



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

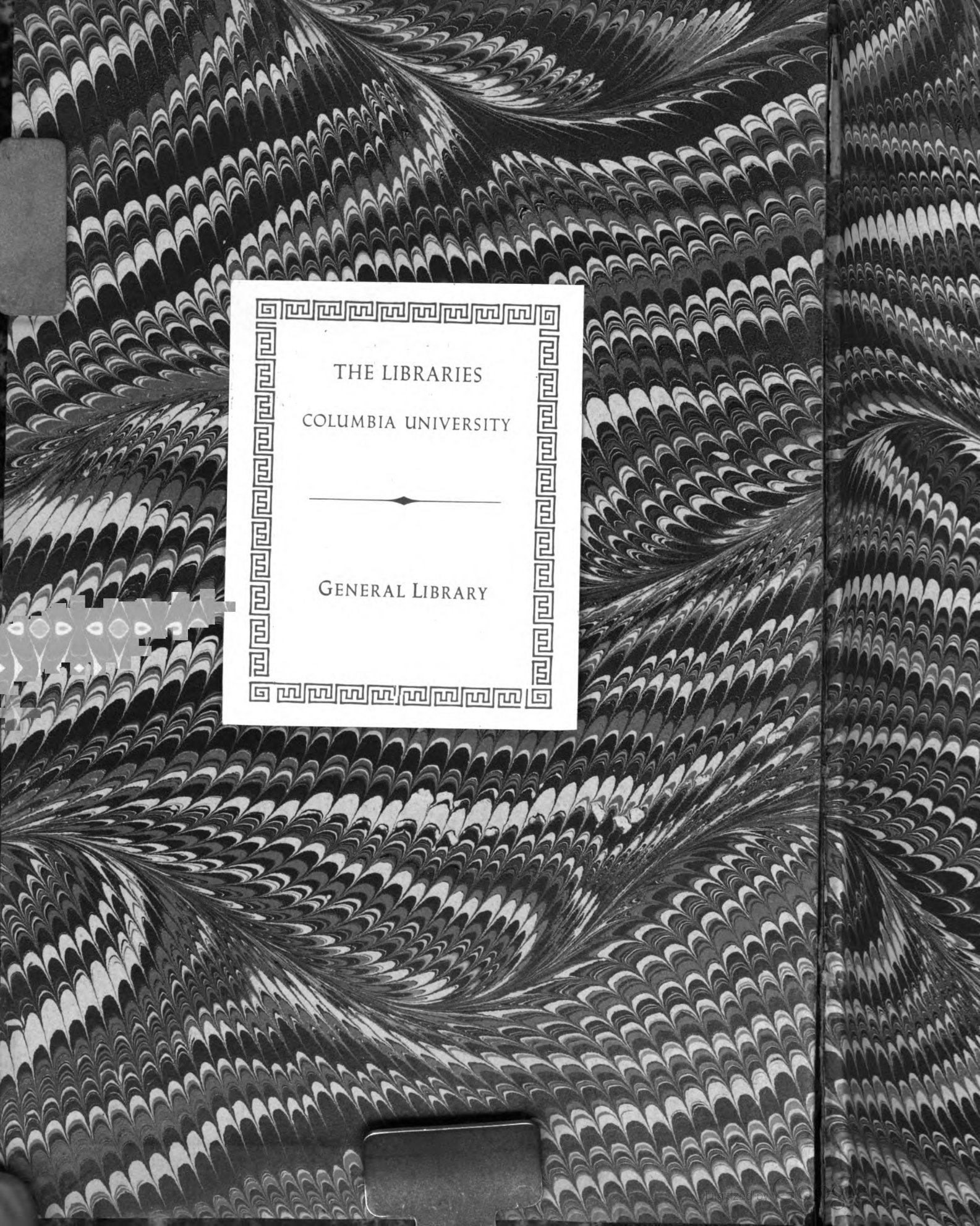
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





THE LIBRARIES
COLUMBIA UNIVERSITY

GENERAL LIBRARY



VÉTAULT

A.149

SUGER

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS

SUGER

PAR

ALPHONSE VÉTAULT

ANCIEN ÉLÈVE PENSIONNAIRE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Et in tempore iracundia factus est reconciliationis auctor. (Eccli. XLIV, 47. — Paroles appliquées à Suger par son biographe le moine Guillaume.)



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

—
M DCCC LXXII

DC
89.7
.58
VH

14244 C.

SEP 18 1968

14244C 8V7

INTRODUCTION

COUP D'OEIL SUR L'ÉTAT POLITIQUE ET SOCIAL DE LA FRANCE AU XII^e SIÈCLE

La féodalité conséquence des mœurs de la race franque. — Influence fatale des invasions sur la civilisation chrétienne. — Leur utilité pour les barbares seuls. — Formation de la féodalité sous les successeurs de Charlemagne. — Son rôle dans les incursions des Normands. — Les premiers *châteaux* féodaux. — Le *benefice* devient *fief*. — Caractère et conséquences de cette révolution. — La hiérarchie féodale. — Les *seigneurs*. — Les *roturiers*. — Les *serfs* ou *mainmortables*. — Relations féodales : *suzeraineté* et *vasselage*. — *L'hommage*. — En quoi la féodalité fut un progrès. — La chevalerie ; son vrai caractère. — Éducation des jeunes *damoiseaux* ; leurs *enfances*. — Leur *chevalerie* ou admission dans les rangs des guerriers. — Programme proposé par l'Église à la chevalerie. — La royauté capétienne ; son origine. — Caractère et limites de son autorité. — L'Église en face de la féodalité. — Décadence ; réforme disciplinaire. — Influence des conciles provinciaux, même sur les affaires publiques. — Conséquences de l'œuvre de Suger pour la royauté, le régime féodal, les libertés populaires et l'autorité de l'Église de France.

Au déclin du XI^e siècle, deux cent cinquante ans environ après la mort de Charlemagne, la déformation du système politique du grand empereur était depuis longtemps achevée, et elle apparaissait alors si complète, si radicale, que, dans son ensemble homogène, elle constituait comme un ordre social suffisamment en équilibre pour se maintenir et se perpétuer. En un mot, la féodalité, développement naturel des mœurs germaniques, avait consommé le fractionnement de l'empire d'Occident, un instant ressuscité au IX^e siècle. La mission providentielle de Charlemagne avait été de rapprocher les races dans le sein de l'Église.

a

Mais de ses vastes travaux il ne devait rester qu'un type d'organisation politique imparfaitement réalisé plus tard par le Saint-Empire romain. Ce fils des barbares envahisseurs, héritier de leur puissance encore incontestée, comprit, mais avant l'heure, le besoin de répudier les traditions désorganisatrices de la conquête. A la hâte, et pendant vingt ans, il assimila, autant que possible, l'assemblage disparate des peuplades composant les États gallo-franks (pour ne parler que de notre patrie), et puis marqua cette unité factice à l'empreinte des institutions de Rome impériale. Une telle création, œuvre de force et de génie, ne pouvait subsister sans ce double élément, et l'unité de l'empire disparut avec l'empereur. L'esprit germanique, militaire et insubordonné, se dilata au sortir de cette étreinte colossale : il triompha dès lors et sans obstacles, favorisé plutôt, et nécessité par les circonstances.

En effet, le flot des invasions allait encore une fois déborder sur la chrétienté. Le rôle non réfléchi de la féodalité naissante, puissance éparse et privée de direction commune, fut d'amortir le choc sans le refouler, et de sauver la société chrétienne d'un engouffrement total, en laissant s'y opérer cependant un trouble et un bouleversement passager. Car telle était la rançon douloureuse par laquelle les races latines devaient payer la faveur d'avoir été les premières appelées à la lumière du christianisme. Il leur incomba la rude et ingrate mission d'évangéliser leurs grossiers vainqueurs.

Or l'entrée des barbares du Nord dans la catholicité s'offre comme la raison d'être, la seule apparente à nos yeux, du terrible fléau des invasions hunniques et scandinaves, qui a rempli de ruines, sans autre compensation appréciable, la période si justement appelée barbare de notre histoire. Et quels éléments de progrès ces sauvages pillards, gloutons, enclins aux seules jouissances de la guerre et de la débauche, dont l'intelligence épaisse ne fut longtemps ouverte qu'à des conceptions incohérentes, auraient-ils apportés aux premiers habitants de notre patrie, Gaulois par la race, Romains par l'éducation, et surtout chrétiens? Leurs qualités, à ceux-ci, leurs éléments de civilisation, c'étaient : dans le tempérament, la fougue enjouée, le courage léger et néanmoins patient, l'aménité ; dans l'esprit, la

souplesse et la grâce, une compréhension vaste et haute, des aptitudes multiples et promptes ; tout cela développé, dirigé par la culture romaine, d'une perfection si noble ! Enfin, ce que ces facultés natives et ces qualités d'emprunt pouvaient conserver d'exubérance, d'irrégularité, de corruption même, l'influence chrétienne était certes assez pure, assez énergique, pour y apporter le complément ou le correctif nécessaire. Donc là se trouvaient les précieux germes d'un avenir, meilleur sans doute qu'une longue suite de siècles, après de laborieuses épreuves, ne nous l'a procuré.

Mais n'abordons point les hypothèses chimériques. Toujours est-il que, voulue ou permise par Dieu, l'irruption des idées et des mœurs barbares au milieu de la société gallo-romaine, en voie de régénération sous l'influence de l'Évangile, anéantit les premiers progrès accomplis ; elle recula de plusieurs siècles la naissance de la civilisation moderne, dont elle changea les bases futures et modifia profondément le mode d'éclosion. Ce livre sera en partie consacré à montrer la seconde mais définitive formation, au ^{xii} siècle, de notre grandeur et de notre unité nationales.

I

Comment le système politique de Charlemagne (une action administrative uniforme exercée par des délégués sous l'autorité d'un chef unique et absolu) fit place au fractionnement du pouvoir souverain et à la multiplicité des seigneuries locales et indépendantes qui est l'essence du régime féodal, l'esprit de la race franke, et les déplorables circonstances au milieu desquelles il put se réveiller sous les derniers Carolingiens, l'expliquent aisément. Alors les officiers du prince, comme émoluments de leurs fonctions administratives ou militaires, jouissaient en usufruitiers d'un territoire que leur attribuait la munificence royale : le nom de *benefice*, donné à cette possession, en indiquait assez l'origine et la condition précaire. Mais quand, sous les règnes désastreux de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, la nation, paralysée par les discordes ou l'imbécillité

de ses chefs plutôt que protégée par leur puissance, dut résister avec ses propres ressources, et sous la seule inspiration de son initiative et de ses besoins, aux nouvelles hordes scandinaves connues sous le nom de Normands ¹, une révolution dès longtemps préparée s'accomplit. Ceux qui avaient été jadis les compagnons du prince (*comites*), ses généraux d'armée (*duces*), préposés par lui à la garde des provinces, tous les possesseurs de bénéfices, enfin tous les hommes vaillants et forts, les *barons* ² établis à un titre quelconque sur un point du territoire menacé par l'invasion, le défendirent pied à pied avec un acharnement héroïque, comme leur patrimoine. Par leur vigoureuse résistance, la Gaule fut sauvée dans sa presque totalité d'une nouvelle occupation étrangère; mais elle n'y gagna qu'un changement de dominateurs. Elle demeura terre conquise et sujette, et démembrée en lambeaux, au pouvoir de ses défenseurs d'un jour. Ceux-ci, au moment de la panique, avaient ouvert des refuges, sous la protection de leurs puissantes épées, aux populations éperdues. Les enceintes fortifiées, où pendant quatre siècles Rome avait cantonné ses troupes en stations permanentes (*castra stativa*), où plus tard les Gallo-Romains avaient cherché un asile, malheureusement impuissant, contre les premiers envahisseurs, les Franks, virent tout à coup, au IX^e siècle, et par la main de ces derniers, leurs fossés recreusés, et relevées leurs ceintures de haies vives ou de branchages entrelacés, autour de bâtiments grossiers reconstruits à la hâte. Sur tous les points propices à la défense ou à l'observation, dans les marécages, entre les bras des rivières, à l'entrée des ravins, et surtout sur les hauteurs, à la pointe des plateaux escarpés, se dressèrent soudain des *castels*, berceaux et repaires prochains de la féodalité.

En effet, le bénéfice, ainsi fortifié contre l'agresseur étranger, le fut pareillement contre la revendication éventuelle de l'autorité souveraine qui l'avait concédé. Où le baron était entré comme usufruitier et fonctionnaire, il demeura propriétaire et seigneur. Il se proclama, et se trouva de fait, maître absolu dans son domaine. Ainsi le gouvernement de fonction devint possession,

¹ C'est-à-dire les hommes du Nord, *North men*.

² Baron dérive du mot teutonique *ware*, qui désigne l'homme fort, dans le même sens que le latin *vir*.

et les anciens chefs du peuple furent désormais ses maîtres. Voilà comment fut constitué le baronnage, dans les divers degrés, indistincts encore, de sa hiérarchie future.

Charles le Chauve consacra une transformation qu'il ne pouvait détruire. En 877, dans un *plaid*¹ général tenu au mois de juillet à Quierzy², il garantit aux fils « l'hérédité des honneurs paternels » et, par une conséquence fatale, des possessions territoriales qui en formaient la subvention. Le bénéfice devint par là *fief* patrimonial.

II

Dès les premières heures du danger, avait commencé cette superposition de droits et de propriétés, cette chaîne d'engagements personnels et de sujétions foncières, qui devaient progressivement former le réseau compliqué des relations féodales. Derrière les remparts du seigneur voisin le plus fort, étaient accourus les barons moins puissants, les petits propriétaires libres; ils s'étaient recommandés à sa protection, consentant, en retour, à tenir de lui et dans sa dépendance leur terre, franche jusque-là.

La recommandation resta la cérémonie fondamentale d'une constitution de fief. Celui qui, plaçant sa main dans celles d'un seigneur, lui avait engagé son héritage patrimonial, son *alleu*³, par une tradition symbolique, ou qui avait reçu de lui un démembrement du domaine seigneurial, devenait, suivant les conditions formulées et l'importance de la collation, ou bien son *vassal*⁴, à la tête d'un fief noble qu'il devait desservir par les armes, ou bien simple tenancier, astreint au paiement d'une redevance en argent, d'une sorte de fermage fixe appelé *cens*⁵. Ces tenanciers, libres de leurs personnes, mais attachés à la cul-

¹ On appelait *plaid* (*placitum*) l'assemblée générale des hommes libres sous la seconde race.

² Département de l'Aisne, arrondissement de Laon, canton de Coucy.

³ Ce mot vient du teutonique *all* (tout) et *od* (propriété), c'est-à-dire la propriété absolue, pour laquelle le propriétaire n'est soumis à aucune obligation envers qui que ce soit.

⁴ Ce mot, suivant A. Thierry, viendrait de la racine germanique *vassen*, lier.

⁵ La terre qui en était frappée s'appelait *censive*.

ture d'un fonds dépendant, c'étaient, dans le langage du temps, les *hommes* du seigneur, les vilains, *villani*, à cause de leur séjour à la campagne, ou, dans un sens plus étendu, les roturiers. Nous serons amené à raconter, dans le cours de cet ouvrage, l'importance que Louis VI accorda dans la vie sociale aux paroisses rurales, et celle que conquièrent les roturiers des villes en se constituant, vers la même époque, en communes de bourgeoisie.

Au-dessous des roturiers crouissaient les serfs, les gens de *mainmorte*, attachés par leur seigneur à la culture d'un domaine, mais sans rien posséder en propre¹.

Tous les autres possesseurs de terre, qui laissaient à des mercenaires inférieurs et méprisés la tâche pénible mais sainte de la cultiver; ceux qui n'avaient d'autre obligation envers leur seigneur que le service militaire; dont tout le souci et le passe-temps était de guerroyer contre les ennemis de la patrie ou contre ses autres prétendus défenseurs; ces barons, ces vassaux, de richesse et d'importance inégales, composèrent la classe noble, la corporation des protecteurs attirés du peuple. Protection terrible! effroyable charge sur la classe des travailleurs, que cet édifice dont le colossal entassement poussait ses assises de vassal à suzerain jusqu'à la suprématie royale, toujours reconnue de nom, et dont le titulaire, investi *par la grâce de Dieu*, n'avait d'autre suzerain que lui.

A tous les degrés inférieurs de la hiérarchie, les devoirs du vasselage étaient d'assister le suzerain dans les actes de la souveraineté; ils consistaient en : *service*, ou devoir de le suivre pendant quarante jours dans ses expéditions militaires²; *fiance*, devoir de siéger comme assesseur à son tribunal; *justice*, obligation de se reconnaître justiciable de cette cour. Telles étaient

¹ C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces dénominations de *mainmorte*, *mainmortable*. Les serfs avaient la *main morte*, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient l'ouvrir pour donner quoi que ce soit. Rien n'autorise la supposition fantaisiste de quelques historiens, qui ont prétendu qu'à la mort du serf on portait au seigneur sa main droite coupée, pour indiquer qu'il ne pourrait plus lui rendre de service.

² Les guerres privées auxquelles devait concourir le vassal étaient de deux sortes : l'*ost* et la *chevauchée*. L'*ost* (du latin *hostis*) était la guerre importante entre suzerains; la *chevauchée*, comme son nom l'indique, une petite expédition, une sortie à cheval.

les promesses contenues dans la cérémonie de l'hommage¹.

La caste dominatrice dont nous venons de montrer l'origine et les premiers développements et que la suite de ce livre fera voir au début de sa décadence, a mérité par bien des côtés les blâmes de l'histoire. Ses vices sociaux, la brutalité de ses mœurs, les funestes résultats de sa constitution militaire, sans cesse évoqués et mis brusquement en regard de nos institutions modernes, en ont fait condamner le souvenir. Il ne faut pas toutefois oublier qu'à la place qu'elle occupe dans la succession des époques historiques, la féodalité fut un progrès, et qu'elle exerça de salutaires influences sur les destinées politiques de la chrétienté, particulièrement de la Gaule franke, qui fut son berceau. Ainsi considérée, elle apparaît comme une réaction violente, mais heureuse, contre l'excès de centralisation, contre l'absolutisme gouvernemental. C'est elle, en effet, qui inaugura la vie propre de chaque localité, qui y inspira le sentiment de la responsabilité personnelle, des droits et des devoirs civils. Tout donjon² fut le siège d'une autorité indépendante : ainsi le baronnage, involontairement sans doute, mais fatalement, prépara la voie aux communes urbaines pour conquérir à leur tour une portion du pouvoir souverain.

Si le monde féodal n'a point trouvé grâce devant la postérité, trop de complaisances, au contraire, ont idéalisé la chevalerie, qui n'est qu'un aspect particulier de cette institution.

Les générations qui grandissaient dans les châteaux isolés, où, depuis l'invasion normande, une race entière s'était établie en armée permanente, y recevaient une éducation étrange, bien faite pour les préparer à la vie de désœuvrement, tour à tour voluptueux ou brutal, à laquelle, sauf le cas d'une vocation religieuse, le fils de tout baron était destiné.

Pendant les intervalles de ses *chevauchées* sur les fiefs du voisinage, au retour de ses services, limités à quarante jours, dans l'*ost* du suzerain, pendant les loisirs forcés où l'enchaînait la

¹ L'*hommage* était l'acte par lequel on reconnaissait être l'homme d'un suzerain.

² *Dominicum*, c'est-à-dire la maison du seigneur (*dominus*). Le donjon, qui à l'origine constituait toute la partie habitée du château féodal, en fut toujours la maîtresse tour.

*trêve de Dieu*¹, le batailleur, dont l'unique souci était d'apprendre à porter les coups les plus meurtriers, qui sur le champ de bataille pouvait, sans avoir montré ni sagesse ni prudence, gagner une couronne princière, pour avoir d'un seul coup d'épée tranché le col d'un cheval ou, mieux encore, la poitrine d'un guerrier habillé de fer, cet homme des œuvres sanglantes et des destinées aventureuses, ne pouvait descendre au médiocre soin de surveiller la culture de ses domaines. En un jour de gêne, n'aurait-il pas la ressource de piller et mettre à rançon le bourgeois industriel de la ville voisine, ou de détrousser, sous l'étrange prétexte d'accomplir un vœu², la caravane de marchands, mécréants pour l'ordinaire, imprudemment engagée sur son territoire? Il fallait employer le temps de repos à célébrer les luttes passées, à se disposer pour des triomphes nouveaux. Le suzerain de tout degré avait sa petite cour, formée de ses fils et de ceux de ses vassaux. Arraché, aussitôt que ses forces physiques étaient assez développées, aux douces influences de la tendresse maternelle, aux austères leçons du *moutier*, le fils de race noble consacrait ses *enfances*³ à l'apprentissage du métier des armes. Il passait tout le jour en exercices violents, ou en services humbles et pénibles, fourbissant les armes de son seigneur, soignant ses chevaux, ou le servant à table. Puis le soir, quand les jeunes *varlets*⁴ avaient débarrassé la grande salle des tables du festin, des

¹ Il ne faudrait pas confondre la *trêve de Dieu* avec la *paix de Dieu*. La *paix de Dieu* était l'interdiction absolue et perpétuelle de la guerre privée. Elle fut acceptée d'enthousiasme, dans la terreur qu'inspirait l'approche de l'an 1000, quand elle eut été proclamée par les conciles de Charroux (984), Limoges (994), Poitiers (1000). Mais cette institution d'une haute moralité manqua son but en le dépassant; et au commencement du XI^e siècle les guerres féodales furent aussi fréquentes et aussi cruelles que jamais. — La *trêve de Dieu* fut un remède moins radical, mais plus heureux. Elle date de 1027 (synode de Roussillon), et fut définitivement réglée par le concile de Clermont en 1095. Voici les jours de paix qu'elle réservait : 1^o du dimanche de la Quinquagésime au lundi après l'octave de la Pentecôte; 2^o depuis le mercredi précédant l'Avent, au coucher du soleil, jusqu'à l'octave de l'Épiphanie; 3^o pendant tout le reste de l'année, depuis le mercredi au coucher du soleil jusqu'au lundi à son lever; les jours et veilles des fêtes de la sainte Vierge et des Apôtres. (Orderic Vital, liv. IX.) Les violateurs de la *trêve de Dieu* étaient excommuniés.

² Voir le début de la chanson de *Girart de Viane*. (Léon Gautier, *les Épopées françaises*, t. III, p. 165.)

³ On appelait *enfances*, dans la vie militaire du jeune seigneur, tout le temps qui s'écoulait jusqu'à son admission dans la chevalerie.

⁴ *Varlet* ou *vasselet*, jeune vassal.

chants de guerre, des *cantilènes* en l'honneur des héros de la race franke, le récit lyrique de leurs faits d'armes légendaires, venaient charmer et exciter l'humeur guerrière des convives. Déjà dès le XI^e siècle les trouvères avaient réuni, soudé, dans des narrations épiques continues, les divers épisodes d'une même aventure héroïque. Les *chansons de geste*, épopée nationale de la France, étaient le résultat de cette fusion, comme jadis les poèmes d'Homère se formèrent par la réunion des répertoires des rhapsodes grecs.

Telle était l'école théorique et pratique du chevalier. La chevalerie ne fut originairement que l'entrée dans la milice à cheval de cette jeunesse domestiquée, arrivée à l'âge viril et au terme de son éducation militaire. Réduit, pendant la période préparatoire des *enfances*, aux seules armes défensives, comme un vilain, le *damoiseau*¹, quand il avait été jugé apte à la chevalerie, recevait de son suzerain l'épée, insigne de noblesse et marque de sa vassalité. C'était l'investiture du fief par le symbole des obligations nouvelles du feudataire : le service noble par les armes. Aucune considération, autre que la nécessité du service féodal et la tradition de race, ne présidait à cette cérémonie ; aucune mission idéale, aucun but utile même n'était indiqué au nouveau venu dans l'immense corporation des hommes d'épée.

C'est au XII^e siècle seulement que l'Église parvint à maîtriser, dans une certaine mesure, et à diriger vers de nobles entreprises cette institution de désordre et de mort. Elle conçut la sublime pensée de faire de la chevalerie un apostolat : elle appela l'arme du paladin turbulent au service des grands principes de la morale évangélique ; dès lors seulement ses rites mystiques entourèrent la remise de l'épée entre les mains d'un homme chargé par elle de la défense des justes causes. Le *poursuivant d'armes* dut purifier son âme ; revêtir, au propre comme au figuré, la robe blanche de l'innocence ; jurer un code de religion, d'honneur et de générosité ; et ne recevoir l'arme qu'après s'être uni par l'eucharistie au Dieu de justice et de miséricorde. Tout le programme de la civilisation la plus haute, la plus chrétienne, se trouvait dans la règle de conduite imposée au chevalier ; et

¹ Jeune seigneur (*dominellus*, diminutif de *dominus*, seigneur).

il faut admirer dans cette création, si imparfaite qu'elle soit restée, son but magnanime, dont la grandeur a fait oublier ce qu'elle avait emprunté de grossier aux mœurs contemporaines. Il faut lui savoir gré d'avoir inauguré dans le monde laïque la tradition du désintéressement. La chevalerie, sans pratiquer assez l'esprit de ses préceptes, eut le mérite de les populariser et d'en inspirer le goût aux âmes d'élite : c'est là déjà un immense service rendu à l'humanité. Mais si elle fut, au point de vue moral, l'instrument d'une propagande généreuse, elle demeura presque nulle comme institution sociale; et, sous ce rapport, résultat de la féodalité, elle se vit naturellement entraînée dans la ruine de ce système, et ne méritait guère de lui survivre.

Le XII^e siècle est la glorieuse époque de cette révolution, commencement de notre civilisation moderne et chrétienne. Trois grandes puissances concoururent à cette œuvre : l'Église, par les principes essentiellement contraires à l'oppression féodale, qui sont l'essence de sa doctrine et qu'elle fit peu à peu triompher; la classe pauvre, par sa lutte ardente contre un despotisme démoralisateur qui n'avait d'autre principe que la force brutale; enfin la royauté, instrument choisi par Dieu pour représenter la puissance, à côté des autres agents en qui se personnifiaient les deux éléments supérieurs et éternels de la civilisation : la vertu et le droit. On verra comment ce triple mouvement fut servi par Suger.

Jusqu'à l'époque où naquit ce grand homme, le peuple n'avait qu'une existence misérable, effacée et sans conséquence politique. C'est la situation de la royauté et de l'Église qu'il importe de faire connaître au moment où va s'ouvrir la lutte solennelle.

III

La monarchie carolingienne, si déchue qu'elle fût au X^e siècle, avait cependant, nous l'avons dit, conservé assez de prestige pour obtenir, dans le partage de tous les pouvoirs publics, une

suprématie nominale. Malgré l'indignité de sa postérité, il restait de Charlemagne et des traditions romaines antérieures qu'il avait rajeunies, un principe de souveraineté absolue, un souvenir de grandeur, qui, en procurant à ses successeurs un simulacre de majesté, sans autorité effective, amena leur ruine. Cet héritage magnifique sous lequel ils pliaient misérablement, n'en était pas moins, en effet, un danger pour les feudataires, si le sang du grand empereur se fût réveillé dans un de ses fils. Aussi les spoliateurs de la puissance suprême ne tardèrent-ils pas, pour compléter leur œuvre, à se débarrasser de ce dernier sujet de crainte, et en 987, sur le trône d'où ils venaient de précipiter le dernier représentant du droit de Charlemagne, un simple baron fut élevé par le suffrage de ses pairs, à qui le passé de sa famille ne portait pas plus d'ombrage que sa puissance territoriale ne leur inspirait d'inquiétude. Ce fut, du reste, dans les étroites limites¹ de son fief patrimonial, le duché de France, que Hugues Capet, devenu roi, continua de voir son autorité réelle circonscrite. La supériorité royale était donc plus que jamais alors une pure théorie, un reste de tradition, qui eut pourtant un résultat immense, en maintenant au sein du chaos féodal, et au-dessus de lui, l'idée de hiérarchie, et par conséquent d'unité, d'*État*.

Il faut le reconnaître, ce qui sauvegarda incontesté ce principe fécond, ce fut surtout le spectacle que donnait l'Église : la catholicité parfaitement réalisée, enveloppant la diversité des institutions politiques de sa majestueuse et libre unité, jamais fractionnée, du moins comme gouvernement spirituel, et où le saint-siège fut toujours la source de toute autorité.

A part cet éclat d'emprunt attaché à leur situation, les premiers rois de la dynastie capétienne furent des hommes d'une insignifiance complète, et dont l'action fut absolument nulle sur les destinées de la grande nation dont leur couronne portait le titre. Ils conservaient de leur origine un caractère étrange, et plein de contraste avec la société qu'ils auraient dû dominer. Hugues Capet ayant été élevé au trône par l'influence du clergé, ses premiers successeurs furent surtout les rois des classes pacifiques, des prêtres et des moines; ils vécurent étrangers aux

¹ Le domaine royal proprement dit eut alors pour limites : la Loire, l'Epte et la Vilaine, la Meuse et les montagnes de Bourgogne.

mœurs remuantes et belliqueuses de la féodalité. Aussi le baronnage n'entreprit-il rien contre ces fantômes de majesté inoffensive. Mais, singulière anomalie, ce fut précisément avec l'Église, dont l'esprit semblait inspirer et diriger leur conduite politique, que Robert II, Henri I^{er} et Philippe I^{er} surtout, eurent leurs plus graves dissentiments. C'est que l'homme chez eux était encore au-dessous du roi ; ils avaient tous les vices en même temps que toutes les incapacités ; et voici en quels termes le souverain pontife Grégoire VII, âme ardente et conscience austère, dénonçait à l'indignation de l'épiscopat de France le dernier de ces rois fainéants de la troisième race, Philippe, simoniaque, et le plus débauché de tous. « Entre tous les princes de notre temps qui par une cupidité perverse ont vendu l'Église de Dieu en dissipant ses biens, nous avons appris que Philippe, roi de France, tient le premier rang... Or il faudra bien qu'il renonce à son hérésie simoniaque, ou que les Français, frappés du glaive de l'anathème, abjurent son obéissance s'ils ne préfèrent abjurer la foi chrétienne ! » « Un long espace de temps, écrivait encore le même pape, s'est déjà écoulé depuis que la gloire du royaume de France, autrefois si puissant et si célèbre, a paru décliner ; mais ces dernières années ont vu la ruine complète de son honneur. L'autorité royale ayant perdu toute énergie et toute vertu, aucune loi ne subsiste pour prévenir ou pour châtier les crimes : aussi, tout ce qui peut se faire d'ignominieux, de sanguinaire, d'abominable, s'y pratique impunément et a passé en usage par une longue licence. C'est votre roi, ou plutôt votre tyran, qui, à la persuasion du diable, est la cause de toutes ces calamités. Il a souillé sa jeunesse de mille infamies ; aussi faible que misérable, il ne sait point diriger les rênes du royaume qui lui est confié, et non-seulement il abandonne son peuple au vice en relâchant les liens de l'obéissance, mais il l'encourage par son exemple à tout ce qu'il n'est permis ni de faire ni même de raconter. Il ne lui suffit point d'avoir mérité la colère de Dieu par une multitude de sacrilèges, de parjures, d'adultères ; il vient, à la manière d'un brigand, d'enlever de grandes sommes

¹ Lettre de Grégoire VII à l'évêque de Chalon-sur-Saône, en décembre 1073, citée par Henri Martin, *Histoire de France*, t. III, p. 133.

d'argent à des marchands qui, de toutes les contrées de la terre, se rendaient à je ne sais quelle foire en France. Dans les fables même on ne trouverait rien de pareil chez un roi¹ ! »

Eh bien, malgré l'indignité du prince, si justement flétrie, la nation demeure fidèle à ses habitudes de respect pour son chef idéal, ou du moins pour le rôle dont il est investi ; et au moment de l'abaissement le plus profond de la monarchie, la poésie populaire en exaltait encore le nom, au point qu'un trouvère pouvait ouvrir par ce début pompeux une chanson de geste, composée au temps de Philippe I^{er}, sur le couronnement d'un Carolingien trop semblable à nos premiers Capétiens, Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne.

« Quand Dieu fonda cent royaumes, le meilleur fut douce France, et le premier roi que Dieu envoya en France fut couronné sur l'ordre de ses anges. Et c'est pourquoi toutes terres dépendent de France²... »

Ce n'était pas là seulement un souvenir du passé : c'était aussi le présage d'une révolution prochaine, qui allait mettre les faits d'accord avec l'opinion, et rendre enfin la royauté digne de l'estime dont elle n'avait pas cessé d'être environnée.

IV

Des vicissitudes analogues à celles de la royauté française se manifestèrent dans l'existence de l'Église à l'époque de l'établissement féodal. Elle aussi vit, par instants, le sens de sa mission méconnu même par ses auxiliaires naturels, et dut se relever d'un abaissement momentané. Mais sa régénération, plus rapide et plus complète, devança, favorisa et protégea celle de la puissance royale.

La confédération féodale de pouvoirs indépendants, et sans cesse armés, dut être, en effet, ruineuse pour le clergé, société

¹ Lettre de Grégoire VII aux prélats de France, en novembre 1074, citée par Henri Martin, *Histoire de France*, t. III, p. 134.

² V. Léon Gautier, *les Épopées françaises*, t. I, p. 125.

pacifique par essence, dont les richesses excitaient la cupidité des barons. Charlemagne avait remplacé par d'immenses concessions territoriales les vases et objets précieux enlevés aux églises par Charles Martel : mais la défense de cette dotation nécessaire fut une source de grandes calamités. Le clergé se vit entraîné, par la force des circonstances, à modifier peu à peu son existence temporelle et à l'accommoder aux nécessités du temps : il dut s'organiser militairement, au moins pour la défense : il fortifia ses églises et ses couvents, bâtit des maisons fortes¹ dans ses domaines, et se choisit, dans la classe noble, des protecteurs qu'on appela vidames². Malheureusement cette autorité, purement protectrice, et élective au début, se constitua héréditairement, et de patron le vidame devint bientôt ennemi et spoliateur.

Les seigneurs ne se contentèrent pas d'attirer ainsi à eux les richesses de l'Église. A cause des bénéfices qui y étaient attachés, ils briguèrent et envahirent trop souvent les fonctions sacerdotales. De là la présence, sur les sièges épiscopaux, de tant de sujets indignes, pleins de l'esprit du siècle, qui assimilèrent l'obtention des offices spirituels à la tenure de leurs fiefs féodaux, et en vinrent à accepter, puis à solliciter, de l'autorité royale, l'investiture des temporalités ecclésiastiques, comme une collation pleine et suffisante de leur juridiction pastorale. Car l'investiture, cérémonie légitime si on la considère comme prise de possession du fief ecclésiastique, de ce que l'on a appelé plus tard les *bénéfices consistoriaux*, ne se bornait pas, dans la pensée des princes du moyen âge, à une simple formalité confirmative des élections canoniques, par lesquelles l'Église opérait le recrutement régulier de ses ministres. Elle impliquait, selon eux, le droit de diriger ces élections et d'y faire consacrer leur choix, porté sur des candidats à qui ils prétendaient attribuer eux-mêmes, par la remise de la crosse et de l'anneau, les pouvoirs spirituels. Le grand œuvre de la papauté au XI^e siècle fut d'extirper ces scandaleuses innovations, et de rétablir, au-

¹ Sortes de métairies fortifiées, servant de résidence aux nobles de la dernière classe.

² Du latin *vice dominus*, remplaçant du seigneur.

dessus des influences politiques, l'économie divine du sacerdoce chrétien. Le saint-siège lui-même, depuis Sylvestre II, contemporain et ami de Hugues Capet, donnait au monde l'exemple de toutes les lumières et de toutes les vertus. Les papes, pendant cette période, saint Grégoire VII surtout, s'appliquèrent à faire reflourir dans tous les rangs du clergé une ferme et austère discipline, qui le replaça au premier rang des pouvoirs sociaux.

Inspirés dès lors par des sentiments et des intérêts communs, les prélats rompirent avec les habitudes d'isolement de la vie féodale, et se rapprochèrent dans des conciles provinciaux, qui furent de merveilleux foyers de propagande civilisatrice. Bientôt, en effet, ces assemblées, d'abord exclusivement dogmatiques et disciplinaires, entreprirent la répression des abus sociaux et politiques, qui sont toujours la résistance à quelque loi divine; et elles furent incontestablement les plus fermes soutiens de tous les grands principes indispensables au bonheur des peuples comme des individus : la morale, la paix publique, la propriété. Car, non contente d'affirmer sa protection dans des règlements canoniques, l'Église, grâce à sa puissance coercitive, fit appel avec un succès toujours croissant à l'alliance des barons fidèles, pour la défense de la foi et de la justice, et pour le châtement des coupables révoltés contre ses sentences.

Telle fut l'action extérieure de l'Église, la seule que notre sujet nous oblige de mentionner ici. Cette influence fut aussi habile qu'énergique à détourner les dangers de la société chrétienne, et à utiliser même les institutions les plus imparfaites. On a vu ce qu'elle fit plus tard de la chevalerie. L'esprit aventureux et guerrier étant le caractère dominant de toute cette époque, l'Église, dès le x^e siècle, poussa ses pénitents vers les lointains pèlerinages, et le spectacle des lieux saints, déshonorés par des peuplades infidèles, inspira à ces croyants farouches, mais sincères, la grande et sainte entreprise des croisades.

La restauration de l'autorité royale, la répression des brigandages féodaux, la constitution des communes, la transformation des mainmortables en hommes libres, les croisades, l'abolition des investitures, la réforme disciplinaire de l'Église de France, tous ces progrès accomplis ou ébauchés dans son temps, ont reçu l'impulsion, ou du moins subi quelque influence plus ou moins

directe de Suger. Le récit de sa vie et des grands événements auxquels il fut mêlé va nous montrer quelle part d'initiative doit lui être attribuée dans les œuvres diverses au succès desquelles il a contribué, et de combien de résultats utiles la postérité lui est redevable.

SUGER

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉDUCATION

1082-1108

CHAPITRE I

L'ÉCOLE CLAUSTRALE

Éléments d'une histoire de Suger. — Sa naissance et sa famille. — Suger offert par son père Hélinand à l'abbaye de Saint-Denis. — Détails sur cette abbaye : sa fondation, ses développements, son influence et ses richesses. — Désordres que la prospérité y engendra. — Lutte entre l'abbé Yves et le couvent. — Noviciat de Suger au prieuré de Saint-Martin-de-l'Estrée. — Ses études. — Esquisse du cadre des études dans les écoles de la fin du XI^e siècle. — L'abbé Adam prend Suger en affection. — Louis, fils du roi Philippe I^{er}, à l'école de Saint-Denis. — Abaissement de la royauté sous les premiers Capétiens. — Caractère et mœurs de Philippe I^{er}. — Son union adultère avec Bertrade de Montfort. — Jeunesse et éducation du prince Louis. — Commencements de sa liaison avec Suger.

La société morcelée et confuse de l'époque féodale ne se mettait guère en peine de dresser ce que nous appellerions les *Actes de l'état civil* de ses membres.

Pour la plupart, la cérémonie du baptême, gage de leur admission dans la famille chrétienne, était aussi la seule constatation de leur entrée dans la société civile. Le prêtre officiant, des parrains et des marraines en grand nombre, assistant à cette cérémonie, étaient appelés ensuite à fournir leur témoignage verbal dans les rares circonstances de la vie où il fallait justifier de son âge, de sa filiation ou de son lieu d'origine.

Le commun des hommes de ces temps-là, quand ils étaient descendus dans la tombe, ne laissaient aucune trace de leur existence au delà de la génération qui les avait accompagnés dans la vie. Rien d'eux ne passait à la postérité, ni même à leur descendance, et leur nom, — ce nom unique, tout personnel et pas encore héréditaire¹, — ne devait se révéler par aucun caractère d'affinité à leurs arrière-petits-fils, si parfois ils le rencontraient mentionné, comme accessoire d'un domaine, dans quelque charte de propriété.

Isolement des classes superposées et des générations successives, tel est le caractère de ces siècles de transition. Aussi voyons-nous avec étonnement surgir subitement et sans préparation, dans les chroniques, les noms des personnages illustres. Nul détail contemporain, le plus souvent, sur leur famille, leur patric, leurs anté-

¹ L'Église avait fait triompher dès le VII^e siècle l'emploi d'un seul nom officiel. Souvent pourtant, dans l'usage, il s'y joignit un surnom, soit un sobriquet tiré de quelque qualité morale ou physique de la personne, soit un nom de lieu marquant l'origine. Au temps où naquit Suger, les nobles de France avaient l'habitude de faire suivre leur nom officiel du nom d'une terre de leurs domaines. Les surnoms devinrent héréditaires à partir du règne de Louis le Gros. C'est l'origine d'une partie de nos noms de famille, dont un grand nombre aussi ne sont que d'anciens prénoms.

cédents : ils apparaissent tout à coup et avec leur œuvre achevée. Ces immortels ouvriers de la pensée et de la prédication ne sont nés pour la postérité qu'en atteignant à la renommée ; il ne nous est donné d'admirer que leur maturité féconde, sans pouvoir, à l'ordinaire, étudier le développement de leur génie. L'obscurité qui les entoure comme hommes, concession faite sans doute par les contemporains à leur modestie, a profité à leur gloire. Ils ont plané au-dessus de leur âge dans un isolement idéal : le nom même qu'ils ont glorifié était communément emprunté à l'abbaye ou au siège épiscopal qui fut le théâtre de leur célébrité, et cette célébrité ne rejaillit que sur leur famille spirituelle et sur leur patrie adoptive. Ainsi nous apparaissent lumineuses, dans la nuit des âges lointains, les figures des maîtres de la philosophie et de l'éloquence, des créateurs et des réformateurs d'ordres religieux, des pontifes éminents, sortes de météores dont la carrière n'offre dans son éclat limité ni croissance ni défaillance sensibles.

Suger, lui, n'eut pas tout à fait cette haute mais incomplète fortune, qui du reste allait moins à son rôle et nous eût voilé une partie de ses mérites. Dans un temps de régénération, quand la Providence dotait avec profusion et discernement la jeune nation française, les saints et courageux prélats, les moines pères de la dialectique et du mysticisme, furent l'âme et le génie du peuple nouveau qui naissait à la civilisation ; les héros des croisades en furent le bras fort et intelligent ; Suger en fut la raison froide, calme, pénétrante et fertile en institutions vivaces. Le génie créateur se peint lui-même dans ses œuvres, c'est toute son histoire : la chronique minutieuse et froide

enregistre les prouesses des hommes d'épée, serviteurs des grandes causes. Mais l'histoire d'un homme politique ne peut être faite qu'après une observation attentive du caractère de la société contemporaine de cet homme; et le récit des événements auxquels il fut mêlé a besoin d'être éclairé par le commentaire de ceux qui furent des témoins intéressés de ces événements. Ces éléments d'une histoire de Suger, nous les avons, et en grande partie fournis par Suger lui-même¹. Dans sa *Vie de Louis le Gros*, il a noté, apprécié l'apparition et l'avènement graduel de la politique nouvelle, méthodique et réfléchie, qu'il éleva lui-même, du premier coup, à la hauteur d'un système. Comme homme d'État, il s'est peint lui-même dans sa correspondance: la plupart de ses actes, du reste, appartiennent à l'histoire générale. Nous le connaissons comme abbé par les chartes émanant de son autorité, et par son mémoire sur son administration à Saint-Denis. Et pour qu'il ne manquât rien à ces matériaux primitifs de l'histoire, le tableau de sa vie intime, de son caractère et de ses habitudes nous a été tracé par la plume d'un témoin continuel et familier de sa vie, le moine Guillaume, son secrétaire. Tels sont les guides et les autorités que nous avons suivis.

¹ M. A. Lecoy de la Marche a publié en 1867, pour la Société de l'histoire de France, les *Œuvres complètes de Suger* (1 vol. in-8°), d'après les manuscrits. Cet ouvrage contient, d'abord les œuvres propres de Suger: la *Vie de Louis le Gros*; — le *Mémoire sur son administration abbatiale*; — un opuscule sur la consécration de l'église de Saint-Denis; — ses *Lettres*; — ses chartes. — Des appendices fournissent les indications des lettres adressées à Suger et des chartes ayant rapport à lui. Suit une *Vie de Suger*, par le moine Guillaume, son secrétaire.

Suger naquit en 1082, sur le territoire de Saint-Omer ¹, dans une condition qui ne faisait pas présager de hautes destinées. Son père, Hélinand, appartenait à la classe inférieure des hommes libres, celle des roturiers.

L'avenir tracé d'avance à un enfant de cette condition quasi servile était de cultiver toute sa vie, comme tenancier, le domaine d'autrui, sous la charge des redevances, des tailles arbitraires et des innombrables obligations féodales, pénibles, humiliantes ou odieuses. D'un berceau indigent à une tombe sans souvenir, soixante ans peut-être de cette existence de misère et d'angoisses formaient la perspective d'un roturier de ce temps. Pour comble, le jeune Suger, voué ainsi par sa naissance aux rudes travaux des mains et aux souffrances de la pauvreté, avait des membres grêles et un tempérament débile. La vivacité précoce de son esprit, loin d'être une compensation aux disgrâces de la nature, lui préparait une souffrance de plus, en lui faisant mieux apercevoir la disproportion entre ses aptitudes, ses aspirations, et le but ingrat imposé à sa carrière.

Par bonheur, en dehors de la société civile parquée dans ses catégories infranchissables et purement matérielles, l'Église offrait aux déshérités de la fortune et de la force, quand Dieu semblait les avoir marqués de son sceau, un refuge pour la faiblesse, un patrimoine pour

¹ On ne trouve aucune indication sur le lieu de naissance de Suger dans ses écrits ni dans ceux de ses contemporains. Quelques historiens le font naître à Saint-Denis, d'autres à Tours. (A. Nettement, *Vie de Suger*, p. 6.) M. Lecoy de la Marche incline pour Saint-Omer. (*Œuvr. compl. de Suger*, p. 380, note.)

l'indigence et des horizons à leur mesure pour les facultés supérieures. Seule habile à discerner le mérite et à l'employer, l'Église se mêlait à toutes les classes, et, dominant toutes, recherchait partout les intelligences d'élite, les vertus les plus rares, et les attirait à elle. Et, comme il faut au monde des guides éclairés, elle conduisait souvent, par la force même des circonstances, les plus dignes et les meilleurs au faite des honneurs, de la puissance, par la voie du renoncement.

Les dispositions du jeune Suger, qui seraient demeurées sans objet dans le monde, semblaient donc le destiner à la vie religieuse. Sa famille le comprit, et, devant même le choix spontané de l'enfant, quand il eut atteint sa dixième année, son père alla le présenter comme oblat au maître-autel de l'abbaye de Saint-Denis en France ¹. C'était un usage fréquent alors, mais que des abus faciles à comprendre ont fait plus tard proscrire par l'Église, que des familles offrissent ainsi leurs enfants à Dieu, dans un âge où il était encore impossible de discerner en eux les traces d'une vocation ecclésiastique. Aux yeux de ces hommes d'une foi sincère, une telle offrande, faite pour le rachat des péchés de toute la famille, devait être agréée par Dieu et tourner au profit de son service. L'histoire montre, du reste, que la Providence justifiait presque toujours cette confiance des simples.

L'abbaye de Saint-Denis était devenue, à cette époque, l'établissement religieux le plus important de la Gaule franke, après avoir traversé des phases diverses d'éclat

¹ Suger nous apprend lui-même ce détail dans son *Mémoire sur son administration abbatiale* : « ... Eidem (B. Dionysii altari) ad monasticum propositum oblatus fuimus. » (*Œuvr. compl.*, p. 196.)

et de prospérité. Fondée en 632 par Dagobert I^{er}, et richement dotée par lui, en reconnaissance de la protection miraculeuse qu'il avait trouvée contre la poursuite de persécuteurs acharnés près des tombeaux des saints martyrs Denis, Rustique et Éleuthère, elle reçut des rois ses successeurs, et surtout de Charlemagne, un perpétuel accroissement de richesses. Les premiers Capétiens à leur tour, pour rallier à leur autorité contestée cette communauté, maîtresse d'immenses possessions territoriales et centre d'une grande vie intellectuelle, s'empressèrent de réparer les pertes momentanées que lui avaient causées au IX^e siècle les invasions normandes.

Aux dons de la munificence royale se joignirent les privilèges et les immunités ecclésiastiques accordées par les souverains pontifes. Le pape Etienne III investit les moines de Saint-Denis du droit d'élire des abbés jouissant de prérogatives vraiment épiscopales sur l'abbaye et sur tous ses prieurés. Ces abbés exerçaient leur vaste autorité dans une indépendance absolue vis-à-vis de l'évêque de Paris. Cette situation fut une source de conflits graves et fréquents, où se trouvèrent engagés les intérêts légitimes de la hiérarchie ecclésiastique aux prises avec les exigences de la royauté, protectrice zélée de Saint-Denis. L'alliance, en effet, entre le trône et la puissante abbaye, était devenue de plus en plus intime, et s'était resserrée par des relations de toutes sortes. Charlemagne, qui avait été associé dans la basilique du couvent à la royauté de son père Pepin par le pape Étienne III, ordonna qu'à l'avenir ses successeurs seraient tous couronnés à Saint-Denis. La basilique fut le tombeau des rois, et son trésor s'enrichit, à la mort de chaque

monarque, des emblèmes de sa dignité : le sceptre et la couronne. Par leur avènement, par leur sépulture, par les actes les plus solennels de leur vie publique, les rois faisaient en quelque sorte acte de vasselage envers les glorieux apôtres du royaume.

L'opulence de la congrégation bénédictine de Saint-Denis ne le cédait en rien à son influence morale et politique. Ses domaines étaient disséminés dans les plus fertiles provinces, et des prieurés florissants y formaient autant de centres à son active administration. Quant à l'église mère, elle était merveilleusement située pour rayonner ainsi dans toutes les directions, et pour attirer à elle le mouvement et la vie. Elle s'élevait aux portes de Paris, au cœur même du royaume des Capétiens. Les grands fiefs de Champagne, de Vermandois, de Flandre, de Normandie, de Bourgogne, venaient aboutir à ses terres. Cette position en fit naturellement un centre de commerce. Dagobert, dès l'origine, avait institué, à l'époque de la fête de saint Denis (9 octobre), un marché annuel de quatre semaines qui devait se tenir dans le parvis de la nouvelle basilique. Plus tard Charles le Chauve y établit la fameuse foire du *Lendit*. On appelait ainsi la cérémonie annuelle dans laquelle on montrait aux pèlerins, à Aix-la-Chapelle, les reliques de la Passion déposées par Charlemagne dans sa basilique : un clou de la vraie Croix et la couronne d'épines. Le petit-fils du glorieux empereur transporta ces reliques à Saint-Denis, et fonda un marché le second mercredi de juin, à l'occasion du concours immense de pèlerins qui venaient en ce jour les vénérer. Grâce à la notoriété de ces reliques et à la position centrale de

Saint-Denis, le Lendit devint bientôt le rendez-vous du commerce de toute la Gaule et même des autres contrées de la chrétienté.

Au milieu de tant de puissance, de richesses et de distractions mondaines, la rigueur de l'observance monastique s'était en quelques siècles profondément altérée. Après les tentatives plus ou moins efficaces et prolongées de quelques abbés pour restaurer la discipline rigide de saint Benoît, le désordre, à l'époque que nous abordons, était arrivé à son comble. La division régnait entre l'abbé Yves et le reste de la communauté, et le scandale de ces dissensions avait provoqué les menaces de l'austère pontife Grégoire VII.

Le jeune Suger fut heureusement éloigné de ce triste spectacle. A son entrée au couvent on le plaça, pour faire son éducation, dans le prieuré de Saint-Martin-de-l'Estree¹, établi à un mille environ de l'abbaye, et qui servait de retraite aux religieux vieux et infirmes.

C'est dans cet asile favorable au recueillement, sous la direction paternelle de ces vieillards, que le jeune oblat fut appliqué aux premiers exercices de la vie claustrale et aux études littéraires, qui formaient le fond commun de toute éducation ecclésiastique ou séculière.

On donnait alors le nom général de philosophie à l'ensemble des connaissances humaines, distribuées dans le cadre des *sept arts libéraux*, et formant une sorte d'encyclopédie sommaire des notions laissées par

¹ Il y passa dix ans, ainsi qu'il le rapporte lui-même dans une chartre datée du 17 juin 1137 : « *In Strata... pro multis quas ibidem per decennium commoratus, juvenis ætate et moribus commisi, offensis, duodecim monachos inhabitare decrevimus.* » (*Œuvr. compl.*, p. 339.)

les savants de l'antiquité classique. La partie théorique et littéraire, la première enseignée aux écoliers, portait le nom de *trivium*, et comprenait l'étude de la grammaire ¹, de la dialectique et de la rhétorique : c'était là ce que l'on appelait les *arts* proprement dits, les connaissances spéculatives. Elles précédaient l'étude des sciences, objet de la seconde division : le *quadrivium*. Ces sciences, dont le champ était bien restreint, les déductions bien peu rigoureuses, et dont aucune méthode expérimentale ne fournissait ni ne contrôlait les données, c'étaient la géométrie, l'arithmétique, l'astronomie, la musique.

Au temps où Suger l'étudiait au prieuré de l'Estrée, la philosophie s'ouvrait de vastes et magnifiques horizons. Sans parler du *quadrivium*, qui depuis les leçons du célèbre Gerbert ² à l'école épiscopale de Reims n'avait pas fait de progrès appréciables, le *trivium* voyait se développer merveilleusement la plus noble de ses divisions, la *dialectique*, naguère étroite et aride nomenclature, que les maîtres des écoles épiscopales et monastiques venaient de vivifier et d'agrandir, et qui allait être la puissante scolastique du moyen âge. C'était, en effet, l'époque où, dans la chaire du cloître Notre-Dame, à Paris, l'écolâtre Guillaume de Champeaux, préluant à ses mémorables luttes avec Abélard, inaugurerait la méthode de l'argumentation syllogistique, et répondait d'avance et victorieusement à toutes les attaques du rationalisme.

¹ Renfermant l'étude des modèles de l'antiquité, poètes et orateurs.

² Depuis pape sous le nom de Silvestre II, à la fin du x^e siècle et au commencement du xi^e.

Suger consacra dix ans à ces études, qui n'étaient qu'une préparation à l'enseignement supérieur de la théologie. Ce temps fut utilement mis à profit par l'écolier. Son goût était délicat, son intelligence vive et pénétrante, sa mémoire prodigieuse. Il se familiarisa avec les œuvres des grands esprits de l'antiquité, et, longtemps après, lorsque les soucis de l'administration abbatiale et du gouvernement de l'État semblaient l'avoir détourné des études spéculatives et littéraires, il retrouvait dans ses souvenirs et citait à propos de longs morceaux des poètes qui avaient charmé son adolescence. Horace était celui qu'il avait le plus goûté, et il en avait retenu les passages les plus éloquents et les plus moraux ¹.

Cette application persévérante et pleine de sagacité était soutenue par une ambition que peut-être Suger ne s'avouait pas. Il avait des aspirations étonnantes pour son âge et sa condition obscure. En entendant raconter les hauts faits et la puissance légendaire de Charlemagne, il rêvait une restauration de cette autorité absolue, protectrice des intérêts généraux, sur les débris de la féodalité abaissée. D'autres fois, considérant l'exiguité de l'église abbatiale, la vétusté de ses constructions, il soupirait après la puissance et la richesse pour élever à saint Denis un temple digne de lui ², dont, à des heures de rêverie inspirée, il esquissait le plan sur le sable, au gré de son imagination juvénile.

¹ *Vie de Suger*, par le moine Guillaume, dans les *Œuvr. compl. de Suger*, p. 381.

² Suger, *De la Consécration de Saint-Denis*, dans les *Œuvr. compl.*, p. 217, et *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. XXIV, p. 186.

En attendant la réalisation de ces rêves, il se consacrait, dans la mesure de ses forces, à soutenir les intérêts et à accroître la prospérité de l'abbaye, sa mère adoptive. Yves avait été remplacé en 1094, dans la dignité abbatiale, par un religieux d'un caractère ferme et d'un esprit élevé, le vénérable Adam. Il ne tarda pas à distinguer le novice studieux de l'Estrée, et il lui témoigna une affection paternelle. Dès lors Suger, initié par l'abbé aux affaires de l'administration, lui prêta le concours de son intelligence et de son dévouement. Il se mit à fouiller avidement, raconte-t-il lui-même, l'*Armarium*¹, dépôt des titres de propriété de l'abbaye. Dans ces chartes, gages et garanties de la munificence royale, il trouvait le souvenir de l'ancienne splendeur trop déchue de l'abbaye; il y cherchait des preuves de ses droits contestés, et y puisait des motifs de reconnaissance et d'attachement pour cette royauté, déchue elle aussi, et dont il se formait un idéal glorieux.

Ces aspirations étaient naturelles dans l'esprit d'un moine et d'un enfant d'origine roturière. L'Église et le peuple avaient tout à gagner à ce qu'un pouvoir unique et respecté terrassât le despotisme multiple et sans contrôle des seigneurs terriens, et qu'au-dessus des caprices des tyrans locaux il y eût une force au service de la loi, une sanction énergique assurée à la justice.

¹ Le religieux préposé, dans les abbayes, à la conservation de la bibliothèque et des archives s'appelait le frère armoirier (*armarius*). — « Cum ætate docibili adolescentiæ meæ antiquas armarii possessionum revolverem chartas, et immunitatum biblos, propter multorum calumniatorum improbitates, frequentarem. » (Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*.)

Cet idéal monarchique allait commencer à se réaliser sous le règne suivant, dans la personne de Louis le Gros, l'infatigable niveleur des arrogances seigneuriales. La Providence, qui avait ses desseins, mit en rapport dès l'enfance et unit d'une amitié que le temps ne devait qu'accroître le jeune moine dont les conceptions devançaient cet avenir, et le prince destiné à l'accomplir. L'héritier de la couronne, Louis, fils de Philippe I^{er}, né vers 1078, fut placé à l'école de Saint-Denis et y fut élevé en compagnie de Suger ¹.

Cet enfant royal avait passé les premières années de sa vie dans le palais de son père, au milieu des épreuves les plus dures et les plus humiliantes. Philippe I^{er}, le quatrième des Capétiens, réunissait en lui toutes les turpitudes et toutes les incapacités qui provoquent, nécessitent même les changements de dynastie. La famille de Hugues de France semblait arrivée au dernier degré d'épuisement, sans avoir produit un seul homme supérieur. Ni Robert ni Henri n'avaient eu le sentiment de leur époque et de leur mission : le caractère de ces princes n'était pas même à la hauteur de leur autorité si ravalée. Philippe descendit plus bas encore. Il personnifiait tous les vices de la société contemporaine sans en avoir la principale, sinon l'unique qualité, l'énergie ; c'était le plus brutal et le plus licencieux des barons, mais aussi le plus lâche des hommes ; habitué à brigander sur les grands chemins comme un simple châtelain, simoniaque sans vergogne, plongé dans la plus infâme débauche ; en résumé,

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. 1 ; *Œuvr. compl.*, p. 9. — Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. xxiii ; *Œuvr. compl.*, p. 200.

esprit flasque, cœur vil et déloyal, il essayait de fléchir le formidable courroux de Grégoire VII par des serments solennels violés d'avance, mais il était incapable de lui sacrifier aucune de ses honteuses passions.

Il épousa en 1071 Berthe, fille de Florent, comte de Hollande et de Frise, qui lui donna trois enfants, dont Louis, destiné à régner après lui sous le nom de Louis VI. Mais un pareil homme ne pouvait se contenter d'une épouse légitime : il relégua bientôt Berthe au château de Montreuil ¹, et voulut faire casser son mariage sous un faux prétexte de parenté.

En 1092 il rencontra à Tours Bertrade de Montfort, pour laquelle il se prit d'une passion soudaine et violente. C'était une femme « en qui, disent les chroniqueurs, un homme de bien n'eût pu rien trouver à louer hormis la beauté ». Il ne fallait rien de plus pour charmer le monarque licencieux, et lui inspirer le projet d'une union doublement adultère ²; car Bertrade était aussi mariée, de son côté, à un personnage peu propre, il est vrai, à fixer ce cœur inconstant. C'était Foulques V d'Anjou, surnommé le *Rechin* (ou rechigné), à cause de son humeur revêche : batailleur vieux, grossier et laid, qui remit en vogue à cette époque les souliers à poulaine, pour dissimuler la difformité de ses pieds. Il était d'ailleurs plongé lui-même dans tous les déportements de la vie de baron. Bertrade se livra sans scrupule et sans hésitation à son royal séducteur, et,

¹ Chef-lieu d'arrondissement du département du Pas-de-Calais.

² Il y eut même d'abord inceste, suivant la rigueur du droit canonique, à cause de l'affinité qui existait entre Philippe et l'épouse de Foulques, qui était parent du roi.

sur la promesse d'un mariage, le suivit à la cour. Il se trouva dans le royaume un évêque (on ignore son nom), pour bénir cette union scandaleuse, malgré les protestations du clergé des Gaules indigné, et quoique le saint-siège n'eût point rompu le premier mariage du roi avec Berthe¹.

De ce commerce illicite naquit un enfant, qui fut plus tard Philippe de Mantes. L'ambition de Bertrade rêva dès lors pour lui la succession paternelle. L'héritier légitime de la couronne, Louis, fils de l'infortunée Berthe, était un obstacle qu'il fallait écarter ou même supprimer : l'intruse s'arma contre cet enfant de son égoïste amour maternel et de ses sentiments de courtisane. Il vécut quelque temps dédaigné, persécuté dans le palais souillé de son père. Comme sa présence y rappelait des souvenirs importuns, l'imbécile monarque se laissa persuader de l'en éloigner : ce fut le salut du jeune prince, peut-être de la dynastie et même de la France. L'abbé de Saint-Denis s'intéressa à lui, obtint du roi qu'il fût élevé dans l'école de l'abbaye, et le tira, à l'âge de douze à treize ans, de son entourage dégradant.

Le malheur avait mûri l'esprit de Louis et donné à sa physionomie et à son caractère un air de gravité précoce. D'un visage doux et sympathique, d'une taille élancée, il dédaignait les amusements des enfants de son âge et partageait son temps entre les exercices du corps,

¹ Berthe mourut en 1094. Sa mort ne rendit pas possible le mariage du roi avec Bertrade, les rapports adultérins qu'ils avaient eus jusque-là constituant un empêchement dirimant.

apprentissage du métier des armes, et les fortes études monastiques qui, en polissant son esprit, en dirigeant son intelligence et son cœur, lui inculquaient les devoirs de sa royauté future. La conformité des goûts sérieux le rapprocha naturellement de Suger, malgré la profonde inégalité des conditions. Dans cette solitude du cloître, avec la franchise de l'enfance et sous l'influence des idées d'égalité chrétienne qui respirent dans une communauté monastique, se forma une amitié sincère et durable qui alla toujours se resserrant par la suite, pour le plus grand bien de la royauté et de la France.

Cette vie commune pourtant devait peu durer : les destinées des deux écoliers étaient si différentes et devaient s'exercer sur des théâtres si peu semblables ! Suger demeura au milieu des livres, tandis que Louis, à peine âgé de dix-sept ans, fut appelé à signaler son courage et à déployer, pour la défense de son futur royaume, cette énergie batailleuse qu'il devait, le premier, montrer sur le trône capétien.

CHAPITRE II

UN CONDISCIPLE DE SUGER. — LE PRINCE LOUIS HÉRITIER DE LA COURONNE DE FRANCE

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, essaie de s'emparer du Vexin français, fief de l'abbaye de Saint-Denis — Impuissance du roi de France, comte du Vexin et avoué de Saint-Denis, à défendre cette frontière. — Son fils Louis accepte cette tâche. — Premiers exploits de Louis l'Éveillé ou le *Batailleur*. — Conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre. — Louis associé à la couronne par son père. — Mort de Guillaume le Roux. — Henri Ier, dit Beau-Clerc, roi d'Angleterre. — Caractère du nouveau roi. — Illusions des contemporains et de Suger sur son compte. — Louis va visiter Henri à Londres. — Haine de Bertrade contre Louis, le roi désigné; elle attend à la liberté, puis à la vie de ce prince. — Magnanimité de Louis. — En récompense de son indulgence pour Bertrade, le roi lui cède le titre de comte du Vexin, avec l'avouerie de Saint-Denis. — Projets de Henri Beau-Clerc sur la Normandie. — État de ce duché sous le duc Robert Courte-Heuse. — Portrait de Robert. — Il refuse de partager son fief contre son frère Henri. — Il est battu et fait prisonnier par lui à Tinchebray. — Le roi Henri duc de Normandie. — Sa conduite à l'égard des vaincus. — Guillaume Cliton, fils de Robert. — L'ambition de Henri commence à se révéler d'une façon inquiétante pour la France.

L'agresseur était Guillaume le Roux, second fils de Guillaume le Conquérant. Ce cadet, à la mort de son père, s'était emparé, au détriment d'un frère aîné, Robert *Courte-Heuse*¹, de la couronne d'Angleterre et

¹ C'est-à-dire *Courte-Botte*.

du duché de Normandie. Ces Normands avaient été mis en appétit par leur prodigieux triomphe de Hastings. Le nouveau roi, lui aussi, rêvait d'ajouter un royaume à son fief continental, et convoitait modestement la couronne de France. Malheureusement le spectacle de la cour de Paris était de nature à lui suggérer, sans trop de présomption, de pareilles espérances. Le roi Philippe, subjugué par sa concubine, était aussi impropre au métier des armes par sa corpulence que par la paresse invétérée où l'avaient rivé ses habitudes débauchées ; le soutien naturel du trône, l'héritier légitime des États menacés, Louis, était bien jeune et paraissait tombé en disgrâce. Quant aux deux fils que Bertrade avait donnés au roi, Philippe et Florus, personne en France ne reconnaissait leur droit à la succession paternelle et n'eût voulu le soutenir : ils n'étaient ni par leur âge, ni par leur influence, des rivaux pour le Normand.

Celui-ci, pour préparer l'exécution de son plan, commença par élever des prétentions sur le Vexin français, qu'il réclama comme dépendance naturelle de son duché patrimonial de Normandie. Il fit en même temps avancer une armée contre la province en litige. Il jugeait sagement que cet appoint était nécessaire pour couvrir l'insuffisance des titres de sa revendication.

Le comté du Vexin, qui s'étendait de l'Epte à l'Oise, était dans ces étroites limites un pays de plus difficile conquête que ne l'avait été cinquante ans plus tôt l'Angleterre, affaiblie par des rivalités intestines et des trahisons. Ses places fortes, Pontoise, Mantes, Magny, Chaumont, avaient des défenseurs peu nombreux, mais preux et ardents à maintenir leur indépendance, au

témoignage même d'un écrivain anglais, Orderic Vital¹. Ce pays se trouvait être un fief de l'abbaye de Saint-Denis, à qui il avait été donné par Dagobert ou par un de ses successeurs. Dans la première moitié du ix^e siècle, l'abbaye l'avait inféodé à des comtes qui, en qualité de premiers vassaux de l'abbaye, portaient la bannière de Saint-Denis, l'oriflamme, et étaient ses *avoués* ou protecteurs. Ce titre et cette charge appartenaient maintenant au roi de France, depuis que Philippe I^{er}, en 1077, avait réuni ce riche domaine à la couronne, dans les mêmes conditions où le tenaient les anciens comtes, c'est-à-dire comme mouvance de Saint-Denis. Seulement le royal avoué était dispensé de faire hommage de cette *tenure* à cause de sa dignité².

Un pont, appelé *Planches de Néaufles*³, qui mettait en communication les deux provinces, était défendu, sur la rive normande, par le redoutable château de Gisors⁴. Cette forteresse avait été bâtie, en 1096, par Robert de Bellesme, hardi capitaine au service de Guillaume, et le plus habile architecte du temps. En face, le château de Chaumont⁵ était le poste avancé de la province française. C'est sur ce point que les hostilités commencèrent.

L'abbaye de Saint-Denis tremblait pour son fief, et

¹ Egregiorum copia militum est quibus ingenuitas et ingens probitas est. (Orderic Vital, *Hist. ecclésiastique*, liv. X, dans la *Collect. des Hist. de Fr.* par D. Bouquet, t. XII.)

² Voyez Lecoy de la Marche, *Œuvr. compl. de Suger*, Éclaircissements et observations, p. 442.

³ Néaufles-Saint-Martin (Eure), arrondissement des Andelys.

⁴ Eure, arrondissement des Andelys.

⁵ Oise, arrondissement de Beauvais.

non-seulement le domaine monastique, mais la France tout entière était menacée.

Le roi, principal défenseur, à des titres différents, de ces deux intérêts, ne semblait pas s'en émouvoir et ne faisait rien pour résister à l'assaillant. Heureusement les chevaliers du Vexin, pauvres mais vaillants, sentaient la grandeur de leur tâche et sacrifiaient héroïquement leur vie « pour l'intégrité du territoire national et l'honneur du nom français »¹. Mais il leur manquait un chef à opposer à Robert de Bellesme. Ils jetèrent les yeux sur Louis, qui, de son école de Saint-Denis, s'indignait de l'affront fait à son royaume et brûlait de voler à la défense de la frontière. Sur les instances du jeune prince, l'abbé Adam sollicita et obtint pour lui, du roi apathique, le titre de comte du Vexin, et la charge d'avoué de Saint-Denis. Armé chevalier à dix-neuf ans environ (1097), à Abbeville, il vint prendre l'oriflamme et courut se joindre aux intrépides barons du Vexin.

Les conditions de la lutte étaient très-inégales et propres à décourager un chef adolescent et novice dans les travaux de la guerre. Guillaume, maître des trésors de l'Angleterre, recrutait et soudoyait à volonté des troupes ; Louis, au contraire, manquant de ressources, n'obtenant de l'incurie et de la parcimonie de son père aucun secours d'hommes ni d'argent, ne soutenait que par des prodiges d'activité et d'énergie le courage de la poignée de héros dévoués à sa fortune. Toujours en haleine, il avait encore à veiller à la tranquillité intérieure du royaume ; il s'élançait soudain du

¹ Orderic Vital, liv. X.

Vexin dans le Berri, l'Auvergne, la Bourgogne, et repa-
raissait à temps pour faire face à son ennemi déconcerté.
Quatre à cinq cents Français, sans argent, mais animés
par un ardent patriotisme, soutinrent ainsi pendant trois
ans une guerre incessante d'escarmouches contre dix
mille Anglais et ne succombèrent point. Encore la trahi-
son les affaiblit-elle; car les seigneurs de la frontière,
vassaux des deux royaumes, finirent par se ranger tous
du côté du plus fort, du côté de l'Anglais. Cependant,
après avoir fait de nombreux prisonniers, parmi lesquels
Payen, gouverneur du château de Gisors, Louis força
son rival à reconnaître son impuissance et à conclure
une paix sans profit (1099).

Le condisciple de Suger venait de conquérir sa cou-
ronne: il était dès ce moment le véritable roi de France. Ce
gentil et vaillant capitaine s'appliqua immédiatement à
réparer les maux causés par l'inertie de son père: il pro-
tégea les pauvres gens contre l'oppression féodale, prêta
assistance aux églises et mérita du peuple les surnoms
de *l'Éveillé* et du *Batailleur*. Philippe, malgré l'assujet-
tissement où le tenait Bertrade, ne céda pas cependant
jusqu'au bout aux perfides desseins qu'elle nourrissait
contre le jeune Louis: il ne put s'empêcher de consacrer
dans son fils légitime l'autorité royale que tout le monde
lui accordait déjà. Donc, pour se dérober aux foudres
de l'Église, pour n'avoir plus à redouter l'abandon de
ses vassaux que l'inquiétude de leur conscience détachait
de lui, le roi décrépité, impotent avant l'âge (il n'avait
que cinquante ans à peine), associa au trône le prince
héritier en 1100 ou 1101¹.

¹ Selon M. de Wailly, *Éléments de paléographie*, I, 334, Louis aurait

Rentré en Angleterre à la suite de son infructueuse tentative contre le Vexin, Guillaume le Roux fut, à quelque temps de là, tué dans une partie de chasse. Une flèche lancée par une main inconnue le perça, loin de tout témoin, au fond de la forêt de Southampton. L'usurpation et la fraude étaient de tradition dans la descendance du Conquérant. L'aîné de ses fils, Robert Courte-Heuse, occupé à guerroyer en Terre-Sainte, pour ses péchés (et certes il y avait matière longue à expiation), fut de nouveau supplanté par son plus jeune frère, Henri. C'était de beaucoup le plus habile et, à tout prendre, le moins méprisable des trois fils. Son père avait pressenti en lui les qualités du terroir natal lorsque, à son lit de mort, attribuant tous ses domaines aux deux aînés : à Robert le duché de Normandie, à Guillaume le royaume insulaire, il répondit aux récriminations du jeune déshérité : « Prends patience, mon fils, tout te reviendra. »

Henri était un homme profondément politique. Il sut mettre au service d'une ambition de famille des qualités étrangères aux siens : une dissimulation soutenue et des dehors de droiture et d'équité sévère. Du reste, d'une culture intellectuelle beaucoup plus avancée qu'on ne la rencontrait chez le commun des princes de son temps, il faisait valoir ces dons rares, et couvrait ce qui lui manquait par une faconde insinuante. Ses contemporains, émerveillés et dupes de ces dehors, l'appelaient *Beau-*

été associé au trône en 1098 ou 1099; mais il n'en donne pas de preuves. Il l'était à coup sûr à Noël 1101, lors de son voyage à Londres. Un chroniqueur l'appelle alors : *Louis élu roi de France* (Ludovicus, rex Francorum electus). (Simeon Dunelmensis, apud D. Bouquet, XIII, 71.)

Clerc. Un visage agréable, encadré d'une souple chevelure noire, un regard doux et cauteleux, une humeur joviale, un esprit fertile en saillies, tout concourait à lui assurer un ascendant dont son ambition peu scrupuleuse sut tirer, on le verra, un excellent parti. Suger se laissa aller à partager l'engouement général : il ressentit dès l'abord pour le monarque anglais une sympathie que des relations postérieures ne firent que fortifier. Son opinion était fondée sur la rumeur publique, et il lui appliqua une prophétie célèbre du grand barde armoricain, Merlin l'Enchanteur¹, annonçant qu'il pa-

¹ Voici cette prophétie de Merlin, telle qu'elle est rapportée par Suger lui-même (*Vie de Louis le Gros*, ch. xv; *Œuvres complètes*, p. 54) : « Au trône succèdera le lion de la justice; à ses rugissements trembleront les tours gauloises et les dragons insulaires. Dans son temps on extraira l'or du lis et de l'ortie; l'argent découlera du pied des animaux mugissants; les bêtes à poil frisé revêtiront des toisons diverses...; les pieds des chiens seront coupés; les animaux sauvagés jouiront d'une douce paix; les hommes, réduits à supplier, souffriront; les formes du commerce changeront; la moitié d'un tout deviendra ronde; les milans perdront leur rapacité; les dents des loups s'émousseront; les petits des lions seront transformés en poissons de la mer, et l'aigle bâtira son nid sur les monts de l'Arabie. » Mais il est permis de trouver un peu forcée l'application que Suger en fait à Henri, pacificateur de la Normandie (V. ci-après) :

« En effet, la rapacité des milans cessa, et les dents des loups furent émoussées, lorsque ni les nobles ni les gens du commun ne purent plus se livrer au brigandage. Quant à ces paroles de la prophétie, que les tours gauloises et les dragons insulaires trembleront au rugissement du lion de justice, il arriva de fait que Henri fit raser les plus forts châteaux de la Normandie, qui est une partie de la Gaule ..; les dragons insulaires tremblèrent, puisque aucun des barons d'Angleterre n'osa faire entendre le plus léger murmure contre son administration... L'or fut extrait par lui du lis, c'est-à-dire des religieux, que leur piété met en bonne odeur, et de l'ortie, c'est-à-dire des séculiers, toujours prêts à frapper par les armes; ce qui signifie que ce prince, étant utile à tous, était servi par tous. »

Suger emprunta cette bizarre prophétie à un livre de son contemporain Geoffroy de Monmouth, bénédictin gallois, qui a pour titre : *Britanniae utriusque regum et principum origo et gesta insignia*.

raitrait un jour, sur le trône de la Grande-Bretagne, un héros, un lion de justice, dont il prédisait d'étonnants prodiges. Les hommes du XII^e siècle saluaient cet idéal, réalisé dans Henri Beau-Clerc. Singulière condamnation de ce qui l'avait précédé ! car il est trop vrai que dans la société des nouveaux conquérants de l'Angleterre ce Normand, dont on appréciera bientôt quelques exploits, méritait d'être roi.

La séduction gagna aussi Louis, le *royal damoiseil*, qui poursuivait avec plus de conscience et moins d'ostentation que son voisin d'outre-Manche, le rôle de redresseur de torts et de haut justicier dans les provinces de son royaume. Il voulut voir le nouveau roi d'Angleterre, et se rendit auprès de lui, à Londres, en 1102.

Bertrade estima l'occasion favorable pour se débarrasser du prince qui fermait le chemin du trône à sa postérité bâtarde. Elle fit suivre Louis par un émissaire chargé de remettre à Henri une lettre revêtue du sceau royal, dans laquelle Philippe de France priait Henri de retenir le jeune homme prisonnier toute sa vie. L'Anglais, en présence de cette monstruosité, s'indigna, peut-être par politique. Il avait témoigné des égards sympathiques à son royal visiteur : il s'acquit des titres à son estime plus vive et à sa reconnaissance en lui faisant part de l'odieux complot tramé par sa marâtre. Il le fit reconduire en France, sous bonne garde et chargé de riches présents.

Louis, exaspéré, voulait délivrer son père et le royaume du joug de cette abominable femme. L'imprudent proclama tout haut et sans détours un dessein qu'il

se montrait, par sa franchise même, incapable d'accomplir. Bertrade, elle, était plus experte en ces sortes d'entreprises, et savait les entourer des mystères nécessaires à leur exécution. L'opinion publique l'accusait, avec assez de vraisemblance, de s'être déjà souillée du meurtre d'un autre beau-fils, Geoffroy Martel, fils aîné de Foulques le Réchin. Épouvantée des menaces de Louis, elle résolut de le prévenir. Elle confia d'abord le soin de sa vengeance à des sorciers qui devaient faire mourir son rival par les ressources des sciences occultes. La révélation d'un des complices mit fin aux opérations magiques. Restaient les moyens naturels, plus expéditifs et plus sûrs : la sinistre adultère soudoya des empoisonneurs. On vit l'illustre jeune homme, atteint d'un mal mystérieux, s'affaiblir soudain, perdre l'appétit et le sommeil, et, en quelques jours, arriver aux portes du tombeau. Un médecin étranger, disciple des maîtres musulmans, put seul le sauver. Mais il conserva tout le reste de sa vie, sur le visage, une pâleur blême, trace de cet attentat.

Bertrade, déjouée, ne vit plus de salut que dans l'humiliation : elle implora son pardon avec une bassesse hypocrite, et pour comble d'ignominie son misérable amant, Philippe, tomba lui-même aux pieds de son fils offensé, et obtint de la compassion et du dégoût du jeune prince la grâce de sa compagne¹.

Pour prix de cette réconciliation, le roi céda définitivement à son fils le Vexin. Louis resserrait ainsi les liens avec l'abbaye de Saint-Denis, dont il devenait dès

¹ Orderic Vital, liv. XI.

lors l'avoué en titre. Des événements se préparaient où l'abbaye allait avoir de grands motifs d'être fière de son disciple et défenseur.

Henri Beau-Clerc s'était assuré par sa générosité l'assentiment et au besoin l'appui de son jeune hôte, pour les entreprises qu'il méditait sur le continent. Robert, frustré de la couronne d'Angleterre, avait subi cette spoliation avec une apathie qui encourageait son ambitieux cadet à lui disputer encore la possession du duché de Normandie. On trouverait difficilement un type plus abject du grand feudataire sans loi et sans vergogne, pleins de passions brutales, de contrastes incroyables, passant des terreurs religieuses à la débauche la plus éhontée, que ce Robert, lâche, grotesque et idiot. « J'ai fait une assez longue pénitence de mes anciens péchés pour avoir le droit d'en commettre de nouveaux, » dit un personnage comique et grossier d'une de nos chansons de Geste, après quelques années passées dans la retraite en expiation des déportements de sa jeunesse. Tel semble avoir été le raisonnement de Robert Courte-Heuse, à son retour de la croisade. Après comme avant, on le vit se plonger dans l'orgie avec une insouciance hébétée. Au milieu d'un entourage de bateleurs, de bouffons, de femmes perdues, il dépensait en fantaisies honteuses les trésors de la Normandie. Le ridicule se joignait à l'ignominieux dans cette existence scandaleuse. Quand il s'endormait, abruti par l'ivresse, ses compagnons de débauche le volaient, lui enlevaient ses habits; si bien qu'à son réveil, le piteux sire ne trouvait plus ni chausses ni houseaux, et souvent ne pouvait sortir du lit avant midi. On lui dérobait jusqu'à son pain, et, n'en trouvant

plus dans sa maison, il lui arriva parfois de jeûner jusqu'à trois heures du soir¹.

Du reste, cet homme, sans règle dans sa vie privée, ne comprenait pas que sa condition de prince lui fit un devoir public de veiller au respect de la morale. Il n'imposait à ses vassaux aucune loi qui fût en opposition avec sa propre conduite : la justice, l'humanité avaient fui ce duché, déchiré par la plus sanglante anarchie. Les petits seigneurs, tous en guerre, déployaient dans leur vengeance une férocité inouïe. Toute l'imagination de cette noblesse était occupée à inventer des variétés de supplice ou des raffinements de luxure. Robert « laissait impunis les rapt et les brigandages. Aussi indulgent pour les crimes d'autrui que pour ses propres passions, il ne pouvait voir un homme traîné devant lui, chargé de chaînes et versant des larmes, sans se laisser attendrir et sans délivrer le coupable, eût-il les mains souillées de sang. » A cet instinct de commisération il joignait une si grande générosité qu'il ne regardait jamais au prix d'un faucon ou d'un chien, — et dans le même temps sa table n'était alimentée que du fruit des déprédations exercées sur les pauvres gens !

Tel était le seigneur chargé du gouvernement d'un peuple chrétien et de l'administration d'une province opulente ! Telles étaient presque partout les mœurs féodales².

Les pauvres opprimés de Normandie, le clergé surtout, appelaient de leurs vœux une intervention de Henri,

¹ Orderic Vital, *Hist. ecclésiastique*, liv. X et XI.

² *Id. ibid.*, liv. VIII.

roi d'Angleterre, qui n'était que trop enclin à profiter de n'importe quel prétexte pour s'emparer du duché. Il accourut en armes à Carentan. « Seigneur roi, lui dit l'évêque en le recevant dans son église, conquérez *avec le glaive de la justice* l'héritage paternel; arrachez de la main des méchants le patrimoine de vos aïeux. » Pour atteindre son but, le monarque ne crut pas superflu de joindre à la force morale que lui donnait l'assentiment national le secours des épées de ses barons anglais. Il fit cependant d'abord à Robert des propositions qui montrent assez le degré de moralité de « ce lion de justice ». « Vous ne tenez de place sur la terre que comme un arbre stérile, lui écrivait ce frère charitable, et vous n'offrez à notre Créateur aucun fruit d'équité. Abandonnez-moi toutes vos places fortes et tout le gouvernement du pays, avec la propriété de la moitié du duché, et possédez l'autre moitié sans soucis ni travaux. Je vous paierai chaque année le revenu de la moitié du domaine que vous m'aurez cédée. Vous pourrez alors vous gouverner et vous divertir à votre aise. Quant à moi, je supporterai le pénible fardeau qui me menace¹. »

Pour n'avoir pas su goûter cette logique des conquérants et cette touchante abnégation de despote résigné à sa fortune, Robert essuya une sanglante et irréparable défaite auprès de Tinchebray, le 26 septembre 1106. Lui-même tomba prisonnier aux mains du chapelain du roi, un certain Gaudri, que nous retrouverons plus loin, un de ces clercs batailleurs, nés pour la vie des

¹ Orderic Vital, liv. XI.

camps, que la féodalité, avide d'occuper toutes les hautes positions, déversait dans l'Église, d'où les plus saints réformateurs eurent tant de peine à les extirper.

Le duché de Normandie avait perdu son autonomie; mais, soigneux de sa réputation de justice, en raison des profits qu'il en tirait, le conquérant n'eut garde de la compromettre dans cette délicate circonstance. Le vaincu n'avait qu'un fils, Guillaume Cliton, âgé de cinq ans, trop jeune pour revendiquer l'héritage paternel avant que l'occupation eût été consacrée par le temps: Henri confia l'éducation de cet enfant, encore inoffensif, à un ami de Robert, Hélié, seigneur de Saint-Saëns, dans le territoire de Rouen. Quant au prince dépossédé, égoïste et apathique, il n'eut guère lieu de regretter pour son propre compte sa déchéance. Il vécut vingt-sept ans en Angleterre, au milieu des délices grossières pour lesquelles il était fait et dont son frère ne le priva point.

Celui-ci, il faut en convenir, à défaut de vertus, avait au moins ce tact et cette décence politiques qui en ont tenu lieu à nombre de princes, et de ceux mêmes qui sont réputés très-bons. Il sut maintenir dans un ordre extérieur suffisant et dans le respect des lois son baronnage des deux côtés du détroit; l'Église goûta sous lui une tranquillité perdue depuis longtemps, et les hommes sages, honnêtes et pratiques, comme Suger, purent, à tout prendre, se laisser assez fasciner par ces apparences de générosité et de droiture pour prodiguer à l'usurpateur heureux des éloges qui conviendraient aux plus vertueux princes. Pendant qu'il consolidait sa conquête, Henri évita de porter ombrage à ses voisins de France, qui avaient favorisé son coup de main par une neutralité

singulièrement confiante et maladroite. Pourtant, sous prétexte de bonne administration, il avait, dès son arrivée, enlevé au gouvernement neutre du comte Payen le château de Gisors. On dut pressentir ses projets. Aux mains d'un duc aussi fort, aussi entreprenant et aussi peu scrupuleux, cette forteresse était une perpétuelle menace pour notre frontière du Vexin. La tentative de Guillaume le Roux n'était point si éloignée, et l'on eut lieu de trembler à Saint-Denis pour le fief principal de l'abbaye, et pour la paix du royaume.

CHAPITRE III

LA ROYAUTE FRANÇAISE. — LE ROI. — LES VASSAUX, LA COUR

Le royaume de France, sa composition et ses limites au commencement du XI^e siècle. — Situation des grandes puissances vis-à-vis de la couronne. — Les vassaux du domaine royal avant Louis le Gros. — Attitude de ce prince. — Formation de la *maison du roi*. — Louis prend le parti de l'abbé de Saint-Denis contre Bouchard de Montmorency, vassal rebelle de cette abbaye. — Bouchard est vaincu, ainsi que ses alliés Matthieu de Beaumont et Dreux de Mouchy. — Expéditions contre Eble de Roucy, puis contre Léon, châtelain de Meung. — Conséquences morales de ces entreprises contre le brigandage féodal. — Louis VI inaugure la royauté des temps modernes. — Comment il sut comprendre, accepter et dominer l'esprit et les institutions de son époque. — Caractère pratique de l'autorité comme il la conçut et l'exerça. — Le gouvernement des premiers Capétiens; ses agents. — Les cinq grands officiers du palais sous Philippe I^{er}. — Le sénéchal. — Le connétable. — Le bouteiller. — Le chambrier. — Le chancelier. — Attributions et prérogatives de chacun. — Les courtisans. — La famille de Garlande.

Pendant que se montraient ainsi des complications et des menaces de guerre au dehors, il s'accomplissait, dans les étroites limites de la France, des événements d'une portée immense, quoique d'un retentissement borné : c'était l'affranchissement du domaine royal des tyrannies féodales qui l'infestaient, par la vaillante initiative et l'énergie patiente du jeune prince Louis le Batailleur.

Le *royaume* de France, moins étendu encore que l'ancien duché du même nom, n'avait été, sous les quatre premiers Capétiens, qu'une province, et non la plus importante, de la Gaule carolingienne. Le domaine immédiat de la couronne, sous Philippe I^{er}, ne comprenait guère, outre le Parisis, que le Hurepoix, le Gâtinais et l'Orléanais ¹. Philippe, en 1101, avait eu la sagesse de racheter, pour soixante mille sous d'or, à Eudes Herpin son comté de Bourges, et de prendre pied par là au midi de la Loire, où de vastes et riches provinces reconnaissaient à peine au roi une suzeraineté nominale. On vient de voir à quel titre précaire la couronne possédait le Vexin français, et quels orages s'amoncelaient sur cette frontière. Les villes épiscopales d'Amiens, de Beauvais, de Laon, de Noyon, de Reims, de Soissons, ne relevaient que vaguement du trône; tout le reste du pays qui forme la France des temps modernes était étranger et fréquemment hostile à ce royaume primitif, mesurant à peine trente lieues de l'est à l'ouest, et quarante du nord au sud. Par delà ses frontières de l'Epte, de la Vilaine, de la Loire, de la Meuse, des montagnes de l'ancienne Bourgogne, s'étendaient les seigneuries plus vastes et plus puissantes des hauts feudataires : Normandie, Bretagne, Anjou, Champagne, Flandres, qui appartenaient à des maisons de potentats secondaires, plus respectés dans leurs terres vassales que leur suzerain aux fleurs de lis. Tout le midi de la Loire, partagé en quelques grands fiefs : Poitou, Guyenne, comté de

¹ Répondant aux cinq départements actuels de Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Oise et Loiret.

Toulouse, etc., n'avait aucun lien de fait, et à peine le rapport de quelques obligations féodales, avec l'autorité centrale. En outre, les trois royaumes de Provence, de Bourgogne et de Lorraine faisaient partie de l'Empire. Et ainsi notre France actuelle s'est formée par l'annexion successive, pendant six siècles, de l'étendue de quatre-vingt-cinq de ses départements au petit État qui fut son premier noyau.

Encore, avant Louis le Gros, les rois étaient-ils, sur leurs propres domaines, constamment harcelés par des vassaux turbulents à qui leurs donjons inexpugnables assuraient l'impunité. La condescendance politique imposée par les circonstances à Hugues Capet, la faiblesse inintelligente de ses successeurs, permirent à leurs vassaux immédiats, les barons de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, de se constituer dans une véritable indépendance, arrogante et tracassière, fatale à l'Église, aux marchands et aux vilains. Le pillage des sanctuaires, le brigandage sur les routes, la dévastation et l'incendie portés dans les cabanes et dans les moissons du pauvre, tels étaient les jeux, les passe-temps journaliers de ces seigneurs exécrés, dont les sombres repaires, perchés sur des hauteurs inaccessibles, dominaient et épouvaient au loin le plat pays.

Dès qu'il eut été associé au pouvoir royal, le prince adolescent ami de Suger entreprit un nivellement implacable de ces tyrannies, sous la loi féodale.

Pour accomplir cette œuvre grande et difficile, ses ressources étaient presque nulles. La constitution féodale astreignait tout homme d'armes au service militaire vis-à-vis de son suzerain immédiat : le roi, comme seigneur

de l'Ile-de-France, n'avait pas, à cet égard, de prérogatives plus larges que les autres suzerains. A qui donc faire appel quand il s'agissait de combattre ses auxiliaires naturels, les propres barons de son domaine, en révolte, puisqu'il ne pouvait requérir l'aide des grands vassaux que dans les guerres nationales et pour défendre l'intégrité du territoire français? Dans cet embarras, le jeune prince réussit à s'attacher une poignée de compagnons fidèles, trois ou quatre cents *damoiseaux*, amis des combats, avides de gloire, séduits par le prestige du nom royal et par l'appât des offices domestiques inféodés que leur bravoure pouvait conquérir, et qui à la cour de France brillaient d'un éclat plus grand que dans les châteaux des plus puissants feudataires. Telle fut l'origine de ce cortège militaire de Louis le Gros, que déjà on désignait sous le nom de *maison du roi*.

Le premier acte de justice du *royal damoiseil* fut en faveur de l'abbaye où il avait été élevé. L'abbé de Saint-Denis, seigneur féodal, eut à se plaindre, en 1101, des déprédations de son vassal Bouchard¹, sire de Montmorency, et le fit citer par Louis au tribunal de leur suzerain commun, le roi de France. Bouchard comparut à Poissy² devant la cour du roi, composée de ses *pairs* en vasselage, les barons de l'Ile-de-France³. Condamné,

¹ Bouchard IV, fils d'Hervé de Montmorency, auquel il avait succédé vers 1094.

² Département de Seine-et-Oise.

³ Il ne faudrait pas confondre ce tribunal avec la *cour des pairs*, établie seulement à la fin du XII^e siècle par Philippe-Auguste. La *pairie* (parité) ne constitua point d'abord une qualité, mais seulement un droit, et, sans remonter plus haut, depuis l'avènement de la troisième race, la cour des barons ou pairs, dernier vestige des anciennes assemblées nationales

il refusa de se soumettre à la sentence, et retourna librement dans ses terres. La loi féodale ne permettait pas, en effet, qu'on le retînt prisonnier. Le fier baron espérait sans doute en être quitte pour une condamnation, à laquelle la faiblesse ou la complicité des juges ne permettrait de donner aucune sanction. Il se trompait; et ce calcul, autorisé par de nombreux précédents, était désormais chimérique. Le souverain de l'Île-de-France, après avoir respecté à l'égard de son vassal les usages féodaux, fit appel à des droits nouveaux, ceux du pouvoir royal contre le sujet rebelle. On vit soudain le jeune Louis envahir à main armée les terres du contumace. Ses troupes, grossies des auxiliaires flamands que lui avait envoyés son oncle Robert *le Jérusolymitain*¹, portèrent la dévastation et l'incendie jusqu'au pied du donjon de Montmorency. De cette retraite même, où il avait été refoulé avec de grandes pertes, le seigneur ne put braver son audacieux rival. Voyant de loin ses champs ravagés, ses villages brûlés, il fut contraint de subir les volontés du vainqueur et d'accorder pleine satisfaction à l'abbaye.

Bouchard dompté, ce fut le tour de ses complices.

(*malla, champs de mai, plaids*, sous les Mérovingiens et les Carolingiens), réunit tous les barons relevant de la couronne. Ils étaient *pairs* ou égaux entre eux, non en puissance territoriale, mais en autorité représentative à la cour du roi. Plus tard, après la soumission des grands feudataires, la pairie fut conférée comme dignité aux douze plus puissants d'entre eux : six ecclésiastiques et six laïcs.

¹ Robert II, comte de Flandre (1093-1111), était fils de Robert I^{er} le Frison, comte de Flandre, et de Gertrude de Saxe. Cette princesse avait eu, d'un premier mariage avec Florent I^{er}, comte de Frise et de Hollande, une fille, Berthe, épouse de Philippe I^{er} de France et mère de Louis le Gros.

Matthieu, comte de Beaumont ¹, et Dreux de Mouchy ², lui avaient prêté un concours actif dans sa résistance contre la justice royale. C'étaient de bons offices que ces seigneurs, exposés à une même vie aventureuse, étaient heureux de pouvoir au besoin se rendre mutuellement. Tous avaient sur la conscience de semblables fautes, et pouvaient redouter un jour ou l'autre des châtimens pareils.

Le sire de Mouchy donc, à raison de sa participation à la rébellion de Bouchard et des dommages qu'il avait antérieurement causés à l'église de Beauvais, fut ensuite attaqué par Louis. La guerre se fit d'abord aux dépens des manans du seigneur, qui, selon les idées du temps, n'étaient que l'accessoire de sa terre, une portion de son domaine.

Dreux courait le pays avec une bande d'archers et d'arbalétriers, toujours prêt à se replier sur son donjon, dernier mais inexpugnable asile. La sagacité et la bouillante audace de Louis coupèrent à l'ennemi cette retraite. Le roi serra les fugitifs de si près, qu'il pénétra avec les gens de Dreux dans l'enceinte fortifiée, et se fit jour, l'épée à la main, à travers leurs rangs, jusqu'à la tour de bois du donjon, qu'il incendia. On le vit encore au milieu de la flamme, dont il songeait à peine à se protéger, porter et parer des coups formidables parmi les ennemis exaltés par le désespoir ³.

Restait Matthieu de Beaumont. Après une lutte ar-

¹ Beaumont-sur-Oise, département de Seine-et-Oise. La sœur de Matthieu de Beaumont était mariée à Bouchard de Montmorency.

² Département de l'Oise, arrondissement de Beauvais.

³ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. 11; *Œuvr. compl.*, p. 14-16.

dente, où il courut les plus grands dangers, il fut trop heureux de profiter d'un avantage momentané pour obtenir de son jeune rival une paix honorable, en lui jurant soumission et fidélité (1101) ¹.

L'intervention royale, sollicitée de tous les côtés à la fois, assurait partout la tranquillité du peuple et le respect des intérêts religieux. Louis, pressé d'en finir avec les excès de toutes sortes du baronnage insubordonné et pillard, châtia vers le même temps, d'une façon exemplaire, deux des seigneurs les plus redoutables aux églises : Eble de Roucy ², ravageur des terres de la métropole de Reims, et Léon, châtelain de Meung ³, qui avait enlevé à l'église d'Orléans, dont il était vassal, une partie de sa châtelainie de Meung et la suzeraineté d'un autre fief. C'est à la suite de ces laborieuses expéditions ⁴ que le jeune roi désigné passa le détroit, comme nous l'avons raconté, pour se rendre auprès de Henri I^{er}, nouvellement couronné roi d'Angleterre, et qu'après avoir échappé aux hasards de vingt combats, il fut sur le point de mourir obscurément par les intrigues d'une femme.

Suger, encore modeste étudiant à Saint-Denis quand son ami se couvrait de gloire, suivait avec un vif intérêt cette lutte entreprise au profit de l'Église et de la justice. Plus de trente ans après, il en retraça fidèlement les péripéties avec une émotion digne de son cœur de

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. III et IV; *Œuvr. compl.*, p. 16-19.

² Roucy, département de l'Aisne, arrondissement de Laon. — Il s'agit ici d'Eble II, comte de Roucy.

³ Meung, département du Loiret, arrondissement d'Orléans.

⁴ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. v et vi; *Œuvr. compl.*, p. 19 et 20.

prêtre, et avec la grave autorité de son esprit d'homme d'État.

Non moins, en effet, que la religion et l'humanité, le progrès politique y trouvait son compte. Sans doute le seul résultat alors recherché et apprécié de ces victoires, c'était le bien qu'elles faisaient au clergé et au peuple paisible : à peine quelques esprits d'élite pouvaient-ils en soupçonner les conséquences pour l'ordre social. Il serait permis de supposer que Suger eut cette intuition. Toujours est-il que, dans l'âge mûr, quand il écrivit ses souvenirs sur les événements que nous venons de raconter, il en démêla avec une rare sagacité les traits caractéristiques. On ne saurait distinguer, il est vrai, la part de l'expérience acquise et celle des prévisions réalisées dans ces observations nettes et précises dont l'historien éclaira ses récits, et qui mettent en relief le côté remarquable de la nouvelle attitude prise par la royauté.

Au fond, de cette répression de quelques brigands il ne revint pas au domaine royal une bande de terrain au delà de ses anciennes limites, ni une place forte à l'intérieur. Qu'est-ce donc que la royauté y gagna? Un rôle, une ligne de conduite ferme et décidée. Depuis plus d'un siècle la dynastie capétienne cherchait une base, et la royauté des temps nouveaux attendait encore sa formule. Les quatre premiers Capétiens avaient vécu, tournés vers le passé, pleins des souvenirs de la monarchie absolue de Charlemagne, sentant avec douleur et confusion la disproportion entre leur personnage effacé et la grandeur majestueuse du type impérial, mais inconscients des révolutions accomplies et des nécessités présentes, inhabiles à construire, avec les éléments nouveaux, un

édifice gouvernemental à leur taille. Aussi demeurèrent-ils inférieurs, même par le caractère, à leur situation officielle, si amoindrie qu'elle fût.

Mais Louis VI brise avec un passé irrévocablement évanoui; il tient compte du pas en avant fait par la société, et il la devance même. Quand il a jugé comme suzerain son vassal Bouchard de Montmorency, il respecte en lui les immunités féodales, et le laisse partir libre. Mais alors le personnage royal se dédouble : il s'est posé comme seigneur, mais il est aussi roi, et à ce titre sa mission est de faire exécuter les sentences que le suzerain prononce seulement comme juge. Ainsi l'ordre nouveau, le système féodal, n'est point méconnu; les rapports de cette société, définitivement constituée, sont consacrés. Mais l'autorité royale se dégage de cette hiérarchie de pouvoirs subalternes, et si elle s'harmonise avec eux, c'est pour les enserrer plus étroitement et les mieux dominer.

Le principe propre de ce pouvoir supérieur n'émane d'aucune théorie préconçue : il est tout original et essentiellement pratique. Les droits qu'il réclame s'inspirent des besoins du moment : le privilège, pour la royauté, de poursuivre l'iniquité, de veiller et de pourvoir à la sécurité de tous ses sujets et d'intervenir dans les affaires des particuliers, tout en respectant leurs situations acquises, pour le maintien des lois éternelles de la justice et de la concorde. Telle Suger a défini cette autorité bienfaitrice, après y avoir participé comme ministre; telle il l'exerça, sans excès comme sans défaillance, quand il gouverna en personne la France, comme régent, pendant la croisade de Louis le Jeune; telle peut-

être il en avait reçu la notion, à Saint-Denis, des maîtres qui l'élevaient en même temps que Louis VI.

C'était aussi le temps où, la royauté s'étant constituée sur les bases nouvelles que lui fournissait le progrès de la société, le gouvernement se fixait, de son côté, dans ses formes, dans ses principes et dans sa direction. Avant d'indiquer cette marche nouvelle du gouvernement, il importe de donner quelques détails sur la composition et l'esprit de la cour de France, où Suger se vit introduit justement à cette époque, à la suite des triomphes du prince son ami, d'abord comme un conseiller timide, mais pour y conquérir un ascendant de plus en plus fort et utile au royaume.

La monarchie française, depuis l'avènement de Hugues Capet au trône, n'était plus en quelque sorte qu'une tenure féodale : le royaume assimilé au fief, le gouvernement de l'État n'était que l'administration de la maison d'un seigneur, le plus grand, il est vrai, sinon le plus puissant, des barons de la chrétienté. Aussi les charges politiques consistaient simplement dans l'inspection des services domestiques du palais et du domaine royal, au delà des limites duquel le roi n'avait ni juridiction ni contrôle. L'importance non pas précisément de ces charges, mais du maître qui les conférait, éleva rapidement les titres de ces offices domestiques : dans la réorganisation opérée par Philippe I^{er} et son fils, vers 1105, la haute situation, l'influence administrative des officiers domestiques fut consacrée, régularisée et délimitée, et cette innovation détermina une réforme de chancellerie. C'était un usage dès longtemps en vigueur que les grands personnages présents

à la confection des actes de la chancellerie royale, des *diplômes*, comme on disait alors, y apposassent leur signature, comme une sorte de marque d'authenticité, et à cette date la souscription de cinq grands officiers du palais au bas de tout diplôme devint de rigueur. Une formule spéciale annonça même leur présence à la rédaction de l'acte, proclamant ainsi qu'ils assistaient le roi dans l'administration des affaires publiques. Ils formèrent dès lors, auprès de la royauté, un conseil permanent, où ils représentaient chacun la spécialité des charges dont ils conservaient les dénominations serviles, sans en remplir personnellement les attributions. Ces titres étaient ceux de : sénéchal, connétable, bouteiller, chambrier et chancelier.

Le *sénéchal* avait commencé par être un maître d'hôtel, comme l'indique son nom latin, *dapifer*. C'était originairement le plus ancien des esclaves¹, une sorte d'intendant, investi par bénéfice d'âge du droit de surveillance sur ses compagnons. A la cour des Mérovingiens, il s'était transformé en maire du palais : dénomination fastueuse sous laquelle se retrouve sa modeste origine de majordome, *major domus*. On sait à quelle puissance exorbitante s'élevèrent, sous la première race, ces officiers subalternes, qui finirent par détrôner leurs maîtres et par couronner leurs propres fils. Le sénéchal du XII^e siècle, avait la même attribution et de plus le système féodal, assurant dans sa descendance l'hérédité de son office, semblait autoriser chez lui des

¹ Son nom l'indique : *senex*, vieillard, et *scalchus* (mot german latinisé), serviteur.

visées aussi hautes que chez ses prédécesseurs, les maires du palais. Mais le remède se trouvait cette fois à côté du mal et dans le même principe. La supériorité, au moins nominale, du suzerain était la clef de voûte de l'édifice féodal. L'idée de supplanter le suzerain ne venait pas au vassal; mais l'envie de s'affranchir de son autorité réelle, d'amoindrir ses droits, était naturelle, et cette entreprise séduisante pouvait être tentée sous le règne des faibles capétiens. Du reste, le sénéchal centralisait, de droit, entre ses mains des pouvoirs immenses. Administrateur général du domaine, commandant supérieur des troupes, suppléant enfin le roi dans toutes les manifestations de la puissance suprême, c'était un auxiliaire singulièrement dangereux, bien que sa position sujette lui fût fréquemment rappelée par des obligations vassales, comme de porter lui-même les plats sur la table royale dans les dîners d'apparat.

Loin, bien loin au-dessous du sénéchal, venaient, dans un ordre indéterminé, ses quatre collègues.

Le *connétable*, ou *comte des étables* (*magister equitum*), était le grand maître de la chevalerie royale. Il réglait l'équipement et le service des nobles attachés à la fortune militaire du prince et composant sa « maison ».

Le *chambrier* avait la surveillance et la direction de toutes les résidences royales; il était chargé de leur entretien et de leur approvisionnement.

Le *bouteiller* était le surintendant de la cave. A cette charge se rattachait naturellement l'administration des vignes, portion principale du domaine royal, et dont les produits, par les soins du même bouteiller, devaient être vendus avant ceux des vignobles particuliers.

Le *chancelier* présidait à l'administration de la justice. Chargé de rédiger les sentences, et en général tous les actes de la volonté royale, il était toujours choisi dans le clergé. Les gens d'Église seuls savaient alors écrire, ou du moins ils étaient seuls capables de diriger un service de bureaucratie.

Les quatre autres grands offices du palais étaient quasi inféodés à de puissantes familles vassales. Le soin principal des titulaires était naturellement d'étendre leurs attributions au détriment de l'autorité souveraine, et surtout de rendre leur charge héréditaire dans leur maison. Toutefois cette hérédité, quoiqu'elle ait souvent existé en fait, ne fut jamais reconnue de droit par la royauté, qui en voyait trop bien les dangers. De là des compétitions ardentes, des luttes intestines et des complications souvent fort graves dans la conduite de l'État.

A l'époque de réaction que nous abordons, la lutte était plus accentuée, et la royauté régénérée, en même temps qu'elle proclamait le rôle accordé dans le gouvernement aux officiers du palais, se montrait énergiquement décidée à ne faire de leurs attributions qu'une délégation personnelle. Dès lors la monarchie était assez forte pour imposer sa volonté, et le principe de l'hérédité des offices ne triompha pas, comme à une autre époque l'hérédité des bénéfices terriens.

Il ne manquait pas, à la cour de France, d'ambitieux pour convoiter des positions ainsi mises en lumière. Au premier rang de ces courtisans, — courtisans de l'époque féodale, altiers, vindicatifs, farouches, implacables dans leurs aversions, adressant des prières

comme des ultimatums, la main sur la garde de l'épée, — il faut placer la famille des sires de Garlande, dont quatre membres se partageaient alors la faveur des princes royaux. Ces quatre frères : Anseau, Guillaume, Gilbert et Étienne, n'étaient point des hommes vulgaires, et des qualités réelles autorisaient, jusqu'à un certain point, leur dévorante ambition¹. Ils en vinrent à envahir simultanément trois des cinq grandes charges de la couronne : Anseau, signalé avec son frère Guillaume, parmi les plus hardis chevaliers de la maison du roi, ne tarda pas à obtenir, comme on le verra, la haute position de sénéchal ; Gilbert fut bouteiller, pendant qu'Étienne occupait le poste de chancelier.

¹ On n'est pas bien fixé sur le lieu où se trouvait situé le fief dont cette puissante famille tira son nom. C'était, à coup sûr, dans les environs de Paris. (Voir Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, ix, p. 411.) Des quatre frères que nous venons de nommer, trois furent successivement sénéchaux : Anseau (1109-1116, 1120), Guillaume (1118 et 1119), Étienne (1120-1126). Voir N. de Wailly, *Éléments de Paléographie*, I, 236, la liste des sénéchaux sous Louis VI.

CHAPITRE IV

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET L'ÉGLISE

Soumission des vassaux du domaine. — Gui Troussel cède son château de Montlhéry à la couronne. — Gui le Rouge, sénéchal. — Sa fille Lucienne fiancée avec Louis, fils du roi. — Philippe I^{er} persiste dans sa liaison avec Bertrade de Montfort. — Sa lutte contre le saint-siège et ses intrigues auprès du clergé de France pour faire valider cette union. — Yves de Chartres. — Sa noble attitude devant les instances, puis les persécutions du roi. — Excommunication lancée contre Philippe et Bertrade. — Urbain II en France. — La première croisade. — Absolution de Philippe et de Bertrade. — Suger va étudier la théologie au couvent de Saint-Florent, près de Saumur. — Robert d'Arbrisselles et la fondation de Fontevrault. — Suger représente l'abbaye de Saint-Denis au concile de Poitiers pour les affaires du royaume de Jérusalem. — Bohémond, prince d'Antioche. — Son mariage avec Constance, fille de Philippe I^{er}. — Il harangue les fidèles au concile de Poitiers. — La querelle des *Investitures*; ses commencements et son objet. — Lutte de l'empereur Henri IV contre le saint-siège. — Son fils Henri V persiste dans ses prétentions au droit d'investiture. — Le pape Pascal II en France. — Suger député vers lui à la Charité-sur-Loire. — Pascal à Saint-Denis. — Le concile de Châlons-sur-Marne. — Le dissentiment entre le sacerdoce et l'Empire s'aggrave. — Le concile de Troyes. — Rupture entre la cour de France et le sénéchal Gui de Rochefort. — Siège et prise du château de Gournay par le prince Louis. — Mort de Philippe I^{er}. — Louis VI couronné à Orléans. — Réveil des factions.

La royauté, personnifiée dans le jeune Louis, avait tout à coup révélé une force et une énergie qu'on ne lui soupçonnait plus; il devenait donc opportun pour tous les vassaux de changer de tactique, et de mériter par la

soumission les accroissements de domaine ou d'honneurs qu'il était désormais imprudent de tenter de lui arracher par la violence. Le concours fut grand des serviteurs intéressés, et la cour put admirer des conversions soudaines et merveilleuses.

Il y avait, au sud du domaine de la couronne, une maison vassale, rivale en arrogance de celle de Montmorency, dont elle descendait, mais d'une réputation plus sinistre encore : c'étaient les sires de Montlhéry¹, dont le représentant à cette époque était Gui, surnommé *Troussel*. Le nom de ce repaire féodal est devenu légendaire. C'était un coupe-gorge, admirablement situé entre les deux capitales du royaume capétien, Paris et Orléans. Troussel et ses proches tenaient cette route d'un côté par Montlhéry et de l'autre par les forteresses de Châteaufort², et de Rochefort, organisant des guet-apens, faisant la loi à tout le pays, et interceptant presque à leur guise les communications entre les deux grandes villes royales. Impossible de se rendre de l'une à l'autre, à moins de faire protéger sa marche par toute une armée. Pour comble de périls et de honte, ces terribles voisins, étreignant le *royaume* dans des limites dérisoires, commandaient encore le cours de la Seine par leur château de Corbeil³.

Après s'être couvert d'une sombre renommée par ses brigandages, Gui Troussel avait voulu effacer son passé, ou seulement tenter une carrière plus aventureuse, en

¹ Montlhéry, département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil.

² Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles.

³ Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet.

allant combattre les infidèles. Il n'était pas fait pour ces expéditions hardies, plus périlleuses que lucratives. A l'approche du terrible Kerbogha, il s'évada d'Antioche, descendit avec des cordes du haut des murailles, et revint en France, honteux, chagrin, justement honni de tous les chevaliers (1103). Il n'avait qu'une fille, Isabelle, sur qui rejaillissait sa flétrissure, et il se demandait avec effroi ce que deviendrait après lui le château de Montlhéry. L'héritière discréditée par la lâcheté de son père avait cependant une dot séduisante, le redoutable donjon. Elle plut par là au roi de France, qui lui fit épouser Philippe, le fils qu'il avait eu de Bertrade. La précieuse forteresse ne fut point laissée aux mains de ce bâtard, du reste encore enfant. Louis, instigateur sans doute de ce mariage politique, ne crut pas trop faire que d'abandonner à Philippe, en échange du château, une partie de la seigneurie du Vexin avec le comté de Mantes ¹, dont le jeune prince porta dès lors le titre.

Suger, à peine âgé de vingt et un ans, accompagnait ou représentait Adam, son abbé, dans le conseil royal où fut négociée cette annexion, plus habile que délicate. Ce fut même, paraît-il ², par le conseil de son ami d'enfance que Louis feignit d'abord de s'opposer à une union qui lui était fort agréable ; si bien que le vieux Troussel, pour le gagner, lui abandonna en même temps à lui-même les places de Châteaufort et de Montfort. La royauté était enfin débloquée, et la joie en fut grande à la cour de Paris : « J'ai entendu,

¹ Seine-et-Oise.

² Nettement, *Vie de Suger*, ch. I, p. 23.

écrivait plus tard Suger, le père de Louis dire à son fils : « Maintenant, mon fils, veille à bien « conserver cette tour, dont les vexations ont avancé mes jours, et dont les embûches criminelles ne m'ont pas laissé un instant de tranquillité et de paix ¹. » Cependant toutes les inquiétudes ne devaient pas encore cesser de ce côté, et les conseillers de la cour, au premier rang desquels se trouvait alors Suger, allaient avoir encore à démêler d'autres situations bien autrement embarrassées.

En ce temps-là (1104), reparut un autre vassal, dont la jeunesse batailleuse avait laissé des souvenirs peu rassurants : c'était Gui le Rouge, sire de Rochefort, oncle de Gui Troussel ². Glorieux vétéran de la guerre sainte, il revenait, lui, de Jérusalem même, précédé de la renommée de ses merveilleux exploits et chargé de richesses. Il y avait fort à craindre qu'un pareil homme ne ratifiât point les concessions faites par son neveu à la couronne, et tout fut mis en œuvre pour capter les bonnes grâces de ce nouveau venu malencontreux. On s'empressa de lui rendre la charge de sénéchal ³, ce cauchemar de la royauté, qu'il avait exercée avant la croisade; on redoutait tellement de retrouver en lui un ennemi supérieur en force, qu'on en fit presque un égal en autorité. Lui aussi avait une fille qui fixa les yeux de la cour. C'est une tradition des

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. VIII; *Œuvr. compl.*, p. 25.

² Gui le Rouge était fils de Gui I^{er} de Montlhéry, grand-père de Gui Troussel.

³ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. VIII; *Œuvr. compl.*, p. 25. Gui le Rouge avait été sénéchal avant la première croisade.

monarchies à tous leurs degrés de développement, de faire du mariage une ressource, souvent même un piège de leur diplomatie. Il est dans la destinée des enfants de maisons souveraines d'être échangés contre des provinces limitrophes, ou livrés comme otages de quelque puissante alliance. Mais la fille du héros de Jérusalem, illustre et opulent, n'était point de celles à qui l'on peut offrir un bâtard, orné pour la circonstance du titre de comte. On ne crut pas cette fois que ce fût trop, pour tenir le père inoffensif, que de fiancer à la fille du sire de Rochefort l'héritier même du trône, Louis, le roi désigné. A ce prix, le vieillard altier accorda la paix à l'État, et consentit même à faire loyal service pour ses fiefs, ce qu'on n'avait jamais obtenu de lui jusque-là¹.

Et c'est cette race royale, ambitieuse alors de s'allier à des filles d'aventuriers, aux héritières des bicoques de Montlhéry et de Rochefort, qui devait, quelques générations plus tard, toujours, il est vrai, par la même politique de consolidation ou d'empiétement, choisir à son gré des épouses parmi les archiduchesses et les infantes et donner des trônes étrangers à ses cadets. Tant furent humbles et laborieux les débuts de la monarchie française, tant de minces calculs et d'aspirations médiocres préludèrent à ses visées hautaines et aux arrogances dédaigneuses de son despotisme !

Un des premiers artisans, un des plus habiles aussi, et des plus noblement inspirés de cette entreprise de conquêtes diplomatiques et d'accroissement moral, ce fut Suger. On vient de le voir mêlé, à peine au sortir

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. VIII; *Œuvr. compl.*, p. 26.

de l'adolescence, et déjà avec un rôle du premier ordre, à des questions graves et épineuses. Celle à l'occasion de laquelle il avait été introduit pour la première fois dans les conseils des princes, et dont il poursuivait avec le plus de zèle et d'inquiétude la solution, était d'un caractère beaucoup plus grave encore, aux yeux surtout d'un religieux et même d'un homme politique : il s'agissait des complications survenues à la suite de l'union adultère du roi Philippe avec Bertrade.

Ce scandale pesait depuis douze ans sur la France. Philippe, homme sans volonté, n'avait trouvé d'énergie que pour lutter pendant tout ce temps contre la répulsion de son peuple, le cri de sa conscience et les foudres de Rome. Du reste, il ne voyait d'obstacle à ses projets coupables que dans la puissance matérielle de l'Église, et il espérait toujours obtenir l'assentiment de ce tribunal par quelques-uns des arguments dont les rois ont le commode emploi : les séductions, les menaces, et, au besoin, la persécution implacable.

On a vu que le monarque trouva un prélat qui, par une erreur de conscience, ou sous l'inspiration d'une ambition servile, prêta son ministère au semblant de sacrement dont Philippe voulait couvrir et comptait peut-être effacer son crime. S'il avait pu faire ratifier cet acte au moyen de ruses quelconques par le saint-siège, il eût vraisemblablement porté sans trouble cette situation.

Philippe fut plusieurs années en instance auprès de la cour de Rome, traitant comme une simple affaire politique une si haute question de morale. Urbain II déploya, dans ces négociations, la fermeté et la pa-

tience qui conviennent à l'inviolabilité des lois divines et à leur éternelle durée. Vain remède ! la justice étant lente et miséricordieuse, le roi la crut indécise et se flatta de l'é luder. Il cherchait, par son obstination et sa feinte sécurité, à convaincre le clergé du royaume que son divorce était approuvé par le pape : son but était d'obtenir ainsi de quelque prélat ignorant une consécration régulière de sa nouvelle union, qu'il comptait faire ensuite agréer et respecter par la cour de Rome comme un fait accompli selon les lois canoniques.

Mais auprès du roi veillait un témoin, inaccessible à l'ambition comme à la crainte, unissant à des mœurs austères un esprit conciliant, mais incapable de transiger avec un devoir, oracle de l'Église de France par son savoir et par sa piété : c'était Yves, évêque de Chartres.

Philippe savait que là était le centre de la résistance : il employa tous les moyens pour séduire, puis pour intimider le prélat. Ce fut en vain. Invité d'abord, comme par une déférence flatteuse, à célébrer le mariage que le souverain pontife était supposé avoir autorisé, Yves renvoie cet honneur au métropolitain de Reims, à qui revenait de droit un tel office, et il réclame auparavant la preuve de l'assentiment du pape. Il résiste aux prières, aux injonctions fallacieuses ; il démasque les supercheries du monarque, il le convainc d'imposture, avec modération, mais sans ambages. « Le respect que j'ai pour vous, dit-il, m'empêche de paraître en votre présence ; car je serais obligé de vous dire de bouche et de déclarer devant tout le monde ce que je vous confie encore ici dans le secret d'une

lettre... Enfin Votre Sérénité sait bien qu'il n'y a point pour moi de sécurité à la cour, que j'y ai pour ennemi un sexe auquel on ne doit pas trop se fier, même quand on l'a pour ami. »

D'un autre côté, il instruit le pape des machinations qui se trament à Paris, il l'avertit des interprétations perfides auxquelles donne lieu sa conduite modérée, il provoque enfin une sentence d'excommunication rendue nécessaire par l'entêtement coupable du prince (1100).

Quand le saint-siège prit cette mesure extrême, Yves portait déjà la peine de sa courageuse attitude. Il avait été chassé de son siège épiscopal par le roi irrité, dépouillé de ses biens, jeté en prison; mais son zèle apostolique n'avait point fléchi, tout en demeurant discret. Il comprima le soulèvement des fidèles de son diocèse, qui voulaient le dérober par les armes aux injustes vengeances du prince. Il ne permit pas qu'une goutte de sang coulât pour sa cause; mais de son cachot il écrivait à son tyran des remontrances désintéressées, calmes, solennelles comme la voix de la conscience.

Or, pendant que la France, fille aînée de l'Église, voyait son roi s'amuser à des intrigues de cour, croupir dans le vice, fermer l'oreille à la parole du vicaire de Jésus-Christ, cette parole, puissante sur l'âme des peuples, les avait tout à coup soulevés d'un bout à l'autre de la chrétienté; et sur le sol même de la France, au concile de Clermont (1096), avait été poussé le cri héroïque de la croisade : *Dieu le veut !* La France, sa chevalerie et son peuple fidèle confondus, se précipitait vers l'Orient sur un signe du pape, dont Philippe bravait les

foudres. C'était un symptôme inquiétant. La division des consciences s'accusait entre les sujets et le roi ; la division des vues et des intérêts devait s'ensuivre, si Dieu ne détournait pas le monarque de sa voie fatale.

Enfin, après bien des alternatives d'amendements apparents et de rechutes, de promesses jurées et presque immédiatement violées de la part du faible monarque, il chancela sous le poids de l'anathème. Le courage d'Yves de Chartres avait été contagieux, et le prince excommunié avait vu, dans un voyage, toutes les églises de Sens, la métropole de sa ville capitale, se fermer devant lui. Il implora sa grâce du pape Pascal II, successeur d'Urbain, et promit satisfaction aux lois divines outragées. La réconciliation fut lente et difficile. Le roi, toujours peu soucieux de sa dignité, souffrit une longue humiliation au concile de Beaugency (30 juillet 1104), où des difficultés de formes divisèrent les Pères et firent languir le monarque dans son attitude de suppliant. Alors Yves de Chartres, âme compatissante et noble cœur, eut pitié de cette Majesté abaissée : il couvrit de la protection de son ferme caractère son persécuteur repentant. Par ses soins le souverain pontife organisa un nouveau tribunal, que Lambert, évêque d'Arras, présida à Paris le 2 décembre 1105. Les deux coupables, Philippe et Bertrade, y comparurent en habits de pénitents, nu-pieds, détestant leurs péchés et en implorant le pardon.

Là le roi, sincèrement repentant, renonça absolument à sa liaison avec Bertrade, sans revenir sur cette chimérique espérance d'obtenir des dispenses de mariage, qu'il avait encore manifestée au concile de Beaugency,

et qui avait empêché les Pères d'accepter son serment. Cette fois, il faisait sa soumission sans réticences : « Moi Philippe, roi de France, je n'aurai plus avec Bertrade le commerce criminel que j'ai entretenu jusqu'ici avec elle. Je renonce à ce péché absolument et sans aucune restriction. Je n'aurai même avec cette femme aucun entretien, si ce n'est en présence de personnes non suspectes. J'observerai de bonne foi et sincèrement ces promesses comme l'exigent les lettres du pape et comme vous l'entendez. Qu'ainsi Dieu me soit en aide avec ces saints Évangiles de Jésus-Christ. »

Bertrade fit ensuite une déclaration analogue, et l'un et l'autre fut réconcilié avec l'Église.

Le pénitent absous se releva roi : il reprit dès lors les insignes de la royauté, qu'il avait abandonnés depuis son excommunication, et consacra le reste de sa vie à réparer le scandale qu'il avait donné pendant douze ans à la chrétienté.

Suger était depuis quelque temps éloigné de la cour, quand le concile de Paris dénoua, momentanément du moins, les difficultés qui y avaient provoqué son entrée. Il avait terminé, vers sa vingtième année, dans l'école claustrale de Saint-Denis, ses études classiques : restait à les couronner par la théologie. Pour qu'il pût se consacrer à l'étude et à la méditation de cette science austère dans le calme, loin des distractions des affaires publiques et de la légèreté d'esprit que le voisinage de Paris et le contact de la cour entretenaient dans la trop puissante abbaye de Saint-Denis, l'abbé Adam avait envoyé, vers 1103, son disciple favori dans la célèbre école du couvent de Saint-Florent, près Saumur.

Pendant son séjour dans cette contrée, Suger vit se fonder près de lui, dans une lande du Poitou, l'institut de Fontevrault¹, la plus hardie conception du mysticisme chrétien. Robert d'Arbrisselles, l'ardent propagateur de la réforme monastique, vint créer en ce lieu un double monastère pour les adeptes des deux sexes que sa prédication avait gagnés au cénobitisme. Merveille unique, dans sa constitution, le gouvernement de l'ordre fut confié aux femmes. Les hommes étaient chargés du travail des mains. Les femmes, cloîtrées, passaient leurs jours dans les seuls exercices de piété : la prière et la méditation. La double congrégation obéissait à une abbesse. Voilà ce que l'Église se sentait en état de tenter et de réaliser avec un admirable succès il y a sept cents ans ! La réhabilitation de la femme, idée toute chrétienne, était la première et la plus complète éclosion de notre civilisation moderne. En même temps que la poésie l'idéalisait dans ses épopées, que la chevalerie naissante la faisait reine de ses fêtes et arbitre de ses entreprises aventureuses, la religion même la donnait pour modèle et pour guide à ses plus courageux ascètes dans les voies de la perfection et du salut.

Suger conçut une vive admiration pour l'œuvre de Robert d'Arbrisselles, et, longtemps après, arrivé au faite des honneurs, il devait prendre chaleureusement en main la cause des religieuses de Fontevrault, et défendre devant le souverain pontife, contre les pré-

¹ Vers le commencement de l'an 1106. L'institut de Fontevrault fut approuvé par une bulle de Pascal II, du 25 avril de cette même année. V. Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 100.

tentions de l'évêque de Poitiers, leurs privilèges méconnus¹.

Il revint de sa retraite au bout de trois années, étonnant ses contemporains par la variété et la profondeur de ses connaissances. Il n'avait guère que vingt-quatre ans. C'était à peine l'âge où la plupart des vaillants écoliers de cette époque, à travers des difficultés de toutes sortes, commençaient à aborder les degrés supérieurs des humanités; et il n'était point rare qu'ils dussent employer encore au delà quinze à vingt ans à parcourir les différentes divisions de cette étroite, mais abstruse, encyclopédie des sciences profanes et religieuses enseignée dans les écoles publiques.

Les talents déjà éprouvés de Suger dans la direction des affaires les plus sérieuses, le savoir étendu qu'il rapportait des écoles, lui firent confier, dès son retour à Saint-Denis, une mission que l'on s'étonnerait de voir accordée à un si jeune homme, si déjà ses supérieurs ne l'eussent eu assez apprécié pour le mêler à l'examen de la conduite scandaleuse de Philippe. L'abbé Adam, appelé à siéger avec l'élite du clergé des Gaules au concile de Poitiers, pour discuter sur les intérêts de l'Église d'Orient et du royaume latin de Jérusalem, se fit représenter par son jeune ami dans cette auguste assemblée².

La première croisade, proclamée au concile de Clermont (1096), avait en trois ans ouvert à la piété et aux

¹ Lettre de Suger au pape Eugène III, en 1149; *Œuvr. compl.*, p. 263.

² « Plenum et celebre Pictavis tenuit (Bruno) concilium, cui et nos interfuimus, quia recenter a studio redieramus. » (Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. IX; *Œuvr. compl.*, p. 30.)

aspirations ambitieuses des barons d'Occident le chemin de Jérusalem, où l'étendard de la Croix flottait sur Sion. Depuis lors tous les regards de la chrétienté étaient tournés vers cette conquête, toujours chancelante entre les attaques furieuses des musulmans au dehors et les funestes dissensions intestines des chefs de l'expédition. Plusieurs de ces aventureux chevaliers s'étaient taillé des principautés dans ces contrées lointaines. L'histoire a enregistré les noms et les exploits de ces terribles manieurs d'épée. Un des plus illustres était Bohémond, d'abord prince de Tarente, un Normand, que la piété, moins que le caractère inquiet et l'esprit conquérant de sa race, avait associé à la guerre sainte. Digne fils de Robert Guiscard, il s'était rendu maître d'Antioche par la trahison et s'y était maintenu par la bravoure. Puissant et fidèle auxiliaire des rois de Jérusalem, tour à tour chef heureux des plus hardies entreprises, puis vaincu et fait prisonnier par les musulmans, il reparut en Europe en 1106, avec le prestige d'un héros, d'un pèlerin des lieux saints, d'un martyr de la foi et d'un prince de ces provinces asiatiques aux merveilleux souvenirs.

Il venait faire appel à l'épée de la France en faveur des fondations ébranlées de la croisade, enrôler des défenseurs pour la cité sainte, et recueillir les aumônes des fidèles pour le soutien de la grande œuvre.

Un autre projet, tout d'ambition personnelle, lui avait inspiré l'idée de ce voyage : il voulait solliciter la main d'une princesse de sang royal, Constance¹, sœur du

¹ Constance venait de voir rompre, après dix ans de vie commune, son

jeune roi Louis de France. Le bruit de sa merveilleuse fortune en Asie le fit réussir aisément dans cette entreprise, d'autant mieux que les rois de ce temps n'avaient point, on l'a vu, de trop hautes prétentions dans leurs alliances.

La cour de Rome, qui avait reçu Bohémond comme un des plus glorieux chefs de la croisade, le fit accompagner en France par un légat, Brunon, évêque de Segni. Il célébra d'abord son mariage à Chartres. La nouvelle princesse d'Antioche était, au témoignage de Suger, douée d'un caractère aimable, d'une taille élégante et d'un visage séduisant ¹. Un autre attrait auquel son époux était surtout sensible, c'était l'appui, au moins moral, du nom français que cette alliance allait prêter à sa seigneurie mal assurée, et la terreur que ce nom inspirait aux infidèles.

De Chartres, les nouveaux époux se rendirent à Poitiers, où le légat avait convoqué le concile dont il a été parlé plus haut, pour réveiller l'ardeur de la croisade.

Aux considérations religieuses exposées par le légat Bohémond ajouta le récit pathétique et entraînant des événements grandioses de la Palestine, récit par lequel il avait déjà à Chartres excité l'enthousiasme des nombreux fidèles présents aux fêtes de son mariage ². L'émotion fut profonde dans le cœur des chevaliers qui l'écoutaient : une foule de seigneurs prirent la

premier mariage avec Hugues, comte de Troyes, dont elle était cousine au huitième degré (quatrième degré selon le droit canonique). V. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, II, p. 90-96.

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. IX; *Œuvr. compl.*, p. 34.

² Orderic Vital, édit. Lefevre, IV, 213.

croix. Suger fut témoin de ce spectacle, en même temps qu'il entendit de la bouche même d'un témoin oculaire et d'un acteur les péripéties de la grande lutte orientale.

Les dangers de l'Église n'étaient pas tous de l'autre côté des mers : de terribles désordres, un conflit ardent entre l'inflexibilité pontificale et l'ambition des empereurs germaniques déchiraient la chrétienté. C'était le temps de la grande querelle des *investitures*, question grave et complexe dont ce n'est point ici le lieu d'examiner les multiples éléments, et qu'il suffit, pour l'intelligence du récit, de ramener à ses principes fondamentaux exposés dans l'Introduction de cet ouvrage¹. Un très-grand nombre de prélats s'étant habitués, comme on l'a dit, à recevoir des souverains temporels une investiture non-seulement civile, mais qu'on prétendait rendre canonique, se considéraient eux-mêmes moins comme des prêtres, pasteurs des âmes, que comme des barons spirituels, et partageaient la vie mondaine, même les dérèglements des seigneurs féodaux. Grégoire VII, décidé à réformer l'Église d'une façon sérieuse et durable, s'attaqua donc résolûment à la source de tout le mal : l'investiture laïque par la crosse et l'anneau. La France d'abord, puis l'Angleterre, durent accorder satisfaction au saint-siège, au moins sur la question de forme. Mais l'Empire résista. Henri IV devait consumer sa vie dans cette lutte insensée contre la légitime et immuable décision du souverain pontife, et il mourut excommunié à Liège le 7 août 1106. La rigueur des

¹ V. Introduction, § IV.

lois canoniques le poursuivit jusqu'au delà du tombeau. L'homme qui avait voulu disposer en maître du patrimoine des églises ne trouva pas même un coin de terre bénite pour abriter ses os, et sa dépouille anathématisée resta pendant cinq ans hors de l'église et sans sépulture.

Cet exemple n'inspira ni effroi ni sagesse à son fils et successeur, Henri V, qui afficha, en arrivant au trône, les mêmes prétentions que son père au droit d'investitures.

Le pape Pascal II consentit à discuter avant de frapper. Mais l'Italie impériale n'offrant point assez de garanties pour la liberté d'une telle conférence¹, on en choisit le siège en France, à Châlons-sur-Marne, auprès de cette royauté capétienne qui, jusque dans ses plus déplorables écarts et dans ses plus grandes faiblesses, sut toujours conserver et exercer son glorieux rôle de fille aînée et de protectrice de l'Église.

Au commencement de l'année 1107, Pascal franchit les monts pour venir s'aboucher avec les rois Philippe et Louis. Il devait demeurer pendant ces conférences préparatoires dans l'abbaye de Saint-Denis. Une députation des plus grands seigneurs, une foule de prélats et de religieux se portèrent au-devant de lui à la Charité-sur-Loire², le 9 mars. Le sénéchal tout-puissant alors, Gui de Rochefort, y représentait le roi, et Suger Saint-Denis. Le rôle de ce dernier, dans cette circonstance, ne se borna pas à une simple cérémonie; Suger put alors servir l'abbaye bien plus efficacement qu'il ne

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. ix; *Œuvr. compl.*, p. 32.

² Département de la Nièvre, arrondissement de Cosne.

l'avait sans doute espéré. L'évêque de Paris, Galon, un ferme prélat, digne disciple d'Yves de Chartres, voyait avec inquiétude les moines de Saint-Denis, à la faveur de quelques privilèges mal définis obtenus des souverains pontifes, s'affranchir capricieusement de son autorité, recourir au ministère pastoral d'évêques étrangers, et usurper des fonctions sacerdotales interdites en principe au clergé régulier. Des plaintes vives avaient été portées par lui auprès du siège apostolique au sujet de cette violation de la hiérarchie. Pascal demanda à Suger des explications, et le jeune homme, pris à l'improviste, défendit néanmoins sa cause avec assurance et mesure, de façon à concilier le maintien des immunités de l'abbaye avec le respect de l'autorité épiscopale ¹.

Le pape fut visité à Saint-Denis par Philippe et son fils, qui lui assurèrent leur appui contre les ennemis de l'Église; puis il se rendit à Châlons, au milieu d'un brillant cortège d'archevêques et d'évêques. L'abbé de Saint-Denis et Suger l'accompagnaient également ².

Les députés du roi de Germanie s'étaient arrêtés aux portes de Châlons, dans le monastère de Saint-Menge ³. C'étaient des hommes hautains et turbulents, qui paraissaient plutôt envoyés pour porter un défi que pour discuter avec sagesse. A leur tête on distinguait l'archevêque de Trèves, les évêques de Munster et d'Alberstadt, et

¹ *Contra dominum episcopum parisiensem Galonem, multis querimoniis ecclesiam B. Dionysii agitantem, in conspectu domini papæ viriliter stando, aperta ratione et canonico judicio satisfacimus.* (Suger, *Vie de Louis le Gros*; *Œuvr. compl.*, p. 32.)

² *Id. ibid.*

³ Plus connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Memmie.

surtout Welfe, comte de Bavière, qui faisait porter son épée devant lui : homme d'une corpulence énorme, au dire de Suger, et grand clabaudeur.

La parole fut portée par le seul de ces délégués qui fût apte à discuter : l'archevêque de Trèves, prélat instruit, insinuant et versé dans l'idiome de France. Il rappela que, du temps des plus saints pontifes, il avait été d'usage de tenir compte du choix de l'empereur pour la nomination des titulaires ecclésiastiques ; que le prélat, élu sans contrainte et sans simonie, devait bien prêter foi et hommage au prince pour jouir des bénéfices octroyés par sa libre munificence, et recevoir de lui, comme gage de cette mise en possession, l'investiture par la crosse et l'anneau. Nul, en effet, ne peut autrement jouir des châteaux et revenus divers affectés par l'empereur à la dotation des offices ecclésiastiques.

L'évêque de Plaisance réfuta, au nom du saint-siège, ces considérations humaines : « Si l'Église ne pouvait choisir un prélat sans l'intervention du souverain temporel, c'était l'asservissement, et elle avait été en vain rachetée par le sang du Sauveur. L'investiture par la crosse et l'anneau, attribut de l'autel, c'était une usurpation sur Dieu même ! Comment la main du prêtre pouvait-elle se placer, en signe d'obéissance, dans les mains trop souvent sanglantes d'un seigneur laïque ? »

Un grondement sourd accueillit ces paroles ; et les Allemands, barons et gens d'Église, éclatèrent en terribles menaces. « Ce n'est pas ici, s'écrièrent-ils, mais à Rome et par l'épée, que se tranchera la question ¹. »

¹ V. Suger, *Vie de Louis le Gros* ; *Œuvr. compl.*, p. 34-36.

C'était le triomphe des vues impériales : les négociations allaient aboutir à l'effusion du sang¹. Quelques mois après Pascal, rentrait dans Rome plein de reconnaissance pour les Français, mais tourmenté par la crainte que lui inspirait la perfidie de Henri V (1107).

La royauté française trouva malheureusement dans ses propres États des complications assez graves pour détourner momentanément son attention des grands intérêts de l'Église. Les barons de ce petit royaume, pillards indomptés dans leurs donjons, ou bien courtisans mal assouplis, ombrageux et farouches, montraient toujours la même disposition à recourir à l'épée pour trancher les difficultés de la politique ou pour réparer les mécomptes de leur ambition. Une faute de la cour vint en ce temps-là favoriser les aspirations des châtelains vers l'indépendance et les entreprises batailleuses, en détachant du parti de la couronne un de ses auxiliaires les plus redoutés, Gui de Rochefort. Le pape, avant de quitter la Champagne à la suite des conférences avortées de Châlons, avait présidé à Troyes un concile en faveur de la *trêve de Dieu*². Le roi Louis en profita pour faire annuler par l'auguste assemblée, pour cause de parenté, les fiançailles par lesquelles il était lié avec Lucienne, la fille du sénéchal. Les sires de Garlande avaient inspiré à leur maître cette résolution³. Ils voyaient avec jalousie la

¹ Nullas, nisi sanguine fuso,
Gaudet habere vias.

(Lucain, cité par Suger, *ibid.*, p. 36.)

² V. Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. IX; *Œuvr. compl.*, p. 36. Ce concile se tint à l'Ascension, 23 mai 1107.

³ D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, II, p. 178, note 2.

puissance prépondérante de ce vieux chevalier dans une cour dont ils avaient rêvé d'accaparer toutes les faveurs. Malgré les attentions délicates dont usa le prince pour retenir le sénéchal dans son amitié, la rupture était inévitable; et les frères de Garlande y travaillaient d'ailleurs de tout leur pouvoir. Une occasion de se venger s'offrit bientôt au sénéchal.

Il avait un fils, Hugues de Crécy ¹, possesseur du château de Gournay-sur-Marne ². Ce châtelain, au lendemain du concile de Troyes, eut l'insolence de braver les règlements promulgués dans cette assemblée par le pape et le roi au profit de la paix publique. Il fit saisir sur la route royale qui longeait son donjon des chevaux appartenant à des marchands inoffensifs ³. Louis marcha aussitôt contre le repaire du brigand. De son côté, Gui, pour défendre ce domaine de famille, chercha des alliés contre le roi, et gagna au parti de la rébellion le jeune Thibault IV, comte de Blois et de Chartres, puissant seigneur, neveu du roi d'Angleterre et allié aussi au sang de la maison de France ⁴. Malgré l'infériorité numérique des assiégeants et la position avantageuse du château de Gournay, dans une île dont l'escarpement rendait nécessaire un double assaut, la place fut investie; et le vain-

¹ Hugues de Pomponne ou de Crécy, fils de Gui le Rouge et d'Adélaïde de Crécy. (D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, p. 178.)

² Département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise. Le roi était seigneur de Gournay. Le châtelain était préposé par lui à la garde du château.

³ Selon d'Arbois de Jubainville (*ibid.*, p. 179, note 1), ces marchands auraient refusé d'acquitter un droit de péage réclamé par Hugues.

⁴ V. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, II, 168, 180.

queur en donna le gouvernement aux frères de Garlande¹. La fortune de cette famille était à son comble : la discorde publique l'avait grandie encore. La sénéchaussée, enlevée à Gui le Rouge révolté, avait été donnée à Anseau, l'aîné des quatre frères ; Étienne, archidiacre de Paris, avait obtenu la charge de chancelier, et Gilbert celle de bouteiller. On sait quelles vastes attributions renfermaient ces titres domestiques, et quelle inquiétante autorité se trouvait ainsi concentrée dans cette famille ambitieuse.

A quelque temps de là, Philippe mourut (29 juillet 1108). La dissolution de ses mœurs, qui le mettait au tombeau à peine sexagénaire, l'avait rendu méprisable et inutile à ses sujets pendant la plus grande partie de son règne. Il comprit son indignité. La basilique de Saint-Denis lui parut une sépulture trop glorieuse pour lui, et il demanda d'être enterré à Fleury-sur-Loire, sous la protection de saint Benoît, comptant échapper à l'éternel châtement de ses iniquités par l'intercession de l'austère fondateur des observances monastiques.

Cinq jours après les funérailles de son père, Louis VI se fit couronner à Orléans par l'archevêque de Sens. Des dangers de toutes sortes menaçaient le nouveau roi. Reims, où le sacre eût dû se faire, était mal disposée pour lui ; la faction de Montfort, aidée de celle de Rochefort, préparait sous main des troubles et des révoltes. Louis avait hâte de poursuivre contre les perturbateurs

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. x ; *Œuvr. compl.*, p. 41-44. — D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, p. 179-181.

la guerre d'extermination qu'il leur faisait sans relâche depuis sept ans.

Avec lui la France se relevait pour toujours de l'abjection où l'avaient tenue les rois fainéants de la troisième race. La cérémonie du sacre de Louis symbolisa cette rénovation. Les évêques assesseurs du métropolitain de Sens lui ôtèrent son épée et lui en présentèrent une autre avec un sceptre et une main de justice, l'exhortant à employer ces armes et l'autorité dont elles étaient l'emblème contre les malfaiteurs et pour le bien des églises et des pauvres.

Malgré des chutes regrettables, l'histoire rend témoignage à Louis VI des efforts persévérants et généreux qu'il fit pour tenir son serment et pour se montrer toujours digne de sa mission.

DEUXIÈME PARTIE

L'INITIATION

—
1108-1122

CHAPITRE I

LES OBÉDIENCES MONASTIQUES. — SUGER ADMINISTRATEUR

Suger, prévôt de Berneval. — Les obédiences monastiques et leurs prévôts au XII^e siècle. — Le domaine de Berneval sous l'administration de Suger. — Menées de Bertrade de Montfort et de ses parents contre le roi Louis VI. — Perfidie de Hugues de Crécy. — Siège de la Ferté-Aleps. — Philippe de Mantes, privé de son comté. — Monthéry enlevé par le roi à Hugues de Crécy et donné à Milon de Bray. — Soumission des rebelles. — Bertrade de Montfort prend le voile. — Administration de Henri Beau-Clerc en Normandie. — Il s'empare de Gisors, malgré les traités. — Conférences armées entre les rois Louis et Henri, sur les bords de l'Epte. — Guerre entre la France et l'Angleterre. — L'investiture du duché de Normandie donnée à Guillaume Adelin, fils de Henri I^{er}.

Dans le temps que Louis obtenait sans partage la puissance suprême, son ami, Suger, était de son côté élevé à des fonctions importantes, eu égard à son âge, dans l'administration monastique. En cette même année 1108, l'abbé Adam l'envoya gouverner, en qualité de prévôt, l'obédience de Berneval¹.

Les obédiences étaient des colonies de moines détachés de l'abbaye et établis dans des domaines éloignés pour les cultiver. Trois frères au moins devaient former

¹ Seine-Inférieure, arrondissement de Dieppe, canton d'Offranville.

ces établissements agricoles, sous la direction d'un prévôt. Les soins matériels auxquels ils étaient principalement adonnés, les distractions et les relations extérieures dont ils trouvaient l'occasion, l'éloignement de la maison mère, leur petit nombre, tout portait les frères de l'obéissance à introduire le plus de relâchement possible dans la règle de l'ordre déjà fort allégée en leur faveur. Même dans les congrégations nouvelles, pleines de la première ferveur, on voit, pour les obédiences, des règlements et des recommandations qui montrent assez les tendances de ces petites républiques à s'écarter des habitudes et des prescriptions claustrales. Il leur est enjoint, par exemple, de ne point assister aux représentations des fêtes de villages, ni aux noces; de ne point dépasser, dans leurs excursions, certaines limites; de ne point établir leur famille avec eux dans la maison religieuse, etc.

C'était donc très-probablement une œuvre de réforme disciplinaire que l'abbé Adam confiait ainsi à son jeune disciple de vingt-six ans. Mais ces difficultés intérieures n'étaient rien comparées aux embarras que devait rencontrer au dehors l'administration du nouveau prévôt de Berneval.

Ce domaine était situé aux extrémités du pays de Caux, près de l'Océan. Donné originairement à l'abbaye de Saint-Denis par Pepin le Bref, il tomba ensuite sous la domination des Normands, quand la Neustrie leur fut abandonnée par Charles le Simple; mais le duc de ces nouveaux habitants, Rollon, s'empressa de le restituer, après son baptême, à l'abbé de Saint-Denis, Robert, qui l'avait relevé des fonts. Toutefois les suc-

cesseurs de Rollon semblent n'avoir pas ratifié cette libéralité, et Suger, en arrivant, eut à défendre les droits de son abbaye contre les prétentions des officiers du roi d'Angleterre. Sobre de détails sur cette affaire¹, il n'a pas précisé les points en litige : on sait seulement qu'il soutint de longs et difficiles procès avant de gagner sa cause devant les tribunaux de ce Henri que les chroniqueurs du temps appelaient « un lion de justice », et qui paraît au moins, dans ce cas de justice, avoir été d'un caractère à s'adjuger en effet la part du lion.

Le séjour de Suger à Berneval contribua sans doute heureusement à former en lui l'homme d'État et le directeur religieux, que l'on verra plus loin à l'œuvre. Il connut l'esprit et les visées des officiers anglais établis dans cette terre, française par ses traditions et ses mœurs comme par sa situation géographique; il put constater l'hostilité envieuse qui animait les nouveaux conquérants de la Bretagne insulaire contre leur suzerain aux fleurs de lis; d'autre part, il fut à même d'apprécier l'état florissant de l'agriculture en Normandie, d'appliquer à l'exploitation des terres abbatiales les méthodes perfectionnées qui répandaient la fécondité et la richesse dans toute cette contrée, et de mettre en réserve des observations et des études profitables pour l'avenir.

Au milieu de ces soins, en quelque sorte domes-

¹ In... Bernevallis possessione... in qua primam alicujus præposituræ ab antecessore meo suscepi obedientiam, quam etiam in tempore strenuissimi regis Henrici, adhuc satis juvenis, ab oppressione exactorum regionum, quos dicunt grassiones, multo labore multisque placitis emancipaveram... (Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. XXIII; *Œuvr. compl.*, p. 185.)

tiques, le grave souci des affaires de l'État tourmentait son esprit. Louis VI, depuis qu'il avait reçu le sceptre à Orléans, se trouvait en réalité moins roi que du vivant de son père, car la légitimité de sa succession au trône était contestée par des adversaires qui avaient pour eux la force. L'ambitieuse Bertrade n'avait pas renoncé un instant à l'espoir de placer la couronne sur la tête de Philippe de Mantes, et, dans ce but, elle n'épargnait rien pour susciter des ennemis à Louis. La rupture de ce prince avec Gui de Rochefort fournit à la cabale un contingent aussi précieux qu'inattendu. Elle comptait déjà les parents de Bertrade : Amaury de Montfort, son frère, et Foulques d'Anjou, fils du Réchin, son premier mari abandonné : bizarre union de seigneurs aussi puissants que peu scrupuleux, et avides, comme on l'est souvent en haut lieu, de profiter de la honte de leur parenté pour accroître leurs richesses et leur pouvoir.

Par la coalition de ces deux familles, Louis pouvait se trouver de nouveau bloqué dans sa capitale, comme l'avait été son père, avant que lui-même se fût armé contre les vassaux du domaine royal. Ses ennemis se flattaient de lui couper la communication avec toutes ses villes, si bien qu'il ne pourrait même se rendre de Paris à Dreux¹.

Des anciens donjons d'où les féodaux avaient si longtemps régné sur presque toute l'Île-de-France par la terreur de leurs brigandages, il ne restait qu'un seul au service du roi. C'était Corbeil, dont le comte, Eudes, demeurait fidèle à son suzerain. Son frère,

¹ Eure-et-Loir: chef-lieu d'arrondissement.

Hugues de Crécy, complice ardent des projets de vengeance de leur père Gui de Rochefort, parvint à s'emparer par trahison de la personne d'Eudes ¹, et le fit jeter, chargé de fers, dans les cachots de la Ferté-Aleps ²; bien résolu à ne lui rendre la liberté qu'après l'avoir gagné au parti des rebelles. A l'annonce de cet outrage, le roi, transporté de fureur et sollicité par les habitants de Corbeil, court assiéger la Ferté. Une manœuvre mal concertée fait d'abord tomber Anseau de Garlande aux mains des assiégés. Louis ne se laisse pas déconcerter : il redouble d'habileté et de courage, enlève la forteresse, et rend les deux captifs à la liberté.

Hugues de Crécy échappa à la poursuite du chevalier Guillaume de Garlande et à la vengeance du roi par une fuite pleine de périls. Une étrange fortune l'attendait pendant le reste de sa longue et aventureuse carrière. Philippe de Mantes, cependant, invité à comparaître devant la cour de ses pairs, pour répondre de ses intrigues, avait orgueilleusement refusé de se soumettre à l'autorité royale. Mais, depuis l'avènement de Louis VI, les lois avaient une sanction. Le roi marcha immédiatement contre le contumace, qui comptait sur le nombre de ses troupes et la solidité de la place de Mantes. Après un siège énergiquement poussé, cette ville dut se rendre à discrétion.

Il restait aux révoltés le redoutable château de Mont-

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xiv; *Œuvr. compl.*, p. 50.

² *Firmitas Balduini*, Suger, *ibid.* — La Ferté-Aleps, Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes.

lhéry, épouvantail du dernier roi, que Louis, trop confiant dans la protection de sa marâtre, avait eu, comme on se le rappelle, l'imprudence de rendre à Philippe. Celui-ci, exaspéré par la perte de son comté de Mantes, voulait du moins s'assurer des auxiliaires déterminés pour la défense de ce point capital de toutes les révoltes. On en offrit donc l'investiture à Hugues de Crécy, avec la main de la fille d'Amaury de Montfort. Certes le défenseur était bien choisi, et on eût difficilement trouvé un plus implacable ennemi de la couronne. Mais Louis n'était pas non plus un rival ordinaire. Il enleva à l'improviste Arpajon¹, la meilleure place de la seigneurie de Montlhéry, puis courut mettre le siège devant ce château. Le sire de Crécy avait à peine célébré son mariage, qu'il se vit bloqué derrière ses murailles, et mal secondé, d'ailleurs, par les habitants, qui lui étaient hostiles. Le roi allait entrer en vainqueur dans cette fameuse citadelle, quand Milon de Bray, fils du grand Milon, se jeta aux pieds du monarque, implorant l'investiture de ce fief détaché de son patrimoine, et jurant, en retour, fidélité et loyaux services. Louis se laissa fléchir. Plein de déférence pour les institutions féodales, il ne prenait pas les armes pour détruire cette organisation sociale, mais seulement pour faire respecter dans les relations des feudataires entre eux, et avec le trône dont ils dépendaient, les lois établies par le droit en vigueur. Ce sentiment, contraire aux intérêts monarchiques, mais qui témoigne de la droiture de son âme, lui fit commettre bien des impru-

¹ Seine-et-Oise; chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corbeil.

dences, que l'énergie de son bras suffisait à peine à réparer. — Il consentit donc à rendre Montlhéry à Milon de Bray. Les habitants, qui avaient redouté la scélératesse de Hugues de Crécy, furent transportés de joie. Ils chassèrent honteusement leur seigneur d'un jour, à qui son mariage avec l'héritière de Montfort n'avait causé que des désastres. Il n'était pas homme à oublier un si cruel revers.

Les autres rebelles, Amaury et Foulques d'Anjou, voyant tous leurs projets anéantis, firent leur paix avec le roi. L'altière Bertrade elle-même, précipitée irrévocablement de ses rêves ambitieux et criminels, rompit bientôt avec le monde, qui ne lui avait donné que des déceptions, après l'opprobre dont elle s'était couverte pour obtenir ses faveurs. Le cloître abrita, jusqu'à la fin de sa vie, son repentir ou son orgueil impuissant. En prenant le voile à la Haute-Bruyère, une des dépendances de Fontevrault, elle disparut pour jamais des intrigues de cour, qu'elle avait dirigées avec tant d'audace et de perfidie.

Le calme était donc rétabli dans l'État. Hugues de Crécy seul couvait sa vengeance; mais il n'était pas prêt.

En ce temps-là, Henri I^{er} s'occupa de réparer les désordres de l'administration de son frère Robert dans la Normandie, qu'il avait conquise sur lui à Tinchebray. Après s'être assuré des bonnes dispositions du roi Louis, il descendit dans son duché, en cette même année 1109. Le caractère du monarque ne se démentit pas : il continua de donner à son usurpation les apparences austères d'un devoir. « Il *imposa* la paix et le règne des lois

à tous, » dit Suger. Les barons de ce pays étaient, on l'a vu, féroces et pillards : il ne menaça de rien moins les violateurs de ses lois, que de leur crever les yeux ou de les attacher à des fourches patibulaires¹, et il prouva qu'en ces matières il savait tenir rigoureusement sa parole. Aussi la pacification fut prompte et complète; car, observe encore Suger, « quand un prince est prodigue de telles promesses, la terre se tait en sa présence². »

Impossible, à coup sûr, de nier l'importance des réformes accomplies par Henri. Mais il importe de n'en point oublier le but purement égoïste, qui était d'abaisser dans le duché toute puissance qui pût porter quelque ombrage à la sienne. La répression des brigandages féodaux n'était qu'un premier point à obtenir. Cela fait, il détruisit bon nombre de châteaux, en enleva d'autres à des seigneurs suspects, pour y établir des hommes à lui. La forteresse de Gisors avait été déclarée neutre par un traité, et le gouverneur, Payen, n'y devait laisser entrer ni Anglais ni Français³. Mais le roi de France était éloigné, Payen était faible et accessible aux séductions : tant par caresses que par menaces, le législateur de la Normandie s'empara de cette place et y mit garnison au mépris des traités. Louis aussitôt réclama par des envoyés l'abandon ou la destruction du château, et marcha vers l'Epte pour demander des explications au spoliateur.

¹ *Pacem coactis imponit, nihil minus quam erutionem oculorum et celsitudinem furcarum, si rapiant, promittens.* (Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xv; *Œuvr. compl.*, p. 55.)

² *Ibid.*, p. 56.

³ *Ibid.*, p. 58.

Mais de tout temps ce fut une vanité des souverains de s'entourer d'un grand appareil militaire, dans les circonstances même où cette manifestation théâtrale n'est qu'un contre-sens. A la conférence qui fut convenue pour régler le différend des deux rois, chacun d'eux se fit suivre par une véritable armée, heureux de montrer qu'il avait assez de forces pour soutenir ses droits, ou, au besoin, pour y suppléer.

Le cortège de Louis passait comme une troupe en campagne. La puissance royale s'était étendue : on voyait sous la bannière de France, avec une foule de prélats, les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, d'Anjou même, le duc de Bourgogne, etc.¹ En traversant les terres de Robert de Meulan, allié du roi d'Angleterre, cette escorte de parlementaires s'y livra à des dévastations comme en pays conquis : aussi la conférence ne pouvait être qu'une déclaration de guerre. Du reste, la surprise de Gisors avait été une ouverture d'hostilités sans excuse. Le camp français fut établi sur la rive gauche de l'Epte, en face de Gisors, et les pourparlers commencèrent par des échanges de provocations.

Les parlementaires, choisis parmi les plus sages d'entre ces hommes d'épée, s'avancèrent sur un pont étroit, vermoulu et menaçant ruine, appelé les *Planches-de-Néauples*. L'un d'eux prit la parole devant Henri. « Lorsque notre roi, lui dit-il, vous a accordé le duché de Normandie, fief de sa couronne, il fut stipulé, sous la foi du serment, que Gisors et Bray demeureraient neutres,

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xv.

et que celui des deux souverains qui deviendrait maître d'un de ces châteaux le détruirait dans les quarante jours. Le roi vous enjoint d'accomplir cette condition, et, pour y avoir manqué, de lui donner des indemnités. Si les vôtres nient la vérité de nos paroles, que le combat judiciaire décide entre vos barons et nous¹. »

C'était là une sommation qui ne pouvait amener d'accommodement. Des députés furent encore envoyés pour la forme, des deux côtés, porteurs de paroles aussi arrogantes : tout le monde voulait en venir aux mains. A la fin, Louis, impatienté de ces lenteurs inutiles, provoqua son rival à un combat singulier. « La fatigue du combat, dit-il, doit être pour celui qui en recueillera l'honneur. » Henri, homme plus politique, moins chevaleresque, préférait la guerre au duel. Il répondit donc : « Je n'ai pas la jambe assez sûre pour aller, à cause de vos bravades, m'exposer à perdre, sans l'espoir d'aucun avantage, un château qui m'est si utile. » La nuit vint sur ces entrefaites. Les Français, irrités d'avoir perdu un jour en pourparlers, s'élancèrent le lendemain dès l'aube sur les troupes ennemies, et les refoulèrent avec de grandes pertes derrière les murs de Gisors.

La guerre ainsi commencée dura deux ans (1109-1111) avec des péripéties diverses. De part et d'autre on exerça des représailles cruelles sur les paysans inoffensifs : l'incendie et le pillage ruinèrent la contrée ; après quoi les deux parties durent faire des concessions. Encore le plus grand avantage demeura-t-il aux Anglais ; car Louis céda en fief le château de Gisors, moyennant

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xv ; *Œuvr. compl.*, p. 58.

hommage, au prince Guillaume Adelin¹, fils du roi Henri².

¹ Ou Atheling, *fils du prince*. Même sens que *Cliton*. (V. plus haut, p. 29.) Les Saxons de race lui avaient donné ce surnom à cause de sa mère, qui descendait de leurs anciens rois. On sait que le radical *Athel*, si fréquent dans la composition des anciens noms anglo-saxons, répond au mot *Edel* des Allemands, et signifie *noble*. Le suffixe *ing* dans les langues germaniques marque la descendance. Le même radical, joint au suffixe *hild* (filles), nous a donné le nom féminin d'Adélaïde (*Adel-hild*) avec toutes ses déformations et ses diminutifs presque méconnaissables : Adèle, Alice, Aline, etc.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xv; *Œuvr. compl.*, p. 61.

CHAPITRE II

LES OBÉDIENCES MONASTIQUES. — SUGER DEVANT LA TYRANNIE FÉODALE

Suger, prévôt de Toury. — Importance et difficultés de cette charge. — Le château du Puiset et le châtelain Hugues le Beau. — Suger organise une ligue des seigneurs voisins contre les brigandages de ce baron. — *Parlement* réuni à Melun. — La guerre est décidée contre le sire du Puiset. — La métairie de Toury fortifiée. — Suger, chargé par le roi du commandement de cette place. — Les milices roturières au siège du Puiset. — Quelques détails sur la formation et sur le rôle des communautés populaires. — Prise du Puiset. — Thibault, comte de Blois, allié du roi, se tourne contre lui. — Construction du château d'Allonnes. — Commencement des hostilités. — Mort de Robert le Jérusalemite, comte de Flandre, allié du roi. — Les principaux vassaux du royaume se joignent à Thibault. — Piège où ils font tomber Suger. — Siège de Toury. — Suger sauve la place. — Paix entre le roi et Thibault. — Le château du Puiset démoli.

Peu de temps avant la fin des hostilités sur la frontière de Normandie, vers 1110 ou 1111¹, Suger fut appelé de la prévôté de Berneval à celle de Toury². Toury était une sorte de métairie (*villa*) de l'abbaye de Saint-Denis, dans les plaines fertiles de la Beauce : les pèlerins, les marchands, les voyageurs y trouvaient un gîte et le cor-

¹ Suger souscrivit, en qualité de prévôt de Toury, une charte de son abbé Adam, au mois de mai 1111. — V. *Œuvr. compl.*, p. 365.

² Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton de Janville.

dial accueil de l'hospitalité monacale ¹. Précieuse création que celle de ces asiles religieux, dans un temps où les hôtelleries étaient rares, les routes peu sûres, et les soudards du château toujours aux aguets pour exercer leurs vexations et leurs rapines! Toury était la principale colonie agricole de l'abbaye.

Suger avait mérité cette élévation sans doute par les talents d'administrateur dont il avait fait preuve à Berneval. Mais ici la tâche se présentait bien autrement ardue; car ce n'était plus seulement contre l'esprit chicaneur des tribunaux normands, mais contre les brigandages d'un redoutable baron, que le jeune moine avait à lutter. Il n'y avait guère alors, en effet, dans le royaume de France, de nom aussi justement exécré que celui de Hugues le Beau, seigneur du Puiset ². Il avait succédé dans cette seigneurie à son oncle Gui en 1108, et s'était montré le digne rejeton d'une race de bandits ³. La

¹ « Tauriacus, famosa beati Dionysii villa, caput quidem aliarum et propria ac specialis sedes beati Dionysii, peregrinis et mercatoribus seu quibuscumque viatoribus alimenta cibarium in media strata, lassis etiam quietem quiete ministrans.... » Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. XII; *Œuvr. compl.*, p. 170.

² Le Puiset, Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton de Janville.

³ Ils étaient vicomtes de Chartres en même temps que sires du Puiset. Le grand-père de celui qui nous occupe, Hugues le Vieux. En 1080, il vainquit Philippe I^{er}, dans une grande bataille, sous les murs du Puiset. Mais il se réconcilia plus tard avec ce roi, prit parti pour lui dans sa lutte contre l'évêque, à l'occasion de son union adultère avec Bertrade. Ce fut lui qui retint Yves de Chartres prisonnier à Montlhéry, pour délivrer le roi de ce censeur importun. (Voir plus haut, p. 52.) — Son fils Ébrard II, père de Hugues le Beau, mourut dans la première croisade. En attendant la majorité de Hugues le Beau, le fief du Puiset fut administré par son oncle Gui, frère puiné d'Ébrard II.

cruauté de ses gens d'armes et de ses exacteurs avait presque dépeuplé la contrée quand Suger y arriva. La rapacité du maître assouvie, c'était au tour de son sénéchal¹, puis de son prévôt, à satisfaire la leur : les récoltes entières des manants y passaient. La taille achevait de les ruiner. Il était impossible de vivre sous la domination de ce monstre, qui poussait la barbarie jusqu'à contraindre les pauvres gens qu'il avait dépouillés à transporter eux-mêmes au château le fruit de ses rapines. Ses entreprises sacrilèges n'avaient épargné aucune église dans les environs, et celle de Toury avait particulièrement souffert de ses continuelles vexations. « Il ne devait sa puissance, dit Suger, qu'à sa tyrannie et à celle de ses ancêtres... Il n'avait pas dégénéré : ceux que son père frappait de verges, il les battait à coups de scorpion. » Et néanmoins son ascendant sur ces misérables populations était immense. Il régnait par la terreur de son nom et des souvenirs de sa race, et nul de ses sujets n'osait lui refuser son service pour des coups de main où tous souhaitaient de le voir échouer. Il ne fallait qu'un homme résolu pour diriger vers un même but tant de colères sourdes que l'isolement rendait impuissantes : ce fut l'entreprise à laquelle Suger se consacra tout d'abord. Une ligue se forma entre les principales victimes des déprédations du baron : la comtesse de Chartres et son fils Thibault en prirent l'initiative, et ils étaient plus intéressés que personne à se débarrasser de ce cruel

¹ Suger trace un tableau sombre et révoltant de la cruauté de ce seigneur. (*Sur son administration abbatiale*, ch. XII; *Œuvr. compl.*, p. 170, 171.)

voisin. Bientôt l'archevêque de Sens, les évêques d'Orléans et de Chartres, un grand nombre d'abbés, qui tous avaient à venger quelques attentats sacrilèges, Suger à leur tête, se rendent auprès du roi Louis¹. On lui rappelle les actes de félonie de Hugues le Beau et de ses ancêtres envers la couronne; l'affront que le roi Philippe avait subi, en 1080, devant ce repaire féodal du Puiset, qu'il avait assiégé sans pouvoir s'en emparer: l'honneur du roi, autant que l'intérêt de ses sujets, l'obligeait à châtier le sire du Puiset; car ce château, de date récente, avait été précisément bâti par la reine Constance, femme de Robert II, au centre du pays chartrain, pour en faciliter la défense et pour y assurer la protection royale aux pauvres et aux églises; au reste, les gens du pays de Chartres, de Blois et de Châteaudun, retenus seulement par la peur sous la bannière de ce seigneur sans foi, profiteraient de la première occasion, et surtout de l'intervention royale, pour tourner leurs armes contre l'oppresser et sortir d'une odieuse servitude.

Ce réquisitoire se fit à Melun, dans une assemblée convoquée par Louis. La guerre était urgente pour délivrer la Beauce: elle fut décidée par le monarque, à la satisfaction de tous. Il s'empressa de prendre ses mesures pour assurer le succès de cette difficile expédition. Suger fut renvoyé en toute hâte à Toury, avec ordre de fortifier ce poste et d'y placer une forte gar-

¹ Le roi les reçut à Melun et écouta leurs griefs dans un *parlement*. On appelait déjà ainsi les assemblées des grands personnages où se discutaient les intérêts de l'État.

nison, composée tant des troupes royales que de celles de l'abbaye. Là devait être le point capital des manœuvres dirigées contre le Puiset. Le trésor royal fit les frais de ces travaux de défense, et Suger reçut de la confiance du prince son ami le commandement militaire de cette place improvisée.

Pendant que le prévôt se livrait à ces soins d'un nouveau genre, le roi, autant pour opérer une diversion que pour se conformer aux règles féodales, cita le baron coupable devant le tribunal de ses pairs. Hugues, bien entendu, n'eut garde de s'y présenter, et fut condamné, par défaut, à la perte de son fief. Le roi marcha en armes contre lui, pour lui signifier la sentence. Après cette vaine formalité, il prit position à Toury, organisa ses troupes pour l'attaque, et commença le siège.

La plaine autour du Puiset offrait un spectacle inouï : la présence des roturiers dans l'armée royale. Contre le violeur des lois divines et humaines, tous les intérêts s'étaient ligués : l'Église, la royauté, le peuple. On voyait les tenanciers, les *vilains*, groupés par paroisses autour de leurs curés, marcher, au même titre que les barons, à cette guerre sainte, commandée par la foi et par l'humanité. Mais à côté des hommes d'armes brillamment équipés, montés sur de robustes chevaux, protégés contre les coups de l'ennemi et armés pour l'attaque, combien mesquin et insuffisant était l'accoutrement de ces soldats d'aventure ! Malgré ce commencement d'émancipation, opéré par la nécessité du temps, encouragé par la haute sagesse et l'équité de l'Église, accepté et mis à profit par la puissance royale, bien

des préjugés pesaient, et pour de longs siècles encore, sur les milices roturières; et l'*outillage du vilain* ne comportait guère, avec les arbalètes, que des armes défensives. La plupart de ces paysans retournaient contre leur oppresseur leurs instruments de travail, la hache et le hoyau, dont il leur avait rendu impossible le pacifique usage; beaucoup n'avaient qu'un bâton ou bien un pieu aiguisé.

Les *communautés populaires* faisaient là leur première apparition régulière. Leur formation était récente. Le grand souffle de liberté qui remua et souleva à cette époque les masses agglomérées dans l'enceinte des villes avait aussi réveillé l'âme engourdie des habitants des champs. Les paroisses rurales, groupées autour des châteaux ou des monastères, sentirent à la fois le besoin et la possibilité de se dérober aux vexations des seigneurs, et les habitants se lièrent entre eux par un serment d'assistance mutuelle contre l'ennemi commun, le baronnage. Mais là s'arrêta le mouvement. Ces corporations affiliées ne s'élevèrent nulle part jusqu'à l'organisation communale qu'on verra esquissée dans le chapitre suivant. Les paroisses ne formèrent que des associations défensives : aucune ne se donna une constitution, un mécanisme administratif autonome. Le chef de ces ligues, protectrices du foyer domestique, de la propriété et du sanctuaire, fut naturellement le curé. Le peuple était habitué à considérer ses pasteurs comme des chefs même militaires. Au xi^e siècle, l'Église avait armé les paysans, aussi sous la conduite des prêtres; mais alors c'était comme fidèles qu'elle les convoquait, par une injonction canonique et pour la défense d'une insti-

tution religieuse, la *Paix de Dieu*¹, décrétée par les conciles. Désormais, au contraire, dans les expéditions politiques de Louis VI, le paysan figure comme tenancier de l'Église, en vertu d'un lien civil analogue au lien féodal. Un chroniqueur du temps, Orderic Vital, signale l'apparition des communautés populaires, avec ce caractère nouveau, dès l'avènement définitif de Louis VI, en 1108.

« La gent excommuniée », comme Suger appelle les défenseurs du Puiset, résista avec une énergie désespérée. L'armée royale fit d'héroïques efforts sans pouvoir faire brèche au donjon. Comprenant enfin que le courage ne suffisait pas, elle recourut à un des expédients les plus communs dans ces temps de stratégie primitive : un chariot chargé de matières enflammées fut poussé contre le donjon de bois ; mais l'incendie ne s'y communiqua point. De leur côté, les gens du comte de Chartres tentaient l'assaut à la face opposée du château, qui n'était protégée que par l'escarpement naturel du terrain, sans donjon ni remparts ; seulement la crête de la colline était couronnée d'une palissade en bois, percée de meurtrières, par où une grêle de flèches et de projectiles de toute espèce pleuvait sur les assaillants. Les plus audacieux, à peine arrivés à mi-chemin dans cette escalade redoutable, roulaient ensanglantés au fond du fossé. Ils s'arrêtèrent un moment, pleins d'hésitation et de stupeur. Tout à coup un vieillard s'élança du milieu des bataillons de fantassins roturiers. Complètement désarmé, il abrite son front chauve derrière une planche qu'il brandit en

¹ Voir, sur la *Paix de Dieu*, l'introduction, p. XII, note 1.

guise de bouclier. A sa longue robe, qui contrastait avec les sayons courts des gens du peuple ¹, on reconnaissait un prêtre. Il rampe la face contre terre jusqu'au sommet, se colle contre la palissade au-dessous des meurtrières, et, à couvert des coups de l'ennemi, arrache quelques pieux et commence une brèche. Ses paroissiens, encouragés par son exemple, attirés par ses gestes et ses cris, se traînent sur sa trace. La palissade est effondrée : le flot populaire se précipite dans l'enceinte, la chevalerie le suit. La résistance était dès lors impossible. Les portes du donjon volèrent en éclats : Hugues tomba avec ses compagnons aux mains des vainqueurs, forcé dans son repaire par ceux-là mêmes qu'il avait maltraités et dédaignés le plus, les clercs et les paysans. Le terrible prisonnier fut enfermé dans les cachots de Château-Landon ².

Louis avait ordonné de détruire de fond en comble le château du Puiset; mais il arrêta bientôt la démolition et conserva le donjon. Un nouvel ennemi venait de se déclarer, contre qui cette forteresse allait être nécessaire.

Thibault n'avait pas fait la guerre dans un simple but d'humanité : il convoitait la possession du Puiset, qui, conformément à la sentence rendue précédemment à Melun, fut réuni au domaine royal. Tout le profit de la victoire commune était donc pour le roi; et son allié

¹ Les roturiers ont toujours porté des vêtements courts : un sayon et des houseaux. Les vêtements courts de l'époque carolingienne étaient également portés encore à cette époque par la noblesse, qui, vers 1120, adopta la mode cléricale des vêtements longs, tels qu'on peut la voir dans les nombreux monuments figurés du temps de saint Louis.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. XVIII; *Œuvr. compl.*, p. 70-73.

demeurait amoindri, car il considérait avec douleur et dépit que son comté de Chartres se trouvait maintenant à découvert entre les deux plus puissantes villes royales, Paris et Orléans. Comme dédommagement au moins, et pour parer aux éventualités d'un conflit, il entreprit de bâtir un château à Allonnes¹, dans la châtellenie même du Puiset, et par conséquent de reculer jusque-là les limites de son fief. La cour de Louis s'opposa à ce démembrement du domaine de France ; mais Thibault protesta contre cette décision, et offrit de prouver son droit dans un combat judiciaire par le bras d'André de Baudemont, son sénéchal. Le roi, « qui n'avait jamais, dit Suger, refusé de reconnaître la loi et le jugement du duel, » et qui d'ailleurs ne prétendait guère, on l'a vu, à une supériorité purement morale et de dignité sur les grands feudataires, accepta volontiers le défi, et chargea également son sénéchal, Anseau de Garlande, de tenir le champ pour lui. Mais, d'après les coutumes féodales, l'appel même sous cette forme d'un jugement rendu ne pouvait être porté que devant une juridiction supérieure : or il n'existait point de tribunal au-dessus de la cour du roi. La rencontre ne put donc avoir lieu, et, à défaut de duel, on eut recours à la guerre pour trancher le différend.

¹ Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton de Voves. - Il s'agit ici d'une de ces forteresses d'ordre secondaire, appelées *maisons-fortes*, telles que tous les nobles, moins les simples écuyers, en possédaient, et non pas d'un *château* proprement dit. Ce nom était réservé aux véritables places de guerre, qui étaient le centre de circonscriptions féodales bien déterminées appelées châtellenies, et qui n'appartenaient qu'aux chevaliers bannerets. (D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, II, p. 194.)

Elle commença par des incursions sur les terres du rebelle, qui furent mises au pillage. Deux rencontres sanglantes, à Meaux, puis à Lagny-sur-Marne, furent célébrées par les Français comme des victoires, quoiqu'elles ne leur eussent ouvert ni l'une ni l'autre de ces villes. Encore Louis eut-il le malheur de perdre, dans le premier combat, son meilleur auxiliaire et son conseiller le plus prudent, son oncle, Robert II de Flandre, que ses exploits à la croisade avaient fait surnommer le *Jérosolymitain*.

Thibault, épuisé, négocia de tous côtés des alliances. Il décida d'abord son oncle, le roi d'Angleterre, à rompre la paix qu'il avait jurée avec la France et à se joindre à lui. Il gagna aussi par des promesses nombre de barons qu'il fit passer du parti du roi dans le sien : entre autres, Lancelin de Bulles¹, sire de Dammartin²; Payen de Montgé³, et Raoul de Beaugency⁴, dont la femme, petite-fille de Hugues le Grand, était la cousine germaine du roi. Enfin, pour accroître ses forces, il ne recula pas devant le crime : il donna la main de sa sœur à Milon de Bray, sire de Montlhéry, déjà légitimement marié. A ces alliances se joignait sa nombreuse parenté, tous seigneurs amis du désordre et du carnage : Gui II de Rochefort, et Hugues de Crécy, sire de Châteaufort, tous deux fils de Gui le Rouge, qui tenaient le pays de Paris à Étampes, pendant que les communi-

¹ Bulles, Oise, arrondissement et canton de Clermont.

² Dammartin, Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux.

³ Montgé, Seine-et-Marne, arrondissement de Meaux, canton de Claye, commune de Villevaudé.

⁴ Beaugency, Loiret, arrondissement d'Orléans.

cations de Paris à Senlis étaient interceptées par Thibault lui-même, seigneur de la Brie, lequel donnait par là la main à son oncle Hugues de Troyes. Ainsi, la faible capitale de Louis était complètement bloquée; car, de l'autre côté, l'infranchissable barrière de Montlhéry se dressait toujours sur la route d'Orléans. Enfin cette dernière ville même était cernée par les gens de Chartres, de Châteaudun et de Laon, au service du chef de la rébellion.

Louis le Batailleur ne s'était point encore trouvé en présence d'une coalition aussi formidable : son royaume fut livré pendant plusieurs mois au pillage, sans que l'occasion d'un combat définitif vînt fixer la fortune d'un côté ou de l'autre. Un événement imprévu augmenta l'acharnement de ses ennemis. Au fort des hostilités, Eudes¹, comte de Corbeil, fut tué dans un combat contre le roi : il ne laissait point d'enfants. Thibault réclama son héritage comme parent éloigné. Mais livrer une place de cette importance à un pareil adversaire, c'était la ruine de la cause royale. Aussi Louis ayisa-t-il un autre moyen de se rendre maître de Corbeil sans manquer aux lois de la féodalité. Le feu comte avait un parent plus proche que Thibault : c'était Hugues du Puiset, le prisonnier de Château-Landon, son propre neveu. Celui-ci, par un brusque revirement de fortune, se vit offrir la liberté en échange de la cession du fief de Corbeil à la couronne : il eut encore l'art de se faire acheter son désistement par la restitution des restes du Puiset, dont il

¹ Il était frère utérin de Hugues de Crécy. (V. Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. XIX; *Œuvr. compl.*, p. 80.)

s'engagea à ne pas relever les fortifications. Mais il eut à peine aperçu son donjon démantelé, et les ruines entassées de son manoir, qu'un terrible désir de vengeance s'empara de lui. Il viola son serment, se jeta dans le parti de Thibault, principal auteur pourtant des désastres qu'il voulait réparer, et fit rebâtir à la hâte son château. Il trouva pour cette restauration onéreuse des ressources faciles. Il n'eut, pour y subvenir, qu'à dépouiller les plus riches habitants du pays, qu'il enferma ensuite dans les cachots dont ils avaient fait les frais, afin de ne point les avoir parmi ses ennemis au jour des représailles¹.

Le moment était favorable pour reprendre la lutte; car le roi était alors en Flandre, occupé à donner l'investiture au fils et successeur du feu comte Robert, Baudouin, surnommé *Hapkin* (à la hache), âgé seulement de dix-huit ans. Le sire du Puiset voulait exercer ses premières vengeances sur Suger, âme du complot sous lequel il avait été récemment abattu. Parjures et sanguinaires, ces barons ne répugnaient à aucun rôle odieux, et toutes les perfidies leur étaient familières. Déjouer la vigilance du prévôt de Toury eût été chose hasardeuse à tenter. Il était plus aisé de surprendre sa bonne foi. Thibault, d'accord avec Hugues le Beau, alla trouver Suger pour solliciter son intervention auprès du roi, afin de ménager un accommodement. Il fit si bien par ses prières et ses démonstrations hypocrites, qu'il le détermina à se rendre immédiatement vers Louis, en Flandre. Les deux scélérats mirent aussitôt le siège de-

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. XX, p. 82.

vant la place privée de son chef; mais ses défenseurs tinrent bon.

Suger, de son côté, courait sur la route de Flandre, heureux de son message pacifique, et ne soupçonnant aucune trahison. Contre son attente, il rencontra Louis qui s'en revenait, aux environs de Corbeil. Aux premiers mots du naïf diplomate, le prince devina tout, et se moqua de la simplicité du religieux. Celui-ci revint en grande hâte vers sa prévôté. Il regardait de loin, avec anxiété, si la tour de bois à trois étages, qu'il avait bâtie et qui dominait la plaine, était encore debout, bien convaincu que, si l'ennemi avait pénétré dans la place, il aurait brûlé cette tour. Enfin il l'aperçut, intacte et couverte de ses vaillants hommes d'armes. Mais les troupes ennemies cernaient l'enceinte et remplissaient la plaine environnante. Il ne put décider aucun de ses compagnons de route à se lancer avec lui à travers les rangs ennemis, pour essayer de rentrer dans ses murs. A la faveur de la nuit tombante, il s'avance seul, et se mêle aux assaillants, harassés d'une journée entière d'attaques infructueuses. Il parvint à échanger un rapide signal avec les défenseurs du rempart; puis, à la grâce de Dieu, il se jeta vers la porte centrale de la forteresse, qui s'ouvrit pour lui livrer passage, et se referma immédiatement derrière lui. La garnison, toute joyeuse de ce retour miraculeux, et confiante dans le secours prochain du roi, déconcerta, par son assurance et ses bravades, les assiégeants, honteux de cette mésaventure. Le siège fut abandonné, et les troupes rebelles se replièrent sur le Puiset, avec un grand nombre de blessés.

Louis, arrivé le lendemain, les bloqua dans cet asile.

Ce monarque, artisan de sa royauté, qu'il reconstruisait pièce à pièce, s'élevait comme un soldat de fortune, payait vaillamment de sa personne en toute rencontre, et montrait une fougue qui ne sied pas toujours au chef chargé de combiner l'action. Son ardeur inconsidérée l'entraîna à donner un assaut mal calculé, où il se trouva soudain écrasé par des troupes fraîches, que Raoul de Beaugency avait habilement masquées. Le roi, démonté, sauta sur le cheval de son écuyer : il faillit même tomber vivant au pouvoir de l'ennemi, après avoir, à plusieurs reprises, rallié et ramené à la charge sa petite troupe décimée.

Tous les chefs et toutes les forces de la révolte étaient réunis derrière les murs du Puiset. Louis n'avait que quelques alliés : Raoul de Vermandois, son cousin, Dreux de Mouchy et deux ou trois autres. Mais ni le courage ni la confiance ne l'abandonnèrent, et il harcela sans trêve, et avec de fréquents succès, des adversaires trois fois supérieurs en nombre.

Un revirement s'opéra dans les sentiments des feudataires ; plusieurs s'indignaient de la résistance opiniâtre de Thibault à son suzerain, et voyaient avec jalousie l'ascendant que la victoire lui donnerait. On se détacha de son parti, et celui du roi s'accrut d'autant. Enfin, après une lutte acharnée, le comte de Chartres fut contraint de demander grâce. Il implora seulement la faveur de se retirer sain et sauf en pays chartrain, et l'obtint de la mansuétude, de la faiblesse ou de l'impétuosité du roi, qui pouvait et par conséquent devait écraser ce terrible et déloyal ennemi. Mais tous les actes de ce prince, estimable à tant de titres, témoignent que l'es-

prit de suite, la sagacité ou l'énergie lui faisaient éminemment défaut.

Thibault ne se flattait point de fidélité envers ses alliés : il n'avait stipulé que pour lui-même, abandonnant son odieux complice à la juste vengeance du roi. La vie et la liberté de ce félon furent respectées ; mais son repaire, qui avait coûté tant de sang à la France, fut à tout jamais anéanti. Les murs en furent rasés, les puits comblés, et cet entassement de ruines demeura « comme dévoué à la malédiction du Ciel ».

Cette guerre avait duré deux ans (1111-1112)¹.

¹ Voir, pour les détails de cette guerre, Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xx; *Œuvr. compl.*, p. 82-91; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, II, p. 190-205.

CHAPITRE III

LA COMMUNE DE LAON

La révolution communale au nord de la Loire; ses commencements, ses origines, son caractère, sa portée. — Associations primitives des guerriers franks : la *truste* et la *ghilde*. — La rébellion des roturiers, point de départ de la création des communes. — Rôle de la royauté dans cet affranchissement. — Prétentions modestes des bourgeois. — Opinion défavorable des contemporains sur les communes. — Fondation de la commune de Laon. — Gaudri, évêque de Laon. — Caractère de ce prélat. Les bourgeois de Laon achètent des seigneurs de la ville une *charte de commune*. — Elle est jurée par l'évêque et par le roi. — Gaudri songe à supprimer la commune. — Louis VI à Laon. — Suppression de la commune. — Fureur des bourgeois. — Départ précipité du roi. — Conspirations et révolte des *communiers*. — Les auxiliaires de l'évêque. — Gaudri assassiné par le peuple. — Guerre civile à Laon. — Thomas de Marle, protecteur des révoltés. — Il est excommunié. — Défaite des bourgeois de Laon. — Représailles de l'aristocratie. — Fin de la première commune de Laon.

Dans le temps que se ralliait la ligue formidable contre laquelle il déploya tant de constance et d'énergie, au mois d'avril 1212, le roi se laissa entraîner à soutenir une entreprise aussi injuste que pernicieuse au bien de l'État. Il méconnut et trahit les intérêts des roturiers, ses meilleurs auxiliaires, on l'a vu, dans ses exécutions judiciaires contre la noblesse insoumise et criminelle; il supprima les franchises, jurées par lui, de la commune de Laon.

La commune ! ce nom nouveau d'une chose plus nouvelle encore, symbole et cri de guerre de la révolution sociale la plus complète qui se soit jamais opérée, commençait à remuer les populations des provinces gallo-franques situées entre la Somme et la Loire. Avant la ville de Laon (sans parler de la révolution consulaire opérée au Midi), d'autres villes importantes du Nord, toutes étrangères au domaine royal, le Mans (1072), Cambrai (1076), Beauvais (1096-1099), Saint-Quentin (1102), Noyon (1108), avaient déjà, avec des chances diverses, essayé de se donner une constitution pour laquelle l'époque était mûre, et dont le germe se trouvait dans toutes les sociétés bourgeoises.

Les communes et la féodalité, ces deux organisations sociales contradictoires, avaient un même principe et une origine identique. Le principe, c'était l'association par serment; l'origine, les bandes militaires des conquérants germains. Mais un caractère profond les avait distinguées dès leur première manifestation. La *truste*¹, berceau de la féodalité, avait été une association hiérarchique : le serment liait les *fidèles* à un chef, et ils lui juraient obéissance en retour de la protection qu'il leur assurait. — Au contraire, c'est le sentiment d'égalité qui a présidé à la naissance de la commune, dans ces *ghildes*², ou *repas à frais communs*, où des compagnons d'armes échangeaient le serment mutuel de s'entr'aider et de se protéger les uns les autres. En un mot, la différence était du patronage à la fraternité.

¹ Bande de guerriers germains enrôlés volontairement sous un chef de leur choix.

² Mot à mot : *communio*. C'était une association entre guerriers égaux.

On a vu quelle fortune rapide fit la première institution, à qui son esprit agressif assura le triomphe. L'association purement défensive de la gilde n'eut, au contraire, aucune influence dans les crises sociales qui marquent la décomposition de l'empire carolingien. Elle ne subsista point comme établissement permanent, si ce n'est peut-être d'une manière occulte : proscrite par les empereurs comme un danger pour l'unité gouvernementale, elle ne put s'organiser avec ensemble et liberté, et elle fut facilement écrasée par la féodalité naissante¹.

Les populations des campagnes étaient trop isolées pour pouvoir agir de concert et se réunir dans une coalition efficace. C'était dans la bourgeoisie des villes, aussi opprimée, mais réunie en masses compactes, liées par des intérêts, des griefs et des besoins communs, que la commune dut prendre sa forme décisive, et s'affirmer avec assez de netteté et de persévérance pour constituer un ordre social durable.

La commune apparut d'abord comme une ligue accidentelle et momentanée de bourgeois contre des recrudescences du despotisme seigneurial. Puis, comme l'ennemi, c'est-à-dire la tyrannie féodale, était toujours menaçant, la force de résistance dut aussi devenir permanente : les garanties mutuelles stipulées entre les conjurés furent consignées en un règlement, code de l'association, symbole du droit de tous, dont la mise

¹ Le roi Karloman, dans un capitulaire de 884, interdit les *ghildes* formées par les vilains coalisés contre les vexations de leurs seigneurs. Il enjoit de porter les plaintes à un prêtre délégué de l'évêque, ou à un officier du comte préposé par le roi à l'administration de la justice. — Voir ce capitulaire dans la collection de Baluze, II, col. 290.

en pratique fit naître une organisation administrative et judiciaire. L'idée fut ainsi transformée en fait : la révolution communale fit place à l'institution communale.

Deux moyens, selon les circonstances, ont amené les bourgeois à la franchise de leurs droits sociaux : la conquête de ces droits par une révolte armée, ou leur concession spontanée par un seigneur habile, qui sentait le danger d'affronter un soulèvement populaire. Dans tous les cas, soit que la *charte* dût être offerte à la ratification volontaire et achetée du seigneur, ou qu'elle fût un manifeste, un acte de rébellion et d'appel aux armes contre lui, elle était discutée et rédigée dans l'assemblée du peuple, convoqué sur la place publique en réunion tumultueuse. Les plaintes, les besoins immédiats de tous les intéressés, fixaient les bases essentiellement pratiques et variables suivant les lieux, de cette constitution. Le but, partout le même, était de régler les rapports des roturiers avec la classe noble. Ces pauvres gens n'aspiraient point à l'égalité politique ou sociale avec leurs oppresseurs : ils voulaient seulement que les conditions et les charges de leur sujétion fussent nettement définies, et soustraites au caprice des maîtres. Ces premiers pactes d'affranchissement sont comme une sorte d'abonnement, par lequel les inférieurs abandonnent une portion de leurs biens et de leurs droits à leurs seigneurs, pour jouir du reste en sûreté. Les réserves étaient vraiment pitoyables. Tout ce qu'ils réclamaient, ces déshérités, c'était la sauvegarde des intérêts matériels, et la satisfaction des premiers besoins de la vie ; ils disputaient aux riches, aux

puissants, le droit de n'être point pillés à merci, de n'être point privés de la liberté, de la vie, sans motif et sans jugement; d'être respectés dans leur honneur domestique et dans la chétive propriété, fruit de leurs sueurs. Aucune considération morale n'était invoquée par ces étranges conjurés; aucune prévision politique ne se laisse voir dans le simple et naïf exposé de leurs griefs présents. Ils étaient si loin de toute théorie préconçue et des rêves de réforme sociale, qu'ils ne songeaient pas à unir entre eux les différents foyers de résistance contre l'oppression féodale. Les seules victimes d'un même tyran se liguèrent contre ce tyran seul : c'était bien la communauté de misères qui provoquait ces mouvements spontanés, et jamais union ne dut être plus compacte et mieux cimentée que celle qui régnait dans ces petits groupes isolés. L'isolement : là fut le vice de l'organisation communale et la cause de sa caducité précoce. Mais elle avait trouvé et elle nous a légué une conception hardie et féconde, dût-elle d'ailleurs n'être jamais qu'une aspiration irréalisée : le plan chrétien d'une république. Les petites constitutions communales, informes et disparates, contenaient toutes ce germe inaperçu, non-seulement dans le système de leur magistrature élective, mais surtout dans le principe charitable de l'admissibilité de tous au sein de la famille affranchie. Elles ne souffraient point de classes serviles, point de déshérités dans ce partage du patrimoine de tous les fils d'Adam, la liberté; tandis que les plus belles conceptions politiques du paganisme n'avaient produit dans l'antiquité que des aristocraties d'hommes libres opprimant des troupeaux d'esclaves. Par cette supériorité, la révo-

lution communale, tout éphémère qu'elle parut être, eut des conséquences immortelles. Toutefois, même envisagée à ce point vue, et abstraction faite des violences et des cruautés qui appuyèrent trop souvent les légitimes prétentions des bourgeois, voici comment la définissait et la qualifiait un contemporain, d'un caractère pourtant élevé et droit, mais plus frappé sans doute des moyens d'action des *communiers* que des principes de l'institution et de son but : « Commune est un nouveau et très-méchant mot, par lequel on entend ceci : Les hommes soumis à la capitation ne payent plus qu'une fois l'an à leur seigneur la redevance à laquelle ils sont assujettis ; s'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes pour une amende ou compensation légalement fixée, et, quant aux autres levées d'argent qu'on a coutume d'imposer aux serfs, ils en sont complètement exempts ¹. »

L'institution communale eut donc des ennemis non-seulement parmi ses adversaires naturels, les nobles, mais encore dans les rangs du clergé, juge sévère des représailles sanglantes ; enfin elle fut antipathique à tous ceux que la communauté de souffrances n'entraînait point à en bénéficier, et qui n'y virent que la manifestation d'un indécent orgueil.

En dépit d'une opinion trop accréditée, les communes du nord de la Loire furent loin de trouver un appui dans la double suzeraineté qui pesait sur elle : au contraire, la situation des bourgeois s'y aggravait de la superposition

¹ Guibert, abbé de Nogent-sur-Coucy, *Histoire de sa vie*, dans dom Bouquet, *Scriptores rerum Francicarum*, XII, 950.

de l'autorité royale à celle des feudataires. Toutes les communes de cette région eurent pour point de départ ou une insurrection triomphante, ou une composition pécuniaire : l'initiative vint toujours des intéressés, des roturiers, jamais de la royauté. La preuve, c'est qu'aucune commune véritable ne fut établie dans le domaine direct de la couronne, où toute tentative de soulèvement était puissamment étouffée. Il est vrai que, pour la reconnaissance de communes sur les terres féodales, au milieu de la guerre civile ou dans le conflit des prétentions entre les parties composantes, le roi intervint souvent. Mais son véritable rôle fut l'intervention, non la fondation, et quand il lui arrivait de sceller un acte d'affranchissement, une *charte de commune*, il n'octroyait rien personnellement, il consacrait un fait accompli. Parfois même cette intervention était plutôt funeste qu'avantageuse aux insurgés : le roi n'y avait qu'un intérêt pécuniaire ; il offrait sa protection au plus cher payant : plus disposé, au fond, à soutenir efficacement l'oppression, qui était chose établie, que l'affranchissement, dont les désordres inévitables pouvaient susciter des embarras à sa politique et provoquer un grand trouble social. C'est précisément dans cette situation d'esprit que Louis VI se trouvait alors. Trop dominé par la considération des avantages matériels, il va tristement violer sa parole et manquer aux engagements de son sacre ; il va trahir les intérêts des faibles, sous la fausse apparence de servir la cause de l'ordre et de la justice : comme si un intérêt moral quelconque pouvait gagner jamais au scandale du parjure des grands, qui pervertit la conscience des peuples.

La commune de Laon¹, à laquelle on jugeait nécessaire d'opposer l'épée du roi de France, comptait alors trois ans d'existence, et cette première phase de son établissement avait été relativement pacifique et régulière. La bourgeoisie industrielle qui venait de trouver un peu de repos et de sécurité à l'abri de la charte jurée, avait traversé, avant d'y arriver, de rudes et longues épreuves.

Au commencement du XII^e siècle, Laon était une des principales villes du royaume de France, considéré dans ses étroites limites d'alors. Comme dans beaucoup de cités de cette région, l'évêque y joignait à son autorité ecclésiastique les droits de seigneur temporel. Par malheur, il lui échut un évêque nommé Gaudri², qui était plutôt un baron féodal qu'un prélat orné des vertus de son état. Né en Normandie, il prit part, dans sa jeunesse, à l'expédition de Guillaume le Bâtard en Angleterre; complice des exactions des conquérants, courtisan de cette monarchie aventurière, et plus tard référendaire de Henri I^{er}, il s'éleva par des intrigues, en 1106, au siège épiscopal de Laon, riche seigneurie, source d'abondants revenus. Ses devoirs nouveaux ne l'arrachèrent pas aux habitudes du siècle: les chevaux, les chiens, la chasse, la table, les exercices et les propos des camps continuèrent d'être ses passe-temps préférés. A la faveur de sa dissipation et de son incurie, ses officiers et tous les nobles du pays ruinaient le peuple par leurs exactions et

¹ Voir, pour tout ce qui suit, l'*Histoire de la commune de Laon*, dans les *Lettres sur l'Hist. de France*, d'Augustin Thierry.

² Voir, sur ce Gaudri, Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XIV, p. 165.

leurs brigandages. En plein jour, le bourgeois courait risque d'être arrêté, volé, assassiné dans les rues de cette ville lugubre. Les pauvres gens, réduits à la dernière misère par les capricieuses exigences de cette infinité de tyrans, démoralisés eux-mêmes par le contact, par l'habitude de la souffrance et par les tentations de la pauvreté, au point d'exercer à leur tour sur les vilains des campagnes les mêmes odieux traitements, les mêmes friponneries dont ils étaient victimes de la part de leurs maîtres, se sentirent enfin venir au cœur des aspirations généreuses et énergiques au bruit de la prospérité, de la bonne et ferme justice dont jouissaient les premières cités érigées en communes, surtout Noyon, dont la constitution était célèbre. Se mettre à l'abri de l'arbitraire administratif, de la vénalité judiciaire, de la cupidité des nobles, quelle perspective pour ces générations abâtardies ! Dans des assemblées publiques pleines d'enthousiasme le projet d'affranchissement fut produit et exalté, on en discuta les moyens, on jeta les bases de l'organisation indépendante revendiquée par la bourgeoisie, et les plus grands sacrifices pécuniaires furent consentis pour payer la liberté.

L'heure était propice. Gaudri se trouvait en Angleterre ; ses agents, clercs ou vassaux nobles, séduits par les sommes considérables que les roturiers offraient pour leur rançon, ne surent point résister à l'appât de ce gros profit immédiat, qui devait cependant empêcher pour l'avenir leurs exactions arbitraires. Ainsi fut rendue aux roturiers la liberté de se gouverner par des autorités de leur choix, sous la charge de payer un impôt fixe au seigneur. Les clercs du chapitre échangèrent leur serment

avec les bourgeois, et ceux-ci confièrent l'administration de la justice et de la police dans leur confrérie à une magistrature élective, composée d'un *maire* ou *majeur* (major), et de douze assesseurs ou *jurés*. La cloche du beffroi devait désormais les convoquer en masse à la discussion des intérêts communs, où le suffrage du plus humble aurait son poids.

Gaudri, revenu d'outre-mer, s'emporta d'abord contre ce nouvel ordre de choses; mais l'or des communiers réussit à le calmer. Il jura à la commune et promit, pour lui et pour ses successeurs, de respecter les privilèges nouveaux de la bourgeoisie.

La commune, pour se mettre en règle vis à vis de toutes les puissances, sollicita encore la sanction de l'autorité royale, et elle l'obtint par les mêmes moyens. De riches présents lui valurent de la part de Louis VI une ratification solennelle et la promesse d'une bonne et durable garantie, moyennant une reute annuelle que percevrait le souverain.

Tant de précautions, tant de sacrifices furent inutiles. L'évêque mondain sut promptement dissiper le fruit de ses concessions imprudentes, et, la nouvelle organisation de sa ville ne lui permettant plus de remplir ses coffres par des impositions arbitraires, il songea aux moyens de ramener ses sujets à leur précédente condition d'hommes taillables à merci. La turbulence de quelques-uns de ces bourgeois, éblouis par leur importance de date récente et leur subite participation au gouvernement de la cité, offrit une apparence de prétexte à des mesures répressives. Mais Gaudri ne méditait rien moins qu'un coup d'État aussi énergique que perfide, pour

faire rentrer dans le vieux lit des coutumes féodales ce torrent débordé dans le vaste champ de la liberté. Une telle tentative n'avait de chance de succès qu'avec l'appui de la royauté. Il invita donc Louis à se rendre à Laon, à l'occasion des fêtes de Pâques (1112).

Dès son arrivée, le mercredi de la semaine sainte, le monarque fut assiégé par les plaintes du parti seigneurial. Dans son âme naturellement loyale, il éprouva alors des scrupules à violer ses engagements, malgré les sollicitations des amis de l'évêque et les raisonnements captieux par lesquels ils excusaient ce parjure utile. Les courtisans, chose merveilleuse, hésitaient aussi à se prononcer, et semblaient réfléchir avant de décider cette grave question. C'est que les communiens leur avaient proposé quatre cents livres d'argent pour obtenir le maintien de leurs franchises. Mais Gaudri renchérit; il s'engagea à payer l'assentiment royal de sept cents livres d'argent, dont les contributions du peuple, remis en sujétion, feraient aisément le montant. Dès lors le droit fut fixé aux yeux des conseillers de Louis : la balance de la justice pencha du côté des sept cents livres d'argent; ils estimèrent que la parole royale était rachetée à sa valeur par un excédant de trois cents pièces de monnaie!

Donc, de par le roi et l'évêque, la commune de Laon fut abolie, la charte revêtue du sceau royal déclarée nulle, les magistratures bourgeoises supprimées, et une enquête s'ouvrit immédiatement sur la fortune des bourgeois, pour l'assiette de la taille seigneuriale.

Sous le coup de cette scandaleuse iniquité, la population demeura consternée. Ce fut d'abord une stupeur

muette, mélange d'angoisse et de rage encore contenue. Toutes les boutiques se fermèrent en signe de deuil dans cette populeuse cité où la liberté et la bonne foi venaient de mourir. Mais c'était un silence sinistre, un calme plein de menaces. Si bien que le roi, réfugié d'abord derrière les murailles crénelées du palais épiscopal, n'y osa passer qu'une nuit et s'enfuit à la pointe du jour, sans même attendre les cérémonies de Pâques, motif supposé de sa présence. Peut-être le remords le tourmentait-il plus que la crainte. Aucun confident ne nous a transmis les sentiments intimes de ce prince sur l'acte fatal qu'il venait d'accomplir. Suger, son biographe, qui n'eût certainement pas été le complice de ce manque de foi, était alors loin de lui : n'ayant pas été à même de détourner son maître de commettre cet attentat, il voulut du moins plus tard en dérober la connaissance à la postérité, et l'on ne trouve aucune mention, dans la *Vie de Louis le Gros*, des mémorables événements que nous venons de raconter.

À Laon, des assemblées secrètes du peuple tramaient la mort de l'évêque. La rumeur des rues grossissait; le cri de : *Commune!* arrivait aux oreilles de Gaudri. Pour contenir l'émeute, il fit venir des troupes de paysans appartenant aux domaines de l'Église; puis il se décida à braver la colère des bourgeois en suivant par la ville les processions de la fête de Pâques. Mais la résistance s'organisait, désespérée et formidable, et la fureur de ces masses agitées ne tarda pas à faire explosion. Soudain le pillage, l'incendie, le massacre, furent portés dans les maisons des nobles et des clercs du chapitre, partisans de l'évêque : Gaudri lui-même, découvert dans une

cachette, en fut arraché par des furieux, égorgé malgré ses supplications : son corps sanglant fut couvert de boue et d'ordures. Un seul homme, un saint prêtre, l'archidiacre Anselme, eut le courage de songer à ensevelir ces restes déshonorés. Mais aucune cérémonie religieuse ne fut faite dans l'église Saint-Vincent, où l'on transporta le cadavre : la foule nombreuse qui le suivit jusqu'au bord de la fosse n'avait sur les lèvres, au lieu de prières, que des insultes et des malédictions. Représailles effroyables de la justice divine : un linceul de boue à ce grand seigneur luxueux ; des funérailles sans pompe religieuse au prélat qui, désertant ses plus saints devoirs, avait, pendant les jours de recueillement et de prière, abandonné l'église pour des conférences d'intérêts mondains, au point de négliger la consécration du saint chrême et l'absoute à donner au peuple !

Quelle était donc la portée de ces libertés communales dont la conquête ou la défense entraînait des luttes si terribles et de pareilles scènes de carnage ? C'est chose merveilleuse, en vérité, que l'hostilité implacable des seigneurs contre une innovation aussi légitime et aussi modeste. Si, en effet, ces chartes précieuses contenaient bien virtuellement le principe d'une constitution républicaine, cette conséquence latente ne frappait personne, et l'on n'y pouvait voir, en réalité et dans la pratique, que l'affirmation ou la revendication de droits les plus élémentaires. Voici les principaux articles de la charte de Laon, de celle qui fut signée par Louis le Gros en 1128 en remplacement de celle dont nous venons de voir la suppression violente.

« Nul ne pourra se saisir d'aucun homme, soit serf, soit libre, sans le ministère de la justice.

« Si quelqu'un de la ville fait tort à un autre, soit serf, soit chevalier, soit marchand, indigène ou étranger, il sera sommé de se présenter en justice par-devant le mayeur et ses jurés, pour se justifier et faire amende. Mais s'il se refuse à faire réparation, il sera exclu de la ville avec tous ceux de sa famille.....

« Les censitaires¹ ne payeront à leur seigneur d'autre cens que la capitation. S'ils ne le payent point au temps marqué, ils seront punis selon la loi qui les régit, mais n'accorderont rien en sus à leur seigneur que de leur propre volonté.

« Les hommes de la commune pourront librement prendre pour femmes les filles des vassaux ou des serfs de quelque seigneur que ce soit, à l'exception des seigneuries et des églises qui font partie de cette commune. Dans les familles de ces dernières, ils ne pourront prendre des épouses sans le consentement des seigneurs.

« Quiconque sera reçu dans cette commune, bâtira une maison dans le délai d'un an ou achètera des vignes, ou apportera dans la ville assez d'effets mobiliers pour que justice puisse être faite s'il y a quelque plainte contre lui.

« Les mainmortes sont entièrement abolies. »

Après leurs effroyables représailles, les communiers de Laon se prirent à en calculer les conséquences inévi-

¹ Ou *hommes de chef* (capite censiti), les roturiers soumis à l'impôt par tête ou capitation.

tables. Nul doute que le roi ne revînt, à la tête de forces suffisantes, tirer de cette bourgeoisie une vengeance exemplaire, et anéantir pour jamais les franchises, au nom et au profit desquelles toute cette boucherie avait été commise. Comment tenir, même derrière les fortes murailles de la ville, contre une chevalerie habile aux armes, vaillante et avide de venger une cause qui était la sienne ! Cette population d'artisans et de marchands, affolée de terreur, embrassa avec l'ivresse du désespoir le seul parti qui s'offrait à elle d'éviter, au moins pour un temps, la peine de ces atrocités : les insurgés achetèrent l'alliance d'un seigneur et sa protection contre la puissance royale.

Le baron qui prêta ainsi son épée à la cause de l'insurrection populaire était de haute noblesse, et même nul parmi les hommes de race n'avait une réputation de semblable dureté pour les petites gens. C'était, en effet, Thomas de Marle¹, de sinistre mémoire, un des types légendaires de la barbarie féodale. Assez indulgent pour ses tenanciers et les serfs dont les redevances et le dévouement lui étaient souvent nécessaires, dans sa vie d'entreprises aventureuses, il déployait sur les terres de ses ennemis un luxe de cruauté inouï même en ce temps. Malheur aussi au marchand ou au pèlerin qui se hasardait à passer près de ce repaire de Crécy, mêlé dans les récits populaires à mille histoires effrayantes : nombre de ces imprudents, disait-on, arrêtés et détroussés par le châtelain, avaient expiré dans les humides cachots du donjon ou au milieu des tortures.

¹ Seigneur de Vervins, de Crécy et de Nogent-sous-Coucy.

Si un homme aussi attaché au despotisme seigneurial prêtait son appui à des roturiers révoltés, c'est que sa situation était encore plus compromise dans le parti opposé. Ennemi personnel du roi Louis VI, contre lequel il n'avait jusque-là cessé de guerroyer au profit de tous les mécontents, il ne se laissait guider dans le choix de ses alliances que par l'amour du butin et du carnage. Cet homme de proie ouvrit ses places de défense aux Laonnois suppliants. Les malheureux fugitifs abandonnèrent leurs maisons et une partie de leurs richesses au pillage des paysans du voisinage, qui se ruèrent sur ce facile butin. De leur côté les nobles, relevés par ce renfort et ne trouvant plus de résistance, après s'être montrés aussi âpres que les rustres au vol des boutiques, se firent justice sur les bourgeois attardés dans la ville. La réaction fut aussi impitoyable que lâche, et ces infortunés sans défense furent tous pendus à des gibets, ou attachés à la queue des chevaux.

Pendant ce temps, Thomas de Marle, fauteur d'une rébellion contre le roi, allié aux meurtriers d'un évêque, était poursuivi par les deux puissances spirituelle et temporelle. Le patron des communiens de Laon était, à la même époque (1113), ligué avec son père, Enguerand de Boves, sire de Coucy, pour détruire la commune instituée à Amiens par le pieux évêque de cette cité, saint Geoffroy. Un légat apostolique, Conon, évêque de Préneste, réunit, le 6 décembre 1114, à Beauvais un concile, composé des prélats des trois provinces ecclésiastiques de Sens, de Reims et de Bourges. Dans cette assemblée, au glas des cloches, à la lueur des cierges.

au milieu du grave appareil dont l'Église entoure ces redoutables cérémonies, une sentence d'excommunication fut prononcée contre Thomas de Marle¹. Il fut déclaré infâme et déchu de l'ordre de chevalerie, et l'exécution de la sentence fut confiée au roi.

Les anathèmes, répétés chaque dimanche à l'issue de la grand'messe, enflammaient les fidèles contre ce contempteur des majestés divine et humaine. Aussi, quand Louis le Gros porta ses armes contre lui, vit-il son armée grossie d'une multitude de vilains, enthousiasmés par la parole des prêtres, qui avaient promis l'absolution de tout péché à quiconque prendrait part à cette sorte de croisade. Le châtelain de Crécy, retenu au lit par une blessure, se riait d'un pareil agresseur, derrière ses remparts réputés imprenables. Mais rien ne devait résister à cette multitude à peine armée que la chevalerie du roi ne secondait qu'avec mollesse. Crécy tomba au pouvoir des assaillants, et devint la proie des flammes. Les séditieux de Laon, repris tant à Crécy qu'à Nogent, ne purent échapper à leur funeste destinée. Il n'y eut point de pardon pour ces gens de rien, et tous furent pendus pour l'exemple. Mais par là la justice humaine fut pleinement satisfaite, et l'auteur de tant de forfaits, le sire de Marle, en fut quitte pour payer une forte rançon, aisément recouvrable sur les revenus de ses sujets, et pour prêter au roi un nouveau serment de féauté, dont son épée saurait bien au besoin trancher le lien.

Après avoir ainsi accommodé les choses, Louis le Gros

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxiii; *Œuvr. compl.*, p. 94.

reparut sur le premier théâtre de ce lamentable conflit, à Laon, pour arrêter la guerre civile toujours allumée. Un prélat, Raoul le Vert, métropolitain de Reims, vint faire les cérémonies expiatoires dans les églises dont la trahison de Gaudri avait causé la profanation : il y prêcha la concorde ou plutôt la résignation aux vaincus, voulant s'appuyer sur ce précepte général donné par saint Pierre : *Servi, estote subditi in omni timore dominis* (esclaves, soyez soumis à vos maîtres en toute crainte). Ce conseil empruntait un caractère de nécessité terrible à la présence et à l'attitude du roi courroucé. La bourgeoisie de Laon fut donc pacifiée, c'est-à-dire contrainte au silence. Cet assoupissement des sentiments d'indépendance, si fougueux naguère, se prolongea durant quatorze ans. Nous en verrons plus loin le réveil et la transformation en 1128.

CHAPITRE IV

LA QUERELLE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE SUGER CONSEILLER DE L'ÉGLISE

Politique astucieuse de Henri V, roi de Germanie, à l'égard du saint-siège, pour obtenir la couronne impériale. — Henri en Italie. — Ses démonstrations pacifiques. — Pourparlers entre lui et le pape Pascal II pour l'abolition des investitures. — Réception de Henri à Rome. — La cérémonie de couronnement. — Henri viole ses serments. — Scènes de carnage dans la basilique de Saint-Pierre. — Le pape Pascal II prisonnier de Henri. — Brutalité de ce prince. — Danger de schisme dans l'Église. — Concessions arrachées au pape sur la question des investitures. — Pascal est rendu à la liberté. — Suger au concile de Latran. — Les Pères de ce concile annulent le concordat imposé par Henri au pape captif. — Protestation de l'Église de France contre les concessions extorquées à Pascal. — Sentiment du savant Yves de Chartres sur la querelle des investitures. — L'antipape Bourdin, installé par Henri. — Mort de Pascal II. — Élection de Gélase II par le sacré collège. — Gélase en France. — Suger est envoyé par le roi pour le recevoir à Maguelonne. — Louis VI protecteur du saint-siège. — Mort de Gélase à Cluny. — Gui, archevêque de Vienne, élu à sa place sous le nom de Callixte II. — Ses négociations avec Henri pour la réconciliation de l'Église et de l'Empire. — Concordat juré de part et d'autre. — Nouvelle trahison de Henri. — Concile de Reims. — Henri y est excommunié.

Trahisons, parjures, sacrilèges, tels étaient les exemples que les grands donnaient au peuple à tous les degrés de la hiérarchie des pouvoirs publics, pendant que l'Église restaurait sa grande discipline, créait ses plus austères et ses plus savantes milices religieuses, et que les petites gens, qu'elle avait relevés et éclairés, s'efforçaient

de se donner des institutions et des mœurs publiques plus conformes à l'esprit de l'Évangile. Mais cet idéal, ou vient de le voir, était loin encore de sa réalisation, et, en attendant, les têtes couronnées, avec leurs satellites de la hiérarchie féodale, comptaient seules dans les destinées de la chrétienté.

Or, pendant que se passaient sur la terre de France les sanglants événements qui ont été racontés dans le chapitre précédent, le chef idéal de cette hiérarchie, l'Empereur¹, héritier de la majesté mais aussi de la mission de Charlemagne, épouvantait les consciences par le plus scandaleux forfait. Ses représentants à la conférence de Châlons-sur-Marne, en 1107, avaient juré d'aller trancher par les armes, et à Rome même, la question des investitures. Longtemps cette menace pesa sur la Ville éternelle, et remplit d'angoisses l'âme du souverain pontife Pascal II. Les seigneurs de la Pouille et tous les grands de Rome s'étaient bien engagés à défendre le saint-siège contre les tentatives de Henri²; mais c'était un faible rempart contre les forces immenses dont pouvait disposer le souverain allemand. Celui-ci, dans une conférence tenue à Ratisbonne le jour de l'Épiphanie 1110, déclara aux seigneurs son projet de passer les Alpes pour aller se faire couronner Empereur à Rome, et au mois d'août il se mit en marche avec une armée de trente mille hommes³. Malgré ce cortège menaçant, il

¹ Henri V n'était alors, à proprement parler, que *roi de Germanie*, n'ayant pas encore été couronné, par le souverain pontife, comme empereur d'Occident.

² *Chronique du Mont-Cassin*, iv, 35. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XIV, p. 128.

³ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. ix; *Œuvr. compl.*, p. 36.

affectait des dispositions pacifiques : il semblait disposé à renoncer à son prétendu droit d'investiture, et de Florence, où il s'était arrêté pour célébrer les fêtes de Noël, il envoya, dans ce sens, au pape un message plein de convenance et de soumission. Les députés chargés de régler les dispositions de son couronnement furent reçus le 5 février 1111, dans le parvis de Saint-Pierre, en l'église Notre-Dame-de-la-Tour; et voici les conventions qui furent arrêtées dans cette première entrevue. Henri s'engageait à renoncer par écrit à toutes les investitures, entre les mains du pape, en présence du clergé et du peuple dans la cérémonie même de son couronnement. Il devait laisser aux églises la possession franche des domaines qui n'avaient point appartenu originairement au royaume; il promettait de défendre le saint-siège, et jurait de ne jamais contribuer à faire perdre au saint-père le pontificat, ou la vie, ou la liberté. Il offrait pour otages, comme garant de sa parole, son neveu Frédéric avec douze autres seigneurs. Le saint-siège, de son côté, par la bouche de ses représentants, sanctionna, suivant les règles de la justice, les devoirs purement civils des prélats envers l'Empire, pour les bénéfices dus à sa libéralité¹. Ce pacte fut juré par Henri à Sutri, le 9 février. De là il s'avança vers Rome, où il arriva le 11. Le lendemain, dimanche de la Quinquagésime, il fit son entrée solennelle. Les Romains avaient oublié leurs terreurs : heureux de voir une dissension si longue et si menaçante entre les plus hautes puissances humaines soudainement assou-

¹ Baronius, *Annales ecclésiastiques*, année 1111.

pic, ils se portèrent en foule au-devant du roi, avec des rameaux à la main et en poussant des cris d'allégresse¹. Une foule de cardinaux et d'évêques, montés sur des chevaux caparaçonnés de housses blanches, ouvraient cette marche triomphale. Sous le portique de Saint-Pierre, Henri se prosterna aux pieds du pape; puis il lut le serment d'usage, après lequel Pascal le proclama empereur. Restait la cérémonie du couronnement, pour laquelle on pénétra dans la basilique. Invité à renoncer, suivant sa promesse, aux investitures, Henri voulut, dit-il, s'assurer de l'assentiment des prélats qui allaient être victimes de cette réforme, et il s'enferma avec eux dans la sacristie. Ils y conférèrent longtemps : les bénéficiers, préparés sans doute de longue main, par l'intimidation ou les promesses, au rôle odieux qu'ils devaient jouer dans cette comédie, refusaient d'abandonner les fiefs qu'ils tenaient de l'Empire. Le soir était déjà fort avancé, que l'on discutait encore. En même temps, dans la basilique, il se manifestait de la part des barons allemands des dispositions inquiétantes. Il était évident qu'ils étaient tous les artisans d'une trahison infâme et sacrilège. Ils se mirent bientôt à protester contre le serment exigé de leur maître. Il était, disaient-ils, contraire à l'Évangile, qui a prescrit de rendre à César ce qui est à César. Ils réclamaient avec arrogance un couronnement sans conditions. Le pape refusa : ce fut l'occasion pour Henri de se démasquer, comme s'il eût été blessé dans sa dignité par ce manque de confiance du pontife. Transporté de colère, il le fit cerner par des hommes armés, et

¹ Chronique du Mont-Cassin, iv, 37.

le contraignit de subir, pendant toute la messe, cet entourage menaçant ¹.

A ce honteux spectacle, quelques cris s'élevèrent de la foule indignée des Romains : « On attend à la vie du pape ! » — C'en fut assez pour provoquer de la part de la soldatesque allemande une brutalité qui n'était sans doute qu'une consigne. Ils brandissent leurs épées, fondent sur la multitude éperdue, massacrent indistinctement ceux qui s'offrent à leurs coups.

Ainsi, le parjure et l'assassinat inauguraient ce règne impérial, et les premières victimes du tyran furent ceux-là mêmes qui l'avaient accueilli avec des démonstrations de sympathie et d'enthousiasme quelques heures auparavant !

Pascal, toujours entouré de ses gardiens, fut, à la nuit close seulement, entraîné avec bon nombre de cardinaux et de prélats dans le château Saint-Ange, où le prince qu'il venait de communier de sa main lui prodigua l'insulte et les mauvais traitements. La captivité du souverain pontife devait durer deux mois, jusqu'au 13 avril : le prétexte de cet attentat fut qu'il n'avait point déterminé, selon sa promesse, les évêques d'Allemagne à rendre au roi les régales ².

Pendant ce temps-là, Rome, livrée d'abord au pillage des satellites de Henri, organisa promptement une résistance énergique et se délivra de ces hôtes odieux. Mais l'attitude décidée et le dévouement inviolable au

¹ Chronique du Mont-Cassin, iv, 37 et 38.

² Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 128-134. — Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. ix ; *Œuvr. compl.*, p. 36-40.

pape que montraient les populations d'Italie exaspérèrent davantage encore le roi de Germanie : il en vint à menacer de mort le souverain pontife et les autres prisonniers, si on ne lui abandonnait les investitures. Pascal refusait toujours d'entendre à de telles propositions, la crainte de la mort n'avait pas de prise sur lui. Cependant ses familiers lui représentèrent la souffrance de ses compagnons de captivité, la désolation des États romains, et par-dessus tout le schisme auquel l'Église latine était exposée en demeurant privée de son pasteur. Ce dernier intérêt lui sembla enfin devoir l'emporter sur ses répugnances. Il céda, et fit une bulle pour accorder à l'Empereur « le droit de donner l'investiture par l'anneau et la crosse aux évêques et abbés de son royaume élus librement et sans simonie. Aucun ne devait être consacré sans avoir reçu cette investiture¹ ». A la suite de cet acte extorqué par la violence, au milieu d'un camp, le pape couronna Henri empereur, dans la basilique de Saint-Pierre, toutes les portes fermées. C'était le 13 avril 1111.

La concession par laquelle Pascal avait voulu empêcher le schisme faillit au contraire le provoquer. Le clergé, surtout le sacré collège, se partagea : un très-petit nombre, il est vrai, approuvait l'acte du pape ; mais parmi ceux qui le condamnèrent la division était encore vive et profonde, et quelques-uns, par excès de zèle, semblaient près de compromettre l'autorité pontificale. Dans ces embarras, le pape lui-même, déplorant la contrainte qu'il avait subie, convoqua un

¹ Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 136-138.

concile à Rome, dans la basilique de Latran, le 18 mars 1112. Suger, qui y assistait¹, porte à plus de trois cents le nombre des évêques présents, sans compter une foule d'abbés. Pascal exposa les circonstances dans lesquelles la concession des investitures lui avait été arrachée; l'irrégularité de cette mesure, prise sans liberté; et il invita les Pères à corriger l'acte fatal qu'il avait été contraint de souscrire. Puis, avec toute la douceur et tous les ménagements possibles, il signifia à l'Empereur le décret d'annulation rendu par le concile. Bientôt les membres les plus éminents du clergé, dans les États mêmes du roi de Germanie, adhérèrent à cette décision.

Le 16 septembre 1112, un concile réuni à Vienne, sous la présidence de Gui, archevêque de cette ville, rendit un décret ainsi conçu : « Nous jugeons, suivant l'autorité de la sainte Église romaine, que l'investiture des évêchés, des abbayes, et de tous les biens ecclésiastiques, reçue de la main laïque, est une hérésie; nous condamnons, par la vertu du Saint-Esprit, l'écrit ou privilège extorqué par violence au pape Pascal; nous le déclarons nul et odieux. Nous excommunions ce roi..., nous l'anathématisons...² » Cependant ces violences de langage contre l'acte arraché au souverain pontife étaient aussi intempestives qu'exagérées. Les conséquences malheureuses de cet acte ayant été arrêtées par l'initiative du saint-siège lui-même, il était superflu et inconvenant que des Églises particulières

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. ix; (*Œuvr. compl.*), p. 39.

² Le P. Labbe, *les Conciles*, X, col. 784-786.

manifestassent leur adhésion par de telles censures. Telle était la pensée d'Yves de Chartres, qui sut donner à l'épiscopat français l'exemple et le conseil d'une sage modération. En cette même année 1112, il écrivait, au nom des évêques de la province de Sens, à Jean, métropolitain de Lyon, qui les avait invités au concile d'Anse, pour y censurer la conduite du pape : « En traitant des investitures, vous découvrez la honte de votre père, au lieu de la cacher... Car ce que le pape a fait pour éviter la ruine de son peuple, il y a été contraint par la nécessité; mais sa volonté ne l'a point approuvé. Ce qui paraît en ce que, sitôt qu'il a été hors de péril, comme il l'a écrit à quelques-uns de nous, il a ordonné et défendu ce qu'il ordonnait et défendait auparavant, quoique dans le péril il ait permis de dresser quelques écrits détestables... D'ailleurs il ne nous paraît pas utile d'aller à un concile, où nous ne pourrions condamner les accusés, parce qu'ils ne sont soumis au jugement d'aucun homme. Le Sauveur lui-même nous ordonne d'obéir à ceux qui sont en de telles places, quand même ils seraient semblables aux pharisiens, parce qu'ils enseignent bien, quoiqu'ils fassent mal. Il faut donc couvrir l'opprobre du sacerdoce, de peur de nous exposer à la risée de nos ennemis, et d'affaiblir l'Église en voulant la fortifier...

« Enfin, quant à ce que quelques-uns appellent hérésie l'investiture, l'hérésie n'est que l'erreur dans la foi. La foi et l'erreur procèdent du cœur; et cette investiture, qui excite un si grand mouvement, n'est que dans la main de celui qui la donne et de celui qui la reçoit... Que si quelque laïque est assez insensé pour

s'imaginer qu'avec le bâton pastoral il peut donner un sacrement, nous le jugeons absolument hérétique, non à cause de l'investiture manuelle, mais à cause de cette erreur diabolique... Nous pouvons dire que cette investiture de laïques est une entreprise et une usurpation sacrilège que l'on doit absolument retrancher pour la liberté de l'Église, si on le peut faire sans préjudice de la paix; mais quand on ne le peut faire sans schisme, il faut différer et se contenter de protester avec discrétion ¹. »

Tel est le jugement auquel souscrivait la majeure partie du clergé dans le royaume de France. Ces longs détails ne nous ont pas paru déplacés ici; ils marquent, en effet, l'état politique de la chrétienté à cette époque, l'esprit qui animait le clergé de France à l'égard du saint-siège, et le commencement de difficultés graves et longues dans les relations de l'Église avec les souverainetés temporelles. Or, par ses éléments comme par ses conséquences, la question des investitures rentre dans le cadre d'une étude sur Suger, qui fut à la fois un grand homme d'État et un éminent religieux, confident des princes et des papes.

Henri V tenta de longs mais inutiles efforts pour faire revenir le pape sur les décrets du concile de Latran. N'y pouvant réussir, il prétendit mettre la tiare sur la tête d'une de ses créatures, Bourdin, archevêque de Prague, prélat orgueilleux, que ses pratiques simoniaques avaient fait déposer par Pascal. Cet antipape ², qui prit le nom de

¹ Labbe, *Conciles*, X, col. 787-790. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, 158-160.

² Il se maintint depuis le 9 mars 1118 jusqu'au commencement de 1121.

Grégoire VIII, se fit installer par les troupes allemandes, et en retour de ce service couronna solennellement son patron dans la basilique de Saint-Pierre. Pascal II mourut le 21 janvier 1118, au moment où le secours des princes normands de la Pouille allait lui permettre de délivrer de l'intrus le siège pontifical. Le sacré collège lui donna pour successeur le cardinal Jean de Gaëte (Gélase II), dont l'élection provoqua dans Rome une guerre civile pleine d'atrocités. Les Impériaux renouvelèrent les scènes de cruauté dont ils avaient souillé cette malheureuse ville huit ans auparavant. Mais cette fois la résistance des Romains fut plus heureuse, et ils parvinrent, sinon à conserver le pape dans sa capitale, au moins à sauver sa liberté, si précieuse pour les intérêts de l'Église. Échappé miraculeusement à ses persécuteurs, Gélase vint chercher un asile et solliciter des secours en France, cette terre hospitalière de la papauté. Il débarqua à Maguelonne¹. Louis le Gros, en apprenant l'arrivée du vénérable fugitif, avait envoyé au-devant de lui, dans cette petite ville, Suger, que son séjour à Rome, lors du concile de Latran, et ses relations antérieures avec les papes venus en France, avaient mis au courant des embarras du saint-siège et de ses luttes contre les entreprises de l'Empire. Il était chargé de porter au pontife de riches présents et la promesse que le roi ferait tous ses efforts pour le rétablir sur le trône

¹ Village dans l'île du même nom, dans l'étang de Thau, département de l'Hérault, arrondissement de Montpellier, canton de Frontignan. — Cette ancienne cité, jadis opulente et ruinée au VIII^e siècle, était encore, au XIII^e, le siège d'un évêché. — Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvi; *Œuvr. compl.*, p. 106.

de saint Pierre. Jour fut pris pour ouvrir dans ce but des conférences à Vezelai¹. Mais au moment où Louis se préparait à s'y rendre, il apprit la mort du pape à Cluny (29 janvier 1119). « Sa mort, dit Suger, épargnait de grands maux aux Français et aux Romains². »

Le schisme pourtant n'était pas fini. Les cardinaux présents aux funérailles de Gélase s'empressèrent de nommer à sa place³ un prélat plus illustre encore par sa vertu, sa fermeté et sa science, que par sa naissance princière. C'était Gui, archevêque de Vienne, qui était à la fois cousin-germain de l'Empereur et oncle d'Adélaïde, femme de Louis le Gros⁴. Cependant ces liens de parenté ne lui concilièrent point d'abord l'adhésion de Henri, qui continua de soutenir Bourdin, maître de Rome depuis plus d'un an. Les rois de France et d'Angleterre, alors en guerre, s'entendirent néanmoins pour reconnaître le nouveau pape, canoniquement élu sous le nom de Callixte II. Tout le monde désirait une solution de la grave et épineuse question des investitures, et la première pensée de Callixte fut de travailler à un accord définitif avec l'Empereur, et de prendre pour témoins et pour garants des conventions les plus hauts représentants de l'Église catholique, réunis dans un concile solennel. La ville de Rome était soumise de cœur au nouveau pape, et Bourdin n'y conservait que

¹ Yonne; chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avallon.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvi; *Œuvr. compl.*, p. 106.

³ Le 1^{er} février 1109.

⁴ Il était fils de Guillaume Tête-Hardie, comte de Bourgogne, de la famille impériale. Sa sœur, femme de Humbert II, comte de Maurienne, était la mère d'Adélaïde, femme du roi Louis le Gros.

de rares partisans. Toutefois elle n'était pas assez à l'abri des entreprises de l'Empereur, et la réunion du concile fut fixée pour la mi-octobre, dans le royaume de France, à Reims.

Afin d'en rendre les délibérations fructueuses, Callixte ouvrit des négociations avec Henri. Il envoya vers lui, à Strasbourg, deux personnages éminents de l'Église de France : Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, et Pons, abbé de Cluny. L'Empereur leur ayant demandé les moyens de faire une paix durable sans amoindrir son autorité, Guillaume de Champeaux lui répondit : « Seigneur, si vous désirez avoir une véritable paix, il faut que vous renonciez absolument à l'investiture des évêchés et des abbayes. Et, pour vous assurer que vous n'en souffrirez aucune diminution de votre autorité royale, sachez que quand j'ai été élu dans le royaume de France, je n'ai rien reçu de la main du roi, ni avant ni après mon sacre : et toutefois je le sers aussi fidèlement, à cause des tributs, de la milice et des autres droits qui appartenaient à l'État et que les rois chrétiens ont donnés anciennement à l'Église, je le sers, dis-je, aussi fidèlement que vos évêques vous servent dans votre royaume, en vertu de l'investiture qui a attiré cette discorde et l'anathème sur vous¹. » — L'Empereur, levant les mains, répondit : « Eh bien ! soit, je n'en demande pas davantage. » Des préliminaires de paix furent réglés et acceptés par Henri, sous la foi du serment. Le pape les approuva avec joie. Les mêmes députés, auxquels il

¹ Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 267-268.

joignit deux cardinaux, retournèrent vers l'Empereur et rédigèrent dans son camp, entre Metz et Verdun, un projet de concordat, qui fut signé sans opposition de part et d'autre. Henri y déclarait renoncer absolument à toute investiture de toutes les Églises. » Il fut convenu, sous la foi du serment, que le pape et l'Empereur auraient une entrevue à Mouzon¹, le 26 octobre suivant, pour jurer ensemble le concordat. Le concile de Reims, au jugement duquel devaient être soumis des intérêts d'un autre ordre, n'avait donc plus, quant à la question des investitures, qu'à consacrer une convention définitivement réglée, et à la publier solennellement.

Callixte avait envoyé des lettres de convocation dans toutes les contrées de la chrétienté. L'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne y eurent leurs représentants. L'assemblée, où se trouvèrent quinze archevêques et plus de deux cents évêques, avec un grand nombre d'abbés ou d'autres ecclésiastiques, tint sa première séance le lundi 20 octobre dans la cathédrale de Reims. Après les cérémonies religieuses, le pape déclara que le principal objet de ce concile était d'extirper la simonie en abolissant les investitures. En conséquence, il fit exposer le résultat de ses négociations avec l'Empereur par le cardinal d'Ostie, un des rédacteurs du concordat. Ce premier discours étant en latin, Guillaume de Champeaux se leva ensuite, et donna en français les mêmes détails. Pendant ces premiers jours, les Pères eurent à examiner diverses autres affaires, et le mercredi 22, le pape, avec une suite nombreuse,

¹ Ardennes; chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sedan.

se mit en route pour Mouzon, où il arriva le lendemain.

De tristes désenchantements l'y attendaient. L'Empereur, suivant son habitude, chercha des subterfuges, invoqua des vices de forme pour rompre des engagements qui, disait-il, devaient diminuer la puissance impériale. « Il ne s'agit pas de restreindre votre autorité, répondit l'évêque de Châlons, puisque les prélats vous rendront les services féodaux comme à vos prédécesseurs. Il est vrai que vous ne pourrez plus vendre les évêchés; mais, en renonçant à des prétentions contraires à la loi de Dieu, vous augmentez votre puissance au lieu de l'affaiblir. » Battu, comme toujours, sur le terrain du raisonnement, il eut recours à la comédie ordinaire. Ce despote eut l'air d'avoir la main forcée par son entourage. Les barons allemands se mêlèrent à la discussion, en brandissant leurs épées contre des prêtres armés seulement de la parole : le pape se retira devant ces manifestations grossières. Après plusieurs jours d'attente, comprenant qu'il n'y avait plus à compter sur la bonne foi de l'Empereur, il revint à Reims, où il rouvrit le concile. Le dernier jour, 30 octobre, le pape fit lire le second article, décrété en ces termes : « Nous défendons que l'investiture des évêchés et des abbayes se fasse par une main laïque, de quelque manière que ce soit. » Puis, à un signal donné, les quatre cent vingt-sept prélats assistants se levèrent, éteignirent tous ensemble les cierges qu'ils tenaient à la main, et écoutèrent la formule d'excommunication fulminée contre Henri V, empereur, et contre Bourdin, antipape sous le nom de Grégoire VIII. A la suite de cette lugubre cérémonie, la clôture fut prononcée.

En laissant s'accomplir dans son royaume et sous sa protection cet acte suprême, le roi Louis VI, s'il n'avait été inspiré par un grand attachement et une noble soumission à l'Église romaine, aurait fait preuve d'une imprévoyance bien téméraire. Henri V était, en effet, à l'entrée de la France, à la tête d'une puissante armée. Transporté de fureur en apprenant les décisions du concile de Reims, il jura de tirer du pape et du roi une éclatante vengeance. Il voulait ruiner Reims de fond en comble, et, pour mieux assurer la réussite de ses projets de destruction, il retourna en Germanie lever une armée de deux cent mille hommes. Ces délais sauvèrent le royaume d'une catastrophe inévitable; car en ce moment le roi n'avait pas de troupes suffisantes même pour tenir tête à l'armée qui accompagnait son terrible ennemi. Mais le péril n'était qu'ajourné, et il fallait s'attendre à de formidables attaques de la part de l'Empire. Pour comble, Louis sortait à peine d'une longue lutte avec le roi d'Angleterre, dans laquelle il avait épuisé ses ressources en hommes et en finances.

CHAPITRE V

LE PAPE ARBITRE DES PUISSANCES TEMPORELLES SUGER DÉPUTÉ DU ROI AUPRÈS DU PAPE

Causes de mésintelligence entre le roi de France et celui d'Angleterre, vassal du premier comme duc de Normandie. — Guillaume Cliton, fils de Robert Courte-Heuse. — Attentat de Henri I^{er} contre la liberté de cet enfant, son neveu. — Guillaume, comte de Nevers, emprisonné par Thibault de Blois. — Intervention du roi Louis en faveur de Guillaume. — Thibault refuse justice et se prépare à la guerre. — Il est soutenu par son oncle Henri d'Angleterre. — Louis entreprend d'enlever irrévocablement le duché de Normandie à la maison royale d'Angleterre. — Auxiliaires de Louis. — Foulques V d'Anjou, sénéchal de France. — Les alliances de Henri I^{er} et de Thibault. — Ouverture des hostilités sur l'Epte. — Prise de Gasny par les Français. — Le duché de Normandie envahi. — Défections dans le parti de Henri. — Terreurs de ce prince. — Sa fortune se relève. — Louis battu à Brémule. — La guerre dans le pays chartrain. — Hugues du Puiset allié à Thibault. — Suger, défenseur de Toury. — Mort du sénéchal Anseau de Garlande. — Longues luttes de Suger contre les entreprises du sire du Puiset. — Hugues de Crécy assassine son cousin Milon de Bray, partisan du roi. — Comment il expia ce crime. — Louis VI, secondé par les milices des paroisses, met le siège devant Chartres. — Il épargne cette ville. — Concile de Reims. — Le pape arbitre entre la France et l'Angleterre. — Paix de Gisors, négociée par le pape. — Naufrage de *la Blanche-Nef*. — Retour du pape Callixte II en Italie. — Arrestation de l'antipape Bourdin. — Mission secrète de Suger auprès du pape. — La *primatie* des Gaules et la liberté de l'Église de Sens. — Suger nommé abbé de Saint-Denis pendant son absence. — Sa consécration.

Le roi de France ne trouva pas, même dans l'interruption momentanée des hostilités avec le roi d'Angleterre,

le loisir de se préparer à la guerre désormais imminente avec l'Empire. La lutte recommença, en effet, presque immédiatement en Normandie, pour des griefs d'ailleurs qui n'étaient pas nouveaux. « Le roi de France Louis, raconte Suger, se prévalait de sa suzeraineté contre Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et lui faisait sans cesse sentir son vasselage. Henri, de son côté, à qui la grandeur de son royaume, l'abondance de ses richesses rendaient son infériorité insupportable, poussé par les conseils de son neveu Thibault, comte palatin, et de beaucoup d'autres ennemis du roi à secouer le joug, ne négligeait rien pour soulever les États de Louis et inquiéter ce prince ¹. » Et l'historien, plein de souvenirs classiques, applique à la situation respective des deux rivaux ces vers de Lucain :

Nec quemquam sufferre potest Cæsarve priorem,
Pompeiusve parem...

(César ne peut souffrir de supérieur, et Pompée n'admet point d'égal.)

Au souci de sa dignité s'ajoutait, pour Henri, l'intérêt même de la conservation de la Normandie. On se rappelle cet enfant de cinq ans environ, Guillaume Cliton, laissé sans appui lors de la chute de son père, l'indigne duc Robert Courte-Heuse. A cause de sa faiblesse, de ses malheurs immérités, à cause aussi des griefs qu'il aurait plus tard contre l'usurpateur de son patrimoine, il se vit bientôt l'objet de nombreuses sympathies plus

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxv; *Œuvr. compl.*, p. 97.

ou moins désintéressées, et le centre des espérances de tous les mécontents qu'avaient faits les mesures violentes du vainqueur de Tinchebray. Celui-ci essaya de conjurer le péril par un odieux attentat : il envoya un émissaire secret sur le continent pour enlever l'enfant et le conduire à Londres. Hélie de Saint-Saëns, gouverneur du jeune Guillaume, le sauva de ce coup de main et l'emmena en France, à l'abri des poursuites de son oncle. La France désormais protégeait et élevait cet adversaire-né du monarque anglais, et ce dernier, de son côté, guettait une occasion de vengeance.

Henri s'empessa donc de soutenir son neveu Thibault de Chartres dans une nouvelle révolte contre le roi. Thibault ayant arrêté par trahison et emprisonné à Blois le comte Guillaume de Nevers¹, Louis réclama, mais en vain, la délivrance de son vassal, et la guerre s'ensuivit immédiatement. La reprise des hostilités fut terrible, par l'acharnement des deux partis. Le roi de France voulait faire une revendication éclatante des droits de sa suzeraineté : il ne songeait à rien moins qu'à détacher la Normandie de la couronne d'Angleterre, et à y établir comme duc son protégé, Guillaume Cliton, alors dans sa quatorzième année. De puissants alliés prêtaient leur concours à cette audacieuse entreprise ; c'étaient Baudouin

¹ C'était vers la fin de l'année 1114. Guillaume de Nevers revenait de l'expédition entreprise par Louis VI contre Thomas de Marle, fauteur des désordres de Laon. Thibault avait refusé de conduire ses troupes à l'ost du roi. Le concile de Beauvais (6 décembre) excommunia, en même temps que Thomas de Marle, ceux qui avaient participé à l'arrestation de Guillaume de Nevers. Cette excommunication était motivée sur la violation de la *trêve de Dieu*. (V. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. II, p. 217.)

Hapkin (à la hache¹), comte de Flandre, Amaury de Montfort, et le comte d'Anjou, Foulques V². Beaucoup de seigneurs normands n'attendaient que le moment favorable pour se joindre à eux.

Henri et Thibault réunirent leurs forces sur la frontière de Normandie, point le plus menacé, pendant qu'Étienne, comte de Mortain, frère de Thibault, demeurerait chargé de protéger la Brie³. Le roi se multiplia pour faire face à ces divers centres d'action; mais ses opérations les plus importantes furent dirigées sur les bords de l'Epte. Lorsqu'il en approchait, il détacha du gros de son armée une poignée d'hommes sûrs et leur fit prendre les devants, déguisés en voyageurs et portant des capes par-dessus leurs armes. Grâce à ce stratagème, ils pénétrèrent sans coup férir dans une petite place appelée Gasny⁴, dont la situation dans une île de la rivière, en un endroit guéable, faisait la clef de la nouvelle conquête. Avant que les habitants, attaqués à l'improviste par ces hôtes étrangers, fussent revenus de leur surprise, Louis et les siens arrivaient à la rescousse, et

¹ Ainsi nommé parce qu'il combattait de préférence avec une hache d'armes.

² La condition que ce puissant feudataire mit à son alliance prouve ce que nous avons dit plus haut (I^{re} partie, ch. III) de l'importance qu'avaient à la cour de France les offices d'origine domestique. Foulques V se fit réintégrer dans la charge de sénéchal du royaume, qui était antérieurement attachée au comté d'Anjou, comme premier fief de la couronne, et que ses prédécesseurs avaient abandonnée par indifférence. Anseau de Garlande n'exerça dès lors les fonctions de sénéchal, dont il était investi, que par délégation du comte d'Anjou.

³ D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. II, p. 168.

⁴ Gasny (*Vadum Nicasti*), Eure, arrondissement des Andelys, canton d'Ecos.

s'emparaient du centre même de la ville et de l'église, fortifiée par une tour. De là les incursions commencèrent sur le territoire normand. Le roi d'Angleterre, pour y résister, se hâta de bâtir en face de Gasny un château que les Français, toujours narquois dans le danger, appelèrent par ironie *Mal-Assis*. L'Anglais, malgré sa tactique prudente, fut débordé par le nombre et par l'entrain de ses ennemis. Trois invasions simultanées coupèrent la ligne de ses frontières : pendant que les Français pénétraient dans le comté d'Évreux, les Flamands arrivaient par le Ponthieu, et les hommes du comte d'Anjou par Alençon : la fortune commençait à l'abandonner pour longtemps. Pour comble, les barons de son domaine tournaient leurs armes contre lui; dix-huit seigneurs normands désertèrent son parti, ses proches mêmes le trahirent. Une inquiétude poignante et les plus sinistres pressentiments assiégèrent et fatiguèrent l'esprit de l'infortuné monarque. « Sans cesse en proie aux chagrins domestiques et aux frayeurs que lui causaient les complots secrets de ses chambellans, il changeait souvent de lit; souvent, tourmenté par ses craintes nocturnes, il multipliait autour de lui les sentinelles armées, et ordonnait que durant toute la nuit son épée et son bouclier fussent placés près de son chevet ¹. » La Normandie semblait sur le point de lui échapper : après Évreux et Alençon, la ville des Andelys ouvrit ses portes aux Français; un aventurier au service de Louis, Enguerrand, sire de Chaumont, pénétra dans cette place

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxv; *Œuvr. compl.*, p. 101.

par la trahison de quelques habitants, et se mit à exercer dans les environs de terribles ravages.

Mais le moment était venu où « la divine miséricorde, dit Suger, après avoir flagellé et corrigé pour un temps ce roi, libéral envers les églises et les pauvres, mais débauché, résolut de le relever de son abaissement ¹. » Quoi qu'il en soit des titres réels de Henri à la bienveillance du Ciel, sa fortune changea d'une manière inespérée. Ce fut au tour de Louis de perdre ses alliés. Le meilleur d'entre eux, le comte Baudouin, poussant avec ardeur le siège d'Eu, fut atteint d'un coup de lance au front, et mourut quelque temps après des suites de cette blessure, à l'âge de vingt-six ans. Puis le duc d'Anjou le trahit : il donna sa fille Mathilde en mariage, « sans même prendre conseil du roi son suzerain ², » à Guillaume Adelin, fils du roi d'Angleterre et héritier de cette couronne, et il n'hésita pas à violer ses serments passés au profit de ses intérêts nouveaux.

Quoique affaibli par des pertes si considérables, Louis ne songea à prendre aucune mesure de prudence. Henri venait de s'emparer d'Évreux sur le comte de Montfort, et le roi de France brûlait du désir de venger tant de défections et de désastres. Dans ses courses aventureuses, il rencontra inopinément son rival, le 20 août 1119, dans la plaine de Brémule ³, à trois lieues des

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxv; *Œuvr. compl.*, p. 102.

² Orderic Vital, liv. XII.

³ Eure, arrondissement d'Andelys, canton de Granville, commune de Gaillarbois. Une faute d'impression dans la première édition d'Orderic Vital a fait donner pendant longtemps le nom de Brenneville au théâtre de cette bataille.

Andelys. Les chevaliers du Vexin, commandés par Bouchard de Montmorency et Gui de Clermont, culbutèrent d'abord avec ardeur les premières lignes des Normands; mais les Français, au lieu de seconder habilement cette attaque, chargèrent en désordre et furent rompus par la résistance prudente et bien combinée de l'ennemi. Ils lâchèrent pied, entraînant le roi dans leur déroute. Ils laissaient aux mains du vainqueur cent quarante prisonniers et la bannière royale. « Sur neuf cents hommes d'armes qui prirent part à ce combat, raconte Orderic Vital, il n'y eut que trois morts, car ils étaient tout vêtus de fer. De plus, ils s'épargnaient réciproquement, tant par la crainte de Dieu qu'à cause de la fraternité des armes ¹. » Le roi de France s'était échappé sur le cheval d'un de ses hommes : séparé du gros des fuyards et égaré la nuit dans la forêt de Lions, il rencontra un paysan qui, sans le connaître, consentit à le conduire jusqu'aux Andelys : ce n'est qu'aux portes de la ville, en voyant quelles marques de respect recevait son compagnon, que le guide s'aperçut de sa méprise, regrettant peut-être la grosse somme d'argent que lui eût donnée le roi d'Angleterre en échange de cette précieuse capture.

Cette guerre avait eu une issue malheureuse pour les Français sur les deux points où ils la soutenaient. Thibault de Champagne et ses alliés demeuraient également maîtres de la situation dans le pays chartrain, premier théâtre de cette lutte compliquée. Hugues du Puiset,

¹ Orderic Vital, liv. XH.

rétabli dans son château, comme on l'a vu plus haut, guerroyait avec rage contre les partisans de la couronne de France, et Suger, dans son prieuré fortifié de Toury, dut avoir à soutenir bien des combats contre lui. Ce fut pourtant ce farouche ennemi qui lui ouvrit, involontairement il est vrai, la route des honneurs auxquels la Providence le destinait. Un jour, le sire du Puiset, pressé par un parti de troupes françaises, rencontre le sénéchal Anseau de Garlande, et le tue d'un coup de lance ¹. Désormais Suger ne devait plus trouver à la cour aucun personnage dont l'influence pût effacer ou contrebalancer la sienne. Mais pendant longtemps encore il eut à déployer une grande vigilance pour déjouer les embûches dont l'entourait son perfide voisin, et pour défendre, aussi bien contre ses ruses que contre ses entreprises armées, les intérêts du royaume et ceux de l'abbaye de Saint-Denis. Ainsi, quand il eut été de nouveau dépossédé de son fief, ce larron aux expédients vint proposer au prévôt de Toury d'exploiter en communauté avec lui le domaine de Rouvray, près de Joinville, appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, et d'en partager le revenu ². Plus tard, Suger, devenu abbé, marchant avec les vassaux de l'abbaye à la suite du roi qui se dirigeait vers Orléans, surprit le prévôt du Puiset dans une expédition de brigandage, le fit saisir, et l'envoya garrotté à Saint-Denis. C'est à la suite de ces attentats multipliés, et de longues années après, que, suivant les expressions de notre historien, qui l'avait si

¹ Orderic Vital, liv. XI.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. XI; *Œuvr. compl.*, p. 91 et 438.

bien connu, « l'expédition de Jérusalem, également funeste à beaucoup d'autres méchants, mit un terme à sa vie et à sa scélératesse, qu'exaspéraient toutes les passions les plus corrompues. »

Dans ce furieux déchaînement du vasselage de France contre la couronne suzeraine, Hugues de Crécy poursuivait aussi avec acharnement la vengeance des griefs que sa famille avait contre Louis VI depuis l'affront reçu par son père, Gui le Rouge, au concile de Troyes. En 1178, il se saisit d'un allié du roi, Milon de Bray, qui avait répudié les intérêts du comte de Blois depuis que les censures ecclésiastiques l'avaient forcé de briser son union illégitime avec la sœur de Thibault. Hugues et Milon étaient cousins germains ; mais le sire de Crécy oublia les liens de parenté pour se rappeler seulement qu'il avait affaire à un ennemi qui lui avait enlevé le château de Montlhéry. Il l'accabla donc de mauvais traitements, refusa d'accepter aucune rançon, et, pour que sa victime ne pût lui être arrachée, il se décida enfin à l'étrangler et à le précipiter d'une fenêtre élevée du donjon de bois où il l'avait tenu enfermé. Louis VI, trop occupé ailleurs, borna ses représailles à la prise du château de Gometz¹ sur l'assassin. Celui-ci, pour se disculper, avait d'abord répandu le bruit que le prisonnier s'était tué lui-même en voulant s'échapper ; mais, au moment de soutenir son dire dans un combat judiciaire, la peur ou le remords le troubla : il implora à genoux sa grâce du roi et l'obtint, moyennant l'abandon de tous

¹ Gometz-le-Châtel, Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet, canton de Limours.

ses biens, qui furent réunis au domaine royal. Quant à lui, il prit l'habit religieux dans l'abbaye de Cluny, et prouva par une vie entière de pénitence la sincérité et l'énergie de son repentir. Le cloître seul, avec ses rigueurs volontaires mais inflexibles, a su trouver, dans les temps même les plus étrangers à ce que nous appelons les sentiments d'humanité, un mode d'expiation salutaire, qui améliorait le coupable par le châtement au lieu de le réduire seulement à l'impuissance de nuire, et qui lui permettait de réparer envers la société non-seulement ses torts matériels, mais encore le scandale de ses exemples.

Le désastre de Brémule n'avait point abattu le courage indomptable de Louis; mais il fallait combler le vide que faisait dans sa petite armée la perte des cent quarante chevaliers restés aux mains de l'ennemi dans cette fatale journée. Sur le conseil d'Amaury de Montfort, il fit appel à tous les évêques, comtes et barons de ses États, demandant en même temps au clergé des campagnes d'amener les paroisses sous sa bannière. Ce cri de détresse fut entendu du menu peuple, dont l'ardeur enthousiaste eut moins pour mobile sans doute le sentiment du patriotisme que l'amour du butin. Toujours est-il « qu'à la voix des évêques, les peuples de la Bourgogne, du Berry, de l'Île-de-France, de l'Orléanais, du Vermandois, du Beauvaisis, du Laonnois et du Gâtinais accoururent avidement, comme des loups à la proie : à peine sortis de leurs demeures, ils se mirent à piller tout ce qu'ils purent dans leur pays même. Cette multitude indisciplinée, ne songeant qu'au butin, dépouillait sur sa route sans respect églises et monastères. La justice

du roi et des prélats fut tout à fait impuissante à réprimer ces excès ¹. » Louis avait pour allié, outre Amaury de Montfort, le nouveau comte de Flandre, Charles, qui fut appelé *le Bon*, successeur de Baudouin. Il entreprit d'abord le siège de Chartres, que Thibault avait laissée sans défense. Il se préparait à réduire en cendres, au moyen de projectiles enflammés, cette ville presque entièrement en bois; mais les habitants, qui ne voulaient point manquer à leur fidélité envers le comte en rendant la place, essayèrent d'intéresser la piété du roi à la conservation de leur cité. Ils sortirent en procession, portant une relique vénérée par toute la France, la chemise de la sainte Vierge, que la cathédrale de Chartres conserve encore. Louis, protecteur de l'Église, et devant à l'affection du clergé les renforts qui venaient de reconstituer si merveilleusement son armée, ne voulut pas exposer aux flammes le temple de la Mère de Dieu. Il se retira en épargnant la ville. Toutefois cette armée improvisée et avide de combats ne demeura pas oisive, et le roi de France tira une longue et terrible vengeance de sa défaite d'un moment ².

Mais ces incursions désordonnées ruinaient les contrées qui en étaient le théâtre, et fatiguaient les deux partis sans amener aucun résultat définitif. Les deux rois convinrent enfin de se soumettre à l'arbitrage du chef de l'Église. Le souverain pontife Callixte II se trouvait précisément alors en France, où nous l'avons vu amené par les vicissitudes de la querelle des investitures. Le

¹ Orderic Vital, l. XI.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxv; (*Euvr. compl.*, p. 106.

20 octobre 1119, jour de l'ouverture du concile de Reims, Louis, suivi d'un grand nombre de barons, parmi lesquels se trouvait Guillaume Cliton, se présenta devant l'assemblée. Monté sur l'estrade à côté du pape, il prononça un discours chaleureux, dont le moine normand Orderic Vital, présent au concile, nous a conservé l'analyse dans sa chronique. Il exposa ses griefs contre le roi d'Angleterre, flétrit sa conduite perfide à l'égard de Robert Courte-Heuse, vassal de la couronne de France, injustement dépouillé et retenu captif; il appela la commisération des assistants sur le jeune Guillaume Cliton, privé de l'héritage paternel. Puis il dénonça la félonie de Thibault, son vassal orgueilleux et révolté, contempteur des foudres de l'Église, qui, malgré l'interdit jeté par les évêques sur ses terres, avait toujours refusé de rendre la liberté à Guillaume de Nevers¹. Tous les Français présents appuyèrent le discours de Louis : comme ils étaient en majorité, ils interrompirent par leurs clamours l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Évreux, qui voulaient répondre en faveur de leur prince. Le concile ne décida rien pour le moment; mais le pape tenait à pacifier les deux royaumes. « J'irai, dit-il, trouver le roi d'Angleterre, et je le sommerai, ainsi que les autres belligérants, de rendre justice à tout le monde et de la recevoir de tous. Quant à ceux qui persévéreront avec endurcissement dans leurs entreprises contre le droit et le repos public, je les frapperai de la sentence de l'anathème s'ils ne viennent à résipiscence². » En effet, dans

¹ Orderic Vital, édit. Lefevost, pp. 376-378.

² *Id.*, *ibid.*

les premiers jours de novembre il se rendit à Gisors auprès de Henri, à qui il lui fut facile de faire adopter des propositions de paix. « Je ne vois, répondit ce prince, aucune objection qui puisse m'empêcher d'obéir à vos admonitions paternelles pour le repos et la paix du monde, et de vous soumettre, pour le bien général, Thibault, mon neveu, qui est un véritable ami de la justice ¹. » Le traité qui intervint à la suite des conférences fut tout à l'avantage du monarque anglais. On se restitua bien de part et d'autre les prisonniers et les forteresses enlevées par force ou par ruse ; Thibault fut bien obligé de rendre la liberté au comte de Nevers ; mais Henri, en retour de cette concession qui ne lui coûtait guère, obtint l'investiture de la Normandie pour son fils Guillaume Adelin, qui en rendit hommage au roi de France. Sans qu'on puisse en faire remonter le reproche jusqu'au souverain pontife, dont l'intervention toute paternelle n'eut d'autre but que d'arrêter l'effusion du sang entre deux peuples chrétiens, l'iniquité de Tinchebray était ainsi solennellement consacrée : Louis, par une politique prudente et, à un certain point de vue, généreuse, mais où l'on remarque plus d'humanité que de grandeur d'âme, sacrifia de son plein gré les droits de Guillaume Cliton à son désir de la paix et aux intérêts de son peuple. Dans cette guerre encore, il avait montré moins de persévérance que d'énergie ; et des beaux projets avec lesquels il l'avait entreprise pas un ne s'était réalisé.

Mais l'œuvre de justice que l'épée de la France n'avait

¹ Orderic Vital, p. 404.

pu accomplir, Dieu s'en chargea, et, par un châtement effroyable, il confondit les espérances ambitieuses que le roi d'Angleterre avait fondées, au profit de sa descendance, sur la spoliation de son neveu. A peu de jours de là, Henri s'embarquait pour l'Angleterre à Harfleur, avec une suite nombreuse et ses trois enfants : Guillaume-Adelin, Richard, et Mathilde leur sœur, mariée à Rotrou, comte du Perche et de Mortagne.

On était dans l'ivresse de la victoire : Henri Beau-Clerc venait de compléter et d'affermir, par son habileté plus que par son courage, l'entreprise aventureuse de son père. Il se mêla même à ce retour triomphal un souvenir du départ du Conquérant, qui un demi-siècle auparavant avait étonné ces rivages. Le pilote Thomas, dont le père, Étienne, avait conduit Guillaume le Bâtard lors de sa descente en Angleterre, vint prier Henri de vouloir bien monter un vaisseau qu'il avait préparé pour lui, et qu'on nommait *la Blanche-Nef*. Le roi, qui avait fait choix d'un navire pour lui, accepta pour ses enfants l'offre du pilote. Les matelots de *la Blanche-Nef*, fiers de cet honneur, se livrèrent à une joie folle, et burent trois muids de vin que le roi leur avait donnés. Pendant ce temps, les princes et les seigneurs de leur suite s'abandonnaient aussi au plaisir. Cette jeunesse, exaltée par l'ivresse, chassa même et poursuivit de ses huées indécentes les prêtres qui vinrent, au moment de mettre à la voile, pour bénir le navire et l'équipage. Ils avaient hâte de rejoindre le roi, qui avait pris les devants. Le pilote, aveuglé par les fumées du vin, excitait ses rameurs et manœuvrait imprudemment son gouvernail, se vantant de dépasser tous ceux qui le précédaient. *La Blanche-*

Nef, dirigée par soubresauts, toucha violemment un écueil caché à fleur d'eau : elle sombra. Les détails de ce naufrage au milieu de la nuit sont navrants dans le récit d'Orderic Vital. « Guillaume Adelin, descendu dans la chaloupe, pouvait se sauver; mais il entendit la voix suppliante de sa sœur Mathilde, et refusa de se sauver sans elle. Tout le monde se précipita alors dans la frêle embarcation, qui s'engloutit. Le pilote, revenu sur l'eau, reconnut que les fils du roi étaient morts, et de désespoir et de honte il se laissa glisser de nouveau au fond de la mer. Un seul homme demeura toute la nuit suspendu à la grande vergue pendant que la lune se jouait sur les flots... Au matin il fut recueilli par des pêcheurs, à qui il apprit ce sinistre événement. C'était un boucher de Rouen nommé Béraud. De la flottille du roi on avait entendu dans la nuit des cris de détresse, mais sans savoir d'où ils venaient. La journée se passa dans l'angoisse. Les premiers qui connurent le naufrage n'osaient apprendre à Henri son malheur. Enfin, le second jour, Thibault de Blois le lui fit annoncer par un enfant, qui se jeta en larmes aux pieds de l'infortuné père ¹. »

Il ne restait au roi d'Angleterre qu'une fille, Mathilde, femme de l'empereur Henri V. Le naufrage de *la Blanche-Nef* remettait dès maintenant en question les destinées du duché de Normandie, et devait amener des crises terribles lorsque la mort du prince laisserait vacante la couronne d'Angleterre.

Après avoir procuré la paix au royaume de France en retour du bon accueil et de la protection qu'il y avait

¹ Orderic Vital, liv. XII.

trouvés contre ses ennemis, Callixte reprit le chemin de l'Italie, où l'attendaient de nouveaux triomphes. En présence de l'enthousiasme universel causé par l'approche du pontife légitime, l'intrus Bourdin ne se trouva plus en sûreté dans la ville de Rome, et il courut se renfermer derrière les murailles de Sutri, en attendant les secours de son protecteur Henri V. Mais le schisme devait être partout anéanti, et l'heure de son extinction avait sonné. Au mois d'avril 1121, les troupes du pape mirent le siège devant Sutri, et s'emparèrent de la personne de l'antipape. Callixte annonça cet heureux événement à tous les évêques et les fidèles des Gaules par une lettre datée du 27 avril.

Callixte avait eu Suger pour témoin de son glorieux rétablissement. En effet, pendant qu'il était occupé dans la Pouille à s'assurer des secours et à recevoir l'hommage-lige du Normand Guillaume, duc de cette province, le pape reçut à Bitonte le jeune religieux de Saint-Denis, envoyé auprès de lui en mission par le roi Louis. On ne sait pas au juste quel était l'objet de cette ambassade, car Suger la raconte ainsi sommairement : « Envoyé par le seigneur roi Louis, *pour certaines affaires du royaume*, auprès de ce pontife, je le trouvai à Bitonte, dans la Pouille. Cet homme apostolique m'accueillit avec honneur, par égard tant pour le seigneur roi que pour le monastère auquel j'appartenais, et m'aurait gardé plus longtemps auprès de lui si je n'avais été rappelé en France par mon attachement à mon Église et à mes compagnons, ainsi que par les sollicitations de l'abbé de Saint-Germain, mon collègue dans cette mission et mon condisciple, et par les prières de quelques autres

personnes¹. » Cette circonstance, qu'on ait adjoint à Suger, simple moine, son supérieur l'abbé de Saint-Germain, montre assez jusqu'à quel point il possédait la confiance du roi.

On pense généralement que l'intérêt pour lequel il avait été député vers Callixte était la liberté de l'Église de Sens, que Grégoire VII, en 1079, avait placée sous la primatie de Lyon. L'histoire de la primatie des Gaules est pleine de confusion, car la papauté semble s'être appliquée en tout temps à faire de cette dignité un titre à peu près purement honorifique, en s'abstenant de lui assigner un siège permanent. Peut-être voulut-elle éviter de constituer ainsi hiérarchiquement une église nationale, qui, dans une heure de crise et de mauvaises passions, aurait pu devenir schismatique. Toujours est-il que, suivant les époques, quatre sièges métropolitains en Gaule se sont prévalus, avec l'assentiment de Rome, de la supériorité primatiale². La bulle de Grégoire VII avait donné à l'archevêque de Lyon et à ses successeurs une primatie perpétuelle sur les trois métropoles de Sens, Tours et Rouen. Dès que l'autorité royale reprit, sous Louis le Gros, le sentiment de sa force et de sa dignité, elle s'alarma de voir trois provinces ecclésiastiques françaises soumises à la juridiction d'un prélat qui dépendait

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvi; *Œuvr. compl.*, p. 109.

² Les voici avec la date de la bulle qui concéda à chacun ce privilège : 1^o Lyon, 1079, Grégoire VII, pape; 2^o Bourges, à l'époque où Charlemagne érigea l'Aquitaine en royaume, avec Bourges pour capitale; 3^o Vienne, 1114, Callixte II (ancien archevêque de Vienne), pape; 4^o Reims, sans titre particulier, prétendait la tenir de saint Remi, qui avait baptisé le premier roi chrétien des Gaules.

de l'Empereur; car Lyon était une ville impériale, comme faisant partie du royaume de Bourgogne.

C'est cette considération, assez étroite il est vrai, de nationalité, que Louis le Gros fit valoir auprès du pape; et les négociations, que nous croyons avoir été conduites par Suger, obtinrent un succès au moins partiel. Le pape, en effet, garantit pour un temps la liberté de l'Église de Sens, dont relevait comme suffragant l'évêché de Paris, et épargna ainsi à la capitale du royaume de France les marques d'une sujétion même purement religieuse vis-à-vis d'un vassal de l'Empire¹. Louis toutefois aurait désiré une reconnaissance plus explicite et plus durable des franchises de sa métropole. Les extraits suivants d'une lettre inconsiderée et même inconvenante qu'il écrivit au pape après le retour de Suger montrent combien il avait à cœur d'assurer dans cette affaire ce qu'il regardait à tort comme l'indépendance de sa couronne. « ... En relâchant la sentence que vous avez prononcée contre l'archevêque de Sens, vous nous avez un peu apaisé : mais nous sommes en peine de ce que vous ne l'avez relâchée que pour un temps; car il semble que l'archevêque de Lyon ait encore quelque espérance d'obtenir la soumission qu'il demande. Mais, à dire vrai, nous souffririons plutôt que tout notre royaume fût en feu et notre vie en péril que d'endurer l'opprobre de cette honteuse sujétion... Si les preuves d'affection et de déférence que nous vous avons don-

¹ Lyon faisait partie du royaume de Bourgogne, terre de l'Empire. La royauté protesta contre la primatie de Lyon jusqu'à l'époque où Philippe le Bel fit rentrer cette ville sous l'obéissance de la France.

nées sont de quelque poids à vos yeux, nous vous prions que l'Église de Sens conserve la liberté dont elle a joui jusqu'à présent... Prenez donc garde, saint Père, que la ville de Lyon, qui est d'un autre royaume, ne s'augmente de notre perte, et qu'en nous voulant soumettre à un prince ami, vous ne nous rendiez ennemis¹. »

Après avoir rempli sa mission, Suger, malgré les instances que fit le pape pour le retenir, reprit le chemin de la France, où l'attendait un brusque changement dans sa destinée. Laissons-le raconter lui-même les péripéties du retour : « Je me hâtais joyeusement, dit-il, comme font tous les voyageurs. Ayant passé la nuit dans une maison de campagne, je m'étais jeté tout habillé sur mon lit, après avoir récité matines en attendant l'aurore. Plongé dans un demi-sommeil, je crus me voir dans une petite barque, seul et sans rameurs, errant sur le vaste espace de l'Océan. J'étais soulevé, puis précipité au gré des vagues agitées; je flottais au milieu des dangers, glacé de terreur dans la crainte d'un naufrage, fatiguant de mes cris les oreilles de la Divinité. Soudain Dieu permit qu'une brise douce et favorable, échappée d'un ciel serein, remît dans le droit chemin ma nacelle tremblante et près de s'abîmer, et en un clin d'œil la poussât dans un port tranquille. Réveillé par le crépuscule, je repris ma route. Je méditais sur ma vision, j'en rappelais les détails, et j'essayais de l'interpréter, craignant fort que ce soulèvement des flots ne me présageât quelque grand malheur.

¹ Le P. Labbe, *Conciles*, X, col. 855.

Tout à coup je rencontre un serviteur affidé, qui, reconnaissant mes compagnons et moi, m'attire à part. Avec des démonstrations de douleur et de plaisir à la fois, il m'annonce la mort de mon seigneur et abbé Adam, de bonne mémoire, et le choix que toute la communauté a fait de moi pour le remplacer ¹. »

Après avoir versé des larmes sur la perte de son pieux ami, « du père spirituel qui l'avait nourri et élevé, » Suger se mit à réfléchir sur sa situation nouvelle. Elle était pleine de périls et d'embarras ; car les moines de Saint-Denis, connaissant l'estime que Louis le Gros faisait de Suger, et pensant que son élection ne pourrait qu'être agréable au monarque, n'avaient point pris son avis sur le choix de leur candidat. On ne peut douter que Louis n'ait été satisfait en apprenant l'élévation du religieux qui avait donné tant de marques de talent et d'attachement pour sa personne. Mais il était roi : il fit taire ses sentiments intimes devant des susceptibilités de convention ; il s'indigna contre un tel mépris de l'autorité qu'il prétendait avoir sur les nominations d'abbés dans les abbayes royales, et finalement, pour l'exemple, il fit enfermer prisonniers dans le château d'Orléans les députés de Saint-Denis. Voilà ce que Suger apprit de son messenger, en même temps que l'élection capitulaire qui lui conférait bien et valablement la dignité abbatiale. De grandes perplexités le troublaient : devait-il tenir tête au roi, qu'il aimait, et faire perdre ses faveurs à sa chère église de Saint-Denis ? D'un autre côté, avait-il le droit, par une

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvi ; *Œuvr. compl.*, p. 109.

concession lâche, de porter atteinte au principe des franchises ecclésiastiques, et, pour complaire au roi dans ses ambitions illégitimes, d'offenser le pape Calixte, gardien rigide des droits de l'Église ? Il gémissait aussi sur le sort des religieux emprisonnés à cause de lui, et ne savait à quel parti s'arrêter pour concilier les devoirs de sa conscience avec des affections chères et profondes. Un clerc romain, son ami, s'offrit à lui pour aller consulter le pape sur cette affaire. Pendant ce temps, il dépêcha en avant un de ses compagnons vers le roi, au courroux duquel il n'osait s'exposer.

Quant à lui, il continua sa route, cheminant à petites journées, « triste, incertain de l'événement, et aussi cruellement tourmenté que s'il eût erré sur une mer immense¹ ». Mais bientôt ses messagers revinrent inopinément lui annoncer la fin de la colère du roi, l'élargissement des prisonniers et la confirmation de son élection.

Peu après il arrivait au milieu de ses frères. Louis était venu l'attendre à Saint-Denis, et le reçut avec la plus grande bienveillance : l'archevêque de Bourges, l'évêque de Senlis, accompagnaient le monarque, ainsi qu'un grand nombre d'autres dignitaires ecclésiastiques, pour assister à la consécration du nouvel abbé. La cérémonie se fit avec une grande pompe, le dimanche de la Passion 12 mars 1122. Suger, alors dans sa quarantième année, ne fut promu à la prêtrise que la veille². Jusque-là il n'avait été que diacre.

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvi; *Œuvr. compl.*, p. 111.

² *Id.*, *ibid.*, p. 1112. Il fut ordonné par Vulgrin, archevêque de Bourges.

L'avenir prouva combien Suger était propre à remplir, conformément aux intérêts spirituels de sa communauté, la haute charge qui venait de lui être confiée. Mais il y a tout lieu de croire que les religieux de Saint-Denis, en portant unanimement leurs suffrages sur lui, ne laissèrent pas que d'être influencés par des considérations humaines. La présence à la tête de leur abbaye d'un religieux honoré de la faveur particulière du roi, mêlé dès longtemps à la direction des affaires publiques les plus délicates, leur assurait un accroissement d'éclat et de puissance auquel ils n'étaient plus assez indifférents depuis les graves relâchements que l'opulence avait introduits dans leur règle. Heureusement la Providence fit tourner au profit de leur perfection les calculs de leur orgueil, et, quinze ans plus tard environ, Suger, retraçant, dans la *Vie de Louis le Gros*, les événements que nous venons de raconter, pouvait en toute sincérité résumer ainsi les bienfaits de son administration féconde : « Par un effet habituel de la toute-puissance de Dieu, plus le Seigneur daigna m'élever, moi pauvre, du fond de la fange à la plus haute dignité, afin de me faire asseoir au milieu des princes, plus aussi sa main, non moins douce que forte, me rendit humble et dévoué à tout le monde, autant que le permet la fragilité humaine. C'est le Seigneur seul qui, quoiqu'il connût toute l'insuffisance de ma naissance et de ma science, voulut bien, dans sa clémence, aider mon incapacité à recouvrer les anciens domaines de mon Église, à lui en acquérir de nouveaux... C'est encore lui qui, dans sa miséricorde, opérant ce qu'il y avait de plus difficile et de plus désirable, daigna, par une grâce extraordi-

naire, permettre que, pour la gloire des saints de son Église, et bien plus pour la sienne propre, je réformasse le saint ordre religieux¹. »

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvi; *Œuvr. compl.*, p. 112.

TROISIÈME PARTIE

SUGER INVESTI D'AUTORITÉ DANS L'ÉGLISE
ET DANS L'ÉTAT

—
1122-1147

CHAPITRE I

MŒURS SÉCULIÈRES DANS L'ÉGLISE

L'abbé Suger en présence des intérêts religieux. — Voyage à Rome après sa consécration. — Il prend part aux travaux du concile de Latran (neuvième œcuménique). — Fin de la querelle des investitures. — Triomphe de l'autorité épiscopale sur les empiétements du clergé régulier. — Pèlerinage de Suger dans plusieurs sanctuaires d'Italie. — Bienveillance spéciale dont il est l'objet de la part du pape Callixte II. — Ses espérances d'élévation. — Elles sont détruites par la mort de Callixte. — La situation de Suger dans l'État grandit encore. — Son faste. — Relâchement disciplinaire à Saint-Denis. — Saint Bernard, provocateur de la réforme monastique. — Les affaires du royaume : nouveaux dissentiments entre la France et l'Angleterre. — Guerre en Normandie. — L'empereur Henri V essaie d'envahir la France. — Première levée en masse des sujets du roi de France. — *L'oriflamme*. — *L'ost* royale réunie à Reims. — Sa composition. — Son esprit. — Retraite de l'Empereur. — Sa mort. — Suger à la diète électorale de Worms. — Lothaire de Saxe empereur. — Suger suit le roi dans une expédition contre le comte d'Auvergne. — Le duc de Guyenne, Guillaume IX. — Ses prétentions à l'indépendance. — Il est forcé de s'humilier devant le roi de la France du Nord.

Dans les conditions d'effacement où les sociétés modernes ont relégué le clergé régulier, et en présence de nos chefs actuels de communautés monastiques, élevés au-dessus de leurs frères grâce seulement à leur vertu plus grande et à leur austérité plus rigoureuse, mais demeurant ensevelis avec eux dans l'obscurité du cloître, on s'imagine malaisément de nos jours ce que devaient

être, au XII^e siècle, l'existence et le rôle public d'un abbé à la tête d'un couvent comme Saint-Denis. Il ne faut pas oublier que le clergé d'alors avait des obligations mondaines multiples et impérieuses : il se trouvait dépositaire, par la force des circonstances, de toute science ; il était donc l'initiateur-né, le guide constant des séculiers dans toutes les voies ouvertes à l'activité intellectuelle d'un peuple. C'est là une explication, sinon l'excuse complète, de bien des étrangetés qui se manifestent dans la vie cléricale de cette époque. La régularité, telle que l'avaient prescrite les législateurs des ordres religieux, telle que l'Église, dans son organisation libre et autonome, sait la réaliser aujourd'hui, ne pouvait guère envelopper l'ensemble de cette classe sacerdotale, à laquelle la société civile était obligée de demander tous ses auxiliaires intelligents : des hommes d'État, des philosophes, des jurisconsultes, des médecins, des notaires, des arbitres, des littérateurs profanes même, à la fois auteurs et acteurs de pièces de théâtre.

La conciliation, aussi difficile que nécessaire, entre de telles exigences sociales et les devoirs de l'observance claustrale fut trop souvent, il faut bien l'avouer, imparfaitement entendue et pratiquée par des hommes, d'ailleurs éminents, dont l'Église du moyen âge peut s'enorgueillir à bien des titres, et dont le tort fut de ne pas dégager leur supériorité réelle de l'ostentation que commandent parfois les positions élevées. Il y a donc lieu de rabattre beaucoup aux appréciations d'une sévérité pharisaïque par lesquelles on a parfois dénaturé les principes qui présidaient aux relations des deux sociétés, religieuse et civile, pendant le moyen âge.

Les clercs pouvaient sans inconvénient se mêler à presque tous les actes de la société civile, puisque l'une et l'autre société se mouvaient alors dans la même sphère d'intérêts et d'aspirations, et se gouvernaient par les mêmes lois.

Il est vrai de dire, du reste, que les premiers soins du nouvel abbé ne furent point donnés au gouvernement spirituel de la communauté ni à son édification, mais seulement aux intérêts d'une administration matérielle très-compiquée, et que les absences presque continuelles de Suger jusqu'à cette époque lui avaient rendue tout à fait étrangère. Il ne lui fallut pas moins d'une année pour étudier l'état et les besoins des riches domaines désormais confiés à sa garde, et pour inaugurer des réformes que nous apprécierons plus loin. Malheureusement il se borna à ces améliorations purement extérieures, et, sitôt qu'il eut ainsi expédié les affaires les plus urgentes, il se crut obligé par des devoirs impérieux de s'éloigner d'une abbaye où la présence d'un directeur pieux et ferme aurait été si nécessaire. Il n'est pas téméraire de supposer certains motifs humains et des vues secrètes d'ambition dans le voyage à Rome qu'il entreprit alors, et qu'il explique par des raisons toutes de piété. « La seconde année de notre ordination, dit-il, nous nous mîmes en route pour aller rendre nos hommages à l'Église romaine, de peur de passer pour ingrat en manquant à ce devoir. Quels droits, en effet, cette mère commune des Églises n'avait-elle pas acquis à notre reconnaissance par la bonté avec laquelle, avant notre promotion, elle nous avait admis en divers conciles tenus à Rome et ailleurs ;

par les applaudissements dont elle nous avait honoré lorsque nous y plaidions, soit pour les intérêts de notre maison, soit pour des affaires étrangères; et enfin par les jugements nombreux qu'elle avait rendus en notre faveur¹ ? »

Cette fois encore Suger fut admis à prendre place dans une assemblée solennelle de l'Église, où se débattirent les plus hautes questions de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel. Ce fut le concile de Latran, neuvième œcuménique, tenu pendant le carême de l'an 1123, pour régler définitivement cette éternelle question des investitures, et pour rappeler les ordres monastiques à l'observance plus étroite de leur discipline et à la soumission canonique vis-à-vis de l'autorité épiscopale². Comme homme politique et comme abbé, Suger était vivement intéressé dans ces débats; cependant il ne nous a laissé aucun détail sur le rôle qu'il y joua, et il se contente de nous apprendre qu'il y prit part, avec trois cents évêques et plus de six cents abbés³. Sur les relations de l'Empire avec le sacerdoce, il ne s'agissait au concile que de proclamer solennellement un accord conclu entre l'empereur Henri V et les ambassadeurs du pape Callixte II, dans la diète de Spire, au mois de septembre de l'année précédente⁴. Le souverain pontife avait fait à l'Empereur, dans ces conférences préliminaires, toutes les concessions compatibles avec l'indépendance de l'Église. Voici les passages principaux de

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvii; *Œuvr. compl.*, p. 113.

² Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XIV, p. 327.

³ Suger, *ubi supra*, p. 114.

⁴ Labbe, *Conciles*, p. 888.

l'acte qui fut rédigé à cet effet : « Je vous accorde que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique se fassent en votre présence, sans violence ni simonie ; en sorte que, s'il arrive quelque différend, vous donniez votre consentement et votre protection à la plus saine partie, suivant le jugement du métropolitain et des comprovinciaux. L'élu recevra de vous les régales par le sceptre, excepté ce qui appartient à l'Église romaine, et vous en fera les devoirs qu'il doit faire de droit... Je vous prêterai secours selon le devoir de ma charge quand vous me le demanderez. Je vous donne une paix sincère, ainsi qu'à tous ceux qui sont ou ont été de votre côté pendant cette discorde. »

L'écrit dressé au nom de l'Empereur était ainsi conçu : « Pour l'amour de Dieu, de la sainte Église romaine et du pape Callixte, et pour le salut de mon âme, j'abandonne toute investiture par l'anneau et la crosse, et j'accorde dans toutes les Églises de mon royaume et de mon empire les élections canoniques et les consécrations libres... Je donne une paix sincère au pape Callixte et à la sainte Église romaine, et à tous ceux qui sont ou ont été de son côté, et je lui prêterai secours fidèlement quand elle me le demandera ¹. »

Pour compléter l'œuvre de pacification et effacer les dernières traces du schisme qui venait d'affliger la catholicité, le concile rendit plusieurs décrets déclarant nulles les ordinations faites par l'antipape Bourdin, et prononçant l'anathème contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques.

¹ Labbe, *Conciles*, t. X, p. 889.

On ne peut douter que l'assemblée n'ait apporté un grand zèle à examiner et à discuter les prétentions des abbés dans leurs luttes de juridiction contre l'épiscopat. Malheureusement les actes du concile de Latran sont perdus : il ne nous en reste que les canons, au nombre de vingt-deux, dont le dix-septième seul concerne la réforme monastique. Les réclamations des évêques furent vives, et les griefs ne leur manquaient pas certainement contre l'ambition démesurée des abbés. « Il ne nous reste, disaient-ils, qu'à déposer la crosse et l'anneau, et à nous soumettre à leur ordination. Ils possèdent les églises, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vivants et des morts. Saint Père, la gloire des chanoines et des clercs est obscurcie depuis que les moines, oubliant les devoirs célestes, usurpent les prérogatives des évêques avec une ambition insatiable, au lieu de se contenter de vivre en repos dans le recueillement de leurs cloîtres, suivant le précepte de saint Benoît¹. » Plus ces reproches étaient fondés,

¹ Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XIV, p. 329. — On ne comprendrait guère la raison des nombreux privilèges d'exemption accordés aux ordres monastiques par la papauté, surtout au XI^e siècle, si on ne se rappelait que la hiérarchie ecclésiastique séculière était trop souvent, à cette époque, viciée par la simonie, et que le clergé était loin de présenter, dans les rapports de ses classes diverses, cet esprit d'harmonie et d'ordre qui lui donne de nos jours une incomparable autorité. Voici, du reste, comment l'abbé Guettée, dans son *Histoire de l'Église de France*, t. IV, p. 38, apprécie, avec beaucoup de mesure et de justesse selon nous, cette nécessité au moins temporaire des exemptions monastiques, contre lesquelles le concile de Latran jugea à propos de réagir : « Lorsqu'on se reporte, dit-il, aux circonstances, on comprend parfaitement cette tendance de la papauté à distraire les abbayes et les moines de la juridiction de l'ordinaire pour les mettre sous sa dépendance immédiate. La papauté, ayant

plus les représentants du clergé régulier, si nombreux au concile, durent employer d'efforts pour en atténuer l'effet. Suger, en particulier, s'était toujours montré le chaleureux défenseur des franchises abbatiales. On a vu plus haut comment, n'étant alors que simple moine, il combattit devant le pape Pascal II, à la Charité, en 1107, les revendications de Galon, évêque de Paris, et fit confirmer par l'autorité apostolique les nombreuses exceptions qui dérobaient presque entièrement la communauté de Saint-Denis à la direction spirituelle de l'ordinaire de Paris. Nul doute que, devenu lui-même abbé, et fort attaché encore aux avantages humains de cette position, il n'ait plaidé sa cause avec une énergie et une conviction ardentes. Mais en cette circonstance il ne mentionne point, comme dans la première, les péripéties et l'issue du débat, pour n'avoir pas à avouer sa défaite. Le concile, en effet, se prononça pour le maintien des droits épiscopaux. Ces mesures étaient urgentes : tous les esprits sages et vraiment religieux

entrepris de réformer le clergé séculier, ne pouvait pas en attendre un concours bien actif, puisque la réforme devait l'atteindre presque tout entier. Il lui fallait des hommes dévoués, énergiques, ne recevant que d'elle l'impulsion, et pouvant exécuter sans entraves la mission qu'elle leur confiait. Or, si elle ne pouvait pas trouver beaucoup de ces hommes dans le clergé séculier, il y en avait un grand nombre dans les ordres monastiques ; elle prit donc à son service ces laborieux ouvriers, formés pendant de longues années au rude exercice de l'obéissance ; elle leur confia la mission de réformer l'Église, de ressusciter dans le monde l'énergie de la vertu, et, afin de leur aplanir les voies, elle leur donna tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur noble mission. Ils pouvaient ainsi, sous l'autorité souveraine du saint-siège apostolique, parcourir toutes les provinces, tous les diocèses, toutes les paroisses de l'Église, et rappeler au devoir archevêques, évêques et prêtres, comme les simples fidèles. »

demandaient la restauration et l'inviolable respect de l'antique hiérarchie ; c'était même des rangs du monachisme que s'étaient élevées les protestations les plus graves et les plus persévérantes contre les empiétements des réguliers, et c'est en grande partie à saint Bernard ¹, abbé de Clairvaux, qu'il faut rapporter l'honneur des décisions prudentes édictées dans l'assemblée de Latran ; car c'est lui qui avait éclairé les consciences sur les dangers de toute sorte que présentait le conflit des pouvoirs entre les deux ordres de la milice sacerdotale. Le dix-septième canon régla donc ainsi la sujétion des couvents vis-à-vis des évêques diocésains, en consacrant l'antique interdiction faite aux religieux d'exercer un ministère paroissial : « Nous défendons aux abbés et aux moines de donner des pénitences publiques, de visiter les malades, faire des onctions et chanter des messes publiques. Ils recevront des évêques diocésains les saintes huiles, la consécration des autels et l'ordination des clercs ². »

Suger, après le concile, accompagna Orderise, abbé du Mont-Cassin, dans ce monastère célèbre, berceau de l'ordre de Saint-Benoît et du monachisme occidental.

¹ Saint Bernard était fils de Tescelin, seigneur du bourg de Fontaines, près de Dijon. C'est là qu'il naquit en 1091. A l'âge de vingt-deux ans, il vint s'enfermer dans le monastère alors obscur de Cîteaux, avec trente de ses parents ou amis que ses exhortations avaient gagnés à la vie claustrale. Il fallut bâtir un couvent (celui de Jully, au diocèse de Langres) pour recevoir les femmes des seigneurs que le jeune Bernard avait enlevés au monde et à leur famille. Deux ans après, il fut envoyé à Clairvaux, solitude affreuse, dont il fit un des monastères les plus glorieux de la chrétienté.

² Labbe, *Conciles*, t. X, p. 889.

Cette visite et les austères souvenirs qu'elle évoquait durent troubler l'abbé trop mondain de la maison de Saint-Denis, si éloignée de l'esprit et des pratiques des premières communautés religieuses. Aussi, avant de regagner sa patrie, voulut-il faire un pèlerinage aux plus célèbres sanctuaires de l'Italie, et les églises Saint-Barthélemi de Bénévent, Saint-Matthieu de Salerne, Saint-Nicolas de Bari et Saint-Michel du mont Gargan le virent tour à tour se prosterner devant les reliques vénérées dont elles étaient dépositaires¹. Pendant ce séjour de six mois au delà des monts, il affermit de plus en plus son crédit à la cour de Rome, et en revenant en France il rapportait, comme il le raconte lui-même avec une vive satisfaction, des lettres autographes du pape qui faisaient son éloge, et qui assuraient à son monastère la protection du saint-siège².

Ces témoignages d'estime de la part de Callixte n'étaient pas équivoques : il avait su apprécier déjà en maintes circonstances les rares qualités d'esprit dont était doué l'abbé de Saint-Denis, et il désirait se l'attacher, non-seulement par les liens de l'affection et de la reconnaissance, mais encore par des fonctions où il pût mieux utiliser les ressources de cette vaste intelligence. C'est dans ce but qu'il le rappela à Rome, moins de deux ans après, lui promettant de l'honorer d'une plus haute dignité. Il se proposait sans doute de l'élever au cardinalat, et Suger, qui le pressentait, partit plein d'espérance. Mais en arrivant à Lucques il apprit la mort

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvii; *Œuvr. compl.*, p. 114.

² *Id.*, *ibid.*

de son protecteur¹; et il n'eut plus qu'à revenir sur ses pas. C'était son quatrième voyage en Italie, celui qu'il avait entrepris sous les plus heureux auspices, mais pour n'en rapporter que des déceptions.

Cependant il fut bientôt dédommagé de la perte des espérances qu'il avait fondées sur l'affection de Callixte. Le roi de France, qui sentait aussi de quel secours pouvait être pour sa politique un pareil conseiller, se l'attacha par de nouvelles faveurs, et le mêla de plus en plus à la direction des affaires publiques. Il ne paraît pas qu'aucun des cinq grands offices du palais lui ait été donné en titre²; mais il eut la haute main sur toutes les branches du gouvernement, et sa situation fut celle d'un premier ministre tout-puissant. Si l'exercice de cette vaste influence était profitable au bien de l'État, elle fut par contre très-nuisible à la bonne tenue de la maison de Saint-Denis, et les restes de discipline qui y subsistaient faillirent disparaître dans l'invasion soudaine des mœurs et des préoccupations séculières qu'y introduisirent les relations de l'abbé. L'antique *moutier* ressembla alors plus que jamais à une cour princière, non-seulement par le train somptueux qui s'y menait, mais encore par la nature des affaires qui y furent traitées. Le cloître même, lieu de silence et de recueillement, se remplit du tumulte des affaires. « Les sollici-

¹ Callixte II mourut le 12 décembre 1124. Il eut pour successeur Honorius II.

² Toutefois Étienne de Garlande, privé de sa charge de chancelier en 1125, ne fut pas remplacé jusqu'en 1128. De même, il n'y eut point de sénéchal en titre de 1127 à 1131. (V. N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I; *Listes des grands officiers*, pp. 228 et 236.)

teurs de grâces, les gens de guerre, les femmes même y avaient accès¹. » Suger, tout enivré, ou du moins absorbé par ses hautes fonctions, ne prenait pas garde à ce scandale. Le faste mondain, si déplacé dans une maison de prière, non-seulement il le souffrait comme une conséquence et un auxiliaire de son rôle politique, mais même il se plaisait à l'étaler dans toutes les circonstances où il pouvait en rejallir quelque éclat sur sa personne ou sur son abbaye. Saint Bernard, qui gémissait sur ce déplorable égarement d'un si grand caractère, osant à peine alors espérer de le voir revenir à l'humilité de son état, nous montre, dans un style aussi pittoresque qu'indigné, les raffinements de luxe « insolent » que Suger, à l'exemple de bien d'autres chefs de monastères opulents, portait jusque dans son costume. Ces moines, à qui la règle de Saint-Benoît prescrit de s'habiller de l'étoffe la plus vile², ne trouvaient, au contraire, rien d'assez recherché, d'assez moelleux, d'assez éclatant, pour s'en faire des robes et des manteaux. Leurs parures rivalisaient avec celles des seigneurs; un empereur même n'eût point dédaigné de s'en couvrir. Que dire de l'attirail et du domestique nombreux dont ils se faisaient suivre en voyage, du soin qu'ils prenaient de leur coucher? On eût dit, à les voir passer en tel équipage, non pas des supérieurs de communautés, mais de puissants châtelains en expédition de guerre ou en partie de plaisir. N'était-ce pas

¹ S. Bernard, *Lettre LXXVIII*; *Œuvr. compl.*, publiées par Mabillon, 4^e édit., t. I, col. 233.

² *Règle de Saint-Benoît*, chap. LV.

une hoïte pour l'Église que tel abbé (et il s'agit ici évidemment de Suger, alors dans tout l'éclat de sa puissance) se fit escorter dans ses marches de plus de soixante chevaux ¹? Les abbés de Saint-Denis, en effet, vassaux immédiats de la couronne pour la riche dotation de leur monastère, assujettis aux obligations comme ils étaient admis à tous les bénéfices des grandes existences seigneuriales de cette époque, avaient peu à peu établi leur *maison* sur le même pied que les hauts feudataires, qu'ils égalaient pareillement en influence politique et en ostentation. Ils s'étaient formé une petite cour composée d'officiers religieux et laïques, et dans laquelle on vit des charges de chambellan, de maréchal, de bouteiller, etc., érigées en fiefs ².

Des errements de cette sorte, établis dans la plupart des grandes abbayes, aveuglèrent souvent, et firent échouer dans l'orgueil et dans la révolte contre l'autorité pontificale, des abbés que des qualités sérieuses et une sainte régularité avaient distingués avant leur élévation au rang suprême. Quant à Suger, il était tout préparé, on l'a vu, par sa vie antérieure, par la fréquence et l'intimité de ses relations avec la cour de France, à subir le charme de ce relâchement, et à en continuer la tradition. Heureusement il devait ouvrir à temps les yeux pour fortifier de l'éclat de son nom et de son crédit une réforme disciplinaire radicale, qui de Saint-Denis rayonna sur toute la France, et y exerça les plus salutaires influences. Mais les premières années de son administration furent uniquement consacrées aux intérêts

¹ S. Bernard, *Apologie*, chap. XI; *Œuvr. compl.*, t. II, col. 1241.

² Dom Félibien, *Hist. de Saint-Denis*, liv. I, p. 279, note a.

matériels et surtout aux affaires publiques : car c'était encore une heure de grandes crises pour la royauté française, dont notre abbé partageait toutes les vicissitudes.

L'ennemi sans cesse à redouter pour Louis le Gros comme pour son père, c'était le souverain d'Angleterre et de Normandie. L'accord était à tout jamais impossible, comme on l'a vu plus haut, entre ces deux voisins éternellement jaloux l'un de l'autre. Depuis le désastre de la *Blanche-Nef*, les sujets de Henri I^{er} s'inquiétaient du sort qui leur était réservé pour le temps où ce roi, désormais sans héritiers mâles, aurait cessé d'exister. Ils ne voulaient point passer sous le joug de l'Empereur, gendre de Henri; et la France excitait les seigneurs de Normandie à prendre des mesures contre cette réunion des deux couronnes qui eût pu entraîner alors l'absorption du royaume capétien. Les exactions des intendants anglais mirent le comble au mécontentement des barons du duché : ils se soulevèrent pour reconquérir leur autonomie avec Guillaume Cliton pour duc. Les comtes de Montfort et de Meulan et Foulques d'Anjou soutenaient cette rébellion, et ils pouvaient espérer que le roi de France, dont les intérêts étaient engagés dans cette lutte, serait disposé à leur prêter main forte. Mais Henri d'Angleterre déploya une merveilleuse activité pour déjouer cette coalition. Il passa la mer en toute hâte, déconcerta les Normands par la promptitude et l'ardeur de ses attaques, et prépara à l'armée du roi de France une terrible diversion, en déterminant l'Empereur, son gendre, à forcer notre frontière de l'Est.

Henri V, quoiqu'il eût juré à Worms une « paix sincère » avec tous ceux qui avaient pris le parti de la papauté dans la querelle des investitures, ne pardonnait point à Louis de l'avoir laissé anathématiser au cœur même de son royaume, sous la protection de ses armes, dans le concile de Reims. Il méditait de venger son affront sur cette métropole en la détruisant de fond en comble, ou au moins en lui infligeant les horreurs d'un siège qui durât autant que la session du concile où le pape l'avait excommunié. Il rassembla, dans ce but, une armée nombreuse d'Allemands, de Bavaois, de Souabes et de Saxons, et la Champagne se vit menacée d'une invasion effroyable. Mais Louis conjura le péril par une inspiration salutaire, qui marque le progrès qu'il avait fait faire à l'autorité souveraine, et l'ascendant qu'il lui avait assuré sur l'aristocratie féodale tout entière. Il commanda une levée en masse de toutes les forces du royaume pour la défense de la patrie commune, et fixa Reims pour le lieu de réunion de l'*ost* royal. Cet appel fut entendu, et le sentiment national se manifesta alors avec une spontanéité et un ensemble admirables. La France seule, de tous les États de la chrétienté, pouvait à cette époque donner l'exemple d'un patriotisme aussi bien compris¹.

Le roi, se rappelant qu'après Dieu le bienheureux saint Denis est le patron spécial et le protecteur particulier du royaume, alla se prosterner à ses pieds, et

¹ Boutaric, *Les Institutions militaires de la France*, pp. 222-225. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, p. 266.

le sollicita du fond du cœur, tant par des prières que par des offrandes, de défendre le royaume, de protéger sa personne et de résister, comme à son ordinaire, aux ennemis de la France. En outre il fit descendre sur l'autel les reliques de saint Denis et celles de ses compagnons, comme pour les préposer à la garde de la patrie, suivant le privilège accordé aux souverains de France quand une nation étrangère tente une incursion dans ce pays. Enfin il prit sur l'autel la bannière du comté de Vexin, pour lequel il relevait de l'église de Saint-Denis, et il la reçut en quelque sorte de son seigneur suzerain avec un respectueux dévouement¹. Cette bannière, c'était l'étendard connu sous le nom d'*oriflamme*. Originellement, comme on le voit, l'*oriflamme* n'était que l'enseigne particulière d'une seigneurie dépendant de l'abbaye de Saint-Denis. Les moines la confiaient à leur *avoué* pour la défense de leurs propres domaines, et c'est à ce titre seulement que les rois de France la portèrent dans les guerres nationales après qu'ils eurent réuni à la couronne, en 1077, le comté du Vexin avec l'avouerie de Saint-Denis².

« Quand de tous les points du royaume notre puis-

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxviii; *Œuvr. compl.*, p. 115.

² « Cet étendard était en forme de bannière ancienne ou de gonfanon à trois pointes en queues, avec des houppes vertes, sans franges d'or. Quelques-uns croient qu'on lui donna ce nom parce qu'il était d'une étoffe de soie de couleur d'or et de feu, et d'autres parce qu'il était attaché à une lance dorée... Nos rois ne portèrent pas eux-mêmes l'*oriflamme*; mais, après l'avoir prise dessus l'autel, ou l'avoir reçue de l'abbé..., ils la mettaient dans les mains d'un vaillant chevalier, qui faisait serment de la conserver et de la rapporter au même lieu. » (Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 162.)

sante armée fut rassemblée à Reims, continue Suger, il s'y trouva une si grande quantité de chevaliers et de gens de pied, qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre¹. » Le roi y attendit, mais vainement, pendant une semaine entière, l'arrivée des Allemands. Les barons supportaient ce repos avec impatience : « Marchons hardiment aux ennemis, disaient-ils ; qu'ils ne rentrent pas dans leurs foyers sans avoir été punis de leur présomptueuse agression contre la France, la maîtresse de la terre. Que leur arrogance obtienne ce qu'elle mérite, non sur notre territoire, mais sur le leur, que les Français ont assez souvent conquis pour en demeurer maîtres ; ce qu'ils projetaient d'entreprendre furtivement contre nous, rendons-le-leur ouvertement². » On voit si la fougue et la jactance sont des éléments nouveaux du courage français !

Cependant, malgré cet entraînement presque général, on s'arrêta à l'avis de quelques conseillers plus prudents qui firent prévaloir le parti d'attendre l'entrée des impériaux, pour leur couper ensuite la retraite et les égorger sans miséricorde « comme des Sarrasins ». L'armée royale régla aussitôt ses dispositions pour la marche et pour le combat. Les milices de Reims et de Châlons, au nombre de plus de soixante mille, tant fantassins que cavaliers, formèrent le premier corps ; le second, non moins nombreux, se composait des gens de Soissons et de Laon. Au troisième, se trou-

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvii ; *Œuvr. compl.*, p. 116.

² *Id.*, *ibid.*, pp. 116-117.

vaient ceux d'Orléans, de Paris, d'Étampes, avec la milice de Saint-Denis, amenée par Suger, et à la tête de laquelle Louis se plaça. « C'est avec ceux-ci, dit-il, que je combattrai courageusement et sûrement; outre que j'y serai protégé par le Saint, mon seigneur, j'y trouve ceux de mes compatriotes qui m'ont élevé avec une amitié particulière, et qui certes me seconderont vivant ou me rapporteront mort et sauveront mon corps¹. » Thibault de Blois, qui avait quitté l'alliance de son oncle le roi d'Angleterre pour prendre part à cette guerre nationale, conduisait, avec son autre oncle, Hugues de Troyes, la quatrième division, forte de huit mille hommes. A l'avant-garde marchaient le duc de Bourgogne et le comte de Nevers. Le roi plaça à l'aile droite Raoul de Vermandois, son cousin, avec une troupe de bons chevaliers et les milices roturières venues de Saint-Quentin et du pays environnant, solidement armées de cuirasses et de casques. Les contingents fournis par Amiens, Beauvais et le Ponthieu formèrent l'aile gauche. Enfin l'arrière-garde se composa des troupes d'élite de Flandre, Guyenne, Bretagne et Anjou. Quelque part que la rencontre eût lieu, pourvu que le terrain le permît, on devait former au centre de l'armée une espèce de rempart circulaire avec des charrettes chargées d'eau et de vin, afin que les combattants, blessés ou épuisés de fatigue, pussent y venir se rafraîchir, soigner leurs plaies, et reprendre des forces pour une lutte nouvelle².

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvii; *Œuvr. compl.*, p. 117.

² *Id.*, *ibid.*, pp. 117-119. — D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, pp. 266-267.

Mais ce choc terrible n'eut pas lieu. L'Empereur, intimidé par les préparatifs des Français, n'osa pas les affronter, et profita du prétexte d'un soulèvement à Worms pour tourner contre cette ville rebelle l'armée qui devait châtier Reims. « Il ne fallut rien moins, ajoute Suger, que les supplications des évêques pour empêcher le Français de porter la dévastation dans les États du fuyard, et de faire subir à des sujets innocents la peine de sa téméraire entreprise. »

Henri V mourut peu après, devant Worms, au mois de mai 1125. Cette mort justifia une ancienne tradition de Saint-Denis, d'après laquelle quiconque, noble ou non noble, avait troublé l'État ou l'Église, et par ses attaques avait rendu nécessaire l'intervention du Saint et l'exposition de sa châsse sur l'autel, mourait dans le courant de l'année.

Louis, vainqueur sans combat, n'en témoigna pas moins de reconnaissance au puissant protecteur de son royaume. Il vint le remercier dans la basilique, et reporta lui-même sur ses épaules les châsses d'argent, contenant les corps des saints martyrs Denis, Rustique et Eleuthère, qui étaient restées exposées sur l'autel à la vénération des fidèles pendant toute la durée du danger national. Il paya le secours qu'il devait aux prières des moines par de riches concessions de terres et de privilèges de toutes sortes, énumérées dans un diplôme donné à Paris cette même année 1124¹. Le plus important de ces privilèges était la perception des droits de foire sur la place dite *du Lendit*, dans

¹ L'original est aux archives nationales, sous la cote K, 22.

le bourg de Saint-Denis, ainsi que des péages¹ considérables sur les routes du voisinage.

Louis pouvait rendre grâce à Dieu d'un double succès, car ses armes triomphaient dans le même temps sur la frontière de Normandie. Henri I^{er} avait vainement essayé de mettre à profit l'invasion allemande pour pénétrer sur le sol français. Amaury de Montfort, à lui seul, sut défendre le Vexin contre ses entreprises, et le roi d'Angleterre, comme son gendre, fut contraint d'opérer une retraite sans gloire. Ainsi fut terrassée cette ligue redoutable, presque sans l'aide des armes, mais grâce surtout aux sentiments de solidarité patriotique, qui unissaient déjà entre elles les fractions féodales de la nation française. « Ni dans les temps modernes, dit Suger, ni dans l'antiquité la plus reculée, la France n'a rien fait de plus éclatant. Jamais, par la réunion de ses membres, elle n'a manifesté la gloire de sa puissance d'une manière plus brillante qu'en ce jour, où elle triompha à la fois et de l'empereur des Romains, et, quoique absente, du roi d'Angleterre. Elle avait étouffé l'orgueil de ses ennemis, la terre se taisait en sa présence, et des adversaires qu'elle pouvait à peine atteindre lui donnèrent la main en signe d'amitié. C'est ainsi que celui à qui on refuse la justice peut tout obtenir par les armes². »

Les derniers événements avaient complètement changé la face des affaires dans la chrétienté : la mort de Henri V,

¹ Le *péage* était un droit perçu par le seigneur sur les voyageurs qui traversaient son domaine.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvii; *Œuvr. compl.*, p. 121.

en même temps qu'elle délivrait l'Église d'un ennemi toujours prêt à fausser ses serments et à tenter de nouveaux coups de main contre les immunités épiscopales dans ses vastes États, écartait aussi les dangers qu'aurait suscités à la France l'union des deux couronnes d'Allemagne et d'Angleterre sur une même tête. L'important dès lors était d'empêcher l'esprit et les traditions politiques de Henri V d'avoir un nouveau représentant dans le prince que la diète électorale allait lui donner pour successeur sur le trône impérial. Ce fut encore Suger qui fut chargé de défendre les intérêts du royaume, unis à ceux du saint-siège, dans cette œuvre de diplomatie délicate. Il se rendit dans ce but à Mayence, avec une suite nombreuse et brillante, et soutint la candidature de Lothaire, duc de Saxe, qu'il eut la satisfaction de voir l'emporter sur deux rivaux redoutables : Frédéric de Souabe et Conrad de France, neveux, l'un et l'autre, du dernier empereur.

Sans cesse sollicité par le soin des affaires du royaume, Suger ne pouvait faire parmi ses religieux que de rares et passagères apparitions, insuffisantes pour qu'il pût s'occuper de son administration monastique, quand même il n'aurait pas été dominé encore exclusivement par les préoccupations séculières, et assiégé jusque dans sa cellule par les courtisans et les innombrables parasites qui s'attachent toujours à un ministre tout-puissant. On a vu à combien d'événements publics il s'était trouvé fatalement mêlé depuis trois ans à peine qu'il était abbé. Quelques mois après son retour de Mayence, il lui fallut prendre part, en qualité de

feudataire, et à la tête des milices de l'abbaye, à une expédition du roi en Auvergne.

Le comte de ce pays, Guillaume VI, était en lutte avec l'évêque de Clermont, nommé Aimery. Ce prélat, chassé déjà une fois de son siège par Guillaume, en 1124, n'avait dû son rétablissement qu'à une intervention armée de Louis le Gros¹. Au bout de cinq ans, le terrible baron avait oublié le châtement que lui avaient valu ses entreprises sacrilèges : il recommença la guerre contre l'évêque, qui dut faire un nouvel appel à son royal protecteur. Louis, « qui ne perdait jamais un moment quand il s'agissait de secourir l'Église, » n'hésita pas à entrer en campagne au plus fort de la chaleur, vers le mois de juillet 1126, quoiqu'il fût alors d'une corpulence énorme, et que, dans les passages difficiles, il dût souvent se faire soutenir sur son cheval. Il traînait à sa suite une armée nombreuse, plus que suffisante, dit Suger, pour subjuguier l'Espagne. On y remarquait le comte de Flandre Charles le Bon, Foulques d'Anjou, Conan de Bretagne, et des chevaliers normands envoyés par Henri d'Angleterre, en sa qualité de vassal de la couronne de France. On mit le siège devant le château de Montferrand, bâti en avant de la ville. Mais les défenseurs de la place, à la vue de cette masse d'assiégeants dont les armures resplendissaient au soleil, perdirent la tête et abandonnèrent leurs ouvrages extérieurs pour se replier éperdus dans une tour, derrière les remparts. On mit immédiatement le feu au château de Montferrand et à ses fortifications, et la vio-

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxviii; *Œuvr. compl.*, pp. 122-123.

lence de l'incendie fut telle, que les Français furent contraints de reculer leurs tentes pour que le feu n'y prît pas. Mais le lendemain, la chevalerie du roi campait sur ces décombres encore fumantes, afin de serrer la ville de plus près. La résistance toutefois se montrait énergique et désespérée : la nuit comme le jour, l'ennemi opérait de vigoureuses sorties et venait écraser de flèches les Français jusque dans leurs tentes, au point, dit Suger, qu'ils étaient toujours obligés de se tenir abrités derrière leurs boucliers, malgré qu'ils eussent établi des avant-postes. Enfin, par une manœuvre hardie et savamment dissimulée, Amaury de Montfort parvint à couper la retraite à une de ces troupes d'agresseurs, et amena au roi un certain nombre de prisonniers. Louis, pour faire un exemple et intimider les vaillants défenseurs de Clermont, traita ces infortunés avec une barbarie qui était malheureusement dans les mœurs du temps, et que son biographe enregistre sans horreur, comme une conséquence ordinaire de la guerre. « Ces malheureux demandaient avec instance qu'on leur permit de se racheter ; mais le seigneur Louis commanda qu'on leur coupât une des mains, et qu'ainsi mutilés, et portant la main coupée dans celle qui leur restait, on les reconduisit à leurs autres camarades de la tour, qui, effrayés par cette sévérité, nous laissèrent en repos¹. »

Cependant Guillaume IX, duc de Guyenne, suzerain immédiat du comte d'Auvergne et de l'évêque de Clermont, avait vu avec une colère jalouse le roi de France,

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxviii; *Œuvr. compl.*, p. 125.

un baron du Nord, intervenir dans un différend entre deux de ses vassaux. Il rassembla donc des troupes pour châtier ce qu'il considérait comme une violation de son domaine. Mais il n'eut pas plutôt aperçu du haut des monts, où il avait assis son camp, l'innombrable armée de France répandue dans la plaine, qu'il fut frappé de stupeur et de crainte. Il prit le parti de se présenter en allié et en sujet soumis devant un rival qui pouvait si facilement l'écraser, et il se rendit en personne auprès de Louis avec des paroles de paix : « Seigneur roi, lui dit-il, ton duc de Guyenne te souhaite santé, gloire et puissance. Que la grandeur et la majesté royale ne dédaigne point d'accepter l'hommage et le service du duc de Guyenne, ni de lui conserver ses droits. La justice exige sans doute qu'il te fasse son service ; mais elle veut aussi que tu lui sois un souverain équitable. Le comte d'Auvergne tient de moi l'Auvergne, comme je la tiens de toi ; il s'est rendu coupable, je dois le présenter au jugement de ta cour quand tu l'ordonneras. J'offre de le faire et je te supplie humblement et avec instance d'y consentir¹. » Le roi, ayant délibéré sur ces propositions avec les grands du royaume, reçut du duc de Guyenne la foi, le serment et des otages en nombre suffisant. Après avoir rendu la paix au pays et à l'Église, il fixa un jour pour tenir un parlement à Orléans et y régler, en présence du duc, les contestations qui divisaient le comte et l'évêque. Puis il ramena glorieusement son armée en France.

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxviii ; *Œuvr. compl.*, pp. 126-127.

CHAPITRE II

LA RÉFORME ECCLÉSIASTIQUE

Richesse et puissance de quelques abbayes au moyen âge. — Dangers de cette situation. — Scandales donnés par des abbés. — Pons, abbé de Cluny. — Sa vie dissipée. — Son orgueil. — Sa démission forcée et son départ pour la terre sainte. — Pierre le Vénéralble lui succède. — Retour de Pons. — Sa feinte conversion. — Il s'empare de Cluny avec l'aide d'une troupe d'aventuriers. — Brigandage des Pontiens. — Pons au concile de Latran. — Il est excommunié et déposé. — Orgueil d'Orderise, abbé du Mont-Cassin. — Ses prétentions à l'indépendance vis-à-vis du souverain pontife. — Sa révolte armée contre les censures ecclésiastiques. — Sa défaite. — Impression produite par ces événements sur l'esprit de Suger. — Il renonce à ses habitudes mondaines et réforme Saint-Denis. — Lettre de félicitation que lui adresse saint Bernard. — Pierre Abélard, un des promoteurs de la réforme à Saint-Denis. — Origine d'Abélard. — Ses études. — Son enseignement. — Ses erreurs de doctrine. — Sa liaison avec Héloïse. — Ses remords lui font embrasser l'état monastique dans le couvent de Saint-Denis. — Esprit frondeur qu'il y apporte. — Il rouvre une école publique dans le prieuré de Deuil. — Ses opinions sur la Trinité condamnées par l'Église. — Sa rentrée à Saint-Denis. — Abélard nie la mission de saint Denis l'Aréopagite dans les Gaules. — Tempête qu'il soulève contre lui. — Suger, élu abbé sur ces entrefaites, autorise Abélard à résider hors du monastère. — Ce que devint Abélard. — Progrès de la réforme dans l'Église de France. — Inquiétude et défiance qu'elle inspire à la royauté. — Conflit entre l'évêque de Paris, Étienne de Senlis et Louis le Gros. — Origine de la querelle. — Rébellion du chapitre favorisée par le roi. — L'évêque persécuté et banni. — Les droits de l'épiscopat soutenus par le pape et par saint Bernard. — Conduite scandaleuse des archidiacres de Paris. — Thibault Notier. — Étienne de Garlande, archidiacre et sénéchal de France. — Sa révolte contre l'évêque, puis contre le roi.

— Sa chute. — Suger au comble de la puissance. — Louis VI accepte et favorise la réforme ecclésiastique. — Concile de Saint-Germain-des-Prés. — Le prieuré d'Argenteuil rendu à l'abbaye de Saint-Denis.

Le temps est enfin venu où Suger, sans refuser le secours de sa haute sagesse et de sa merveilleuse expérience à la conduite des affaires publiques, pour laquelle la Providence l'avait si manifestement et si richement doué, comprit qu'il devait faire deux parts dans sa vie, et s'appliquer aussi à l'accomplissement de ses devoirs d'abbé, qu'il avait jusque-là, non pas méconnus, mais trop oubliés. Car un témoignage qu'on ne saurait lui contester c'est que, si sa conduite pendant les premières années de son administration abbatiale fut presque constamment étrangère à la pratique des principales vertus de la profession monastique, au moins elle n'en fut jamais la violation flagrante et volontaire; ses exemples ne furent pas funestes à la régularité de ses religieux, lors même qu'il se préoccupait le moins de les édifier. On a vu par les sentiments qui l'avaient animé à la nouvelle de son élection, quand il se trouva placé entre la crainte de déplaire au roi qu'il aimait ou de paraître manquer à ses obligations vis-à-vis de la papauté, comment il refusa de prendre un parti avant d'avoir consulté le chef de la hiérarchie ecclésiastique, et quel était son dessein d'affronter le courroux du monarque si l'intérêt de l'Église et la décision pontificale lui en faisaient un devoir. Ainsi le faste et la puissance ne firent point naître chez lui un orgueil téméraire: prêtre, il demeura toujours soumis à l'autorité ecclésiastique; inférieur, il est vrai, pendant un temps, à sa mission comme chef de

communauté ayant charge d'âmes, on ne peut du moins lui reprocher, comme moine, de s'être montré infidèle aux vœux de sa profession, et d'avoir provoqué par son irrégularité, et moins encore bravé les censures de ses supérieurs.

Toutefois le danger d'orgueil et de rébellion auquel il eut le bonheur d'échapper n'était pas moins menaçant, et il causa, dans ce temps-là même, des chutes scandaleuses dont le spectacle contribua sans doute à ramener Suger dans la droite voie. Deux abbés, des monastères des plus célèbres dans l'Église d'Occident, mais moins élevés que lui cependant dans la faveur des princes, et moins mêlés aux intrigues et à la dissipation des cours, Pons, abbé de Cluny, et Orderise, abbé du Mont-Cassin, se laissèrent aveugler par leurs richesses et par l'importance de leurs fonctions, jusqu'à embrasser tout à fait la vie de grands seigneurs séculiers et à se révolter contre les décrets du siège apostolique.

Pons avait été élu très-jeune abbé de Cluny, à cause de sa haute intelligence et de sa régularité alors exemplaire. Les commencements de son administration furent pleins d'heureuses espérances. Pourtant son orgueil se fit jour dès 1116, au concile de Latran, où il voulut s'attribuer le titre d'*abbé des abbés*, qui n'appartenait qu'à l'abbé du Mont-Cassin¹. La conséquence naturelle de cette tendance de son esprit fut l'abandon des austérités claustrales. Il se livra peu à peu aux dépenses les plus déraisonnables et aux plaisirs mondains de la chasse et

¹ Parce que toutes les abbayes d'Occident avaient reçu de celle-là la règle de Saint-Benoît.

du jeu. Des réprimandes du pape sur ce sujet piquèrent tellement sa susceptibilité, qu'il courut à Rome se démettre de sa charge d'abbé, et passa de là en Palestine pour y finir, disait-il, sa vie dans l'obscurité. Ces événements se passaient en 1122. Alors les religieux de Cluny, de l'avis du pape, élurent un nouvel abbé, qui mourut presque immédiatement, et qui eut pour successeur le célèbre Pierre Maurice, dit *le Vénérable*. Mais ce saint et modeste réformateur était occupé depuis trois ans à peine à réparer les désastres de l'administration de Pons, quand celui-ci reparut subitement dans le midi de l'Italie pour y jouer une honteuse comédie. Entouré de quelques moines réfractaires, il essayait de se faire une réputation de sainteté ; il faisait répandre le bruit de ses macérations, et poussait l'imposture jusqu'à s'attribuer des miracles. C'est dans ces étranges conditions qu'il rentra en France, et vint étaler son imposture dans le voisinage de Cluny. Ses démonstrations hypocrites ne laissèrent pas de faire quelques dupes, et d'un autre côté l'intrigant s'attacha, par des promesses ou par des présents, un certain nombre de gentilshommes de la contrée, disposés à toutes les entreprises et guidés par le seul amour du butin. A la tête de cette troupe d'aventuriers, il attaqua le monastère en l'absence de Pierre le Vénérable, en chassa les moines et s'y installa avec sa suite. Il fit de cette maison une sorte de repaire de bandits, d'où il dirigea des expéditions contre les maisons fortes et les granges du monastère. Il exigeait, l'épée au poing, un serment de fidélité dérisoire et sacrilège des moines et des serviteurs des couvents qui tombaient en son pouvoir, et il payait le dévouement de

sa troupe avec les vases sacrés enlevés à l'autel. Le pape Honorius II, instruit de ces désordres, qui durèrent tout l'été de l'année 1125, envoya à Cluny son légat Pierre de Fontaines, qui excommunia Pons et ses partisans que l'on appelait les *Pontiens*. L'affaire fut ensuite évoquée devant la cour de Rome, et Pons, quoiqu'il persistât dans sa révolte, eut l'audace de s'y rendre. L'extravagance de cet infortuné était au comble; il proclama devant le souverain pontife qu'aucun homme vivant n'avait le droit de l'excommunier, et que ce pouvoir appartenait seulement à saint Pierre. Après un mûr examen de l'affaire, et une libre défense de ses partisans, une sentence d'excommunication fut prononcée en ces termes contre l'ex-abbé, qui, seul, refusait de satisfaire à l'Église : « La sainte Église romaine dépose à perpétuité de toute dignité et fonction ecclésiastique Pons, usurpateur, sacrilège, schismatique et excommunié, et rend Cluny, les moines et tout ce qui appartient au monastère, à l'abbé présent, à qui ils avaient été injustement ôtés. » Pons mourut à Rome, dans l'impénitence, le 28 décembre 1126¹.

A cette même époque, un schisme semblable troublait le monastère du Mont-Cassin. L'abbé Orderise II, ami de Suger, affectait vis-à-vis du pape Honorius l'attitude la plus arrogante. Il avait méconnu la suprématie de ce pontife quand celui-ci n'était qu'évêque d'Ostie; il prétendit même bientôt que les franchises consacrées de son abbaye la rendaient indépendante de l'évêque

¹ Voir, sur ce schisme de Cluny, Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XIV, pp. 322, 323 et 363-366.

de Rome. De son côté, Honorius censura hautement les mœurs de cet abbé, à qui il reprochait d'être plutôt un homme de guerre qu'un moine, et de se livrer à des prodigalités ruineuses pour l'abbaye. La résistance opiniâtre d'Orderise entraîna sa déposition. Mais, comme Pons de Cluny, il s'opposa les armes à la main à l'exécution de cette sentence. Il aliéna, comme lui, les vases sacrés de son église pour payer des soldats, et se mit à courir la campagne, portant le fer et le feu dans les places du voisinage qui tenaient pour le successeur que lui avait donné le saint-siège. Le pape dut venir, contre l'usage, au Mont-Cassin pour consacrer un abbé régulier et l'installer lui-même dans la chaire de saint Benoît (1126-1127)¹.

De pareils scandales, qui avaient un douloureux retentissement dans toute la chrétienté, étaient de nature à faire réfléchir Suger, engagé lui aussi dans la voie de perdition, mais toujours dévoué au maintien de l'autorité apostolique. Aussi, pendant que l'Église s'affligeait de voir ces lamentables désordres souiller deux des plus illustres monastères de l'Occident, notre abbé lui donna une grande consolation en entreprenant de réformer radicalement la maison de Saint-Denis, et en s'astreignant lui-même le premier, pour donner l'exemple, à la plus étroite observance de la règle monastique. Aucune influence étrangère ne l'amena à cette conversion soudaine et absolue. Personne dans son entourage n'était porté à lui conseiller une semblable mesure, et les passages suivants de la lettre célèbre par laquelle

¹ Voir Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XIV, pp. 377-381.

saint Bernard le félicita de ce retour au véritable esprit de son état, et du merveilleux changement qu'il avait opéré dans son couvent, prouvent assez que ce n'est point aux remontrances de l'austère abbé de Clairvaux, comme quelques-uns l'ont pensé, qu'il faut faire honneur d'une détermination aussi importante. « Il nous est venu, écrit saint Bernard, une heureuse nouvelle qui doit porter au bien tous ceux qui en sont instruits. Tous les serviteurs de Dieu se réjouissent et s'étonnent du changement si complet et si subit que la main du Très-Haut vient d'opérer en vous... *Qui donc vous a amené à une si grande perfection? Quant à moi, je désirais vivement votre conversion; mais je n'osais l'espérer.* Qui aurait pensé que d'un seul bond, pour ainsi dire, vous sauriez atteindre aux plus hautes vertus?... » Puis, après avoir dépeint sous des couleurs énergiques l'affaiblissement de la discipline et la négligence des pratiques pieuses, que l'on remarquait encore peu auparavant à Saint-Denis, il ajoute : « Maintenant l'austérité, la règle et l'étude fleurissent dans cet asile. Le souci des affaires séculières en est soigneusement banni, et l'on y médite dans un perpétuel silence sur les choses du ciel. Le seul allègement aux austérités claustrales, la seule distraction à la rigueur de la discipline est dans la psalmodie et le chant des hymnes... La maison de Dieu n'est plus ouverte aux gens du monde, et les cérémonies sacrées n'y sont plus offertes en spectacle aux curieux. On n'y est plus troublé par des conversations oiseuses, ni par le tumulte qu'avait coutume d'y apporter une jeunesse volage... Les seuls enfants du Christ remplissent désormais ce lieu saint..., et les puissances

célestes reconnaissent en eux les habitants d'une même patrie... Je suis heureux d'avoir assez vécu, non pas pour voir ces choses, puisque je suis loin de vous, mais pour les connaître avec certitude. Plus heureux encore êtes-vous, mes frères, vous à qui il a été donné d'en être les agents. Et béni soit par-dessus tous celui qui en a pris l'initiative et à qui en revient toute la gloire. C'est à juste titre, notre bien-aimé frère, que nous vous félicitons d'avoir accompli cette œuvre admirable. Vous vous inquiétez peut-être de nos louanges, mais c'est à tort... Tous ces éloges, c'est la charité qui nous les inspire, et ils ne dépassent point, que nous sachions, les limites de la vérité¹...»

Saint Bernard n'était pas homme à apprécier à la légère, sur des rapports vagues, l'importance de la réforme introduite dans le monastère de Saint-Denis, ni à exalter dans un tel langage le mérite de son auteur, si cette noble entreprise n'avait pas été de la part de Suger aussi sincère que spontanée. Il est donc certain qu'à partir de cette époque (1127 environ), et au moins durant toute la vie de l'illustre abbé, la maison de Saint-Denis fut une des plus régulières et des plus ferventes que l'on pût admirer dans l'Église.

Chose étrange ! la première protestation, et la plus fougueuse, sinon la plus désintéressée, contre les abus que Suger détruisit avec tant de sagesse, était venue d'un homme dont la réputation n'est point due, il s'en faut bien, à l'austérité de ses mœurs, non plus qu'à

¹ S. Bernard, *Lettre LXXVIII, à Suger, abbé de Saint-Denis; Œuvr. compl.*, t. I, col. 231-240.

la régularité ou à la modestie de sa vie monastique. Nous voulons parler, en effet, de Pierre Abélard, religieux dans le couvent de Saint-Denis quand Suger en fut élu abbé. C'est le moment de raconter les relations de ce moine étrange avec notre monastère et avec son habile et prudent réformateur.

Pierre Abélard ¹ était né en 1079, au Palet, près de Nantes, d'une famille noble où cependant les lettres étaient en honneur; aussi rien ne fut-il négligé pour cultiver l'esprit de cet enfant, que sa naissance destinait pourtant au métier des armes. Dès ses débuts dans l'étude il se fit remarquer, moins par la rectitude de son jugement ou la profondeur de son intelligence que par la diversité merveilleuse de ses aptitudes et la souplesse de son esprit. La dialectique le captiva particulièrement, et il se complut si bien dans les subtilités de cette science, qu'il résolut de consacrer sa vie à l'enseignement public, où elle jouait un grand rôle et dominait, ainsi qu'on l'a expliqué plus haut, la philosophie. L'ardeur de cette passion lui fit sacrifier sans regret, comme il le dit lui-même, « les lauriers de Mars à ceux de Minerve, » et on le vit suivre avec autant de profit que de zèle les leçons des plus célèbres *écolâtres* ² de ce temps, dont quelques-uns, égarés par la dialectique, n'étaient que d'éloquents et dangereux sophistes. Enfin, au bout de cinq ans de pérégrinations et

¹ Voir, pour ce qui est dit ici d'Abélard, l'article consacré à ce personnage dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 86.

² Écolâtre (*scolasticus*). C'était le titre porté par les professeurs dans les écoles épiscopales et monastiques du moyen âge.

d'études, et à l'âge de vingt et un ans, il se présenta au plus célèbre professeur de Paris, Guillaume de Champeaux¹, chargé de l'enseignement de la philosophie dans la chaire du cloître Notre-Dame. Homme d'un génie profond, d'un sens droit et d'une méthode sûre, Guillaume était en même temps un innovateur hardi et heureux. Il avait inventé, et immédiatement appliqué avec autant de précision que de mesure à toutes les sciences de raisonnement, cette arme merveilleuse de la pensée : l'argumentation syllogistique. Il accueillit avec bienveillance le jeune étudiant breton, témoigna de la sympathie et de l'estime pour ses remarquables dispositions naturelles, s'appliqua à les développer, à les diriger, et finalement ne réussit qu'à faire un ingrat. L'écolier trop adulé se prit au sérieux, se trouva bientôt supérieur au maître qui voulait bien se mettre à sa portée, et il entreprit de le confondre. Il fallut congédier cet orgueilleux téméraire, qui s'improvisa maître à son tour et alla ouvrir une école dans Melun, alors une des résidences de la cour². Nous n'avons point à le suivre dans la vie aventureuse qu'il commença alors à mener. La richesse de son imagination, ses manières élégantes, sa parole abondante et harmonieuse, et surtout la hardiesse de ses systèmes, lui gagnèrent promptement les sympathies de la jeunesse, toujours avide de nouveautés et facile à séduire par des déclamations pompeuses. Jeune encore lui-même, il parvint à occuper avec un

¹ Voir, *Hist. littéraire de la France*, t. XI, une notice sur la vie et les œuvres de Guillaume de Champeaux.

² *Hist. littéraire de la France*, t. XII, p. 89.

succès inouï la chaire du cloître Notre-Dame à Paris, que Guillaume de Champeaux avait quittée dès 1108, pour fonder l'abbaye et l'école de Saint-Victor¹. Malheureusement l'orgueil d'Abélard avait grandi plus vite encore que sa fortune : ses doctrines flottantes, enveloppées de formules spécieuses, se montraient déjà parfois en désaccord avec les traditions de l'enseignement catholique. Pour comble, l'enivrement du succès, le sentiment de l'ascendant qu'il exerçait sur toutes les personnes qu'il fréquentait, l'habitude d'amollir et de dissiper son esprit par la composition de petits vers badins, de chansons légères, dont la vogue devint très-grande parmi les gens du monde et surtout parmi les femmes ; tant de triomphes faciles et journaliers lui firent contracter des liaisons imprudentes, et le conduisirent à une vie de moins en moins régulière. On sait comment il se prit d'une passion violente et coupable pour la nièce du chanoine Fulbert, cette trop célèbre Héloïse qui se laissa séduire par lui et refusa ensuite de couvrir leur honte commune en l'épousant². En butte à la haine des

¹ Dans le quartier de Paris qui porte encore le nom de Saint-Victor. Cette maison fut célèbre au XIII^e siècle, surtout par la régularité de sa discipline et la science de ses écolâtres. L'un d'eux fut l'illustre Hugues de Saint-Victor, chef de l'école mystique. C'est là aussi que vécut, vers la même époque, le poète Adam de Saint-Victor. On pourra voir une étude sur la fondation et sur les plus fameux chanoines de Saint-Victor dans l'Introduction des *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, publiées par M. Léon Gautier.

² C'est peut-être le plus cruel châtement des fautes d'Abélard que son nom doive rester pour jamais lié dans l'histoire à celui de cette femme d'un si pauvre caractère. Une érudition mal appropriée aux forces de son faible raisonnement l'avait, toute jeune, imbue de préjugés pédants et presque privée de sens moral. La raison pour laquelle elle refusa obsti-

parents d'Héloïse, dont les traitements cruels faillirent lui coûter la vie, désespérant d'associer la mère de son fils à son existence déshonorée, l'infortuné, amené sans doute à l'humilité et au repentir par tant de malheurs, résolut de s'enfermer dans un cloître pour le reste de ses jours, et vint chercher un asile, en 1119, dans l'abbaye de Saint-Denis, que gouvernait alors Adam.

La communauté, à cette époque, était loin d'être édifiante, quoique cependant la négligence des règles monastiques n'y entraînaient pas la violation des devoirs généraux de la vie cléricale. Le nouveau profès, qui avait pourtant de bonnes raisons pour être modeste sur ce point, se scandalisa des tempéraments introduits dans la règle, et s'érigea en réformateur avec une morgue qui lui aliéna peu à peu tous ses confrères; et il fût peut-être, dès les débuts, tombé dans une disgrâce compromettante pour l'avenir, si un événement imprévu n'était venu bientôt l'arracher à ce milieu de plus en plus hostile. Ses anciens écoliers le poursuivirent jusque dans sa retraite, et le supplièrent de reprendre ses leçons publiques. L'abbé Adam profita avec empressement de cette occasion pour éloigner un censeur inquiet et importun, et il accorda au professeur, pour y ouvrir son école, le prieuré de Deuil, dans la vallée de Montmorency. C'est là qu'il développa, sur le mystère de la Trinité, des

nément de se réhabiliter par un mariage public avec son séducteur; c'est qu'elle ne voulait pas détourner Abélard du culte exclusif des lettres! Le mariage était, à ses yeux, incompatible avec la philosophie. Les philosophes païens lui avaient formé cette opinion; c'est eux qu'elle invoquait en pareille matière, et elle se faisait de leurs préceptes une règle de conduite.

opinions nouvelles et aventureuses, qui le firent condamner par le concile de Soissons, en 1121, à brûler, de ses propres mains, le livre où il avait exposé sa doctrine. A la suite de cette exécution, bien douloureuse pour son amour-propre, il se vit renfermer, comme séducteur de la jeunesse, dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, et y expia, par quelques mois de reclusion, la hardiesse de ses discours. Il fût volontiers resté parmi ces religieux, dont les soins charitables avaient transformé sa prison en un lieu de repos pour son âme agitée, et un abri contre ses adversaires du dehors; mais il appartenait comme moine à l'abbaye de Saint-Denis, et force lui fut d'y retourner.

Cette maison lui était funeste. Il y était rentré depuis peu, lorsqu'une découverte qu'il fit, à l'aide de ses lectures profanes, troubla non-seulement la communauté, mais même la cour de France, et amassa sur sa tête un terrible orage. Il crut se convaincre, et voulut persuader à son entourage, que l'apôtre des Gaules, sous l'invocation de qui était placé le célèbre monastère, que les rois de la troisième race avaient adopté pour patron spécial de la monarchie, ne pouvait être, comme on le croyait généralement alors, saint Denis l'Aréopagite. La critique, proclamée peut-être avec une certaine malignité provocante, était fondée sur les inductions les plus probantes; mais on ne s'arrêta pas à la discuter. Il n'y eut qu'une voix pour condamner l'insolent détracteur d'une gloire nationale, et Abélard, coupable seulement cette fois de trop de clairvoyance et de franchise, fut, sans examen, tenu pour hérétique et criminel de lèse-majesté, et enfermé dans les cachots de l'abbaye. Avec

l'ardeur que l'abbé Adam et les autres intéressés mirent à poursuivre cette affaire singulière, elle pouvait avoir des suites funestes pour l'inculpé. Heureusement que quelques confrères charitables facilitèrent son évasion. Il franchit pendant la nuit les murs du redoutable asile où il avait espéré trouver le calme pour le reste de ses jours, et il s'en alla demander protection au comte de Champagne ¹. Il trouva une retraite sur les terres de ce puissant seigneur, dans le couvent de Saint-Ayoul de Provins. Mais l'abbé Adam ne voulait pas que son justiciable lui échappât : il le réclama avec instance et menaces, et ce fut sans doute un grand bonheur pour Abélard que la mort de ce rigide supérieur ait appelé, sur ces entrefaites, à la direction de Saint-Denis le sage et conciliant Suger.

Le fugitif toutefois était fermement résolu, même sous cette administration nouvelle, à ne pas revenir à Saint-Denis, où il avait éprouvé tant de déboires. Il fit plaider sa cause par l'évêque de Meaux, Manassès; mais Suger hésita longtemps à le délier de son obligation de résidence. Et de fait la décision était délicate. Le principal grief sur lequel Abélard fondait sa résolution, c'était le relâchement des mœurs dans le couvent : l'autoriser à en vivre éloigné, c'était donner raison, implicitement, à ses reproches. Mais le danger n'était pas moins grand à l'y retenir malgré lui; car ses appels à la réforme devaient être un perpétuel ennui pour l'abbé, dont ils

¹ Thibault, deuxième du nom comme comte de Champagne, quatrième du nom comme comte de Blois. (V. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. II.)

accuseraient l'impuissance ou le mauvais vouloir. De plus, il pouvait arriver qu'une restauration de la discipline, grâce à ces dénonciations, devînt nécessaire, et peut-être alors celui qui aurait si vigoureusement poursuivi les abus, recevrait-il de la confiance de l'autorité ecclésiastique, par l'intermédiaire de puissants amis, la mission de les détruire. Cette dernière considération, apparemment, détermina Suger à adopter un moyen terme. Il accorda à Abélard le libre choix de sa demeure, pourvu qu'il n'entrât dans aucun autre ordre, et appartînt toujours à la congrégation de Saint-Denis.

Le reste de la vie de cet homme, longtemps encore partagée entre les apothéoses enthousiastes de ses jeunes disciples et les censures des gardiens de l'orthodoxie catholique, est en dehors de cette histoire. Disons cependant, — ne fût-ce que pour disputer ce remarquable esprit aux revendications illégitimes de la philosophie antireligieuse, — que les écarts de son intelligence furent rachetés par un long et sincère repentir; si bien que Pierre le Vénérable, l'austère abbé de Cluny, a pu rendre témoignage de son humilité exemplaire, et dire de lui: « Son âme ne méditait, sa bouche ne proférait, sa conduite n'annonçait que des choses divines, savantes et vraiment philosophiques ¹. »

La réforme introduite par Suger dans les habitudes trop mondaines de sa vie fut un salutaire exemple pour les hauts dignitaires ecclésiastiques témoins de sa conversion, et que leur rang élevé dans la société, leurs

¹ *Hist. littéraire de la France*, t. XII, p. 401.

relations fréquentes avec la cour, avaient détournés, eux aussi, de la simplicité imposée à leur état. Cette tendance du clergé à se détacher des choses du siècle, à dédaigner la grandeur et à renfermer son influence dans le domaine des intérêts spirituels, eut malheureusement pour résultat de mécontenter et d'effrayer le roi, qui crut voir par là sa puissance menacée de perdre un précieux appoint d'autorité morale, d'esprit de conduite, et même de force matérielle. Abélard prétend même, et les événements que nous allons raconter donnent beaucoup de vraisemblance à cette assertion, que Louis le Gros s'était longtemps montré antipathique à la mise en vigueur de la discipline régulière dans son abbaye de Saint-Denis, estimant que moins le clergé serait absorbé par les pratiques religieuses, plus il serait facile au pouvoir, d'abord, de dominer cette classe nombreuse et influente par l'appât des intérêts humains, et surtout d'appliquer aux affaires politiques les intelligences d'élite qu'elle renfermait en si grand nombre. Aussi le roi, en voyant s'étendre l'esprit de la réforme à l'évêque même de sa capitale et à son métropolitain, l'archevêque de Sens, prit-il une attitude décidément hostile à l'égard de ces prélats, et l'on vit une guerre ardente soulevée au cœur du royaume par ce revirement vertueux, opéré du reste avec une sage mesure et avec des vues éminemment désintéressées, dans les habitudes sacerdotales.

Étienne, de la famille des comtes de Senlis ¹, qui avait

¹ Voir une Notice sur Étienne de Senlis dans l'*Hist. littéraire*, t. XII, p. 152.

donné plusieurs grands boutilliers à la couronne de France, sous les premiers capétiens, occupait le siège épiscopal de Paris depuis 1224. Doué d'un caractère élevé et d'une piété sincère, il n'avait pas su cependant, dès le début, réagir contre les traditions de ses prédécesseurs et contre l'exemple presque général du clergé français; et pendant quatre ans il subit le joug des obligations séculières et des distinctions seigneuriales que la plupart de ses confrères recherchaient, ou du moins acceptaient trop complaisamment. Toutefois le goût de la simplicité et de la retraite lui fut bientôt inspiré par ses rapports avec une jeune congrégation, alors dans toute la ferveur de son institution récente et dans l'éclat d'une régularité exemplaire. Nous voulons parler des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris, dont la maison avait été fondée, comme on l'a vu, en 1108, par Guillaume de Champeaux. Ce fut même son affection pour ces religieux qui devint pour l'évêque l'occasion de sa rupture avec la cour et des persécutions qui s'ensuivirent. Désireux de ramener à plus de soumission et à une vertu plus parfaite son chapitre, dont l'arrogance lui donnait de graves soucis, et en même temps de témoigner par quelque faveur son estime aux victorins, il gratifia ce monastère d'une prébende dans la cathédrale, à charge d'y faire faire par un chanoine régulier le service de semaine afférent à cette rémunération. Les chanoines séculiers s'indignèrent de cette atteinte portée à leurs privilèges; ils craignirent de se voir supplantés par une congrégation rivale, et en appelèrent au roi d'une innovation réalisée par Étienne, de son autorité privée, et sans que les inté-

ressés eussent été consultés. Louis, heureux de maintenir et d'affirmer son influence sur le choix des bénéficiers ecclésiastiques dans son domaine, circonvenu sans doute par de puissants protecteurs des chanoines, rendit en faveur de ceux-ci une décision souveraine qui réduisait à néant l'initiative de l'évêque dans le règlement même des choses du culte. Le monarque, en effet, par un diplôme, défendit de rien changer aux usages et prérogatives de l'église de Paris, et protesta de son intention d'écarter les chanoines réguliers de la possession de toute prébende ou dignité à Notre-Dame, et d'y protéger le chapitre séculier dans la jouissance de ses biens et coutumes ¹.

Le prélat répondit à cette usurpation des droits de son ministère sacré par une sentence d'interdit jeté sur toutes les terres du prince, qui s'en vengea en saisissant le temporel de l'évêque. Les vexations du pouvoir et les complots de ses partisans prirent même alors un tel caractère de gravité, qu'Étienne de Senlis dut chercher son salut dans la fuite. Il trouva un asile dans l'abbaye de Cîteaux, et saint Bernard, dont les conseils avaient contribué à lui faire répudier ses précédents d'évêque de cour, l'encouragea et l'aida dans sa résistance. En même temps qu'il dénonçait au pape la conduite sacrilège du monarque et ses prétentions simoniaques, l'abbé de Clairvaux eut le courage d'adresser à celui-ci, au nom du couvent de Cîteaux, une lettre pleine de fermeté, pour le rappeler au respect de la

¹ Dubois, *Hist. de l'Église de Paris*, t. II, p. 25. Ce diplôme y est reproduit.

majesté divine dans la personne de ses ministres ¹. Mais ces admonestations furent vaines. Louis le Gros était aveuglé par des préoccupations politiques; il lui fallait à tout prix abattre cet esprit d'indépendance qui se manifestait chez les évêques, et il continua à persécuter Étienne et tous ses familiers². Ce ne fut qu'après avoir longtemps intrigué auprès du saint-siège, et fait des efforts, un instant couronnés de succès, mais bien vite déjoués par le vigilant et inflexible saint Bernard, pour tromper le pape Honorius II sur le vrai caractère de la querelle, que Louis fut obligé de céder devant l'inébranlable attitude d'Étienne, et devant un bref du Souverain Pontife, du 2 mars 1129, qui condamnait les entreprises du chapitre de Notre-Dame et revendiquait les droits méconnus de l'évêque.

Cette rébellion du chapitre et l'appui imprudent que le roi y prêta, devaient avoir des conséquences funestes, qui montrèrent bientôt combien aurait été désastreuse la prédominance dans l'Église des mœurs séculières d'alors, empreintes de la brutalité des habitudes féodales: Les fonctionnaires ecclésiastiques subalternes, délégués de l'autorité épiscopale, n'avaient que trop de tendance à s'assimiler à des officiers feudataires: leur faste, leur arrogance, leur despotisme, leurs exactions criantes provoquaient des mesures répressives, dont il n'était pas sans danger de prendre l'initiative contre quelques-uns de ces clercs indignes. Ainsi, un des chefs

¹ S. Bernard, *Lettre XLV, à Louis, roi de France; Œuvr. compl.*, t. I, col. 189.

² *Œuvr. compl. de saint Bernard, notes sur ses Lettres*, t. I, col. 840-843.

de la coalition contre Étienne de Senlis, l'archidiacre Thibault Notier, fit assassiner par ses neveux, en 1133, un conseiller de l'évêque, Thomas, prieur de Saint-Victor, qui avait courageusement dénoncé ses concussions et ses abus de pouvoir¹. On voit si la réforme et la restauration de la hiérarchie sacerdotale étaient urgentes !

Un des hommes qui scandalisaient le plus l'Église était le trop fameux Étienne de Garlande, opulent seigneur, favori altier de Louis VI, et qui joignait à ses fonctions d'archidiacre de l'Église de Paris la haute charge politique de sénéchal du royaume, dans laquelle il avait succédé à ses deux frères Guillaume et Anseau. Saint Bernard protesta avec une énergie malheureusement impuissante contre un tel cumul, réprouvé par les lois ecclésiastiques. Il s'indignait de voir dans l'Église cette espèce de monstre, composé de clerc et de chevalier, attaché à la fois au service de Dieu et à celui de Mammon, plus fastueux qu'un prince et plus élevé en dignités qu'un évêque². Celui-là fut naturellement le partisan des prétentions de la royauté contre les immunités épiscopales. Il déshonora son administration par des concussions révoltantes et des actes de scélératesse qui le mirent en lutte constante avec Étienne de Senlis, dont sa grande position dans l'État et ses puissantes alliances lui permettaient de braver la suprématie nominale³. Enfin cet homme, rempli d'orgueil, voulut le

¹ *Hist. littéraire de la France*, t. XII, p. 155.

² S. Bernard, *Lettre LXXVIII, à Suger, abbé de Saint-Denis*; *Œuvr. compl.*, t. I, col. 238.

³ *Hist. littéraire de la France*, t. XII, p. 155.

disputer en influence à la reine Adélaïde elle-même, et osa la froisser en maintes circonstances : la reine travailla dès lors à ébranler le crédit du ministre. Lui-même, du reste, rendit sa disgrâce inévitable par l'indépendance qu'il afficha à l'égard du roi. Voulant se démettre de son office de sénéchal, il en investit Amaury de Montfort, époux de sa nièce, sans avoir pris le consentement de Louis, ni du comte d'Anjou, sénéchal en titre. Le royal suzerain vengea son offense par les armes : il enleva à Étienne de Garlande les deux charges, qu'il exerçait alors, de sénéchal et de chancelier, prit d'assaut, sur Amaury de Montfort, le château de Livry¹, et força les deux rebelles à la soumission (1128)².

Quand ces événements l'eurent soustrait à la malheureuse influence de son sénéchal, qui, au dire des contemporains, « le menait plutôt qu'il ne le conseillait³ », Louis le Gros, naturellement pieux, mieux inspiré sans doute par son ami Suger, dont l'ascendant avait encore grandi et était devenu prépondérant après la chute de son unique rival, revint de ses préventions contre la réforme religieuse. Il l'encouragea même, et provoqua la réunion d'un concile dans l'église Saint-Germain-des-Prés, près de Paris, pour en étendre les bienfaits à toutes les communautés du royaume.

Parmi les décisions prises par ce concile, que présidait le légat Matthieu, cardinal-évêque d'Albano, la plus importante fut la restitution à l'abbaye de Saint-

¹ Livry, Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Gonesse.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxx; *Œuvr. compl.*, p. 133.

³ *Œuvr. compl. de saint Bernard*. — Notes sur ses *Lettres*, t. I, col. 857.

Denis du monastère d'Argenteuil¹. Suger, en fouillant les anciens titres de propriété de sa maison, y avait trouvé la preuve que, lors de sa fondation, au temps de Pepin le Bref, ce monastère avait été donné à Saint-Denis par Hermanric, le fondateur. Peu après, du consentement des propriétaires, Charlemagne y avait établi des religieuses, dont une de ses filles fut abbesse : cette congrégation devint bientôt florissante, et les revendications des abbés de Saint-Denis pour faire rentrer ce prieuré sous leur autorité demeurèrent sans résultat. Des titres aussi vieux que ceux qui étaient invoqués par Suger n'auraient eu peut-être que peu de crédit sur les Pères du concile de Saint-Germain. Mais cette assemblée était réunie pour remédier au relâchement de certains couvents, et c'est sur la réputation d'irrégularité des religieuses d'Argenteuil que l'abbé de Saint-Denis appuya surtout ses réclamations. Une enquête sur l'état de cette maison, dont Héloïse était alors abbesse, donna raison à ses attaques, et le concile le chargea d'opérer la réforme du monastère d'Argenteuil en y introduisant des moines de Saint-Denis, dont la vie était alors exemplaire. Argenteuil redevint dès lors pour toujours un prieuré de Saint-Denis. Les religieuses ainsi chassées furent placées dans diverses abbayes recommandables par leur bonne discipline ; quelques-unes d'elles suivirent Héloïse dans la retraite du Paraclet, qu'Abélard lui avait cédé.

¹ Seine-et-Oise.

CHAPITRE III

SUGER MINISTRE DE LOUIS VI

La politique française sous la direction de Suger. — Assassinat de Charles le Bon, comte de Flandre. — L'anarchie à Bruges. — Intervention de Louis VI comme suzerain et comme cousin de la victime. — Opinion de Suger sur cette intervention. — Guillaume Cliton est élu comte par les seigneurs flamands. — Son installation par Louis VI. — Engagements qu'il prend envers les cités. — Supplice des meurtriers de Charles le Bon. — Suger ne blâme pas cette pénalité atroce. — Guillaume Cliton se rend impopulaire. — Soulèvement contre lui. — Ses compétiteurs. — Il meurt dans la lutte. — Mœurs politiques des bourgeoisies flamandes. — Leurs *institutions de paix*. — Une institution de paix est établie à Laon. — Son esprit et sa portée. — Fin de Thomas de Marle. — Philippe, fils aîné de Louis VI, est associé à la royauté. — Schisme à Rome : le pape Innocent II et l'antipape Pierre de Léon. — Innocent II, fugitif, est reçu en France. — Mission de Suger auprès de lui. — Séjour du pape à Saint-Denis. — Il se fixe à Compiègne. — Mort de Philippe, roi désigné. — Louis le Jeune sacré par le pape dans le concile de Reims. — Dernières expéditions de Louis le Gros contre les féodaux. — Il est atteint d'une grave maladie. — Ses libéralités envers Saint-Denis. — Guillaume, duc de Guyenne, lègue en mourant au roi de France son duché et sa fille Éléonore. — Louis le Jeune va épouser Éléonore à Bordeaux. — Suger l'accompagne. — Mort de Louis VI. — Sa sépulture à Saint-Denis. — Testament de Suger. — Troubles à l'avènement de Louis VII. — Essai d'institution communale à Orléans. — Énergie de la répression. — Suger écrit la *Vie de Louis le Gros*. — Caractère de cet ouvrage. — Idées politiques et sociales de Suger, d'après la *Vie de Louis le Gros*. — Rôle conciliateur de Suger homme d'État.

La conversion de Suger n'eut pas et ne devait pas avoir, nous l'avons dit, pour résultat de l'empêcher de concourir à la conduite des affaires politiques. Son

influence fut même, à partir de cette époque, prédominante et sans rivale dans les conseils royaux, par suite de la disgrâce d'Étienne de Garlande. Mais Suger se garda bien de donner dans les travers de son devancier, et de compromettre, comme lui, son caractère religieux en y alliant des titres de fonctions séculières. Il n'exerça aucune des hautes charges du palais; son inspiration, au lieu d'être renfermée dans les limites d'un de ces grands services publics dont les détails absorbants eussent été inconciliables avec ses devoirs monastiques, se répandit sans effort dans toutes les branches de l'administration générale, et régla d'une façon déterminante, on peut le dire, le gouvernement du prince qu'il appelait « son très-cher seigneur et ami ¹ ».

On a déjà pu apprécier par ses actes principaux, que nous avons racontés, la politique vraiment française de Louis le Gros. Toutes ses entreprises, moins éclatantes que solides, eurent pour mobile un intérêt national : la défense des frontières contre les souverains étrangers, et, à l'intérieur surtout, l'établissement de la loi au-dessus des arrogances seigneuriales et des tumultueuses passions des communes affranchies. Même quand l'action de l'autorité royale fut mal conduite ou inopportune et pernicieuse, on ne peut méconnaître chez Louis le Gros cette recherche consciencieuse et ce sens, si rare chez ses prédécesseurs, du but utile et des moyens pratiques. A l'époque où nous sommes arrivés,

¹ Rex Ludovicus Philippi, charissimus dominus et amicus noster. — Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. III; *Œuvr. compl.*, p. 161.

tous les feudataires du domaine royal étant définitivement soumis, les ducs de Normandie eux-mêmes, malgré l'orgueil de leur couronne rivale, obligés de remplir les devoirs du vasselage vis-à-vis de leur suzerain de France, Louis fut en mesure d'exercer, au delà même des frontières de son royaume, et dans un État dont la sujétion à la France était plutôt théorique que réelle, son rôle de souverain justicier. Il prouva alors plus clairement que jamais que « les rois ont le bras long », suivant une expression familière de Suger. Nous voulons parler de son expédition en Flandre, pour venger la mort du comte Charles le Bon, son cousin ¹, et pour établir à la tête de cette province le jeune Guillaume Cliton. De hautes considérations politiques en vue de la grandeur et de la puissance de la France auraient pu inspirer et justifier cette intervention quelque peu aventureuse, quand bien même le roi ne s'y serait pas laissé entraîner par les liens de parenté qui l'unissaient au comte Charles, par l'appel des seigneurs flamands et par la justice, on pourrait presque dire la sainteté, universellement proclamée, de la cause qu'il y alla soutenir. Aussi Suger n'hésite-t-il pas, malgré l'insuccès final de cette entreprise, à la déclarer « l'action la plus noble que Louis ait accomplie pendant tout son règne ² ».

Charles, dit *le Bon*, comte de Flandre, cousin et successeur de Baudouin-Hapkin, fut sans contredit le prince le plus humain, le plus religieux et le plus po-

¹ Il était fils de Canut III, roi de Danemark, et d'une fille de Robert le Frison. La mère de Louis VI était également une fille de Robert le Frison.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxix; *Œuvr. compl.*, p. 126.

pulaire du XII^e siècle¹. Deux couronnes lui furent offertes, celle de Jérusalem et celle de l'empire d'Occident. Il refusa l'une et l'autre pour ne pas contrister, par son abandon, ses sujets flamands. Malgré la douceur et l'équité de son gouvernement, il se fit toutefois d'implacables ennemis par le zèle qu'il mit à rétablir la distinction exorbitante, consacrée par les coutumes féodales, entre les hommes libres et ceux de condition servile. Il poursuivait ainsi un but légal, et en harmonie avec l'esprit général du temps. Mais aucune partie de la chrétienté n'offrait alors plus de relations et d'égalité apparente entre les différentes classes sociales, que ce pays de bourgeoisie industrielle, opulente, et de tout temps jalouse de sa dignité. Il se trouva qu'une famille des plus riches et des plus influentes de la contrée fut reconnue n'avoir jamais été affranchie régulièrement du servage originel qui liait ses ancêtres au domaine propre du comte, et que ses membres, alors riches marchands et dignitaires ecclésiastiques, furent imprudemment revendiqués par Charles, comme serfs de corps et dépendance de sa terre. Pour se soustraire à des prétentions aussi avilissantes, ils se liguèrent tous et formèrent le dessein d'assassiner le comte, afin de sauver leur liberté et leur fortune. Le chef de la famille, et l'âme de ce complot criminel, était Berthoud, prévôt du chapitre de Bruges. Ses neveux en furent les exécuteurs. Charles le Bon fut

¹ Voir la *Vie de Charles le Bon*, par Galbert, syndic de Bruges, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par M. Guizot, t. VIII, pp. 237-433. Nous nous sommes surtout inspiré, pour tout ce qui va suivre, de ce récit d'un contemporain témoin oculaire des faits qu'il a racontés.

égorgé par eux, le 2 mars 1127, dans l'église Saint-Donatien de Bruges, pendant qu'il suivait dévotement les prières de la messe du matin, en distribuant des aumônes aux pauvres, selon sa coutume.

Ce forfait souleva la nation tout entière, qui aimait sincèrement son seigneur, et les coupables durent se fortifier immédiatement dans l'église même, pour résister à l'attaque spontanée du peuple exaspéré. En même temps des messagers portèrent la sinistre nouvelle à toutes les villes et à tous les châteaux de Flandre, et vinrent à Arras implorer le secours du roi Louis, proche parent de la victime et suzerain du comte. « Il ne m'est pas opportun, répondit celui-ci aux seigneurs qui l'appelaient, de passer maintenant auprès de vous. J'irai plutôt, avec quelques-uns des miens, lorsque je saurai l'événement du siège... Je veux et ordonne que sans délai vous vous réunissiez en ma présence pour élire, d'un commun avis, un comte habile qui, de votre consentement, sera votre égal et règnera sur les habitants ¹. » Les principaux du pays de Flandre, ayant été députés à cet effet à Arras, élurent pour comte, avec l'agrément du roi et des barons de France, Guillaume Cliton, qui venait d'épouser une sœur de la reine, Jeanne de Montferrat, et de recevoir en fief le Vexin. Louis s'engagea à aller, à la tête d'une armée, installer son vassal et infliger aux assassins, toujours bloqués dans leur église, des supplices exemplaires.

Rien ne fut négligé pour concilier à Guillaume Cliton les sympathies de ses nouveaux sujets, et le premier

¹ *Vie de Charles le Bon*, ap. Guizot, p. 325.

acte de son autorité fut d'accorder, ou du moins de promettre, « à tous ceux qui le désireraient, exemption perpétuelle de la taille et de l'impôt sur leurs maisons ¹. » L'élection, qui s'annonçait sous des auspices aussi populaires, fut confirmée avec enthousiasme dans une réunion des notables de toutes les villes, et, le 5 avril, Guillaume prit possession de sa seigneurie, en présence du roi, dans la ville de Bruges, et échangea son serment avec les habitants.

Le siège, poussé dès lors avec vigueur, grâce au concours des Français, ne tarda pas à amener la prise des principaux coupables. Des tourments atroces furent inventés pour eux, et le récit de ces raffinements barbares, qui n'excite aucunement l'indignation des chroniqueurs contemporains, montre quel caractère de sauvagerie avaient conservé les mœurs de l'époque féodale. Bouchard, meurtrier du comte, fut lié sur une roue élevée où il resta exposé à la voracité des corbeaux et des oiseaux de proie. Pendant que ses yeux étaient arrachés de leurs orbites, et que son visage était déchiré en lambeaux, la populace, chez qui le spectacle des supplices développe toujours des instincts sanguinaires, s'amusait, d'en bas, à le cribler de pierres et de flèches. La mort du prévôt Berthoud fut encore plus affreuse, s'il est possible. On le pendit à une fourche avec un chien, qui, excité par le fouet, lui dévorait le visage et les membres, et le souillait de ses ordures ! Tous les autres défenseurs de l'église Saint-Donatien furent précipités du haut d'une tour, et tombèrent fracassés sur

¹ Galbert, *Vie de Charles le Bon*, p. 333.

la place publique, « en présence de leurs parents ¹. »

Suger, à qui nous empruntons ces détails, ajoute placidement : « Le pays, ainsi blanchi et comme rebaptisé par ce châtiment et d'autres d'espèces diverses, et par une abondante effusion de sang, le roi, après y avoir bien établi le comte Guillaume le Normand, revint, avec l'aide de Dieu, victorieux en France ². »

Cette réflexion calme et froide révèle sous un jour sinistre l'esprit public d'une société qui façonnait à un tel endurcissement, pour les souffrances de ses semblables, le cœur d'un chrétien, d'un prêtre ! Malheureusement on peut se demander aussi de quel effet moral une pénalité moins terrible aurait été sur ces générations rudes et violentes, et si l'audace sacrilège qui se manifeste sans frein et sans remords dans le crime de Bruges eût été équitablement punie, aux yeux de la conscience même des masses, autrement que par ces morts effroyables, mais exemplaires.

Le comte Guillaume n'était pas aussi bien établi que le prétend Suger. Sa tyrannie et son dédain pour les bourgeois lui suscitèrent, dès la première année, de graves embarras dans les principales villes de l'État : il y eut des séditions à Lille, à Saint-Omer, à Gand, et les habitants de cette ville citèrent même en jugement leur prince infidèle à ses promesses. On lui reprocha ouvertement ses exactions et ses rapines abominables. Le ton calme, la franchise hardie, qui dominèrent dans cette assemblée d'une aristocratie bourgeoise, présentent un

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvi ; *Œuvr. compl.*, p. 130.

² *Id.*, *ibid.*, p. 131.

singulier contraste avec les formes irritantes des délibérations politiques en France à cette époque, et dans d'autres temps encore réputés bien moins barbares. Le délégué du peuple de Gand osa dire au jeune comte : « Il faut que nos princes, avec les plus sages du clergé et du peuple, s'assemblent en paix et sans armes, l'esprit tranquille et réfléchi, sans fourberie ni mauvais dessein, et qu'ils jugent si vous pouvez désormais garder le comté sans que l'honneur du pays en soit blessé. Obtenez-le, j'y consens. Mais si vous êtes sans loi, sans foi, fourbe, parjure, quittez le comté et laissez-nous le remettre entre les mains d'un seigneur légitime et capable. Nous avons été médiateurs entre le roi de France et vous, en sorte que vous ne pouvez rien faire dans le comté sans le consentement du pays et sans notre conseil ¹. »

De semblables remontrances ne pouvaient être d'un bon effet sur l'esprit d'un baron imbu des idées de la féodalité française, arrogant, présomptueux, inhabile, comme tous les seigneurs militaires, au gouvernement pacifique et régulier d'un peuple sage et soucieux de ses intérêts. Il provoqua une révolution générale, et toutes les sympathies du pays se reportèrent sur son compétiteur, Thierry d'Alsace, cousin de Charles le Bon. En essayant de défendre ses places contre ce rival, Guillaume Cliton fut tué sous les murs d'Alost, le 27 juillet 1128. Thierry d'Alsace fut dès lors reconnu universellement pour comte de Flandre. Louis le Gros lui-même, ne tenta pas de lui disputer cette prise de possession par les armes. Il avait d'assez graves soucis

¹ Galbert, *Vie de Charles le Bon*, p. 395.

alors au cœur même de son royaume, comme nous l'avons dit plus haut, en parlant de ses démêlés avec l'évêque de Paris, qui commencèrent vers ce même temps, et de la rébellion d'Étienne de Garlande.

On vient de voir comment les cités flamandes entendaient et pratiquaient la liberté, tout en demeurant sous l'autorité directe d'un seigneur, et sans jouir d'un de ces codes de franchises municipales dont nous avons parlé précédemment, à propos de la première commune de Laon. Leurs constitutions, moins radicales que les chartes inaugurées dans les cités épiscopales du royaume de France, avaient au fond un caractère aussi large, aussi moralisateur pour les populations, et ne présentaient pas, dans la pratique, les mêmes dangers de révolution brusque et de collisions sanglantes. On les appelait *Institutions de paix*, et c'était une application, locale et entourée de garanties suffisantes, des principes de la *Trêve de Dieu*.

La forme et le nom de ces institutions de paix furent donnés à la charte communale que la cité de Laon obtint cette même année, 1128, de la sage condescendance de son évêque, Barthélemy de Vir. Le roi, malgré les embarras nombreux de son administration intérieure, malgré l'échec de son entreprise militaire en Flandre, eut le loisir et la générosité de ratifier cette restauration de la commune qu'il avait lui-même détruite seize ans auparavant. Les anciens communiens, tous amnistiés, à l'exception de treize qui avaient pris le plus de part dans l'insurrection contre Gaudry, retrouvèrent dans leur ville pacifiée, et sous l'autorité protectrice de leur évêque, la jouissance de toutes les franchises qu'ils avaient au-

trefois votées avec tant d'enthousiasme et défendues avec tant d'acharnement. Les éléments, les rouages de l'administration communale, confiée à une magistrature élective, furent maintenus tels qu'ils avaient été créés d'abord. Cette nouvelle charte ne contenait aucune innovation politique. Mais elle accordait les plus complètes garanties à l'indépendance individuelle : par des lois de police clairement définies, elle assura à cette bourgeoisie, guérie des utopies par une cruelle expérience des maux où elles conduisent, la force morale d'une société constituée dans une communauté indissoluble d'intérêts. Par un renversement logique des procédés usités jusque-là dans ces sortes d'entreprises, et par un tempérament habile aux impatiences populaires, elle opérait d'abord la révolution sociale, qui doit toujours précéder et qui provoque infailliblement la révolution politique, quand celle-ci est nécessaire ¹.

L'ancien protecteur de la commune de Laon, dans la guerre qui avait suivi l'assassinat de Gaudry, Thomas de Marle, n'avait guère cessé, depuis cette époque, de troubler le pays environnant par ses brigandages. En ce temps-là précisément, Louis le Gros s'était allié avec son cousin Raoul de Vermandois, pour réduire ce vassal sans foi et sans humanité. Malgré le grand nombre de leurs forces combinées, le siège du château de Coucy, où le scélérat s'était enfermé, fut plein de difficultés. Enfin les assiégeants déjouèrent les embûches par lesquelles Thomas avait pensé leur interdire l'approche de

¹ Voir, sur cette restauration de la commune de Laon, Aug. Thierry, *Lettre xvii^e sur l'Histoire de France*.

son donjon, et il tomba, mortellement blessé, aux mains du comte de Vermandois. « Il fut conduit au roi Louis, raconte Suger, et, par ordre de ce prince, transporté à Laon, à la satisfaction presque universelle tant des siens que des nôtres. Le lendemain, les champs qu'il possédait furent vendus au profit du fisc; on rompit ses étangs; et le seigneur Louis, faisant grâce au pays parce qu'il en tenait le seigneur à sa disposition, reprit la route de Laon. Ni ses blessures, ni ses fers, ni les prières, ni les menaces ne purent déterminer cet homme perdu de crimes à mettre en liberté des marchands que, par une infâme perfidie, il avait dépouillés sur le grand chemin de tout ce qu'ils possédaient avec eux, et qu'il retenait en prison. Et lors même qu'avec la permission du roi il eut fait venir sa femme auprès de lui, la perte de ces marchands, qu'on exigeait qu'il remît en liberté, parut l'affliger bien plus que celle de sa propre vie... Il ne consentit qu'à grand'peine à se confesser et à recevoir le viatique... Mais Jésus-Christ ne put, pour ainsi dire, se résoudre à entrer dans le misérable corps de ce pécheur non repentant; car au moment où ce malheureux relevait la tête pour recevoir la communion, son col se tordit et se brisa¹. »

Les fatigues de sa vie laborieuse avaient déjà fortement ébranlé la santé de Louis le Gros, et, à l'âge de quarante-huit ans, il éprouvait toutes les incommodités de la vieillesse. L'exercice du cheval lui était devenu presque impossible, par suite de son embonpoint apoplectique, que quelques-uns attribuent à des excès de table, et

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxx; *Œuvr. compl.*, p. 132.

d'autres à l'action délétère du poison que Bertrade lui avait fait prendre dans sa jeunesse¹. Dans la situation relativement paisible et prospère où cet infatigable monarque avait établi son royaume, les crises terribles d'un changement de règne se faisaient néanmoins pressentir. Aussi, pour parer à ces éventualités, le roi, conformément à l'usage de ses devanciers de la famille capétienne, avait associé à son autorité Philippe, l'aîné de ses huit enfants, et l'avait fait sacrer roi par l'archevêque de Reims dès le 14 avril 1129. Le jeune prince n'avait que quatorze ans. Au commencement de l'année suivante, l'Église fut de nouveau déchirée par un schisme. A la mort du pape Honorius II (14 février 1130), le sacré collège se trouva partagé en deux camps, et une double élection porta au trône pontifical Grégoire, cardinal de Saint-Ange, et Pierre de Léon, cardinal de Sainte-Marie de Transtévère. Le premier, élu canoniquement et avant son compétiteur, prit le nom d'Innocent II. Quant à Pierre de Léon, l'antipape, ses immenses richesses habilement distribuées, la puissance de sa famille, l'une des premières de la noblesse italienne, lui valurent un nombreux parti dans Rome et dans toute la Péninsule, où il fut acclamé sous le nom d'Anaclet II. Les consciences catholiques furent d'abord, et pendant un instant, profondément troublées par cette division; car si Innocent pouvait invoquer en sa faveur la priorité de son élection, accomplie avant même que la mort d'Honorius eût été ébruitée, les cardinaux partisans de son rival, n'ayant point été appelés au conclave

¹ Orderic Vital, *Hist. ecclésiastique*, édit. Leprevost, iv, 196.

régulier, s'appliquaient à le faire passer pour clandestin. Grâce à leurs manœuvres, et surtout à l'appui de Roger de Sicile, qui était alors maître de l'Italie entière, Anaclet triompha et força son rival à chercher un asile en France. Louis le Gros, pour prévenir dans son royaume le désordre que devait entraîner un partage de l'autorité apostolique, s'était déjà empressé, en apprenant les événements de Rome, de convoquer à Étampes un concile pour reconnaître quel était le pape légitime¹. Saint Bernard s'y prononça en faveur d'Innocent et lui gagna tous les suffrages. Le roi alors envoya Suger à Cluny², auprès du souverain pontife, pour lui porter son adhésion et la promesse d'un secours prochain et efficace contre ses ennemis. Le prince se rendit même en personne au-devant de l'auguste exilé, avec la reine et ses fils : il le rencontra à Saint-Benoît-sur-Loire³, et lui donna les marques les plus solennelles de respect et de dévouement. L'exemple de Louis le Gros fut suivi par le roi d'Angleterre et par l'empereur Lothaire, qui témoignèrent bientôt à Innocent la soumission la plus absolue et le comblèrent de prévenances et d'honneurs, le premier à Chartres et le second à Liège.

Après avoir resserré dans cette ville les liens qui unissaient depuis peu l'Église et l'Empire, le souverain pontife vint à Saint-Denis pour y célébrer la fête de Pâques, qui approchait⁴. Il arriva au monastère le mer-

¹ Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 422.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxxi; *Œuvr. compl.*, p. 135.

³ Loiret, arrondissement de Gien, canton d'Ouzouer-sur-Loire.

⁴ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. ix; *Œuvr. compl.*, p. 136.

credi de la semaine sainte, et Suger lui fit une réception brillante. Après avoir passé la nuit en adoration et en prière devant l'autel, Innocent II se rendit le lendemain, de grand matin, dans un village peu éloigné. Là, il revêtit les ornements pontificaux les plus splendides, ceignit la tiare et monta une haquenée blanche, richement caparaçonnée. Les dignitaires ecclésiastiques de la cour romaine qui formaient son escorte, eux aussi superbement parés, se rangèrent à sa suite, sur des chevaux de différentes couleurs, mais tous revêtus de housses blanches. Le cortège s'avança ainsi solennellement vers l'abbaye, au chant des hymnes et des cantiques. Des barons, vassaux de Saint-Denis, et de nobles châtelains tenaient les rênes de la monture du pape, et l'on jetait devant lui de l'argent au peuple. La route royale était parsemée de feuillage, et tendue de riches draperies suspendues aux arbres. Des troupes rangées en bataille formaient la haie, et contenaient à grand-peine les flots pressés de la foule, qui voyait reproduite sous ses yeux, dans une image frappante, l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, dont les cérémonies liturgiques célébraient en ce jour la commémoration. L'analogie fut plus saisissante encore quand, au milieu de ces masses de fidèles, vint à passer la synagogue de Paris, qui voulait rendre honneur au représentant de Celui que les Juifs de la Synagogue antique avaient, en des circonstances pareilles, voué à la mort. En recevant des mains des rabbins le texte de l'ancienne loi, écrit sur un rouleau de parchemin qu'enveloppait un voile précieux, l'apôtre de la loi nouvelle leur dit, avec une paternelle douceur : « Puisse le Dieu

tout-puissant arracher le voile qui couvre vos cœurs¹. »

Le temple des saints martyrs se para de tout le luxe des châsses, des pierreries, des ornements somptueux dont la munificence royale avait enrichi son trésor, pour la fête de Pâques, où le souverain pontife officia, assisté de Suger. Ce jour-là, il y eut des tempéraments à la rigueur des prescriptions monastiques, et tous les religieux prirent place autour d'une table délicatement servie, dans le cloître orné de tentures et de guirlandes.

Trois jours après, le pape, ayant témoigné la plus vive reconnaissance à l'abbé pour sa royale hospitalité, se rendit à Paris, d'où il alla bientôt fixer sa résidence à Compiègne.

Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis ces fêtes imposantes, et le souvenir en charmait encore l'abbaye, quand elle fut le théâtre d'une autre cérémonie pleine de deuil, et poignante au cœur de Suger. Le fils aîné de Louis le Gros, Philippe, roi désigné depuis deux ans, fut tué le 13 novembre 1131. En se promenant dans un faubourg de Paris (rue du Martroi-Saint-Jean, près de la Grève), il fut précipité contre une borne et écrasé sous le poids de son cheval, qu'un pourceau avait fait cabrer en s'embarrassant dans ses jambes. La basilique de Saint-Denis reçut, au milieu des plus grands honneurs, la dépouille mortelle de ce roi de seize ans, qui n'avait pas gouverné. C'était là un malheur inouï en France. Aussi le père se laissa aller à un profond abattement, maudissant les jours qui lui restaient à survivre à son fils. Mais il fallait prendre

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. ix ; *Œuvr. compl.*, p. 137.

des mesures pour assurer, après lui, la tranquillité et le bon gouvernement du royaume. Suger et ses autres familiers lui prodiguèrent à l'envi les consolations et les sages conseils. « Nous tous qui étions ses amis intimes, raconte l'abbé de Saint-Denis, craignant qu'il ne vint à nous être enlevé par suite de l'infirmité toujours croissante de son corps affaibli, nous lui persuadâmes de faire ceindre du diadème royal et oindre de l'huile sainte son fils Louis, enfant charmant, et de l'associer à sa couronne, afin de déjouer ses ennemis dans leurs projets de trouble¹. » Le monarque adopta cette idée, et, dès le 25 novembre, le pape Innocent II, dans un concile tenu à Reims, sacra le nouvel héritier du trône. Il y eut quelque résistance de la part des grands du royaume; mais le jeune prince avait pour lui tout le clergé². Un grand nombre de prélats de tous les pays, Français, Aquitains, Allemands, Anglais, Espagnols, le bénirent et lui assurèrent la protection, alors sans rivale, du corps le plus éclairé et le mieux constitué de l'État.

Les pressentiments funèbres de Suger étaient trop fondés : la santé du roi déclinait visiblement, et il devenait de plus en plus incapable de suffire à sa lourde tâche. Cependant une âme généreuse, et pleine d'une indomptable énergie, habitait toujours dans ce corps débile et impotent; et jusqu'à la dernière heure les barons turbulents et pillards durent reconnaître, à la promptitude et à la vigueur de la répression, que leur

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxxi; *Œuvr. compl.*, p. 139.

² Orderic Vital, *Hist. ecclésiastique*, liv. XVIII.

maître était toujours Louis le Batailleur. Les dernières années de cette noble vie furent consacrées à des expéditions glorieuses et utiles au repos du royaume, tour à tour contre Thibault de Champagne et contre le seigneur de Saint-Brisson¹, dont le château, vrai repaire de voleurs, fut détruit par les flammes (1133)².

Au retour de cette campagne, la dernière qu'il dirigea en personne, Louis fut pris à Montereau d'une diarrhée violente, mal auquel il était depuis longtemps sujet. Il sentit que sa fin approchait, et il s'y prépara par les pratiques de la dévotion la plus austère. Il exprimait le désir d'être transporté à Saint-Denis pour s'y revêtir, avant d'expirer, de l'habit monastique; mais son état ne le permettait pas. L'épuisement où l'avait réduit la maladie n'abattit point son courage, et n'altéra point son caractère doux et affable. Au moment de recevoir le viatique, il trouva la force de sortir de son lit, de s'habiller et d'aller se prosterner devant Jésus-Christ présent dans l'eucharistie. Renonçant aux grandeurs de ce monde, il se dépouilla du gouvernement de l'État, et remit l'anneau royal à son fils Louis le Jeune, en lui faisant promettre, par serment, de protéger l'Église de Dieu, les pauvres et les orphelins, de respecter les droits de chacun et « de ne retenir personne prisonnier dans sa cour, à moins que le coupable n'eût forfait actuellement et dans la cour même. » Il distribua ensuite aux pauvres tout ce qui était à son usage : vases, vêtements, mobilier, « ne se réservant

¹ Loiret.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxxi; *Œuvr. compl.*, p. 141.

pas même sa chemise. » Il offrit à Suger, pour les déposer dans le trésor de Saint-Denis, les objets précieux de sa chapelle : livres liturgiques, encensoirs et candélabres d'or, vases sacrés, ornements sacerdotaux du plus grand prix, ainsi qu'une hyacinthe magnifique, qui lui venait de son aïeule Anne, « fille du roi des Russes. » Il fit une profession de foi catholique en termes qui dénotaient plutôt un docte théologien qu'un homme illettré; et s'étant tourné vers Suger, qui pleurait auprès de son lit, il lui dit : « Ne pleure pas sur moi, très-cher ami, mais plutôt triomphe et réjouis-toi de ce que la miséricorde de Dieu m'a donné, comme tu le vois, les moyens de me préparer à paraître devant lui ¹. »

Cependant il ne devait pas paraître devant Dieu aussitôt qu'il le pensait. Au bout de peu de jours, il éprouva un mieux inespéré, et le premier usage qu'il fit de ses forces fut de se rendre à Saint-Denis. Puis il alla au château de Bethisy ². Là il reçut des députés de la province de Guyenne, qui lui annoncèrent que leur duc Guillaume était mort en faisant un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, et qu'à son lit de mort il avait, de sa pleine et libre volonté, légué au roi de France tout son pays, avec sa fille ³, la noble demoiselle Éléonore. Louis accueillit avec joie l'offre inattendue de cette magnifique province, et promit de donner pour mari à Éléonore, qui en était héritière, son fils même, le roi Louis le Jeune.

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxxi; *Œuvr. compl.*, p. 145.

² Oise, arrondissement de Senlis, canton de Crépy.

³ Cette disposition était conforme au droit féodal, qui attribuait au suzerain la tutelle de la fille orpheline de son vassal et le droit de lui choisir un époux.

Immédiatement on s'occupa de former une noble et pompeuse escorte au prince, pour aller chercher sa fiancée au delà de la Loire. Cinq cents chevaliers, des plus illustres dans le royaume, furent réunis à cet effet, sous les ordres de Raoul de Vermandois et du comte Thibault de Blois¹. Le vieux roi recommanda particulièrement son fils à la sagesse de son fidèle ami Suger, qui devait l'accompagner dans ce voyage : il prescrivit instamment que l'on s'abstînt de pillage et de vexations dans les pays que l'on allait traverser, et pour prévenir, les déprédations des troupes de l'escorte, il leur attribua sur son propre trésor une indemnité journalière très-considérable. « Après avoir traversé le Limousin, raconte Suger, nous atteignîmes les frontières du pays de Bordeaux : nous dressâmes nos tentes en face de cette cité, dont le grand fleuve de la Garonne nous séparait, et nous passâmes dans la ville sur des vaisseaux. Le dimanche suivant, le jeune Louis épousa et couronna du diadème royal la noble demoiselle Éléonore, en présence de tous les grands de Gascogne, de Saintonge et de Poitou réunis². »

Les jeunes époux, en rentrant en France, apprirent à Poitiers la mort du roi Louis le Gros. Les chaleurs excessives qui régnèrent au printemps de 1137 lui avaient causé une nouvelle attaque de dysenterie à laquelle il succomba le 1^{er} août³. Au moment de mourir, il fit

¹ Ou de Champagne; il tenait ces deux fiefs depuis 1125, époque de la mort d'Hugues de Troyes, son oncle.

² Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxxi; *Œuvr. compl.*, p. 146.

³ Il laissait six fils : 1^o Louis, dit *le Jeune*, roi; 2^o Henri, moine de Clairvaux, puis évêque de Beauvais et ensuite archevêque de Reims; 3^o Robert,

étendre par terre un tapis sur lequel on jeta de la cendre en croix, et c'est sur cette couche qu'il rendit l'âme. Il avait environ cinquante-cinq ans ¹.

Suger donne sur la sépulture de ce monarque des détails qui méritent d'être consignés ici. « Le prince, dit-il, m'avait souvent entretenu de la sépulture des rois ; il me disait alors que celui-là serait bien heureux qui obtiendrait d'être enterré entre l'autel sacré de la Sainte-Trinité et celui des Saints-Martyrs (dans le sanctuaire de Saint-Denis), parce que le secours des saints et les prières de ceux qui entreraient dans l'église lui assureraient le pardon de ses péchés. Il me faisait ainsi connaître ses désirs sans les exprimer formellement. Avant donc de partir avec son fils, j'avais pourvu, avec le vénérable Hervé, prieur de Saint-Denis, à ce que ce monarque fût enterré devant l'autel de la Sainte-Trinité, du côté opposé au tombeau de l'empereur Charles. Mais cette place était remplie par la sépulture du roi des Francs Carloman ; et comme il n'est ni permis ni d'usage de déplacer les cendres des rois, ce que j'avais réglé ne put se faire. A force de rechercher, et contre l'opinion de tous les assistants, qui croyaient occupé l'endroit que l'on fouillait, on trouva dans le lieu même que le monarque avait, par une sorte de pressentiment miraculeux, désigné comme l'objet de ses désirs, un espace vide, ni plus ni moins grand qu'il ne fallait pour la longueur et la largeur de son corps.

comte de Dreux ; 4° Pierre, seigneur de Courtenay ; 5° Philippe, moine, plus tard abbé de Saint-Corneille-de-Compiègne ; 6° Hugues, qui mourut jeune.

¹ Il était né à la fin de 1081 ou dans les premiers mois de 1082.

On l'y déposa donc avec la cérémonie d'usage pour les rois¹. »

Suger éprouva une profonde douleur de la perte de ce monarque, auquel depuis la plus tendre enfance il était étroitement lié. Il lui sembla qu'il n'avait plus rien à faire lui-même en ce monde, puisque son royal ami ne serait plus là pour profiter de son expérience et de ses sages conseils. Aussi, pendant la maladie du roi, le 17 juin 1137, il rassembla en chapitre les religieux de Saint-Denis, et fit son testament, en présence de toute la communauté. Il ne sera pas sans intérêt d'analyser ici les principales dispositions de cette pièce longue et curieuse².

Il règle d'abord que chaque année, à perpétuité, le jour anniversaire de son décès, une messe sera célébrée pour le repos de son âme, par chacun des religieux prêtres de l'abbaye. Les autres frères devaient, à la même intention, chanter cinquante psaumes, ou faire quelque œuvre pie, s'ils étaient illettrés.

En retour de ces prières des moines, l'abbé prescrit qu'il leur soit distribué, ce même jour anniversaire, une double ration de nourriture, et recommande que cette distribution soit régulière et copieuse. Sa sollicitude s'étend aussi aux pauvres, pour lesquels il institue d'abondantes aumônes : deux muids de froment convertis en pain, quatre muids de vin, soixante livres de viande, voilà la part réservée aux indigents dans cette agape annuelle. Il ordonne aussi que, pour cette cérémonie

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxxii; *Œuvr. compl.*, p. 148.

² *Testament de Suger*, dans ses *Œuvr. compl.*, p. 333. — L'original est aux archives nationales sous le n° K 22, n° 97.

commémorative, on expose dans le sanctuaire les objets précieux dont son administration temporelle a enrichi le trésor de la basilique, afin de stimuler le zèle de ses successeurs pour la décoration de la maison de Dieu.

Cet acte de dernière volonté, qui devait inaugurer dans la vie de son auteur une période nouvelle de recueillement et d'application plus absolue à l'accomplissement des devoirs de la vie monastique, fut entouré des garanties les plus solennelles et les plus propres à en assurer la fidèle exécution. Il fut revêtu des signatures de sept prélats, d'un abbé, et contre-signé par toute la communauté de Saint-Denis, qui se composait alors de dix-huit prêtres, dix diacres, dix sous-diacres, et dix novices¹.

L'abbé de Saint-Denis aurait vivement souhaité de pouvoir se renfermer désormais dans le silence et dans l'obscurité du cloître. Mais le secours de son expérience était trop nécessaire à l'héritier de la couronne de France pour qu'il ne sacrifiât pas ses goûts de retraite à l'intérêt du royaume.

De graves embarras signalèrent, en effet, les débuts de Louis VII, que les contemporains, à cause de sa jeunesse et de sa distinction, appelaient *Flores* (le Fleuri). Le vieux baronnage, si laborieusement plié par Louis le Gros sous le joug des lois, relevait la tête et cherchait à se protéger contre les atteintes du pouvoir royal : d'un autre côté, l'esprit communal gagnait les villes du domaine même de la couronne, d'où Louis le

¹ Voir les noms et titres des signataires, *Œuvr. compl.*, pp. 340, 341.

Gros l'avait toujours écarté. Louis le Jeune, inspiré par les conseillers de son père, réprima ces tentatives d'insurrection ou de révolte, par des coups énergiques, dont la rigueur peut être en partie excusée par la difficulté des circonstances. Orléans avait proclamé la commune : il accourut dans cette cité, châtia sans pitié les chefs du soulèvement populaire, et par ce coup d'autorité se prépara une entrée paisible dans Paris.

Les seigneurs du duché de France durent bientôt aussi, comme les bourgeois, reconnaître que les principes du gouvernement n'avaient point varié et ne s'étaient point affaiblis en changeant de mains, et l'échec du sire de Montgé, qui, ayant donné l'exemple de la rébellion, fut battu et dépouillé de son château par le roi, inspira aux plus turbulents la prudence et la soumission.

Bien que l'influence de Suger soit manifeste dans cette continuation d'une politique dont il avait été un des premiers et des plus fermes soutiens, rien cependant n'y révèle sa participation directe et active. Il s'isolait alors autant qu'il le pouvait, pour se livrer à un travail qui lui était cher, et qu'il considérait comme un devoir sacré. Il avait commencé à écrire, en témoin et en ami dévoué, le récit des *Gestes de Louis le Gros*¹, dans l'année même de la mort de ce prince, et il continuait avec ardeur « de lui élever un monument plus durable que l'airain, en faisant connaître à la postérité son zèle

¹ C'est le vrai titre de l'ouvrage auquel les éditeurs ont donné plus tard celui de *Vie de Louis le Gros*. Suger dit lui-même dans son prologue : « *Serenissimi Regis Francorum Ludovici gesta scientiæ vestræ arbitrio delegamus.* » (*Œuvr. compl.*, pp. 5-6.)

pieux pour l'honneur de l'Église de Dieu, et son courage admirable dans le gouvernement du royaume¹. »

Cette histoire, incomplète, mais pleine de détails intimes propres à faire comprendre la politique de ce règne, nous a constamment servi de guide jusqu'ici. Elle avait pour nous ce double et précieux avantage de nous expliquer les faits de l'histoire générale, dans leur rapport avec la vie du narrateur, et de marquer à la fois le point de vue d'où il appréciait les événements contemporains et les principes du gouvernement qui dirigeaient sa conduite, et par conséquent celle de son maître. S'il adopte parfois des maximes qui reflètent trop la morale imparfaite de la société militaire au milieu de laquelle il vivait, s'il proclame, par exemple, « qu'il est d'une justice louable que ceux qui ont pillé soient pillés à leur tour², » il exprime habituellement, sur l'origine, les limites et les devoirs de l'autorité souveraine, des idées pleines de modération, de justesse et même de profondeur. Ainsi, au milieu de l'anarchie féodale, il estime « qu'il vaut mieux avoir un maître unique et absolu que de périr faute d'un chef³ ». Il constate avec plaisir que « les rois ont le bras long⁴ », et sont toujours en état d'atteindre et de châtier leurs vassaux rebelles; mais en même temps il déclare « honteux qu'un roi transgresse les lois, puisque les rois et les lois ont une commune origine⁵ ». Son

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, Prologue; *Œuvr. compl.*, p. 6.

² *Id.*, *ibid.*, p. 19.

³ *Id.*, *ibid.*, p. 56.

⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 96.

⁵ *Id.*, *ibid.*, p. 59.

respect pour la royauté n'est point de la crainte et du servilisme, car pour lui « le roi est l'image vivante de Dieu ¹ ». Le roi, comme il l'entend, pour être revêtu d'une majesté presque divine, n'en a que des obligations plus étroites, afin de répondre à la grandeur de sa mission : car il doit aussi représenter Dieu par son inflexible justice, et par sa protection paternelle pour les faibles : « C'est son devoir de réprimer par la force, en vertu du droit originaire de son office, l'audace des tyrans qui déchirent la patrie de leurs guerres sans fin, mettent leur plaisir à piller, persécutent les pauvres, et détruisent les églises ². » Sans avoir la prétention de reproduire ici dans ses nuances le caractère de Suger, tel qu'il se montre dans ses écrits, ajoutons cependant que, comme ses principes de gouvernement intérieur, sa politique étrangère est large et équitable. Son patriotisme ardent n'est pas exclusif et brutal comme celui qui animait presque tous les hommes placés alors à la tête des peuples. A ses yeux, il est vrai, la France est bien « la maîtresse de la terre ³ » ; mais cette supériorité qu'il lui attribue est purement idéale et morale, il lui répugnerait de la voir s'établir en fait par des moyens violents, et il reconnaît sans peine que « les Anglais ne doivent pas plus être soumis aux Français que ceux-ci aux Anglais ⁴ ».

Pour le bonheur de l'humanité, cet esprit impartial et éminemment conciliateur jouissait d'un crédit pres-

¹ Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. xxvii ; *Œuvr. compl.*, p. 72.

² *Id.*, *ibid.*, p. 92.

³ *Id.*, *ibid.*, p. 116.

⁴ *Id.*, *ibid.*, p. 12.

que égal auprès des deux rois de France et d'Angleterre, et son influence réussit à prévenir ou à calmer bien des conflits entre ces deux puissances que tant d'intérêts devaient diviser.

Son autorité à la cour de France s'accrut encore, depuis la réforme de son monastère, de l'austérité de sa vie nouvelle. Il gouvernait sa communauté et commandait dans le palais, sans que la politique le détournât de ses devoirs d'abbé, et sans que son assiduité au cloître l'empêchât de diriger les conseils royaux, où son opinion était toujours prépondérante ¹. La nature l'avait préparé à ce rôle d'homme d'État en le douant d'une puissante mémoire, d'une diction vive, facile et abondante, et d'une éloquence magistrale. Aussi tous les grands et les prélats faisaient-ils silence devant lui, et le roi recevait docilement ses avis, assis aux pieds de ce moine, sur un escabeau ². De son côté, Henri Beau-Clerc, quand il recevait Suger comme ambassadeur pour traiter de la paix entre les deux royaumes, lui témoignait les égards les plus flatteurs. Contre sa coutume, il courait au-devant de lui sur le seuil de son palais et l'embrassait avec effusion ³. Et cet homme devant qui s'inclinaient les plus puissants rois, qui dirigeait à son gré les destinées de plusieurs États, menait dans le cloître la vie la plus humble et la plus mortifiée. Il habitait une cellule étroite et nue, couchait sur la dure, s'abstenait de viande et de vin, s'entourait à table

¹ *Vie de Suger*, par Guillaume, son secrétaire, dans les *Œuvr. compl.*, p. 379.

² *Id.*, *ibid.*, p. 384.

³ *Id.*, *ibid.*, p. 184.

de pauvres auxquels il distribuait la meilleure partie des mets qui lui étaient servis, et, après des journées de fatigue, il se privait de sommeil pour psalmodier au chœur avec ses moines, ou pour les édifier par de pieuses conversations. On s'étonne que ce corps petit, frêle et maladif, ait pu résister jusque dans un âge avancé à une si prodigieuse activité d'esprit.

Jusqu'ici l'homme public, le ministre, a tenu la plus grande place dans cette étude ; il est temps d'examiner l'administration de l'abbé, administration qui, dans une sphère moins large que celle des affaires de l'État, se montre néanmoins habile et féconde, et qui fut surtout prospère à l'époque où nous sommes arrivés, dans cet intervalle de répit apparent, entre la mort de Louis le Gros et l'élévation de Suger à la régence du royaume.

CHAPITRE IV

SUGER ADMINISTRATEUR DE SAINT-DENIS

Zèle de Suger pour l'accroissement des richesses de Saint-Denis. — Le domaine de Toury transformé. — Fortification de ce prieuré. — Changement dans le mode d'exploitation des terres. — Remise du droit de main-morte aux bourgeois de Saint-Denis. — Accord avec le comte de Mosbach. — Le prieuré de la Celle et le prieuré d'Argenteuil restitués à l'abbaye. — Fondations pieuses de Suger. — Il entreprend la reconstruction de l'église abbatiale de Saint-Denis. — Origine de cet édifice. — Les procédés de l'architecture romane. — La façade nouvelle. — Appel aux ouvriers étrangers. — Recherche des matériaux. — Carrière de marbre découverte près de Pontoise. — Dédicace des autels de la nef. — Le roi pose la première pierre pour le sanctuaire. — Établissement de la charpente. — L'édifice menacé de ruine par un ouragan. — Consécration de l'église. — Louis VI y porte sur ses épaules la châsse de saint Denis. — Caractère de cette construction. — Le genre gothique. — Intérieur de l'église. — Les vitraux. — Le maître-autel. — Le retable. — Pupitre d'ivoire au chœur. — Grand crucifix d'or. — Suger fondateur de la *ville neuve* de Vaucresson. — Charte de cette fondation. — Amélioration du domaine de Beaune en Gâtinais. — Droit de chasse des abbés de Saint-Denis dans la forêt Iveline. — Suger écrit une relation « de la Consécration de l'église de Saint-Denis », et un « Mémoire sur son administration abbatiale ».

Déjà, en plusieurs rencontres, nous avons eu occasion de montrer le zèle que Suger déploya toute sa vie pour défendre les droits de son monastère et pour en améliorer les riches domaines. Lorsqu'il n'était encore que novice, il se plaisait, on s'en souvient, à fouiller le

chartrier¹ pour y trouver des titres à l'appui des propriétés ou des privilèges contestés injustement à la communauté qu'il aimait d'une tendresse filiale. Son administration prévôtale à Berneval et à Toury, que nous avons étudiée dans la seconde partie de cet ouvrage, fut pleine de lutttes contre les empiétements des seigneurs féodaux, et nous avons vu l'éminent religieux occupé pendant plusieurs années à guerroyer comme un châtelain, pour le compte de l'abbaye qui lui avait confié une portion de ses intérêts matériels à sauvegarder. Sa brillante carrière politique montre, du reste, jusqu'à quel point il possédait les qualités qui font les grands administrateurs, dans quelque sphère qu'elles s'exercent : prudence, sagacité, modération et persévérance. Elles s'alliaient chez lui à des aspirations irrésistibles vers tout ce qui était grand, magnifique, somptueux même. Ce sens délicat, et louable dans sa source, l'entraîna d'abord, il est vrai, à des recherches de luxe mondain, contraintes aux devoirs de sa profession monastique ; mais, quand il fut revenu de cet égarement passager, il appliqua les ressources de cette faculté précieuse à des objets dignes et élevés, et par là il fut artiste, là où d'autres n'auraient été que calculateurs habiles.

Mais, avant d'aborder l'examen de l'œuvre capitale de son administration abbatiale, la construction de l'église de Saint-Denis, il importe de passer en revue les principaux actes qui suffirent à occuper son activité pendant les vingt premières années.

¹ Il le dit lui-même (*Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. III; *Œuvr. compl.*, p. 160).

Dès qu'il eut pris possession du poste élevé et difficile laissé vacant par le décès de l'abbé Adam, ses premiers regards se portèrent vers le domaine de Toury, la plus importante des possessions de Saint-Denis, exposé, avec des moyens de défense insuffisants, comme lui-même ne l'avait que trop éprouvé, aux attaques des châtelains du Puiset. Il entreprit donc immédiatement de transformer l'habitation des moines en une véritable maison forte. Il remplaça par une muraille la palissade qui en protégeait les abords, bâtit au centre de la cour un solide logis de pierre, et fit surmonter la porte principale d'une tour puissante. Le domaine ainsi prémuni contre les ravages du dehors, il introduisit dans les procédés de culture une réforme dont il avait constaté l'urgence. Les terres, que les religieux avaient jusque-là fait valoir eux-mêmes, furent affermées à des colons, moyennant une redevance fixe. Cette mesure quadrupla en quelques années les revenus de la prévôté. Enfin, Suger, pour assurer la perpétuité de cette restauration, confia à un de ses familiers, dont la probité lui était connue, l'avouerie de cette possession éloignée (1123) ¹.

Deux ans après, il prit une mesure qui, si elle ne contribua pas à la prospérité matérielle de sa maison, doit être comptée comme un des titres de gloire les meilleurs de cet apôtre de la civilisation. On a vu, dans l'introduction de cet ouvrage, ce qu'était le droit de main-morte. Même dégagé des conséquences sinistres que quelques historiens lui ont gratuitement attribuées, il créait aux infortunés qui y étaient soumis une si-

¹ Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. XII, *Œuvr. compl.*, pp. 170-173.

tuation odieuse et inique. Une vie entière de travaux et de sacrifices ne permettait pas à un père de condition servile d'améliorer en quoi que ce fût le sort de ses enfants, voués, par leur naissance, au dénûment absolu et perpétuel : cette couche inférieure de la société ne comptait que des générations successives de déshérités. C'était, du moins, le principe. Ajoutons qu'il reçut des tempéraments : le droit de main-morte se convertit en une redevance, une sorte de droit de mutation, moyennant lequel les personnes inhabiles par leur condition sociale à recevoir la succession de leurs auteurs devaient acheter la conservation de leur patrimoine mobilier. Ce droit, ainsi réduit à un tarif, avait été établi sur les habitants de Saint-Denis, par l'abbé Yve, pour couvrir les embarras financiers de sa mauvaise administration, et depuis lors le produit s'en ajoutait aux redevances territoriales qui faisaient la richesse de la puissante abbaye. Suger sentit la honte qu'il y avait pour sa maison à percevoir cette taxe. Par un acte solennel, daté de l'année 1125, il en affranchit à perpétuité, du consentement de ses religieux, tous les bourgeois et les manants de la ville de Saint-Denis, ainsi que certaines familles du bourg de Saint-Marcel, sur le même territoire. Une somme de deux cents livres ; qui fut le prix de cette concession, fut employée par lui à renouveler et embellir l'entrée de l'abbaye¹. C'était le prélude de la magnifique métamorphose que la vieille basilique devait recevoir par ses soins quinze ans plus tard.

Vers cette même époque, Suger, avec son esprit de

¹ Cette chartre se trouve dans le cartulaire de Saint-Denis, aux archives nationales, sous la cote ZZ 1157, fo 53, et dans les *Œuvr. compl.*, p. 319.

modération, conduisit à bonne fin une négociation également profitable aux intérêts de sa maison et à l'honneur de la religion. Les comtes de Mosbach ¹ possédaient injustement la seigneurie de Blitersdorf ², domaine de Saint-Denis, et avaient encouru, pour cette violence, la peine de l'excommunication. Suger sut amener à un accord cette famille longtemps hostile : il reçut de Mainard, comte de Mosbach, en remplacement du fief de Blitersdorf, le prieuré de la Celle, au pays Messin; et le comte, s'étant ainsi acquitté de sa dette envers l'Église, fut relevé des censures canoniques ³.

Il a été raconté précédemment comment le concile de Saint-Germain-des-Prés, réuni en 1129, pour s'occuper de la réforme des établissements religieux dans le royaume, ratifia les prétentions de la communauté de Saint-Denis, exposées par son abbé, sur le prieuré d'Argenteuil, en chassa les religieuses qui y étaient établies depuis plusieurs siècles, et le rendit à l'abbaye. Si l'expulsion des religieuses n'était que trop motivée par leur manque de régularité, toutefois il y a lieu de penser que l'attribution de leur maison aux frères de Saint-Denis fut due moins sans doute à la validité des titres produits, et qui remontaient au temps de Charlemagne, qu'à l'affection du roi pour le réclamant, que Louis le Gros appelle dans son diplôme « son très-cher ami et familier ⁴ ».

¹ Mosbach, dans le Palatinat.

² Bourg de la principauté de Nassau.

³ Archives nationales, K 22, n° 43. Cette chartre se trouve dans les *Œuvr. compl.*, p. 323.

⁴ Voir ce diplôme de Louis VI dans l'*Hist. de l'abbaye de Saint-Denis en France*, par J. Doublet, p. 858.

Suger, de son côté, reconnut cette nouvelle preuve de protection du « très-glorieux Louis », en instituant la célébration de son anniversaire, dont la cérémonie religieuse devait être suivie d'une « réfection » des frères, payée sur les dîmes du Vexin, rendues au monastère par ce prince¹.

Suger, à cette époque, très-attaché à ses devoirs de pasteur, signalait son administration, non-seulement par des améliorations dans le temporel de sa communauté, mais encore par des fondations pieuses d'une grande importance. Ainsi, il établit, en 1130, en l'honneur de la sainte Vierge, un service hebdomadaire, qui devait se célébrer dans l'église de Saint-Denis, le samedi. Il consacra également un second office au glorieux patron de l'abbaye. Presque toutes ses chartes depuis lors ont pour mobile un sentiment de dévotion, et, s'il acquiert quelques revenus nouveaux, il les affecte à l'entretien ou à l'accroissement des ornements du sanctuaire, ou à la fondation de prières pour le repos de son âme, quand il aura quitté cette vie².

Au milieu de toutes ces préoccupations, des soins en quelque sorte domestiques de son gouvernement abbatial, et du souci des affaires publiques dont il ne pouvait se désintéresser ni s'isoler, un grand projet ne cessait de le poursuivre. L'église du monastère, édifiée roman élevée dans le courant du xi^e siècle sur l'empla-

¹ Charte de Suger, archives nationales, K 22, n^o 6, et *Œuvr. compl.*, p. 326.

² Les dispositions de ce genre, qu'il aurait été trop long d'énumérer ici, sont l'objet d'un grand nombre de chartes, reproduites dans les *Œuvres complètes* de Suger, pp. 326-331, 332-360.

cement de la basilique primitive, bâtie par Dagobert¹, ne suffisait plus au nombre des religieux, et surtout à l'affluence des pèlerins que certaines cérémonies y amenaient. Parfois même, des femmes avaient failli être étouffées dans la foule. Suger, novice encore, avait été témoin de ces accidents, et rêvait déjà d'être appelé à une assez haute position pour pouvoir élever au patron du royaume un autre temple sur de plus vastes proportions. C'est ce dessein qu'il se mit à réaliser en 1140. Il commença par la porte principale son travail de restauration, ou plutôt de substitution. L'entrée en était resserrée entre deux tours lourdes, peu élevées et menaçant ruine. Toute la façade de l'édifice était gâtée et masquée par un portique que Charlemagne, au dire de Suger, y aurait fait plaquer, afin d'abriter la sépulture de son père Pepin le Bref, enterré, suivant son désir, devant l'église, la face contre terre, comme s'il eût demandé grâce éternellement pour les spoliations impies de Charles-Martel².

¹ L'architecture romane régnait dans les Gaules depuis le commencement du x^e siècle. Ce n'est point ici le lieu d'en donner une définition, d'autant qu'elle a été très-diversement conçue et exécutée quant aux détails, suivant les temps et les provinces. A considérer seulement la structure, le trait caractéristique de ce genre, c'est la substitution de la voûte de pierre au plancher de bois qui couvrait les *basiliques* des deux premières races. L'introduction de la voûte entraîna, du reste, un accessoire également caractéristique : les contre-forts extérieurs, destinés à maintenir les murs d'appui. Les églises romanes, dans l'Ile-de-France, étaient voûtées en *croisées*, c'est-à-dire que les diverses pièces de cette voûte, juxtaposées et non solidaires, étaient des fragments de surface sphérique, reposant sur des croisées d'ogives. On sait que l'ogive ou arc ogif (*arcus ogivus*), malgré l'acception erronée que quelques-uns donnent de nos jours à ce mot, n'est autre chose que cette membrure saillante de la voûte qui coupe la travée en diagonale. Son nom lui vient de son rôle : c'est une pièce de support, un aide (du latin *augere*).

² Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. xxv; *Œuvr.*

Pour dresser les plans de l'œuvre nouvelle et pour en diriger l'exécution, Suger fit appel aux ouvriers les plus habiles¹ : maçons, charpentiers, menuisiers, fondeurs, serruriers, vinrent des contrées les plus éloignées mettre leurs talents à sa disposition. Malheureusement les matériaux convenables manquaient. L'intrépide abbé, désespérant de trouver dans son voisinage le marbre qui lui était nécessaire, s'était déjà décidé à le faire venir de Rome, où il avait admiré une profusion de superbes colonnes antiques dans les anciens monuments de l'époque impériale. Le transport devait en être fait, avec des frais inouïs, par des flottilles sarrasines qui, traversant la Méditerranée et l'Océan, auraient remonté ensuite le cours de la Seine. Suger réfléchissait depuis plusieurs années sur cette combinaison, quand on vint à découvrir une carrière de beau marbre auprès de Pontoise. Les populations, enthousiasmées par la magnificence et par la sainteté de l'entreprise, s'y associaient à l'envi. Nobles, bourgeois, vilains, rivalisaient de zèle : les blocs de marbre étaient détachés, taillés et roulés sur des chariots de la carrière au chantier, par des milliers de travailleurs volontaires et infatigables. Aussi l'ouvrage avança avec une merveilleuse rapidité. En quelques mois, une belle façade s'éleva, entre deux tours majestueuses, percée de trois portes artistement décorées. Toute la nef avait

compl., p. 187. — Il faut croire que cette addition faite par Charlemagne à la basilique mérovingienne de Dagobert avait été conservée, ou plutôt reproduite, dans la construction romane que Suger remplaça.

¹ Voir, pour les détails de ces travaux, Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. xxv-xxxii, et de la *Consécration de Saint-Denis*; *Œuvr. compl.*, pp. 213-238.

été transformée dans les mêmes proportions. Ce premier travail terminé, Suger en fit faire la dédicace par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de Beauvais et de Senlis. Vingt autels furent en même temps bénits.

Il s'agissait maintenant de mettre le transept, puis le sanctuaire et l'abside, en harmonie avec la construction nouvelle. Ces anciens bâtiments furent aussitôt démolis, et, dès le 14 juillet 1140, une réunion imposante de prélats vint bénir le sol et assister à la pose de la première pierre, qui fut placée par le roi Louis VII, entouré de toute sa cour. Une procession solennelle fit alors le tour des fondations en portant les reliques de l'abbaye. Les religieux chantaient le psaume : *Fundamenta ejus in montibus sanctis...* Quand on entonna le verset : *Lapides pretiosi omnes muri tui, et turres, Jerusalem, gemmis ædificabuntur* : « Tes murailles seront de pierres précieuses, et tes tours, ô Jérusalem, seront construites en diamants, » tous les prélats qui étaient présents, et le roi lui-même, transportés d'enthousiasme, voulurent réaliser ces paroles prophétiques, et jetèrent leurs anneaux dans les fossés de fondation¹.

La splendeur de cette fête, le concours empressé des évêques, la faveur royale, remplissaient de joie et d'ardeur l'âme de l'abbé de Saint-Denis. Pour qu'aucun obstacle n'entravât dans sa marche l'œuvre qui lui restait à accomplir, il affecta au payement des frais de cette œuvre une portion des revenus éventuels de la communauté : cent cinquante livres à prélever annuel-

¹ Suger, de la Consécration de Saint-Denis, ch. iv ; *Œuvr. compl.*, p. 223.

lement sur les oblations faites par les pèlerins aux fêtes de Saint-Denis et du Lendit, et cinquante autres sur le produit de terrains récemment défrichés dans la Beauce¹. Chose étrange ! trois années suffirent pour mener à bonne fin non-seulement la construction, mais l'ornementation intérieure de l'édifice. Du reste, toutes les parties du travail étaient poussées à la fois et avec la même activité. Suger était constamment entouré de maçons, de charpentiers et d'orfèvres : des marchands de pierres précieuses affluaient à Saint-Denis : aucun n'était rebuté, et encore des dons magnifiques étaient faits à l'abbé pour l'embellissement des autels et des châsses. Louis VII, Thibault de Champagne, les abbayes de Fontevrault et de Cluny, lui offrirent en abondance des rubis, des émeraudes, des perles².

Les murailles achevées, la voûte construite, les autels distribués dans le sanctuaire et dans les chapelles, il s'était présenté une difficulté terrible pour l'établissement de la couverture. Tous les charpentiers de Paris avaient déclaré que les forêts du pays ne pouvaient fournir de poutres assez longues, et qu'il faudrait aller au moins jusqu'à Auxerre pour trouver des arbres d'une telle dimension. C'était l'avis général, et cependant un pressentiment secret empêchait Suger de l'adopter. Il ordonna de visiter la forêt Iveline³, sur le territoire de Chevreux ; mais ses envoyés lui rapportèrent que Milon de Bray, qui la tenait en fief de l'abbaye, en avait enlevé tous les beaux arbres pour faire des machines et

¹ Suger, *de la Consécration de Saint-Denis*, p. 226.

² *Id.*, *ibid.*, *passim*.

³ Appelée depuis forêt de Rambouillet.

pour fortifier ses places dans ses longues guerres avec Louis le Gros ¹. Pourtant, il ne fut point convaincu encore. Un jour, au sortir de matines, il s'engagea lui-même dans la forêt, se faisant guider, au milieu des épines et des broussailles presque impénétrables, par des serviteurs qui se riaient de ses espérances chimériques. Mais Dieu voulut que sa confiance opiniâtre ne fût point trompée. Vers six heures, il rencontra un premier arbre à sa convenance : à trois heures du soir, après d'énormes fatigues, il avait trouvé les douze qui lui étaient nécessaires pour former les combles de la toiture. Dès lors tous les obstacles étaient vaincus ².

Aucune épreuve, cependant, ne devait manquer au courage de Suger. Les fermes de comble étaient établies, et l'on allait poser la couverture, quand un violent ouragan se déchaîna contre l'ouvrage et faillit le détruire. Les poutres, mal assujetties, vacillaient avec des craquements sinistres; les murailles tremblaient; toutes les ressources humaines, intelligence ou force, étaient déjouées dans cette lutte suprême : ce fut donc en Dieu que l'abbé et ses auxiliaires prirent leur appui. Geoffroy, évêque de Chartres, qui célébrait solennellement ce jour-là, au maître-autel, le service anniversaire du roi Dagobert I^{er}, fondateur du monastère, étendit sa main bénissante vers la toiture ébranlée, opposa avec confiance au souffle des vents les reliques protectrices de ce sanctuaire, et l'orage passa sans endommager les bâtiments nouveaux ³.

¹ Sur ces guerres, dont il a déjà été question dans cet ouvrage, voir Suger, *Vie de Louis le Gros*, ch. viii; *Œuvres compl.*, p. 26.

² Suger, *de la Consécration de Saint-Denis*, ch. iii; *Œuvr. compl.*, p. 221.

³ *Id.*, *ibid.*, ch. v, p. 230.

Bientôt l'œuvre fut parfaite. Cette construction gigantesque n'avait demandé que trois ans et trois mois. Suger voulait en faire la consécration avec une pompe magnifique : il y appela, par des lettres pressantes, des archevêques, des évêques et des abbés de toutes les provinces des Gaules. Le concours, en effet, fut immense : les seigneurs laïques se joignirent aux prélats ; le roi, avec sa femme et sa mère, tint à honneur de présider cette fête religieuse et nationale. On l'y vit ouvrir la procession, en portant sur ses épaules la châsse d'argent du patron de son royaume ; le clergé suivait, revêtu de ses ornements les plus splendides, et chantant des hymnes d'allégresse ¹. Nulle autre circonstance dans la vie de Suger ne dut lui causer une joie plus vive, une satisfaction de cœur aussi complète et aussi légitime que cet éclatant hommage rendu au triomphe de son courage et de sa piété.

L'œuvre inaugurée avec tant de pompe ne devait avoir qu'une durée éphémère : il n'en a subsisté que la base des tours et le premier étage de la nef : tout le reste de l'édifice actuel a été refait sous saint Louis.

Ce fut, d'ailleurs, le sort d'un grand nombre de bâtiments élevés à cette époque, avec trop de hâte, et sur des données géométriques incertaines et non éprouvées par l'expérience. Car une révolution s'accomplissait alors dans l'art architectural : le style gothique ² succédait au roman.

¹ Suger, *de la Consécration de Saint-Denis*, ch. VII ; *Œuvr. compl.*, p. 236.

² C'est par erreur que quelques-uns le nomment *ogival*, attendu que l'ogive était déjà systématiquement employée par l'école des architectes romans de l'Ile-de-France.

Le caractère et le moyen de cette transformation de l'art religieux, dont l'examen technique n'appartient point au cadre de ce récit, fut l'emploi systématique de l'arc-boutant pour résister à la poussée des voûtes de pierres que le roman avait inaugurées, en les maintenant jusque-là par l'appui de contre-forts massifs. Cette puissante armature extérieure permit de donner plus d'élévation aux murs de clôture, dont elle partageait la charge, d'augmenter les écarts, et d'ouvrir de larges baies à la lumière; mais le plan consacré dans l'école précédente ne fut point modifié.

Cette innovation féconde, qui devait pendant six siècles servir d'objet et en même temps de modèle au talent des artistes en tout genre dans l'Occident chrétien, eut la France pour berceau. C'est dans le pays compris entre la Seine et l'Oise que l'on en voit les premières tentatives, qui se manifestèrent au commencement du règne de Louis le Gros. Les cathédrales de Laon et de Noyon avaient été conçues, avant la restauration de Saint-Denis, dans ce style qui a gardé le nom de *gothique primitif*¹. En voici les principaux caractères et l'aspect général. Toutes les voûtes, tant des bas côtés que de la nef médiane, se composent de segments sphériques appliqués sur l'extrados des croisées

¹ Il s'étend jusqu'à la fin de ce siècle, vers 1190. D'autres dénominations sont successivement appliquées au genre gothique suivant ses périodes d'évolution. Elles forment quatre classes postérieures, caractérisées par le mode de découpures intérieures des fenêtres; ce sont: 1^o le gothique *lancéolé* (1190-1240); 2^o le gothique *rayonnant* (1240-1370); 3^o le gothique *flamboyant* (1370-1520); 4^o le gothique de la renaissance (1520-1600). (J. Quicherat, *Cours d'archéologie* professé à l'école des chartes.)

d'ogives, qui embrassent chaque travée. Des moulures en saillie puissante et d'un modèle fixe revêtent la face intérieure de ces membrures de voûte qui se profilent contre les murailles en faisceaux de colonnettes, jusqu'à l'abaque des colonnes trapues où prennent naissance les arcades du vaisseau. Ces arcades, les fenêtres qui y correspondent, les portes d'entrée, les baies géminées du *triforium* ou tribune du premier étage, tous ces percements sont uniformément découpés en arc brisé. Mais la rangée de fenêtres qui règne au-dessus de cette tribune a gardé le cintre plein, comme elle l'avait dans les églises romanes.

Un des caractères distinctifs de cette première période du style gothique (avec le plein cintre des fenêtres du second étage et la conservation du *triforium*), c'est le portique de colonnes qui supporte les arcades de l'étage inférieur, et qui devait faire place, avant même la fin du siècle, à des piliers de plus en plus surchargés, avec le temps, de moulures et d'ornements en relief. C'est pour cette colonnade que Suger recherchait avec tant d'ardeur le marbre dont la Providence lui fit trouver une carrière dans le Vexin.

Les accessoires et l'ensemble de la décoration intérieure de l'édifice, exécuté d'après le plan que nous venons d'esquisser, ont été longuement énumérés et décrits par Suger lui-même, mais avec plus de pompe que de précision. C'étaient, d'abord, les trois grandes portes de la façade, dont le bois disparaissait sous des lames de bronze, coulées avec un art merveilleux, où l'on voyait représentées en relief des figures et des scènes

du Nouveau Testament¹. Dès l'entrée, le regard était saisi et ébloui par les magnifiques vitraux du chœur. Ils représentaient une série de sujets empruntés aux visions mystiques ou aux récits de l'Ancien Testament, et accompagnés chacun d'une inscription en vers latins : légende explicative ou invocation pieuse². L'art, savant déjà, des peintres verriers n'affectait pas au douzième siècle les figures de grande dimension, auxquels il a plus tard étendu et presque borné son domaine. Un vitrail de ce temps était moins un tableau peint sur verre qu'une sorte de mosaïque, un dessin formé par la juxtaposition de pièces de verre uniformément teinté, découpées en rinceaux ou en fleurons au milieu de compartiments aux lignes géométriques. Sur ce fond éclatant et divers, se détachaient deux ou trois médaillons remplis par des sujets historiés, où les personnages se trouvaient réduits à des proportions relativement exigües. Les barres de l'armature de fer qui soutenait l'ouvrage dessinaient les grandes divisions de la composition, dont chaque détail était mis en relief par la bordure des verges de plomb, où s'enchaînaient les pièces de verre, et qui suivaient et accentuaient les contours des diverses figures³.

Dans la nouvelle église de Saint-Denis, au milieu du sanctuaire, inondé de cette lumière variée, s'élevait le maître-autel, tout recouvert de lames d'or ciselé, parsemées de pierreries. Derrière l'autel fut posé

¹ Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. xxv; *Œuvr. compl.*, p. 186.

² *Id.*, *ibid.*, p. 204.

³ J. Quicherat, *Cours d'archéologie professé à l'école des chartes*.

un *retable*, dont Suger vante la richesse et le merveilleux travail. Le retable est, du reste, une invention du XII^e siècle, dont la construction qui a porté depuis ce nom ne donnerait pas une idée. C'était alors, suivant le sens étymologique du mot¹, une table adossée à celle du sacrifice, une dalle de marbre portée sur des pieds en forme de colonnettes. C'est là que l'on exposait à la vénération des fidèles les reliques principales de l'église.

L'abbé était un appréciateur délicat des œuvres d'art, et, pendant qu'il employait des ouvriers habiles à fabriquer des pièces d'ornement, dont il voulait enrichir l'édifice élevé par ses soins, il ne négligea pas de faire concourir à la beauté du nouveau temple quelques-uns des objets dont les rois avaient jadis fait don à l'abbaye. C'est ainsi qu'il conserva, après l'avoir fait restaurer, un vieux pupitre aux compartiments d'ivoire sculpté, qu'il attribue au temps de Dagobert. De même une des tables d'or qui furent appliquées au maître-autel avait été autrefois offerte à l'église de Saint-Denis par Charles le Chauve.

L'œuvre capitale des orfèvres employés par Suger fut un grand crucifix d'or massif, destiné à surmonter le maître-autel. Deux ans furent consacrés à l'achèvement de ce chef-d'œuvre, où les clous des pieds et des mains, et le sang coulant dans la blessure du Christ, étaient figurés par de merveilleux rubis incrustés dans l'or². Ce n'était point aux yeux seulement que s'adressaient les richesses dont resplendissait l'église de Saint-

¹ En latin *retro tabula*, table de derrière.

² Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. xxxii; *Œuvr. compl.*, p. 194.

Denis. Dans la pensée de l'abbé Suger, elles n'étaient qu'un moyen d'élever les esprits à la méditation des choses célestes. Aussi avait-il fait mettre sur les portes du temple une inscription en vers latins dont voici le sens : « ... Ce n'est ni l'or ni la dépense, mais la perfection du travail qu'il faut admirer ici. Si l'œuvre est étincelante, cet éclat doit illuminer les âmes pour les conduire, par ces lumières réelles, à la vraie lumière dont le Christ est la vraie porte... L'esprit paresseux des hommes s'élève par les choses matérielles à la contemplation du vrai...¹. »

On trouve Suger à la tête de tous les mouvements grands et généreux qui firent de l'époque où il vécut une des plus fécondes pour la civilisation. Outre l'impulsion qu'il donna et les progrès qu'il fit accomplir aux arts et à l'industrie par les travaux dont nous venons d'esquisser le tableau, nous l'avons vu, dans un autre ordre de choses, s'associer à une belle œuvre de régénération sociale en arrachant à la honte et à la misère du servage les manants dépendant de son abbaye. Il ne tarda pas à seconder de nouveau cette même

1
 Aurum nec sumptus, operis mirare laborem.
 Nobile claret opus, sed opus quod nobile claret
 Clarificet mentes ut eant per lumina vera
 Ad verum lumen, ubi Christus janua vera.

.
 Mens hebes ad verum per materialia surgit.

(Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. XXVII; *Œuvr. compl.*, p. 189.)

On a là un exemple de l'emphase et de l'incorrection qui remplissent d'obscurité la plupart des compositions poétiques, ou plutôt versifiées, de cette époque.

aspiration des roturiers vers l'émancipation et la conquête progressive de leurs droits civils par un établissement d'un genre particulier, dont l'idée, récemment trouvée et popularisée avec rapidité, ouvrait déjà un courant large, mais paisible et régulier, à la révolution nécessaire qui avait fait les communes. C'était alors le temps où se créaient ces centres de travail et de liberté connus sous le nom de *villes neuves*, *villes franches*, etc., dans lesquels un seigneur à la fois libéral et habile offrait asile à des familles laborieuses, moyennant une redevance fixe, sous la protection de son épée et sous la garantie d'une bonne et sage constitution de bourgeoisie. C'est cet exemple que suivit l'abbé de Saint-Denis en fondant le village de Vaucresson¹. Vaucresson était une terre inculte, mal famée, « vrai repaire de bandits, » qui ne rapportait rien au monastère, et dont le voisinage de plusieurs forêts faisait un coupe-gorge redouté. Suger y bâtit une église et des maisons d'habitation, où furent bientôt établies soixante familles, aux conditions réglées par la charte de fondation, dont voici la teneur.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Amen. Nous faisons savoir à tous, présents et à venir, que nous Suger, abbé, par la grâce de Dieu, de l'église des bienheureux martyrs Denis, Rustique et Éleuthère, du consentement unanime de notre chapitre, nous avons accordé que tous ceux qui voudront demeurer dans une ville neuve, du nom de Vaucresson, que nous avons

¹ Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Sèvres. Sur cette fondation, voir Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. x; *Œuvr. compl.*, pp. 164-167.

bâtie, recevront une portion de terre d'un arpent et un quart, moyennant douze deniers de cens, avec l'exemption de toute taille ou charge vexatoire. Ainsi n'auront-ils à quitter leur ville à la *semonce* de qui que ce soit, roi, prince, ou sergent de Saint-Denis, sauf à l'appel de l'abbé lui-même, pour l'accompagner à la guerre, ou du prieur s'il n'y a point d'abbé. Et ils ne pourront être cités en justice hors de leur ville, si ce n'est par-devant l'abbé. Pour l'arpent de la terre du bienheureux Denis, quelque part qu'ils le possèdent, ils nous en payeront quatre écus de cens et la dîme. Personne ne pourra prendre à ferme un terrain attenant à ladite ville, à moins qu'il n'y ait une maison...

« Fait à Saint-Denis, l'an de l'incarnation du Verbe M.CXLV^e. » (Suivent les souscriptions.)

Le moyen, aussi certain que sage, qu'il employait toujours pour améliorer les domaines ruraux de l'abbaye, c'était d'y attacher les manants moins par la crainte du maître que par leur propre intérêt, de convertir en un simple cens ou droit de fermage, fixe et modéré, les droits de toutes sortes que la plupart des possesseurs du sol s'attribuaient sur la classe des agriculteurs. Aussi rendait-il la fertilité à des terres qui jusqu'à lui étaient désertes et incultes. Ainsi le domaine de Beaune en Gâtinais, qui, sur une étendue de quatre lieues, était propre à produire du blé et du vin excellents et en grande abondance, était tombé depuis longtemps dans le plus triste abandon, par suite des vexa-

¹ Suger, *Charte en faveur des habitants de Vaucresson*, aux archives nationales, cote LL 1157; *Œuvr. compl.*, p. 360.

tions et de l'incurie des officiers royaux et de ceux de Saint-Denis. C'était au point que son revenu, affecté à l'entretien de la chaussure des moines, n'y pouvait plus suffire, et l'on avait fini par le louer pour une somme dérisoire. Suger obtint du roi la propriété complète du domaine de Beaune, y replanta des clos de vigne défrichés depuis trente ans, soigna la mise en culture, et y rappela, par son habile et honnête administration, les colons qui l'avaient délaissé sous la tyrannie des maîtres précédents ¹.

Même quand il fut rentré, par sa conversion, dans le véritable esprit de la profession monastique, Suger ne put rompre complètement avec certaines habitudes de vie qui nous semblent peu ecclésiastiques, et auxquelles l'attachait fatalement sa situation de grand propriétaire. Ainsi le voyons-nous, dans la charte de Vaucresson, régler les conditions de la convocation de ses tenanciers pour des expéditions militaires qu'il aurait à commander en personne. Vers le temps où il promulgua ces dispositions, il rentra en possession d'un droit de chasse dans la forêt Iveline, que des seigneurs voisins avaient usurpé sur ses prédécesseurs. Afin de bien affirmer son droit, et pour en perpétuer le souvenir, il invita un certain nombre de seigneurs à une grande chasse. « Nous passâmes huit jours sous les tentes, dit-il, à poursuivre les cerfs toute la journée : non point par distraction, mais pour réparer les torts faits à l'abbaye. Un grand nombre de cerfs furent remportés

¹ Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. xv; *Œuvr. compl.*, pp. 174-176.

au couvent, et nous fîmes participer à ce butin non-seulement nos religieux et nos hôtes, mais encore des chevaliers de la ville, afin que notre droit demeurât bien constaté¹. »

C'étaient les mœurs du temps. L'Église, par cette association à l'esprit séculier, subissait les inconvénients, mais fortifiait aussi à certains égards l'ascendant dominateur et bienfaisant de sa haute situation dans la société.

Tous les détails que nous avons rapportés dans ce chapitre, et bien d'autres encore, sur les travaux accomplis par l'abbé de Saint-Denis pendant les vingt-cinq premières années de son habile administration, ont été consignés par lui dans deux opuscules qu'il trouva le loisir d'écrire au milieu de préoccupations si diverses. Le premier, qui date sans doute de 1143, est une relation de la *Consécration de l'église de Saint-Denis*²; l'autre est un *Mémoire général sur son administration abbatiale*³, commencé en 1145, à la prière des religieux qui avaient été témoins des merveilles de toute sorte accomplies sous sa direction laborieuse et féconde. Ce tableau de ses luttes et de ses succès dans la vaste tâche que lui imposait le gouvernement de l'abbaye nous montre en lui successivement le chef de communauté, gardien sévère et intègre des intérêts matériels, économe, prudent, tenace, ardent à revendiquer ses droits ou à les défendre, habile à faire fructifier toutes les

¹ Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. x; *Œuvr. compl.*, pp. 165, 166.

² Divisé en huit chapitres; *Œuvr. compl.*, pp. 211-238.

³ En vingt-quatre chapitres; *Œuvr. compl.*, pp. 151-209.

parties de l'immense domaine confié à ses soins ; puis l'artiste magnifique, architecte de son église, appréciateur sagace du mérite des ouvriers dont il fit concourir les talents divers et spéciaux à l'harmonieuse unité de l'œuvre qu'il avait conçue.

L'abbé de Saint-Denis pouvait bien, dès cette époque, interroger ses souvenirs, et regarder son passé avec un légitime orgueil : il avait eu une carrière assez glorieusement remplie pour assurer à son nom l'immortalité. Cependant il n'était point à bout de travaux : le monde devait encore mettre à profit ses lumières et sa sagesse ; et la politique, qui ne l'avait pas laissé en repos dans la retraite où il cherchait à s'isoler de plus en plus, allait bientôt le réclamer et l'absorber plus que jamais.

CHAPITRE V

SUGER MINISTRE DE LOUIS VII

La politique de Suger sous le règne de Louis VII. — Caractère du jeune roi. — Sa conduite envers l'Église. — Vacance du siège archiépiscopal de Bourges. — Le candidat du roi et le candidat du pape. — Pierre de la Châtre élu par le chapitre. — Colère du roi. — Conflit entre la royauté et la papauté. — Divergence d'appréciation entre saint Bernard et Suger. — Les hostilités. — Thibault de Champagne défenseur des droits de l'Église. — Raoul de Vermandois allié au roi contre l'Église et contre Thibault. — Union illégitime de Raoul avec Adélaïde, sœur de la reine de France. — L'armée royale en Champagne. — Incendie de Vitry. — Intrigues du parti royal auprès de la cour de Rome pour faire valider le mariage de Raoul avec Adélaïde. — Saint Bernard les déjoue. — Indulgence de la cour de Rome. — Elle est inutile. — Suger arbitre non écouté. — Influence dominante de la reine sur son mari. — Reproches de saint Bernard au roi et à Suger, son conseiller. — Suger disculpé. — Reconnaissance du comte de Champagne envers l'abbé de Saint-Denis. — La paix est rétablie. — Remords de Louis VII à la suite de l'incendie de Vitry. — Projet de croisade. — Suger opposé au départ du roi. — Le pape Eugène III essaie d'inspirer à Suger d'autres sentiments. — Saint Bernard prédicateur de la croisade. — Conférence de Vézelay. — Louis VII et Éléonore prennent la croix. — Suger nommé *régent de France*.

Si, grâce au crédit solidement établi, et à la vigilance des anciens conseillers de Louis le Gros, le changement du règne n'avait amené ni indécision ni changement sensible dans la conduite du gouvernement, et

n'avait point amoindri le prestige et la force de l'autorité souveraine, il existait cependant, entre le caractère de Louis le Jeune et celui de son père, des différences profondes qui allaient bientôt s'accuser en causant à l'ordre politique de terribles ébranlements. Le nouveau roi avait dans l'esprit bien moins de prudence, de modération et d'énergie, et son humeur altière, inconsidérée, qui se pliait mal aux observations de l'expérience, pour peu qu'elles gênassent son orgueil, ne tarda pas à le jeter dans les embarras les plus graves qui pussent, en ces temps-là, compromettre l'avenir d'une couronne et troubler la tranquillité d'une nation. L'éternel conflit entre l'Église et l'État, qui, sous les aspects et pour les objets les plus différents, n'a jamais cessé d'inquiéter et de diviser les consciences; cette fatale tendance du pouvoir séculier à dominer les choses du culte et les relations de la hiérarchie ecclésiastique, séduction de presque tous les souverains, où pas un n'a pu assurer le triomphe de ses prétentions ambitieuses, remplit de désordres et de sang les débuts d'un règne qui devait compter bien des crises et bien des catastrophes.

Le siège archiépiscopal de Bourges étant venu à vaquer, en 1140, par le décès de l'archevêque Aubri, deux candidats sollicitèrent et se partagèrent les suffrages du clergé et du peuple : l'un, nommé Cahour, avait l'appui du roi; l'autre, Pierre de la Châtre, obtint la préférence du saint-siège, fermement résolu à soustraire les élections ecclésiastiques au contrôle et à la pression des seigneurs séculiers. Louis, irrité de cette résistance, signifia au chapitre de Bourges qu'il eût à écarter Pierre de la Châtre, et Pierre de la Châtre

fut élu par le chapitre et sacré de la main du pape ¹.

Ce fut l'occasion d'une rupture violente entre la cour de France et le saint-siège : deux partis se formèrent, comptant l'un et l'autre des hommes puissants et recommandables, et, aux dispositions jalouses et irritantes des deux principaux adversaires, il fut aisé de prévoir que ce malheureux conflit serait poussé jusqu'à ses conséquences extrêmes. Innocent II, en effet, traitait le jeune monarque avec un dédain plus sensible pour un prince que ne l'eussent été les éclats de la colère. « C'est un enfant, disait-il, à qui il faut donner une leçon pour l'empêcher de prendre de mauvaises habitudes. » Louis, de son côté, naturellement arrogant et présomptueux, se laissa aller aux transports d'une fureur de jeune homme. Il défendit l'entrée de son domaine à l'évêque, désormais canoniquement institué, et, dans une assemblée solennelle, il jura sur les reliques que, tant qu'il vivrait, il ne recevrait pas Pierre de la Châtre dans sa métropole. A cette provocation, le pape répondit en jetant l'interdit sur tous les châteaux, villes ou villages où le prince prévaricateur fixerait sa résidence ².

Ce différend, malgré son caractère exclusivement religieux, créa dès l'abord des relations délicates et une sorte de lutte entre deux hommes qui, également dévoués à l'Église, n'en comprenaient pas de la même manière la situation en face des puissances terrestres et l'influence sur la société. Saint Bernard, zélé défenseur des immunités ecclésiastiques et des prérogatives papales, saisit avec empressement l'occasion d'affirmer

¹ Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XIV, p. 579.

² *Id.*, *ibid.*, p. 580.

ces droits supérieurs à toute considération humaine. Suger, au contraire, abusé par les apparences de querelle personnelle qui recouvraient ce conflit de principes, aurait souhaité de concilier les intérêts sur les bases d'un compromis qui n'était plus possible. Qu'avaient à faire, en effet, des considérations politiques dans une élection canoniquement accomplie ? Pierre, librement choisi par le chapitre de Bourges, et institué par le pape, était désormais dans la pleine et irrévocable possession de son titre d'évêque, et nul pouvoir séculier ne pouvait, sans crime et sans sacrilège, porter atteinte à l'exercice de sa juridiction spirituelle.

La lutte ne resta pas sur ce terrain. L'archevêque persécuté trouva contre le roi l'appui d'un seigneur puissant : il fut accueilli par Thibault, comte de Champagne, celui-là même à qui Louis VI, avant de mourir, avait confié le soin de guider l'inexpérience de son fils dans les préparatifs du mariage du jeune prince avec Éléonore¹. Tout contribuait ainsi à rendre plus irritante pour le monarque une situation où l'autorité morale était toute du côté de ses adversaires. Il souhaitait au moins de reconquérir par les armes l'ascendant qui manquait alors à son rôle. Il lança sur la Champagne une armée nombreuse. Dans cette entreprise, des circonstances étrangères au premier débat vinrent grossir son parti, mais en déconsidérant encore sa cause, d'un précieux auxiliaire, Raoul de Vermandois.

¹ D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, p. 345.

Ce grand feudataire poursuivait, lui aussi, contre le comte de Champagne, une vengeance provoquée par des censures ecclésiastiques. Au mariage de Louis VII, où il commandait, on l'a vu, en sa qualité de sénéchal de France, l'escorte du prince, Raoul s'était épris d'une passion violente pour la seconde fille du duc de Guyenne, nommée Adélaïde¹, et il lui avait fait partager son amour. Le mariage qui l'unissait déjà avec Éléonore, nièce de Thibault, n'avait pas été un obstacle à cette coupable liaison. Il s'était empressé de répudier sa première femme, sous le prétexte d'une parenté imaginaire, et il avait attiré sur lui et sur sa complice les anathèmes du concile de Lagny². C'était le comte de Champagne, oncle de l'épouse outragée, qui avait dénoncé au saint-siège ce divorce scandaleux, et la communauté, sinon la similitude des griefs, amena la coalition du roi et de Raoul de Vermandois. Leur projet était d'enlever à Thibault les trois comtés de Troyes, de Bar-sur-Aube et de Vitry, pour les restituer à Eudes le Champenois, qui eût été l'héritier légitime de ces fiefs si sa bâtardise ne l'avait fait écarter de la succession du dernier comte, qui était son père putatif et l'oncle de Thibault³.

L'armée royale marcha de Paris sur la Champagne, traversa les territoires de Reims et de Châlons, et vint mettre le siège devant Vitry. « Cette ville, bâtie sur la rive droite de la Marne, à peu de distance au nord-est de la ville actuelle de Vitry-le-Français, se divisait en

¹ Quelques historiens l'appellent aussi Pétronille. — Voir d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, p. 346.

² Seine-et-Marne, canton de l'arrondissement de Meaux.

³ *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, p. 346 et suivantes.

deux parties. L'une était le château, bâti sur un mamelon escarpé qui domine le village de Vitry-le-Brûlé; c'est aujourd'hui un jardin rustique, planté d'arbres verts et de vignes : des chemins qui serpentent sur les flancs abrupts du coteau mènent au sommet par des rampes douces habilement ménagées; au bas on voit se développer les vastes prairies que la Marne arrose, et les plaines fertiles du Perthuis... Au-dessous, le village de Vitry-le-Brûlé occupe à peu près l'emplacement du bourg qui faisait la seconde partie de la ville de Vitry¹. »

Le bourg, attaqué d'abord et avec vigueur, ne put résister : les assiégeants y pénétrèrent, et y mirent le feu. Les maisons étaient alors, comme aujourd'hui, construites en bois; c'était une proie toute prête pour l'incendie, qui fit en un instant d'épouvantables ravages. Au milieu de cette ceinture de flammes, et en présence d'ennemis furieux, les habitants, consternés, ne pouvaient songer à la fuite : ils se précipitèrent, au nombre de quinze cents environ, dans l'église, que ses murailles de pierre pouvaient défendre contre l'incendie. Ils avaient pensé que le respect du lieu saint, à défaut des sentiments d'humanité, empêcherait le vainqueur de les poursuivre jusque dans cet inviolable asile. Vaine espérance ! la soldatesque, enivrée par le carnage, cerna l'édifice, et y mit le feu : pas une de ces victimes désarmées ne put échapper à la mort². De cet immense brasier, la flamme, portée jusqu'au sommet du mamelon,

¹ *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, p. 348.

² *Ibid.*, p. 349.

dévora également le château. Il resta quinze cents cadavres ensevelis sous ces débris fumants, qui la veille étaient une ville ! Eudes le Champenois, que Louis VII mit en possession de sa conquête, n'avait plus à régner que sur un amas de cendres.

Cette effroyable exécution, commandée par un prince de vingt-quatre ans, plongea dans la consternation le parti de Thibault, et le mit à deux doigts de sa perte, tant ce premier mais profond échec avait ébranlé la fidélité de ses vassaux. Dans cette situation désespérée, il se jeta entre les bras de saint Bernard, son conseiller habituel, dont les pieuses exhortations lui remirent au cœur un peu de courage. Il fallait recourir aux ressources extrêmes, et se procurer des dévouements à prix d'or. Le comte avait hérité de Henri Beau-Clerc, son oncle, deux vases d'or, d'un magnifique travail, incrustés de perles et de pierres précieuses. Il fit dépouiller de cette garniture et marteler le métal de ces objets d'art. Les pierres furent achetées en grande partie par Suger pour la décoration de son église ¹.

Mais Thibault n'avait pas seulement besoin de troupes contre ses adversaires. En même temps qu'ils s'acharnaient, par une guerre barbare, à détruire sa puissance territoriale, ils poursuivaient auprès du saint-siège la réhabilitation du mariage adultérin de Raoul de Vermandois avec la sœur de la reine, et travaillaient à atténuer dans l'esprit du souverain pontife l'effet des dépositions du comte de Champagne. Heureusement

¹ Suger, *Mémoire sur son administration abbatiale*, ch. xxxii; *Œuvr. compl.*, p. 195.

l'abbé de Maurigny, qui s'était chargé de cette mission tortueuse, fut déjoué par les démarches de saint Bernard. Toutes ses instances ne purent obtenir aucun adoucissement des peines canoniques en faveur des coupables, dont l'éloquent abbé de Clairvaux dénonça au saint-père, dans cette lettre indignée, l'endurcissement et l'hypocrisie :

« L'Écriture a dit : *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni.* Il s'est levé des hommes audacieux qui n'ont pas craint, s'attaquant à Dieu, de briser les liens que Dieu a formés. Et ce n'est pas tout : joignant la prévarication à la prévarication, ils ont formé de nouveaux liens qui sont défendus. La loi sacrée de l'Église est déchirée ! O douleur ! les vêtements du Christ sont mis en pièces ! et, ô comble de douleur ! c'est par ceux qui ont pour mission de les conserver intacts ! Vos amis et vos proches, ô mon Dieu ! se sont levés et ont marché contre vous ; car ceux qui violent vos commandements ne sont pas des étrangers, et ce n'est pas hors du sanctuaire qu'on les cherchera : ce sont les successeurs de ceux à qui vous avez dit : *Si vous m'aimez, observez ma loi.* Dieu, par les ministres de l'Église, avait uni le comte Raoul et sa femme ; l'Église les avait unis au nom de Dieu, qui donne cette puissance aux hommes. Comment s'est-il trouvé un tribunal qui a prétendu rompre une alliance formée par l'Église ? Dans cette intrigue, une seule convenance a été respectée : c'est dans les ténèbres qu'a été faite cette œuvre de ténèbres ; *car celui qui agit mal hait la lumière, et ne vient pas à la lumière, de peur que la lumière ne condamne ses actes.*

« Quelle peine a méritée le comte Thibault? quelle faute a-t-il commise? Si c'est un crime d'aimer la justice et de haïr l'iniquité, on ne peut l'excuser. Si c'est un crime de rendre au roi ce qui est au roi, et à Dieu ce qui est à Dieu, on ne peut l'excuser. En effet, son grand et premier crime, c'est d'avoir, sur votre ordre, donné asile à l'archevêque de Bourges : voilà le sang dont on veut tirer sur lui vengeance. *Ceux qui rendent le mal pour le bien le déchirent parce qu'il pratique la vertu.*

« Beaucoup crient vers vous de tout leur cœur pour vous demander un juste châtement des injures commises envers votre fils et de l'oppression de l'Église. Ils vous supplient de punir avec toute la rigueur de votre puissance apostolique les auteurs de ces méchancetés, et ils espèrent que, sans vous laisser arrêter par les prérogatives du chef, qui se croit permis tout ce qui lui plaît, vous ferez retomber l'iniquité sur la tête du coupable¹. »

Louis VII avait auprès de lui deux conseillers sages et vertueux qui le poussaient à la modération et à la franchise : c'était Suger et l'évêque de Soissons Goscelin². Du reste, le crime de Vitry pesait à sa conscience : il se laissa déterminer sans trop de peine à abandonner la satisfaction de sa vengeance contre Thibault, à condition que le comte de Champagne intervînt, par le moyen de saint Bernard, auprès du souverain pontife pour faire lever l'anathème porté contre Raoul et Adélaïde. Le vaincu, après y avoir longuement

¹ Saint Bernard, *Lettre cxxvi, au seigneur pape Innocent*; *Œuvr. compl.*, t. I, col. 442.

² C'est à ce Goscelin, avec qui il paraît avoir été très-lié, que Suger dédia sa *Vie de Louis le Gros*. Voir *Œuvr. compl.*, p. 5.

réfléchi, souscrivit à ces bases d'un accord dont le résultat était la paix du royaume, la restitution de son comté de Vitry, et la cessation d'un grand scandale dans l'Église de France. Il ne s'engageait pas, d'ailleurs, à obtenir autre chose pour Raoul et Adélaïde que la levée de l'excommunication. Mais, bien entendu, cette grâce ne devait venir qu'à la suite de l'amendement des coupables et de la rupture d'une liaison qu'aucune puissance humaine ne pouvait légitimer. Cette intention de leur part était implicitement indiquée par la démarche qu'ils tentaient auprès du juge souverain, et saint Bernard, qui transmet leur demande, marque assez nettement, dans la lettre suivante, qu'il se dégage de la responsabilité de tout compromis hypocrite, et que la mainlevée qu'il réclame sera, par le fait, non avenue à ses propres yeux s'il n'y a pas concessions mutuelles, et si ceux qui en veulent bénéficier persistent à demeurer dans une situation qui les exclut totalement de ce bénéfice.

« La tribulation et l'angoisse nous ont assaillis ; la terre s'est émue et a tremblé en voyant ses habitants périr, les pauvres bannis de leur patrie, les riches dans les chaînes et les prisons. La religion est tombée dans l'opprobre et le mépris : c'est une honte chez nous de prononcer même le nom de la paix ; nulle part la bonne foi, nulle part l'innocence ne sont en sûreté. Un peu plus, et le comte Thibault, cet ami de la justice, cet homme pieux, était livré comme un jouet au souffle de ses ennemis : on l'a heurté pour le faire tomber. Mais Dieu l'a soutenu, et il se réjouit d'avoir souffert pour la justice et pour vous avoir obéi, selon cette parole

SUGER

de l'Apôtre : *Si vous souffrez quelque peine à cause de la justice, vous êtes heureux*; et suivant cette maxime de l'Évangile : *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice*. Hélas ! nous avons prévu tous ces maux ; mais nous n'avons pu les prévenir.

« Que dire de plus ? Pour empêcher la désolation complète du pays et la ruine de tout un royaume divisé contre lui-même, votre fils très-dévoit, ami et défenseur de la liberté ecclésiastique, a été contraint de s'engager, sous la foi du serment, à faire lever la sentence d'excommunication lancée par votre légat maître Yves, de bonne mémoire, sur la personne du tyran adultère qui est le principe et l'auteur de tous ces maux et de toutes ces douleurs, lancée en même temps sur la femme qui lui est unie par des liens illégitimes. Il a fait cette promesse sur la prière et le conseil de plusieurs hommes fidèles et sages ; car ils lui disaient que la levée de cette excommunication pouvait être obtenue de vous facilement, et sans violer les droits de l'Église ; que, puisque cette excommunication était juste, vous auriez le droit de la renouveler immédiatement et de la confirmer à jamais. Ainsi la ruse sera jouée par la ruse ; la paix sera obtenue, et celui qui se glorifie dans sa malice, qui est puissant dans l'iniquité, n'en retirera aucun avantage ¹. »

Innocent II prit l'initiative des concessions : Raoul et Adélaïde furent relevés de l'anathème fulminé contre eux, mais ils ne se séparèrent point. Leur absolution ne

¹ S. Bernard, *Lettre cccvii, au seigneur pape Innocent*; *Œuvr. compl.*, t. I, col. 443.

pouvait être longtemps maintenue en présence de ce flagrant délit obstiné. Rome fit de nouveau entendre sa voix menaçante, et l'on put pressentir encore de graves et sanglants conflits. L'attitude du roi n'était pas propre à écarter les complications imminentes. Plein de complaisance pour sa belle-sœur et pour son complice, c'était au saint-siège qu'il imputait le rôle d'agresseur; il s'avisa de prévenir, par un ultimatum, l'application des lois ecclésiastiques dont il ne comprenait pas la rigueur. Ainsi écrivit-il à saint Bernard, pour lui déclarer que, si l'excommunication était fulminée, il y répondrait, comme à un défi, par une reprise des hostilités. Cette provocation arrogante était en même temps une violation de la foi jurée. En effet, le traité qui était intervenu avant l'ouverture des pourparlers de l'abbé de Clairvaux avec la cour de Rome avait établi un tribunal arbitral, composé de Suger et de l'évêque de Soissons, représentant les intérêts du roi, et d'autre part, de saint Bernard et de l'évêque d'Auxerre, comme mandataires du comte de Champagne : il avait été réglé qu'aucun différend, à l'avenir, ne serait tranché par les armes, sans avoir été préalablement soumis à l'examen de ces quatre juges d'honneur. Or c'était précisément à l'un d'eux, et au plus recommandable par sa haute sainteté et par son attachement aux prescriptions canoniques, que le jeune monarque, non moins ignorant que hautain, proposait cet étrange compromis. Il n'en reçut qu'un refus net et digne.

« Malgré les maux que doit causer, suivant vous, la sentence apostolique, lui écrivit le saint abbé, je ne vois pas comment je pourrais la prévenir; et quand je le

pourrais matériellement, je ne le pourrais moralement. Si des maux doivent s'ensuivre, je le déplore ; mais nous ne devons pas faire le mal pour procurer le bien ; il vaut mieux, il est plus sûr de tout abandonner au jugement et à la disposition du Dieu tout-puissant, qui peut faire que le bien, quand il le veut, arrive et subsiste, et que le mal préparé par les méchants ne se réalise pas, ou plutôt retombe sur ceux qui l'ont voulu et cherché.

« Dans la lettre de Votre Altesse, une seule chose m'afflige, c'est que cette excommunication doive amener la rupture de la paix conclue entre vous et le comte Thibault. Ne savez-vous pas que vous avez commis une grande faute en forçant, par la violence de votre guerre, le comte Thibault à jurer qu'il chercherait à obtenir l'absolution imméritée, que dis-je ? même injuste ¹, de l'excommunication prononcée contre Raoul et contre sa terre ? Pourquoi donc voulez-vous ajouter le péché au péché, et accumuler sur vous les trésors de la colère divine ? Plaise à Dieu qu'il n'en soit ainsi ! Quelle faute a commise le comte Thibault pour mériter votre colère, lui qui a obtenu avec tant d'efforts et de difficultés, vous le savez bien, l'inique absolution du comte Raoul ?

¹ C'est bien à tort que M. Henri Martin (*Hist. de France*, 4^e édit., t. III, p. 422) accuse saint Bernard de duplicité dans la conduite de cette affaire. Il approuva sans doute les efforts de Thibault pour obtenir l'absolution de Raoul et d'Adélaïde ; mais la bonne foi du négociateur ne pouvait être contestée, car il devait supposer chez les coupables pour qui grâce était demandée la résolution de sortir du péché. Il n'y a rien de trop, au contraire, dans le blâme adressé au roi ; car Louis, en provoquant, en exigeant même la démarche de Thibault auprès du saint-siège, n'avait aucune illusion sur les dispositions du comte de Vermandois, il était lui-même le complice de sa résistance aux lois canoniques.

« Quant à cette excommunication nouvelle que la justice ramène, il ne l'a pas demandée, il ne la demande pas, et même, par crainte de vous, il a cherché à l'éloigner de celui qu'elle menace. Seigneur, mon roi, c'est de votre Roi, du créateur de toutes choses qu'il s'agit aujourd'hui ; et, je vous en supplie, n'ayez pas l'audace de lui résister dans son royaume. et dans son domaine, et de lever si souvent une main téméraire contre ce monarque redoutable *qui ôte l'esprit aux princes, et qui est terrible auprès des rois de la terre.* Si ma parole est dure, c'est que je crains pour vous des choses plus dures encore, et je ne les craindrais pas si vivement sans la vivacité de mon amour pour vous¹. »

Il n'y avait plus d'espoir de conciliation, et, devant l'attitude du roi, temporiser eût été une marque de faiblesse. Les foudres de l'Église atteignirent derechef Raoul et Adélaïde, et leurs terres retombèrent sous l'interdit. Louis le Jeune était loin, on a pu s'en convaincre, des traditions paternelles : il ne sut pas faire aux intérêts de son peuple, et aux remontrances de Suger et de ses autres conseillers, le sacrifice de ses folles prétentions. Il subissait l'entraînement fatal du pouvoir souverain. Son père avait lutté pour faire triompher la justice, ou du moins la loi, sur la force brutale des féodaux ; le fils voulut subordonner la loi elle-même aux caprices de son autorité, donner, par conséquent, la supériorité à la puissance matérielle sur

¹ S. Bernard, *Lettre ccxx, à Louis, roi de France ; Œuvr. compl., t. I, col. 448.*

la force morale, et retourner vers la barbarie. Telle est, en effet, la signification des procédés sommaires et despotiques auxquels il recourut en ces circonstances. Il lança inopinément une armée, sous les ordres de Robert de Dreux, son frère, dans les terres du comte de Champagne¹, violant ainsi non-seulement le traité qu'il avait conclu, mais la loi féodale qui le liait aussi bien, lui, le roi féodal, que le dernier baron de son domaine, et qui lui interdisait d'attaquer par les armes un vassal avant de l'avoir appelé devant sa cour, et d'avoir obtenu contre lui, présent ou absent, un jugement de ses pairs.

Thibault chercha à s'assurer deux alliés puissants en fiançant son fils, Henri le Libéral, avec Lorette, fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et une de ses filles avec Yves de Nesle, comte de Soissons. Mais ces négociations, faites en dehors de la participation du roi son suzerain, fournirent un prétexte à ses ennemis de l'accuser de félonie, en même temps qu'ils dénonçaient à Rome les deux cas de mariage projetés, comme viciés par la parenté des futurs. Cependant saint Bernard, également hostile aux luttes sanglantes et aux manœuvres déloyales qui compliquaient de jour en jour cette affaire, adressa de nouveau au prince des remontrances sévères, puisant dans son affection sincère et presque paternelle pour lui le courage de ne lui déguiser aucun des reproches que méritait sa coupable conduite. « Dieu sait combien je vous ai aimé dès que je vous ai connu, lui écrivait-il; Dieu sait combien j'ai désiré votre hon-

¹ D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, p. 361.

neur. Vous savez aussi avec combien d'efforts et de sollicitude j'ai toute l'année dernière travaillé, de concert avec plusieurs autres de vos fidèles vassaux, à vous rendre la paix ; mais je crains de m'être donné près de vous une peine inutile. On le voit bien : dès que vous avez reçu de bons et sages avis, aussitôt, et avec une incompréhensible légèreté, vous les mettez de côté ; et, après avoir justement déploré les maux dont vous êtes l'auteur, conduit par je ne sais quel conseil diabolique, vous vous hâtez d'aller rouvrir des plaies à peine cicatrisées. Du moins voilà ce que j'entends dire. Et, en effet, qui donc autre que le démon peut vous inspirer d'ajouter les incendies aux incendies, les meurtres aux meurtres, pour que le cri des pauvres, le gémissement des captifs, la voix du sang des morts, se fassent entendre encore une fois aux oreilles du père des orphelins et du juge des veuves ? Voilà les victimes qui plaisent à cet antique ennemi du genre humain, qui a été homicide dès le commencement.

« Et n'allez pas faire de la conduite du comte Thibault un vain prétexte pour excuser votre péché : il dit qu'il est prêt à remplir les conventions arrêtées entre vous quand la paix a été conclue ; il demande ardemment que le traité soit exécuté, et, pour sa part, il offre de l'exécuter selon l'interprétation que donneront des arbitres amis de vos vrais intérêts, c'est-à-dire les médiateurs par l'intervention desquels la paix a été faite entre vous et lui... Mais, par je ne sais quel jugement de Dieu, vous prenez toutes choses au contre-pied de la vérité : la honte vous semble honneur, et l'honneur honte ; quand tout est sûr vous craignez, et les dangers que vous

devriez craindre sont pour vous un objet de mépris...

« Faites donc ce qu'il vous plaît de votre royaume, de votre âme et de votre couronne. Mais nous, fils de l'Église, quand nous voyons notre mère insultée, méprisée et foulée aux pieds, nous ne pouvons garder le silence... Outre les prières que chaque jour je répandais devant Dieu, et sans autre témoin que lui, pour votre paix et votre salut, pour la paix et le salut de votre royaume, j'ai envoyé au siège apostolique, à cause de vous, des lettres et des messagers jusqu'à en blesser presque ma conscience, et à soulever contre moi, et avec justice, je suis forcé de l'avouer, l'indignation du souverain pontife : aujourd'hui, provoqué par des excès continuels et tous les jours renouvelés, je commence, je vous le déclare, à me repentir de l'inintelligente faiblesse qui m'a fait accorder à votre jeunesse une faveur imméritée : désormais je vous dirai la vérité autant que je la connais.

« Je ne tairai pas cette alliance et cette association nouvelle que vous cherchez à faire avec des excommuniés, cette liaison formée, comme-on dit, avec des brigands et des ravisseurs pour la mort des hommes, l'incendie des maisons, la destruction des églises, la dispersion des pauvres, selon cette parole du prophète : *Si tu voyais un voleur, tu courais avec lui, tu te mettais en société avec les adultères* : comme si vous ne pouviez faire assez de mal à vous seul ! Je ne tairai pas que, loin de revenir sur le serment illicite et maudit prêté si inconsidérément par vous contre l'Église de Bourges, serment qui a causé tant et de si grands maux, vous empêchez de donner un pasteur aux brebis du Christ

qui sont à Châlons; vous avez l'audace d'abandonner à votre frère, à ses chevaliers, à ses archers, à ses arbalétriers, les maisons épiscopales qu'ils habitent contre le droit et la justice, les biens de l'Église qu'ils dissipent par un emploi criminel. Je vous le déclare, si vous persistez dans cette conduite, vous n'attendrez pas longtemps la vengeance... Parole dure; mais rappelez-vous la maxime du Sage : *Mieux valent les verges d'un ami que les baisers trompeurs d'un ennemi*¹. »

Louis le Jeune était trop engagé pour reculer, quelque impression qu'eût faite, d'ailleurs, cette lettre sur son esprit plutôt faible que pervers. Sa réponse fut embarrassée. Ne pouvant se disculper sur le point principal, c'est-à-dire sur son obstination à confondre la cause du comte de Champagne avec celle du saint-siège, et à faire supporter à son vassal la responsabilité de mesures essentiellement canoniques, qui échappaient à la compétence de Thibault, il se faisait agressif sur les questions accessoires, et compliquait encore le débat en y introduisant ses griefs personnels de suzerain contre le rival qu'il tenait évidemment à brouiller avec la cour de Rome. Cette lettre entortillée révélait manifestement une influence étrangère. Cela n'échappa point au prudent abbé de Clairvaux. Mais il ne devina pas qui avait inspiré cette politique de chicanes. Il ne vit pas dans ces malentendus, habilement combinés, la main d'une femme, la reine, dont l'ascendant sur son mari était grand alors, et qui ne voulait pas d'autre issue à la

¹ S. Bernard, *Lettre CCXXI, à Louis, roi de France; Œuvr. compl.*, t. I, col. 449.

lutte que la consécration du mariage d'Adélaïde, sa sœur, avec le comte de Vermandois. Il s'en prit, au contraire, aux conseillers apparents, officiels et responsables, de la politique royale; et, renvoyant copie de la lettre de Louis à Suger et à Goscelin, il provoqua d'eux des explications franches et définitives sur les faux-fuyants dont elle était pleine, et qu'à tort il supposait émanés de ces deux hommes intègres.

« J'ai écrit au roi, leur disait-il, pour lui reprocher les maux qui se font dans son royaume, avec son consentement, dit-on. J'ai cru devoir vous faire connaître sa réponse, à vous qui êtes de son conseil. S'il croit ce qu'il dit, j'en suis étonné; s'il ne le croit pas, pourquoi s'efforcera-t-il de persuader de pareilles choses à un homme qui, comme moi, a pris part à toutes les négociations faites pour obtenir la paix? Dans sa lettre, que vous pouvez consulter, cherchant à montrer que le comte Thibault n'a pas observé ses engagements: « Nos évêques sont encore suspendus de leurs fonctions, dit-il, notre terre est encore sous le coup d'un interdit. » Comme si Thibault était compétent quand il s'agit de lever une censure ecclésiastique; comme s'il s'était jamais obligé à faire lever celle-là! « Le comte Raoul a été joué, ajoute le roi; le voilà de nouveau lié par une excommunication. » Et quel rapport cette affaire a-t-elle avec le comte Thibault? Il avait fait une promesse; il a travaillé de bonne foi à l'exécuter, et il y est parvenu. Son adversaire, victime de sa propre ruse, est tombé dans la fosse qu'il avait lui-même creusée. Et ce serait là une cause suffisante pour faire violer, par le roi, des engagements qui sont les siens

propres, et que vos lèvres ont formulés ! C'en serait assez pour enflammer légitimement la colère du roi contre Dieu et contre son Église, contre lui-même et contre son royaume ! Un pareil motif donne-t-il au roi le droit de violer les lois de l'honneur ; le droit de faire la guerre à son vassal sans l'avoir, je ne dis pas défié, mais même sommé de paraître devant son tribunal ; le droit d'envoyer contre lui son frère, qu'il fait passer par la ville de Châlons-sur-Marne malgré les conventions, comme vous le savez, au sujet de cette cité ?

« Mais, ajoute le roi, le comte Thibault cherche à « s'allier par des mariages, contre la fidélité qu'il me « doit, le comte de Flandre et le comte de Soissons. » C'est un soupçon contre la fidélité, ce n'est pas une certitude. C'est à vous d'apprécier un système qui met de vains soupçons au-dessus d'un pacte certain. En quoi, d'ailleurs, sont vraisemblables de pareils soupçons dirigés contre un homme ? Sont-ils des ennemis du roi, ces alliés que s'est unis le comte ? Ne sont-ils pas les vassaux du roi, et même ses amis ? Le comte de Flandre n'est-il pas le parent du roi, et, comme le prince l'avoue, le bâton sur lequel le royaume s'appuie ? Que fait donc contre la fidélité due au roi un vassal du roi qui, fidèle au roi, s'unit aux amis du roi, par le mariage de ses enfants ? Si l'on considérait cette alliance avec un regard de bonne foi, n'y verrait-on pas plutôt une haute garantie de la paix, de la force, de la sécurité du royaume ?

« Mais il y a, surtout de la part du roi, une assertion téméraire qui m'étonne. Il prétend savoir qu'à ma con-

naissance, le comte Thibault aurait cherché à attirer le comte Raoul dans son parti contre le roi; car, disant de vive voix à notre envoyé plus qu'il n'avait écrit, il a affirmé que j'avais, par message, promis plusieurs fois au susdit Raoul de prendre sur moi la plus grande partie de ses péchés, s'il voulait s'attacher au comte Thibault. S'il est né, cet homme qui m'a servi de messager près de Raoul, qu'il vienne, et qu'il m'accuse en public. Si j'ai écrit des lettres, qu'on les produise. Au roi de voir à quelle source il a puisé : pour moi, je suis certain qu'avant sa lettre je n'avais rien connu de cette fable. J'en crois autant du comte Thibault, qui oppose une dénégation formelle. Que Dieu voie et juge. Sur de simples soupçons, le comte Thibault est maintenant accusé par celui qui, ouvertement et au mépris de ses engagements, a attiré à lui ce même comte Raoul, et qui, contre les commandements de Dieu, contre la sentence du souverain pontife, communique avec un adultère excommunié.

« Le roi dit encore : « Nous avons failli avoir deux « ennemis redoutables. » Le prophète lui répond en se moquant de lui : *Ils ont tremblé d'effroi quand il n'y avait rien à craindre.* « Voyez, dit-il, nous sommes attaqués, nous qui n'avons pas attaqué, et nous souffrons « persécution, nous qui n'avons pas persécuté. » Et qui donc attaque ? Qui donc persécute ? Le comte ne supplie-t-il pas, prêt à rendre honneur au roi, à le servir, à lui obéir comme à son seigneur, demandant ardemment la paix, et s'efforçant, autant qu'il est en lui, de se concilier la bonne volonté du roi ? Admettons un instant que les intentions du comte soient tout opposées ;

que le comte se prépare à faire au roi tout le mal imaginable; mais ne faudrait-il pas alors recourir au moyen déterminé par le traité? Le traité décide que, si une de ses clauses donne lieu à controverse ou dissentiment, les deux parties ne se feront ou ne chercheront à se faire réciproquement aucun mal, avant d'avoir soumis la question à l'évêque d'Auxerre, et à nous trois, en sorte qu'après avoir été médiateurs nous devions, en cas de contestation nouvelle, réconcilier les deux adversaires. Maintenant le comte conjure le roi de remplir cette condition, et le roi refuse!

« Enfin, supposons, si vous le voulez, que le comte mérite tous les maux qu'on lui prépare: mais qu'a mérité l'Église de Dieu? Je ne parle pas seulement de l'Église de Bourges: qu'ont mérité l'Église de Châlons, l'Église de Reims, l'Église de Paris? Le roi a raison contre le comte, je l'admets: mais qui lui a donné le droit de dévaster les possessions et les terres des Églises, et d'empêcher que des pasteurs ne soient mis à la tête des brebis du Christ? Qui lui a donné le droit ici d'empêcher la promotion des élus, là (chose inouïe!) de retarder l'élection pour se donner le temps d'épuiser les ressources, de piller les biens des pauvres, de tout enlever des terres de l'évêché? Est-ce vous qui conseillez cette conduite? Je serais étonné d'apprendre qu'on agisse ainsi contrairement à vos avis; et si c'est d'après vos avis, j'en suis plus étonné encore. Car, donner de tels avis, c'est une mauvaise action, c'est évidemment préparer un schisme, résister à Dieu, réduire l'Église en esclavage, et soumettre à une servitude nouvelle la liberté ecclésiastique. Si quelqu'un est fidèle à Dieu, si quelqu'un est

« fils de l'Église, il s'élèvera et s'opposera, suivant ses forces, comme un mur à l'ennemi pour la défense de la maison de Dieu. Si vous désirez la paix de l'Église, comme le doivent des fils de la paix, comment se fait-il, je ne dis pas que vous donniez un concours actif à un conseil où se prennent des résolutions si désastreuses, mais que vous continuiez d'y assister ? Le mal qui se fait, quel qu'il soit, n'est pas imputé à un roi si jeune, mais à ses vieux conseillers¹. »

Suger, en demeurant dans la familiarité du roi, n'avait eu assurément d'autre but que de le retenir sur la pente fatale où le poussaient d'autres influences, occultes et perverses. Si le succès avait trahi les efforts et les espérances du sage ministre, du moins ses intentions n'avaient pas cessé d'être pures et son dévouement désintéressé. C'est ce dont il n'eut pas de peine à convaincre son accusateur ardent, mais impartial. Nous n'avons pas la défense de l'abbé de Saint-Denis; mais on ne peut douter de la sincérité qui y respirait par cette réponse qu'elle provoqua :

« *Au révérend père notre très-cher ami Suger, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Denis. Frère Bernard, abbé de Clairvaux, le salue et prie pour lui dans la mesure de ses forces:*

«
 . . . Éloignez de vous et ne laissez jamais pénétrer dans votre cœur la pensée que je croie vos conseils et votre volonté cause des maux que nous déplorons. La

¹ S. Bernard, *Lettre ccxxii*, à Goscelin, évêque de Soissons, et à Suger, abbé de Saint-Denis; *Œuvr. compl.*, t. I, col. 451.

vérité est que, poussé par l'ardeur de mon zèle, en la manifestant par mes paroles, je voulais vous en pénétrer, afin d'enflammer aussi les saintes passions de votre âme. Et puis, quoique bien convaincu de la pureté de votre conscience, j'étais vivement contristé de ce que j'entendais dire, et du scandale qui se faisait dans l'Église de Dieu. Si ceux qui vous entourent ne veulent pas se rendre à vos avis, surtout dans des affaires aussi graves, que faites-vous parmi eux ? Pourquoi votre présence au milieu d'eux leur sert-elle d'excuse ? Ne devez-vous pas vous séparer de ces sacrilèges et vous éloigner d'eux..., si vous voulez montrer à toute l'Église des saints que vous ne faites pas nombre avec eux, et que votre innocence est étrangère à leur association ?... Mais croyez bien que je n'ai jamais eu mauvaise opinion de vous ; je vous connais et je sais combien vos intentions sont pures. Portez - vous bien, et priez pour moi¹. »

Dans une autre lettre à Goscelin, qui s'était plaint amèrement des remontrances que lui avait adressées l'abbé, celui-ci exprime plus nettement les défaillances qu'il a cru remarquer dans la conduite des deux conseillers du roi. En voici les principaux passages.

« ... Déjà, écrivant au seigneur abbé de Saint-Denis, au sujet d'une plainte qui vous était commune, je lui avais fait une réponse qui s'appliquait à vous deux, et qui me semblait suffire... Je l'avouerai, j'ai vu et je vois avec peine que vous ne défendez pas le Christ injurié,

¹ S. Bernard, *Lettre* CCCLXXXI, à l'abbé Suger; *Œuvr. compl.*, t. I, col. 684.

et l'indépendance de l'Église avec la liberté qu'exigerait votre caractère... J'avais pensé que, non contents de n'être pas les auteurs du schisme, vous deviez réprimer en toute liberté, et selon vos forces, ceux qui sont cause de ce mal, et que vous deviez éviter, comme une chose abominable, leurs conseils et leur société... Ne peut-on pas demander encore aujourd'hui aux prêtres du Seigneur ce zèle si approuvé chez le prophète, quand il disait : *N'ai-je pas, Seigneur, haï ceux qui te haïssaient, et languis de la douleur que me causaient tes ennemis ?* Ah ! je désirerais que vous eussiez exercé ce zèle contre un roi enfant, quand vous l'avez vu, suivant moins les inspirations de son âge que celles de la cruauté, tenir pour non avenus, sans aucune raison valable, et vos conseils et ses propres engagements...¹ »

La véritable influence, occulte mais tyrannique, que Louis VII subissait, c'était celle de sa femme. L'altière Éléonore contre-balançait, annulait même le tribunal arbitral institué par le traité pour le maintien de la paix et l'examen préalable du cas de guerre. Elle ne voulait d'accommodement qu'à la condition que le mariage de sa sœur avec Raoul serait sanctionné par la cour de Rome : elle comptait que Thibault, à bout de ressources, solliciterait avec succès cette faveur par l'intermédiaire de saint Bernard, comme son unique moyen de salut. Aussi fit-elle échouer toutes les négociations qui n'étaient pas dirigées dans ce sens. Une conférence, réunie à Corbeil par le roi, fut brusquement rompue pour ce

¹ S. Bernard, *Lettre CCXXIII, à Goscelin, évêque de Soissons; Œuvr. compl.*, t. I, col. 454.

motif. Suger, assez effacé, on l'a vu, dans la conduite de cette regrettable affaire, se joignit alors à saint Bernard, et, à force d'instances, il obtint qu'une nouvelle conférence entre les médiateurs des deux partis se tiendrait dans son abbaye même, le jour de la Saint-Denis, 9 octobre 1143.

L'abbé de Clairvaux y apporta encore son programme non atténué; mais il eut, cette fois, le bonheur de vaincre l'entêtement de la reine et de la faire renoncer à ses prétentions illégitimes. La paix fut conclue alors sans obstacle, et le pape Célestin II, successeur d'Innocent, l'approuva bientôt en donnant mainlevée de l'excommunication et de l'interdit qui avaient si longtemps frappé le roi et son domaine. Quant à Raoul de Vermandois, il resta excommunié jusqu'en 1147, époque où, sa femme étant morte, son union avec Adélaïde de Guyenne put être validée¹.

Le comte de Champagne témoigna à Suger sa reconnaissance pour le zèle qu'il avait déployé en ces conjonctures difficiles, en lui offrant de riches pierreries pour orner la table d'or de l'autel, dans l'église de son monastère qu'il reconstruisait alors.

Cette guerre atroce et injuste laissait au jeune monarque de cruels remords, et un grand crime à expier : l'incendie de Vitry. Saint Bernard avait réveillé en lui la voix de la conscience : bientôt de sombres pensées l'assiégèrent et le détournèrent peu à peu du soin de son gouvernement. Il sentait le besoin d'une réparation

¹ D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, p. 380.

solennelle : les circonstances lui en fournirent l'occasion. La chrétienté fut en ce temps-là plongée dans la consternation, par l'annonce des malheurs de l'Église de Jérusalem¹. Les Sarrasins rentraient victorieusement dans les possessions chrétiennes : leurs représailles sanglantes, leurs profanations sacrilèges, objet d'horreur dans tout l'Occident, ne rappelaient que trop au jeune prince ses propres excès, et il résolut de réparer, par une expédition contre les infidèles, le mal qu'il avait fait à l'Église.

Le pape Eugène III, instruit par saint Bernard de ce pieux projet, l'approuva avec empressement. Mais il y avait auprès de Louis VII un homme qui, sincèrement dévoué aux intérêts de la religion, n'était pas cependant autant que saint Bernard étranger aux calculs de la prudence humaine : c'était Suger. Les affaires du royaume ne lui paraissaient pas bien assurées, et il pensait qu'une croisade serait pour l'État une occasion de crises. Il écrivit donc secrètement au pape², pour tempérer l'effet des récits de l'abbé de Clairvaux. Eugène III ne se laissa point persuader par ces raisonnements ; et en même temps qu'il répondait à Suger pour calmer ses appréhensions³, il lançait dans le monde une bulle pour

¹ Zenghi, sultan d'Alep, avait emporté d'assaut et livré à un affreux carnage la ville d'Edesse en Mésopotamie, capitale d'une principauté chrétienne, dans la nuit de Noël 1144. Le jeune roi de Jérusalem Baudouin III, âgé de quinze ans, et les princes *latins* d'Antioche et de Tripoli, menacés d'une invasion terrible, implorèrent le secours de la France.

² Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 149. — Cette lettre n'a pas été conservée.

³ Lettre d'Eugène III, dans les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, à l'année 1148.

proclamer la croisade, adressée, par le « serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher fils Louis, illustre et glorieux roi de France, et à ses chers fils les princes et à tous les fidèles du royaume de France ». « Le plus grand danger, y disait le souverain pontife, menace l'Église de Dieu et toute la chrétienté. Nous sommes persuadé que votre prudence et votre zèle éclateront en cette occasion; vous montrerez la noblesse de vos sentiments et la pureté de votre foi. Si les conquêtes faites par la valeur des pères sont conservées par la valeur des fils, j'espère que vous ne laisserez pas croire que l'héroïsme des Francs a dégénéré. Nous vous avertissons, nous vous prions, nous vous recommandons de prendre la croix et les armes. Nous vous ordonnons, pour la rémission de vos péchés, à vous qui êtes les hommes de Dieu, de vous revêtir de la puissance et du courage, et d'arrêter les invasions des infidèles, qui se réjouissent de la victoire remportée sur nous; de défendre l'Église d'Orient, délivrée par nos ancêtres; d'arracher des mains des musulmans plusieurs milliers de prisonniers chrétiens qui sont dans les fers...² » Suivait l'énumération des privilèges temporels et des indulgences accordés à ceux qui s'enrôlèrent pour la guerre sainte.

Cette bulle fut donnée au mois de décembre 1146. Le dimanche des Rameaux de l'année suivante, dans une assemblée solennelle tenue à Vézelay, en présence du roi, des grands du royaume et d'une foule immense de peuple, saint Bernard prêcha la croisade. Sa parole

² Bulle du pape Eugène III. (Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 628.)

chaleureuse et entraînant fut acclamée comme l'expression de la volonté de Dieu. Le roi et la reine reçurent les premiers, des mains de l'éloquent religieux, et attachèrent sur leurs vêtements la croix d'étoffe blanche et rouge. Ce signe pieux brilla bientôt sur la poitrine de tous les assistants : barons, gens du peuple, prélats, l'arboraient à l'envi, et les nobles châtelaines, à l'exemple d'Éléonore, faisaient aussi le vœu de suivre leurs maris dans la sainte expédition¹.

Jamais prédication n'eut un succès comparable à celle par laquelle l'abbé de Clairvaux embrasa toutes les provinces de France et d'Allemagne du zèle de cette entreprise. Il enrôla cent mille hommes sous la bannière de Louis VII, qui pendant ce temps-là se préparait au départ. Au retour de saint Bernard, l'assemblée d'Étampes s'occupa de régler l'administration du royaume pour le temps de l'absence du roi. Saint Bernard, interprète de tous les évêques et des seigneurs présents, dit au monarque, en désignant Suger et le comte de Nevers : « Sire, voilà deux glaives, et cela nous suffit. » Mais ce choix, qui obtint le suffrage de tous, fut énergiquement repoussé par les deux élus. Guillaume II, comte de Nevers, avait fait vœu d'entrer dans l'ordre de Saint-Bruno, et l'on fut obligé de respecter cette pieuse résolution. Quant à Suger, il tremblait devant une si lourde charge, et les prières du roi ne pouvaient le déterminer à l'accepter. Mais Eugène III, qui avait à cœur de sauver l'Orient chrétien, passa les monts sur ces entrefaites, pour aplanir les dernières difficultés.

¹ Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 450 et suiv.

Il choisit l'abbaye de Saint-Denis pour le lieu de sa résidence, et ordonna à l'abbé, son hôte, de sacrifier ses répugnances aux grands intérêts du royaume et de l'Église. Suger¹ dut se soumettre à accepter le titre et la charge de régent¹.

¹ Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 168.

QUATRIÈME PARTIE

LA RÉGENCE

1147-1149

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.

CHAPITRE I

LE ROYAUME SOUS LE RÉGENT

Apprêts de la croisade. — Embarras d'argent. — Contributions du clergé. — Misère du peuple. — Raoul de Vermandois et l'archevêque de Reims associés au gouvernement du royaume. — Attributions qu'ils partagent avec le régent. — Caractère pieux de Louis VII. — Il prend l'oriflamme à Saint-Denis. — Départ des croisés de France. — Leur marche à travers l'empire teutonique, la Hongrie et la Bulgarie. — Louis VII reçoit une ambassade de Manuel, empereur de Constantinople. — Mauvaises dispositions des Grecs à l'égard des croisés. — Entrevue de Louis VII et de Manuel à Constantinople. — Les Français en Bithynie. — L'empereur Conrad battu par les Turcs. — Tristes auspices sous lesquels la campagne s'ouvrit pour les Français. — Administration de Suger en France. — Lettres de Louis VII au régent. — Fréquentes demandes d'argent. — Économie du régent. — Il paye les dépenses de l'État avec les revenus de son abbaye. — Séditions féodales. — Suger les apaise sans effusion de sang. — Soulèvements populaires. — L'archevêque de Reims assiégé dans son palais par les communiens de la ville. — Suger y fait rétablir l'ordre par les armes. — Réforme de Sainte-Geneviève de Paris par des chanoines réguliers de Saint-Victor. — Révolte des anciens chanoines. — Fermeté de Suger. — Liberté des élections capitulaires pendant le gouvernement de Suger. — Affaire de l'abbaye de Bourgueil. — Gilbert de la Porée. — Sa méthode dialectique. — Ses erreurs sur la Trinité. — Il est dénoncé au souverain pontife. — Concile de Paris. — L'affaire de Gilbert de la Porée devant le concile de Reims. — La confession de foi de Gilbert. — Saint Bernard défenseur de l'orthodoxie. — Confession des évêques français. — Suger chargé de la présenter au pape. — Caractère de cette démarche. — Rétractation volontaire de Gilbert de la Porée. — Renommée de sagesse du régent. — Témoignage de deux évêques d'Angleterre.

Depuis l'assemblée d'Étampes, et avant même le départ des croisés, Suger fut véritablement régent : le

suffrage de la noblesse avait donné à sa nomination par le roi cette espèce de consécration nécessaire dans ces temps où le droit des héritiers légitimes du trône de France était soumis, du vivant de leur père, à l'agrément de la république féodale. Le souverain pontife, de son côté, en obligeant l'abbé à se charger de la direction des affaires, ajouta à son entrée au pouvoir la sanction apostolique, et s'engagea à le soutenir de son autorité. L'anathème fut, en effet, lancé contre tous ceux qui attenteraient aux droits souverains de Louis VII pendant son absence.

Le départ était fixé à la Pentecôte 1147. Le nouveau régent fut assiégé de difficultés de toute espèce pour préparer cette expédition, dont l'opportunité, au point de vue des intérêts religieux et politiques même de l'Occident, ne lui échappait pas, mais qu'il regrettait de voir conduite par le roi, à qui elle eût si bien profité s'il était resté dans ses États, ainsi abandonnés par le baronnage. C'était, en effet, à la faveur de la première croisade que l'autorité royale avait consommé son affranchissement et définitivement établi sa suprématie sur les grands vassaux, éloignés du théâtre de son action et appauvris par les frais de la guerre sainte. Cette fois le roi allait supporter les mêmes charges, affronter les mêmes périls que ses vassaux : c'était donc au depositaire de son pouvoir en France à couvrir ces désavantages par une habile administration.

La plus grande difficulté était de se procurer de l'argent. Une disette de sept années, qui venait de sévir sur la France, avait épuisé les ressources mêmes des nobles, qui, prenant part à l'expédition, avaient, du

reste, assez à faire de se défrayer du voyage, et ne pouvaient contribuer à remplir le trésor. Louis VII fit des emprunts, et frappa de lourds impôts sur la nation. Le clergé dut faire des sacrifices considérables, et alla jusqu'à aliéner des vases sacrés; le menu peuple fut ruiné par les taxes que lui imposèrent ses seigneurs¹. Même avec les tributs exorbitants prélevés sur les juifs, il n'y eut encore que de quoi faire face aux premiers besoins : l'avenir de la campagne, au moment où elle commença, n'était rien moins qu'assuré; et déjà cependant le mécontentement du peuple comme sa misère étaient au comble. De terribles embarras se dressaient donc déjà devant les administrateurs de la France. On avait adjoint à Suger un conseiller, l'archevêque de Reims Samson de Malvoisin, et Raoul de Vermaudois, chargé du commandement des troupes si quelque prise d'armes était nécessaire. « Les soins administratifs confiés à ces trois personnages consistaient principalement dans la gestion des biens de la couronne, dans la perception des tailles sur les bourgeois et manants des villes royales, dans les rapports ecclésiastiques et féodaux avec les évêques, les abbés et les barons relevant du roi : ils avaient à tenir ses plaids judiciaires comme ses baillis et ses représentants². »

Les troupes cependant se groupaient sur les différents points du territoire, chaque seigneur banneret se rangeant avec ses hommes sous l'étendard de son suzerain. Les grands vassaux, à la tête de ces masses énormes,

¹ Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 179.

² Henri Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 434.

s'acheminaient vers Metz, ville de l'Empire, fixée pour le rendez-vous des croisés de France. Louis VII, dans ces derniers moments, laissant au régent tout l'embarras des affaires, demandait des prières publiques dans les églises et dans les moutiers, parcourait les sanctuaires et les hôpitaux de la capitale, et se livrait tout entier aux actes de dévotion et de charité. La veille du départ il se rendit à l'abbaye de Saint-Denis, où l'attendaient sa mère et sa femme. « Le pape Eugène, l'abbé Suger et les moines reçurent dans le chœur le roi, qui, se prosternant très-humblement, rendit hommage au saint patron. Alors le pape et l'abbé ouvrirent une petite porte d'or, et en tirèrent lentement un coffre d'argent contenant les reliques du bienheureux, afin que le roi, ayant vu et embrassé celui que chérit son cœur, en devint plus alerte et plus intrépide. Ensuite, ayant pris l'oriflamme sur l'autel et reçu du souverain pontife l'aumônière du pèlerin avec la bénédiction, il se retira dans le dortoir des moines pour se dérober à l'empressement de la multitude, mangea au réfectoire avec les religieux, puis, embrassant tous ceux qui l'entouraient, s'éloigna, suivi de leurs vœux et de leurs larmes¹. »

Louis partit de Metz avec cent mille hommes pour aller rejoindre l'armée allemande, composée d'un même nombre de croisés, sous les ordres de l'empereur Conrad.

¹ Les vitraux du chœur de Saint-Denis représentaient des souvenirs de la première croisade. On y voyait retracés les portraits de Godefroy de Bouillon, de Tancrède, de Raymond de Saint-Gilles; les batailles de Dorylée, d'Antioche, d'Ascalon. (Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 180.)

² Eudes de Deuil, dans la Bibliothèque des croisades, t. I, p. 228.

Il franchit le Danube à Ratisbonne, après avoir reçu dans cette ville des ambassadeurs de l'empereur Manuel Comnène, qui venaient offrir au chef des *Francs* les hommages hypocrites de leur maître et les assurances d'un dévouement inspiré par la lâcheté et tempéré par la trahison. Les fiers barons de France, étonnés et confus de cet avilissement oriental, ne répondirent que par un froid dédain aux hyperboles de ce langage d'histrion¹. L'armée traversa heureusement et en bon ordre l'empire germanique, puis la Hongrie, puis la Bulgarie, et entra dans les possessions de l'empire grec. C'était déjà le pays ennemi. Chez ce peuple schismatique, et ennemi de la suprématie romaine plus que de la domination imminente des Turcs, les soldats de la croix ne devaient plus trouver l'accueil sympathique et fraternel qui avait marqué toutes leurs étapes jusque-là. « Partout ailleurs, raconte le chapelain de Louis VII, les habitants nous vendaient honnêtement ce dont nous avions besoin, et nous demeurions au milieu d'eux dans les relations les plus pacifiques; les Grecs, au contraire, s'enfermant dans leurs villes et dans leurs châteaux, nous descendaient avec des cordes les denrées du haut de leurs murailles. Cette manière trop lente de nous fournir des vivres ne pouvant satisfaire la multitude de nos pèlerins, ceux-ci, las de souffrir la disette dans un pays abondant en toutes choses, commencèrent à se procurer par le vol et le pillage ce qui leur était nécessaire. »

La terreur était dans Constantinople. Manuel, trem-

¹ Eudes de Deuil, dans la Bibliothèque des croisades, tome I, p. 228.

blant à l'approche de ces vaillants *barbares*, qui auraient pu en passant conquérir son empire et placer un de leurs chefs sur son trône, épuisait toutes les ressources de sa diplomatie insidieuse pour détourner ce fléau de sa capitale, que déjà les troupes teutoniques avaient épouvantée. Mais Louis VII ne se laissa pas persuader de passer l'Hellespont à Sestos, et voulut suivre la même route que ses alliés. Force fut à Manuel de lui accorder l'hospitalité. Ce fut d'ailleurs entrevue de princes : à l'extérieur, des démonstrations de l'amitié la plus vive, le déploiement du luxe, les serments, les souhaits affectueux ; au fond, d'une part, une jalousie affolée suggérant des machinations perfides ; de l'autre, d'ardentes convoitises, des rêves de conquête mal dissimulés, et réfrénés par des considérations plus politiques que morales. Toutefois le triomphe demeura à la fourberie byzantine sur la naïve simplicité des guerriers français. Pour les éloigner au plus vite, Manuel fit servir au succès de ses ruses cette bravoure même et cette impatience de la lutte qui l'effrayaient tant chez ses hôtes. Il fit semer le bruit mensonger que les Allemands avaient marqué leur arrivée en Asie par une éclatante victoire sur les Turcs, et leur avaient enlevé la ville d'Iconium. Louis et les siens s'empressèrent alors de se faire transporter en Bithynie pour achever d'écraser l'ennemi. Mais l'ennemi véritable, qu'il eût fallu écraser, ils le laissaient derrière eux. La cour de Byzance, en relations secrètes avec le sultan d'Iconium, lui avait livré les projets et les plans des croisés trop crédules. Conrad venait en réalité d'essuyer une irréparable défaite. Le roi de France ne trouva qu'une armée détruite, en pleine

déroute, et un allié complètement démoralisé, épuisé par ses blessures, et ramenant, plein de douleur et de confusion, la dixième partie à peine de ses compagnons. Dès lors commençait pour les Francs la série de désastres qui devait rendre cette expédition si tristement célèbre.

Avant de suivre Louis VII dans sa marche fatale vers Jérusalem, voyons comment son fidèle ministre gouvernait le royaume pendant son absence. Toute l'habileté et tout le dévouement de cet administrateur consommé ne pouvaient remédier de longtemps au désarroi dans lequel les préparatifs et les frais de la guerre avaient mis les affaires de l'État. Suger, avec son sens pratique, avait trop bien compris que l'ordre et la prospérité publique auraient grandement à souffrir de cette entreprise pieuse : l'expérience ne tarda pas à confirmer et à dépasser même toutes ses appréhensions. Le roi lui écrivit quelques semaines après son départ, à la fin de juillet, au moment de quitter la Hongrie. Il lui racontait son passage heureux à travers les provinces teutoniques, les dispositions sympathiques des seigneurs et des habitants du pays. Toutefois des embarras qu'il n'avait pas assez prévus dans le principe l'obligeaient de recourir au dévouement de son prudent conseiller. « La circonstance, disait-il, nous conseille, ou plutôt nous force et nous commande de nous souvenir de vos avertissements : je veux dire qu'il faut chercher de l'argent et nous l'envoyer sur notre route pour faire face aux dépenses. Lorsque nous étions près de vous ; mille obstacles nous ont empêché de nous entretenir de cette affaire et de la régler avec vous comme il eût convenu.

Mais maintenant que nous avons à supporter chaque jour d'énormes dépenses, nous avons recours à votre dévouement éprouvé, afin qu'avec ce zèle qui vous anime pour notre bien vous veniez en aide à nos besoins par un secours immédiat. Comment le ferez-vous? Est-ce dans notre trésor, est-ce dans le vôtre que vous prendrez de l'argent pour nous l'envoyer? C'est ce que votre sagesse saura mieux discerner et arranger que nos propres calculs. En effet, tout est remis entre vos mains; nous avons tout confié à votre direction et à vos soins dans l'étendue du royaume, comme si c'était votre bien propre. C'est pourquoi votre amitié saura sans doute, soit avec nos ressources, soit avec les vôtres, accomplir ce que nous vous demandons; car nos besoins l'exigent impérieusement¹. »

Quelques jours après l'arrivée des croisés à Constantinople, en octobre, nouvelle lettre, nouvelle demande d'argent, plus pressante que la première: « Vous n'ignorez pas quels sont nos besoins quotidiens: nous vous prions avec instance et vous supplions de rassembler de l'argent et de nous le faire tenir. Nous nous recommandons à vos saintes prières et à celles de l'Église du bienheureux Denis². »

C'était une détresse profonde et incurable que celle qui se manifestait par des appels aussi fréquents à la bourse même d'un particulier. En ces conjonctures difficiles, où le salut de l'Église d'Orient pouvait dépendre de la promptitude des secours qui lui étaient demandés,

¹ Lettre de Louis VII à l'abbé Suger. (Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 494.)

² *Id.*, *ibid.*, p. 499.

Suger ne négligeait rien pour suffire aux exigences écrasantes de la situation. Tout ce qui rentrait dans le trésor royal, il avait soin de le faire parvenir au camp des croisés; et ce fut avec les revenus de son abbaye que pendant toute sa régence il fit face aux nécessités de l'administration intérieure. Et cependant rien n'y était en souffrance. « Faisant plus même qu'un bon père de famille, dit son biographe, il améliora ce qu'il ne s'était chargé que de conserver, restaura les maisons royales, et releva les ruines des tours et des murs... De peur même que pendant l'absence du monarque quelque chose ne parût manquer à la dignité du royaume, les chevaliers reçurent de Suger leur paye accoutumée, et en outre, à certains jours, des habits et des dons vraiment royaux. Tous ces présents, c'est chose bien connue, il les fit de ses propres deniers...¹ »

Il lui fallait plus que les qualités d'un administrateur sagace et économe : l'énergie du soldat lui était encore indispensable en face d'une noblesse toujours remuante, avide de pillage, qui s'était flattée de profiter de l'absence du monarque pour exercer impunément le brigandage. Mais le dépositaire de l'autorité souveraine se servait avec autant de fermeté que de bonheur des deux glaives, le temporel et le spirituel, qu'il avait reçus à la fois, l'un du souverain pontife, l'autre du roi son seigneur. Exemple unique peut-être dans ces époques violentes, il sut réprimer des tentatives terribles de sédition sans verser une goutte de sang². L'ascendant personnel

¹ Le moine Guillaume, *Vie de Suger*, livre III. — Suger, *Œuvr. compl.*, p. 395.

² *Id.*, *ibid.*

que lui donnait son grand caractère s'augmentait encore par l'appui constant et sympathique qu'il trouva toujours dans la papauté, la plus haute des puissances humaines. Toute l'Église de France, en ce temps-là, relevait de lui pour ses intérêts temporels, et sa position personnelle ajoutait sinon de l'importance, au moins de la force morale à l'exercice des droits royaux sur ces délicates matières, dont Louis VII lui avait abandonné tout le dépôt. Il accordait ou retirait les dignités ecclésiastiques; les élections et les consécrations d'évêques, l'ordination des abbés, étaient soumises à son acquiescement. Et cette prérogative inouïe n'excitait chez les prélats ni honte ni envie. « Ils se réjouissaient qu'on eût trouvé dans le clergé un homme tel, que seul il suffisait à soutenir, pour le bien de tous, le fardeau de l'administration de l'État¹. »

Il le supportait bien, en effet, tout entier, et seul. Des deux auxiliaires que l'assemblée d'Étampes lui avait donnés, l'un, Raoul de Vermandois, lui inspirait peu de confiance, à raison de ses luttes contre l'autorité apostolique dont il a été question dans un des chapitres précédents, et de l'endurcissement qu'il mettait à demeurer sous le coup de l'excommunication; l'autre, Samson de Malvoisin, avait plutôt à lui demander des secours qu'à lui en offrir, et les bourgeois de sa ville épiscopale de Reims lui suscitaient assez d'embarras pour qu'il n'eût ni le loisir ni le pouvoir d'aider l'abbé de Saint-Denis dans les soins de la régence. Voici, en

¹ Le moine Guillaume, *Vie de Suger*, livre III. — Suger, *Œuvr. compl.*, p. 399.

effet, la lettre qu'il lui adressa peu de temps après le départ du roi :

« Samson, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, à son très-cher ami et bien affectionné Suger, vénérable abbé de Saint-Denis, salut, et tout ce qu'il peut lui arriver de meilleur et de plus agréable dans l'une et dans l'autre vie.

« Confiant dans votre affection et dans votre fermeté, dont nous avons déjà eu tant de preuves, nous supplions et implorons, avec les plus instantes prières, votre bienveillance de nous prêter main-forte, sans retard, dans le grand embarras où nous nous trouvons, pour l'honneur de Dieu et de vous-même, et pour la délivrance des églises de Notre-Dame et de Saint-Remi. Car les bourgeois de Saint-Remi, qui ont fait auxdites églises et à nous d'atroces injures et des dommages considérables, ne se contentent plus de s'insurger insolument contre nous; ils ont soudoyé des troupes pour nous harceler et nous voler. Portez-vous bien ¹. »

Il s'agissait encore, on le voit, d'une insurrection communale. Il y avait près de dix ans que la vieille cité de Reims, à la faveur de la vacance de son siège archiepiscopal, s'était constituée en *compagnie* (commune). Louis VII, en 1139, avait sanctionné les libertés révolutionnairement conquises par les Rémois, et leur avait « octroyé une commune sur le modèle de la commune de Laon, sauf le droit et les coutumes de l'archevêque et des autres églises... ². » Ces réserves, vaguement for-

¹ Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 501.

² Dom Bouquet, *Collection des historiens de France*, t. XVI, p. 5.

mulées, n'avaient guère été respectées. La lettre de Samson nous montre quel cas les bourgeois faisaient des « droits et coutumes » de l'évêque. En 1147, l'église de Saint-Remi fut à son tour menacée. Elle était alors située en dehors de la ville, et séparée du mur d'enceinte par des jardins et des prairies. Le *ban*¹ de Saint-Remi formait un quartier populeux, dont les habitants, entraînés par l'exemple des communiers de la ville, résolurent de se dérober à la juridiction abbatiale, pour s'associer à la *compagnie* de leurs libres voisins. L'insurrection eut le caractère de brutalité qui déshonora presque toutes les manifestations populaires de cette nature. On maltraita les officiers de l'abbé, puis ceux de l'évêque; et celui-ci, à qui les révoltés étaient venus présenter leur demande d'affranchissement comme on propose un ultimatum, bloqué dans son palais par cette multitude menaçante, se vit contraint d'implorer contre ce désordre politique l'intervention de la royauté, dont Suger était le représentant. Des troupes furent, en effet, dirigées sur Reims, et leur approche dissipa l'émeute. La fédération des manants du ban de Saint-Remi avec les bourgeois de Reims fut pour le moment empêchée, et les droits de l'abbé sauvegardés².

Le maintien de l'ordre fut en toutes choses le but constant et le moyen efficace de la sage administration du régent. S'il réprimait avec énergie les excès des factions populaires, il n'était pas moins prompt à tirer vengeance des vexations exercées par les féodaux sur

¹ C'est-à-dire l'étendue de territoire dans laquelle s'exerçait la juridiction de l'abbé de Saint-Remi.

² Augustin Thierry, *Lettre xx sur l'histoire de France*.

les bourgeois paisibles qui voyageaient pour leurs affaires¹. Mais son influence fut surtout appréciable et salutaire dans le règlement des intérêts de l'Église, qui, par tant de côtés, touchaient à l'ordre public et à l'organisation sociale. Des questions de discipline claustrale et de gouvernement diocésain, des disputes théologiques et dogmatiques furent soumises tour à tour, et avec un égal succès de pacification, aux décisions de cet esprit conciliateur.

Une des œuvres de cette espèce les plus épineuses, qu'il sut néanmoins accomplir avec tact, modération et fermeté, ce fut la réforme des chanoines de Sainte-Geneviève à Paris. Un relâchement déplorable s'était depuis longtemps introduit dans cette collégiale par suite de son opulence croissante, et un grand scandale dont elle fut le théâtre, aux approches de la croisade, montra la nécessité de substituer à ses chanoines séculiers des religieux d'un ordre plus sévère. Le pape y ayant célébré la messe un matin, les gens de sa suite voulurent s'approprier, suivant un usage d'Italie, le tapis sur lequel il s'était agenouillé. C'était précisément une étoffe du plus haut prix, que les chanoines avaient mise là pour faire honneur à l'auguste officiant. Ils opposèrent une vive résistance aux prétentions des Romains, et, ceux-ci s'obstinant néanmoins à exercer leur *droit*, on en vint aux coups au pied même de l'autel. Le roi, qui était présent, s'interposa, mais sans succès. Les chanoines avaient le dessus, et ne ménageaient pas leurs

¹ Voir des exemples de la protection qu'il accordait aux marchands contre les nobles dans Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, pp. 519-531.

adversaires. Louis VII, pris dans cette bagarre, y fut fort maltraité. Dès lors, dans son ressentiment très-légitime, il jura d'expulser d'un sanctuaire vénéré cette congrégation aux mœurs grossières, et, après s'être concerté avec Eugène III, il laissa en parlant au régent des instructions à ce sujet. Un bref papal, avertissant la congrégation de la réforme à laquelle elle allait devoir se soumettre, y porta la consternation et le désespoir. Déjà Suger avait pris des mesures pour y établir des religieux de son ordre¹; mais le pape se laissa toucher par les instances des anciens chanoines, qui le suppliaient de leur adjoindre, non pas des moines, dont la constitution était trop différente de la leur, mais des chanoines réguliers. Cette organisation récente de la vie cléricale florissait alors dans l'Église de France, et offrait, dans la maison de Saint-Victor de Paris, un parfait modèle de science et d'austérité. C'est là que Suger choisit la colonie qui devait régénérer Sainte-Geneviève. Cette introduction ne se fit pas sans un profond chagrin et une sombre hostilité des anciens chanoines. On en verra les premières difficultés dans la lettre suivante, par laquelle Suger rend compte au souverain pontife de l'accomplissement de sa mission :

« Nous avons tout fait pour exécuter l'ordre que nous avait donné Votre Sainteté, d'introduire des religieux dans l'église Sainte-Geneviève de Paris. Nous y avons mis d'autant plus d'empressement, que c'était manifestement une œuvre agréable à Dieu, et que Votre Sainteté, au lieu d'user du droit qu'elle avait de nous

¹ C'étaient des moines *noirs*, de Cluny.

commander, avait bien voulu recourir à la prière. La prudence nous avait, il est vrai, obligé à suspendre pendant quelque temps l'accomplissement de cette mesure, parce que nous avons appris que les plus obstinés d'entre les chanoines avaient envoyé quelques-uns des leurs auprès de Votre Sainteté, pour obtenir la révocation de votre première décision. Néanmoins, malgré leur opposition, et en dépit des adversaires de toutes les conditions qu'ils nous avaient suscités, nous étions fermement résolu à mener cette affaire à bonne fin, et à introduire, de gré ou de force, des moines dans leur église. Mais, lorsque nous nous disposions à procéder à l'exécution de vos ordres, et que déjà nous avions mandé l'abbé et les moines que vous nous aviez indiqués pour les conduire à Sainte-Geneviève, le chantre, accompagné de quelques chanoines, nous a signifié un bref de Votre Sainteté, dans lequel elle nous dit que, dans un esprit de paix, elle a changé de sentiment, et qu'elle souhaite qu'au lieu de moines on introduise des chanoines réguliers dans l'église Sainte - Geneviève. Ce second ordre nous a trouvés aussi obéissant que le premier; pour l'exécuter, nous nous sommes fait accompagner de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, de l'abbé de Saint-Pierre-des-Fossés, de l'abbé de Saint-Magloire et de l'abbé de Saint-Pierre-de-Ferrière, homme d'une sagesse et d'une vertu consommées. C'est dans leur compagnie, et dans celle de quelques autres personnes de haute considération et connues par leur profonde intelligence des affaires, que nous nous sommes rendu à Sainte-Geneviève. Là nous avons fait réunir le chapitre; les chanoines s'y étant rendus, nous leur avons demandé

s'ils voulaient s'en tenir au premier bref, ou s'ils préféreraient le second. Jamais on ne vit gens plus embarrassés : ceux-ci inclinaient pour un avis, ceux-là pour l'autre ; la plupart auraient voulu repousser toute alternative. Alors j'ai élevé la voix, je leur ai vivement reproché l'ingratitude avec laquelle ils abusaient de votre bonté, et l'audace qu'ils avaient de refuser ce qu'ils avaient demandé eux-mêmes, et ce que vous leur aviez accordé par pure miséricorde ; les mieux avisés d'entre eux craignant les suites de cette affaire, se sont alors décidés à dire qu'ils recevraient volontiers des chanoines réguliers, et qu'ils consentaient à ce qu'on leur donnât un abbé ; puis, bientôt après, ils nous ont désigné les chanoines de Saint-Victor. Cette résolution nous a donné à tous une satisfaction véritable ; nous avons délibéré sur leur demande, et nous sommes demeuré convaincu que c'était, en effet, le meilleur parti qu'on pût prendre, soit à cause de la piété et de la régularité de ces chanoines, soit parce que, étant établis dans le voisinage, cela leur faciliterait singulièrement l'œuvre de la réforme de cette église. Nous nous rendîmes donc, sans perdre de temps, à Saint-Victor, et nous ne négligeâmes rien pour persuader au vénérable abbé de ce monastère que la volonté de Dieu était qu'il vînt au secours de Sainte-Geneviève, et que la Providence l'avait choisi pour y rétablir le bon ordre. Nous l'en avons conjuré tantôt en particulier, tantôt en présence de sa communauté, en employant toutes les instances imaginables, et nous n'avons pu triompher de son refus ; sa prudence et sa sagesse, qui sont grandes, lui faisaient craindre de trop affaiblir sa propre maison, en voulant secourir les au-

tres; ses répugnances sont devenues bien plus vives encore, quand nous lui avons demandé son prieur, homme d'un rare mérite, pour l'instituer abbé de Sainte-Geneviève. Alors il s'est répandu en larmes et nous a répondu par des sanglots qui nous ont rempli de compassion. *Vous voulez donc m'ôter la vie, disait-il; avancé en âge comme je le suis, et accablé d'infirmités, je ne puis me passer de mon prieur; non, je ne puis y consentir, je n'y consentirai jamais.* Pendant tout le reste de la journée, il a persisté dans son refus; enfin, aux approches de la nuit, vaincu plutôt que persuadé par nos instances, car nous ne lui avons pas laissé de relâche depuis le matin, et nous étions allés jusqu'à faire intervenir l'autorité de Votre Sainteté, et à lui répéter que nous lui apportions vos ordres exprès et absolus, il s'est rendu à nos prières et nous a promis de nous donner son prieur, et avec lui douze religieux de son abbaye, tous hommes de bien et de mérite. Le jour de la Saint-Barthélemi, nous sommes venus les prendre avec beaucoup de pompe, et nous les avons conduits en grand cortège jusqu'à Sainte-Geneviève, où l'évêque de Meaux, que nous avons fait venir à cet effet, a béni solennellement le nouvel abbé devant le maître-autel de l'église. L'affluence du peuple était considérable, et une grande partie du clergé de la ville s'y est trouvée. Après la messe et la cérémonie, nous l'avons mis en possession du cloître, du chapitre, du réfectoire et des autres lieux réguliers, et, le lendemain, nous lui avons donné les régales de la part du roi, dont nous tenons la place, et nous avons obligé toutes les personnes qui dépendent de cette église à prêter ser-

ment de fidélité entre ses mains. Voilà, très-saint Père, le récit sommaire de ce qui s'est passé dans cette grande affaire¹. »

Ce serment de fidélité, sur lequel Suger semblait faire fond pour le maintien de la concorde dans le couvent réformé par ses soins, pouvait être éludé de mille manières. Les anciens chanoines n'essayèrent pas de résistance ouverte; mais en usant des droits qui leur étaient conservés, ils parvinrent en peu de temps à faire à leurs hôtes une situation intolérable. L'ancienne congrégation était une réunion de clercs séculiers, dont la vie commune n'était point astreinte par des vœux aux observances monastiques. Ni le silence ni la solitude claustrale n'étaient obligatoires pour eux. Aussi se plaisaient-ils à déranger par leurs clameurs, par leur va-et-vient de jour et de nuit dans toutes les parties de la maison, les victorinš, incapables de se livrer en paix aux exercices pieux de leur règle et à la psalmodie du chœur. En même temps, la jouissance et l'administration du temporel de l'église demeuraient confiées aux anciens propriétaires, les nouveaux venus n'ayant reçu, lors de leur entrée, que trois prébendes, et ne devant obtenir les autres qu'à mesure qu'elles deviendraient vacantes par le décès des titulaires actuels. Or ceux-ci travaillaient, par les moyens les plus honteux, à laisser après eux le moins de débris possible de la riche dotation de l'église Sainte-Geneviève. Ils dilapidaient leurs biens avec frénésie, n'ayant d'autre but que d'en accélérer la

¹ Suger, *Lettre VI, au pape Eugène III*; *Œuvr. compl.*, p. 247.

dépréciation et la ruine. Non-seulement les domaines ruraux, mais le trésor lui-même, les vases et les ornements du culte étaient au pillage. Il fallait à tous ces abus une répression énergique, et Suger, instruit de ce qui se passait, n'y manqua pas. Muni de nouveaux et plus larges pouvoirs du pape, il se rend à Sainte-Geneviève, en compagnie de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Soissons, montre les lettres qu'il a reçues de Rome, et procède à une réforme radicale d'un état de choses qui avait provoqué tant de désordres. Il investit les victorins de la propriété de tous les biens de la communauté génovéfaine, et ne laisse aux anciens chanoines que la jouissance d'une pension viagère. Les rôles étaient intervertis; les chanoines réguliers étaient désormais chez eux; ce fut leur règle qui gouverna la maison, et leurs adversaires furent obligés de s'y soumettre. Il fallut aussi que ceux qui avaient volé le trésor de la sacristie restituassent l'or et les reliques dont ils s'étaient emparés, sans quoi le tout-puissant ministre menaçait de les faire châtier comme larrons et sacrilèges. Tout rentra dans le calme. Les vauriens qui étaient auparavant soudoyés pour troubler, par leur tumulte, les victorins à l'office des matines, cédèrent à l'intimidation et abandonnèrent la place. Il y allait pour eux d'avoir « les yeux arrachés et les membres coupés » si les sergents apostés par Suger mettaient la main sur eux. En vain les chanoines séculiers en appelèrent-ils à la cour de Rome. Une lettre de Suger les y précéda, qui racontait tout au long cet acte de justice sévère et définitif, et mettait le Saint-Père en garde contre les menées hypocrites de ces « misérables, qui étaient

moins les chanoines que les dévastateurs de Sainte-Geneviève¹ ».

L'œuvre du réformateur fut approuvée par le saint-siège, et porta des fruits heureux et durables.

Vers la même époque, les affaires intérieures d'un autre couvent suscitèrent au régent des embarras d'une solution moins violente, mais plus délicate et plus difficile que la pacification de Sainte-Geneviève. Cette fois il s'agissait, non plus seulement de faire appliquer dans toute leur rigueur les prescriptions de l'autorité religieuse, mais de concilier les libertés nécessaires de l'Église avec les droits de contrôle que la coutume du temps et l'organisation sociale permettaient aux seigneurs laïques de revendiquer sur les élections abbatiales. Il reçut une lettre de l'évêque d'Angers qui lui annonçait, avec de prudentes périphrases et tous les ménagements de style imaginables, que la communauté de Bourgueil², sise dans les dépendances du duché de Guyenne, venait de perdre son abbé. Or, comme les temps étaient difficiles, et qu'il était dangereux d'être privé de chefs, les frères de Bourgueil avaient profité de ce qu'ils étaient tous réunis, même ceux des prieurés les plus éloignés, à l'occasion de la fête de l'abbaye, pour élire, à la hâte, comme père et pasteur, un des leurs, Robert, homme, du reste, excellent, recommandable par l'austérité de ses mœurs et par sa piété. « Et maintenant, ajoutait le prélat, l'élu et ceux qui l'ont nommé viennent, aux pieds de Votre Majesté, présenter

¹ Suger, *Lettre au pape Eugène III*; *Œuvr. compl.*, p. 252.

² Bourgueil, département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon.

leur choix à votre ratification, comme ils l'eussent présenté au roi, à qui est échu le duché de Guyenne¹. »

Suger avait à défendre dans cette affaire deux intérêts en contradiction l'un avec l'autre. Homme d'Église, il ne pouvait que favoriser la liberté des élections capitulaires. Mais il était aussi mandataire du pouvoir royal, extrêmement jaloux, on a déjà pu le voir, de son privilège de diriger ces mêmes élections. Il s'en tira par une transaction habile. Il ratifia une élection qui n'aurait pu être retardée jusqu'au retour de Louis VII sans les plus graves dommages pour le couvent de Bourgueil; mais il réserva néanmoins le principe de l'intervention royale, en mettant pour condition à cette approbation, qu'elle devrait être sanctionnée par le prince à son retour dans ses États².

Telle fut la conduite constante du régent dans les élections qui eurent lieu pendant son gouvernement : la liberté la plus complète fut toujours laissée aux suffrages ; mais Suger ne pensait pas que le choix des clercs, même manifesté dans les conditions canoniques, et tombant sur le sujet le plus digne, conférât à l'élu le droit de posséder les biens temporels attribués à la dignité ecclésiastique dont il devenait le titulaire. En effet, on l'a déjà dit, la portion purement temporelle de cette dotation était considérée, ainsi que toute propriété, suivant les idées féodales, comme une concession de l'autorité royale ; et Suger, conformément à ces principes universellement reçus, apporta toujours le plus

¹ Lettre d'Ulger, évêque d'Angers, à l'abbé Suger. (Duchesne, *Historigiens de France*, t. IV, pp. 493-494.)

² Lettre à Ulger, évêque d'Angers. (Suger, *Œuvr. compl.*, p. 246.)

grand zèle à exercer le droit, dévolu à son maître absent, d'investir de ces domaines les prélats et abbés nouveaux, et d'en percevoir la régale pendant la première année de vacance ¹.

Mais ce serait une grave erreur de croire que la politique et l'administration eussent détourné son esprit des préoccupations supérieures vers lesquelles son caractère sacerdotal devait principalement le diriger, et qu'il n'intervînt dans les affaires ecclésiastiques que pour régler les intérêts matériels et les relations civiles du clergé de France. Les questions dogmatiques le trouvaient aussi sagement préparé, et aussi ferme à soutenir les droits de l'orthodoxie, qu'il se montrait par ailleurs prudent et habile à sauvegarder les privilèges consacrés du pouvoir séculier sur les choses de sa compétence. C'est ce qui ressort assez du rôle sage et grand qu'il remplit dans les débats suscités en ce temps-là par les opinions théologiques de Gilbert de la Porrée ².

Gilbert occupait le siège épiscopal de Poitiers, après y avoir été écolâtre. Sa science philosophique profonde, son application à l'étude, la gravité sévère de ses mœurs, en faisaient un des plus dignes prélats, et un des professeurs les plus recherchés. Par malheur, dans son enseignement et même dans ses prédications, il se laissait trop entraîner aux subtilités de la dialectique, surtout il se confiait trop volontiers à cette méthode impuissante et scabreuse pour expliquer les mystères de la foi chré-

¹ Voir plusieurs lettres de Suger concernant la perception de la régale, dans les *Œuvr. compl.*, p. 256 et suivantes.

² Voir une notice sur ce personnage dans l'*Hist. littéraire de la France*, t. XII, p. 466.

tienne. Quelques doctrines nouvelles, qu'il émit du haut de la chaire sur le mystère de la Trinité, jetèrent le trouble et la défiance dans l'âme de ses auditeurs; et deux de ses archidiaques, Arnaud, surnommé *Qui ne rit pas*, et Calon, portèrent à l'examen du pape Eugène III ces opinions hasardées.

Dans un premier concile réuni à Paris, au temps de Pâques 1147, les propositions attribuées à Gilbert par des auditeurs qui affirmèrent sous serment les avoir recueillies de sa bouche, furent l'objet d'une discussion vive, mais sans résultat. Saint Bernard poursuivit avec son zèle ordinaire la condamnation des erreurs du prélat; mais, celui-ci contestant l'exactitude des témoignages portés contre lui, le souverain pontife ne voulut pas le juger sur des renseignements qu'il était impossible de contrôler immédiatement. Il chargea donc un savant moine nommé Godescalc d'étudier scrupuleusement la doctrine de l'évêque de Poitiers dans le principal de ses ouvrages, les *Expositions sur Boèce*. Les propositions erronées qui seraient relevées dans ce livre devaient être soumises à un nouveau concile, convoqué à Reims pour l'année suivante.

Cette seconde assemblée compta, comme la précédente, Suger parmi ses membres. Elle ouvrit ses délibérations le 22 mars 1148¹. Le procès contre Gilbert de la Porrée y fut repris après plusieurs autres questions d'un intérêt secondaire. L'accusé put à loisir développer ses arguments devant un auditoire où se trouvaient un grand nombre de ses amis et de ses anciens disciples,

¹ Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XIV, p. 657.

très-sympathiques à sa personne, sinon à sa doctrine. Cette tendance indulgente dominait même parmi les cardinaux de l'entourage du pape, qui s'efforcèrent de s'attribuer le jugement de ce débat. Une telle complaisance, si bien intentionnée qu'elle fût, pouvait entraîner les inconvénients les plus graves pour la pureté du dogme; car Gilbert avait confessé, dès le principe, devant le pape qu'il ne croyait pas que l'essence divine fût Dieu¹. Saint Bernard, toujours prompt à attaquer l'erreur et à en déduire toutes les conséquences pernicieuses, prit note de cet aveu, en fit la base d'une argumentation véhémement, et formula éloquentement la foi traditionnelle de l'Église sur le même sujet: que « l'essence divine, sa forme, sa bonté, sa sagesse, sont vraiment Dieu; sans quoi cette forme, n'étant pas Dieu, eût été meilleure que Dieu, puisque Dieu aurait tenu son être d'elle². »

Le principe posé par le docteur de Poitiers conduisait à des conséquences inouïes jusqu'alors, et que du reste il ne désavouait pas, sur la nature et les relations des personnes divines, sur l'Incarnation, etc. Aux articles incriminés les prélats français opposèrent une profession de foi qui en était la réfutation précise et catégorique, et les rédacteurs chargèrent trois d'entre eux de la remettre au pape. Les Pères à qui fut confiée cette mission étaient Hugues, évêque d'Auxerre, Milon, évêque de Térouanne, et Suger. Leur démarche, il faut bien le reconnaître, était pleine d'une présomption

¹ Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XIV, p. 661.

² *Id.*, *ibid.*, p. 662.

inexcusable; car ils ne faisaient rien moins qu'indiquer au souverain pontife non-seulement le sens, mais encore la lettre, la formule de la doctrine qu'il devait proclamer comme orthodoxe. Ils avaient, en effet, accepté le soin d'exprimer en ces termes la pensée des signataires de l'acte dont ils étaient porteurs : « Nous avons souffert, par respect pour vous, des discours que nous ne devons pas entendre, jusqu'à ce que nous ayons appris que vous vouliez juger cette affaire. Vous avez par écrit la confession de Gilbert; nous avons aussi la nôtre, afin que vous ne prononciez pas sans ouïr les deux parties. Mais il y a cette différence qu'en présentant sa confession il a déclaré qu'il était prêt à corriger ce qui ne serait pas conforme à vos sentiments, au lieu que nous excluons expressément cette condition, et nous vous déclarons que nous persévérons dans cette confession sans en rien changer¹. »

Cette fâcheuse attitude avait pu, à la rigueur, leur sembler nécessaire pour empêcher les cardinaux de rendre une sentence trop complaisante ou de laisser planer des doutes, par égard pour l'inculpé, sur les matières qu'il s'agissait de définir; mais elle marquait une défiance offensante, coupable, à l'endroit du pape infallible. Il fallut que les délégués de l'épiscopat de France réduisissent la portée de leur *factum*, en atténuant par une explication verbale la roideur de la rédaction. Ils n'avaient point prétendu, dirent-ils, dicter une décision au suprême interprète des Écritures, mais seulement préciser l'opposition de leur croyance avec

¹ Fleury, *Hist. ecclésiastique*, p. 664.

les théories imaginées par Gilbert. Sur ce terrain, l'entente était facile et assurée. Eugène III leur fit connaître et les chargea d'annoncer à leurs frères que la doctrine romaine était rigoureusement conforme à celle que contenait leur déclaration. D'ailleurs Gilbert de la Porrée, qui n'avait point l'orgueil ni l'aveuglement d'un sectaire, ne fit pas difficulté d'abjurer ses erreurs quand il les vit condamnées par l'Église, et d'adopter, sur les questions qu'il avait soulevées, la solution proposée par les maîtres de la science théologique et sanctionnée par le pape. Ce fut donc seulement une discussion franche et libre qui couronna par un accord sincère les débats du concile de Reims, et mit fin à une crise d'où pouvait naître une hérésie.

Sans vouloir exagérer l'influence de Suger sur l'esprit de ces délibérations, il est permis au moins de constater dans l'issue de cette affaire le triomphe de ses maximes ordinaires de conciliation. Ainsi il arrivait, par des moyens semblables, à des résultats également heureux dans ces deux sphères si diverses de la politique et de la religion. Partout il lui était donné de réaliser la conquête progressive et pacifique des consciences comme des intérêts, par la persuasion unie à la fermeté des principes.

Toutes les parties de la chrétienté envoyaient leur tribut d'admiration et de respect à ce sage législateur, que l'on comparait à Salomon. Roger, roi de Sicile, lui témoignait dans ses lettres une déférence extrême et un sincère attachement¹; l'évêque d'Hertford lui

¹ Voir la réponse de Suger à Roger, roi de Sicile, *Œuvr. compl.*, p. 245.

adressait ces éloges flatteurs : « Si l'on cherche en Suger la sagesse et l'habileté, on trouve chez vous ces qualités à un degré tel, que toutes les affaires, quelles qu'elles soient, qui sont confiées à vos soins marchent avec plus de méthode et obtiennent un plus heureux succès. Quant à la religion, votre vie en est un miroir brillant, plein d'éclat au dehors et de mérites à l'intérieur. Vous avez encore le lustre de la libéralité, qui se plaît à prévenir les prières par le bienfait ¹. »

Un autre prélat anglais, Joscelin, évêque de Salisbury, avait traversé la mer pour venir contempler de près les merveilles de l'administration de Suger. Après être rentré dans son diocèse, il exprima ainsi les impressions de son voyage : « Au bien-aimé et très-aimable père et seigneur Suger, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Denis, régent du royaume de France. »

« Vous jouissez partout d'une si haute estime, que le désir d'être honoré de votre amitié nous a fait traverser les mers. Nous ne sommes venu de si loin que pour admirer les merveilles qu'on raconte de vous, comme du Salomon de notre siècle. Nous avons entendu avec joie les paroles de sagesse qui sortent de votre bouche ; nous avons vu le temple magnifique que vous avez bâti, et les ornements dont vous ne cessez de l'embellir. Nous avons en outre apprécié ce bel ordre observé par ceux qui le desservent, et nous avons eu tout sujet de nous écrier, comme autrefois la reine du Midi, que l'on ne nous avait pas rapporté la moitié des choses que nous avons vues de nos yeux, la réalité surpassant de bien

¹ Cité dans les *Œuv. compl.* de Suger, p. 420.

loin les rumeurs de la renommée. Qui ne s'étonnerait de voir un seul homme soutenir le poids de tant et de si importantes affaires, maintenir les Églises dans la paix, réformer le clergé, défendre le royaume de France par les armes, y faire fleurir la vertu et régner l'autorité des lois? Qu'on juge après cela si nous avons eu raison de nous mettre en mer, de braver les fatigues d'un long voyage, et d'exposer notre vie pour avoir le bonheur de vous connaître¹. »

¹ Cité dans les *Œuvr. compl.* de Suger, p. 421.

CHAPITRE II

LE ROI ET LES CROISÉS

Les croisés en Phrygie. — Passage du Méandre. — Premier succès des Français. — Geoffroy de Rancogne, porteur de l'oriflamme. — Son imprudence provoque une sanglante défaite. — Manqué de discipline dans l'armée chrétienne. — Ses causes. — Éléments de l'armée. — Le roi. — Les barons. — Les troupes. — Les simples pèlerins. — Les femmes. — La ville grecque de Satalie ferme ses portes aux croisés. — Désespoir et projets de retraite des barons. — Courage du roi. — Dénûment des troupes. — Des vaisseaux grecs en transportent la plus grande partie dans la principauté d'Antioche. — La cour de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche. — Louis VII emmène la reine malgré elle loin d'Antioche. — Entrée triomphale des croisés à Jérusalem. — Baudouin III roi de Jérusalem. — Conférences de Saint-Jean-d'Acre. — Siège infructueux de Damas. — La discorde dans le camp des chrétiens. — Dispersion des chefs. — Les désastres de la croisade sont connus en France. — Récit d'Eudes de Deuil adressé à Suger. — Lettre de Louis VII. — Réaction dans le royaume contre saint Bernard. — *Apologie* de saint Bernard. — Rentrée des barons. — Ils fomentent des troubles. — Louis VII à Jérusalem. — Suger le presse de revenir. — Conspiration de Robert de Dreux, frère du roi, pour s'emparer de la couronne. — Duel du comte de Dreux avec Henri le Libéral, fils de Thibault de Champagne. — Les duels et tournois condamnés par l'Église. — La tour de Bourges rendue par Suger à l'archevêque de cette ville. — Assemblée de barons et de prélats à Soissons sous la présidence de Suger. — Robert de Dreux réduit à l'impuissance. — Louis VII aborde en Calabre. — On lui inspire des soupçons sur la fidélité de Suger. — Le pape les dissipe. — Le roi proclame Suger *père de la patrie*.

Pendant que le royaume prospérait sous la direction d'un moine que la Providence avait doué de toutes les qualités qui font les souverains puissants et respectés,

le roi que les inspirations d'une âme monastique, bien plus que les calculs d'un homme d'État ou les rêves chevaleresques, avaient mis à la tête de l'expédition d'Orient, y traversait des péripéties terribles, et exposait à tous les hasards des batailles sa couronne, à laquelle le régent donnait en Europe tant de prestige.

Au commencement de l'hiver de 1148, l'armée française, après avoir laissé s'acheminer vers Constantinople les misérables débris des troupes impériales, continua néanmoins sa route vers la terre sainte. Elle traversa d'abord l'ancienne Phrygie, sous des pluies abondantes, par des chemins encombrés de neige, et au milieu de populations sauvages et hostiles. Les Turcs, que leur premier et éclatant succès sur les Allemands avait remplis d'ardeur, attendaient Louis VII au sortir de cette terre inhospitalière. Les marches fatigantes réduisaient les forces des croisés, et les rapprochaient, dans des proportions de plus en plus inégales, de cette terrible muraille d'hommes qui menaçait de leur barrer la route sur le bord opposé du Méandre. Mais le roi, à qui Manuel signalait ces périls imminents en lui offrant une retraite dans ses villes impériales, voyait moins de danger à affronter le cimetière des musulmans que la perfidie des Grecs. Bientôt il n'y eut plus que le Méandre, grossi par des pluies torrentielles, entre les bandes harassées des croisés de France et les bataillons turcs, massés sur les hauteurs de la rive opposée. Mais au delà de ces flots larges et rapides, derrière les tentes des infidèles, se trouvaient les plaines si longtemps désirées de la Palestine et la cité sainte : les grands

• spectacles vers lesquels soupirait la piété des pèlerins, les riches contrées promises au courage persévérant des chevaliers. Tous les obstacles n'étaient qu'un jeu pour ces cœurs exaltés. Le roi, par ses discours et ses exemples, communiquait à ses compagnons une ardeur irrésistible. Le Méandre fut traversé sous une grêle de flèches que faisaient pleuvoir les Turcs : ceux-ci, impuissants contre le choc de ces troupes héroïques, furent en peu de temps culbutés, écrasés, et couvrirent de leurs cadavres sanglants les deux rives du fleuve. Ni la tactique ni le courage humain ne peuvent expliquer cette victoire rapide et prodigieuse, que les vainqueurs attribuèrent, dans leur piété naïve, à l'intervention visible de saint Georges combattant dans leurs rangs. C'était, en effet, le triomphe de la foi, à laquelle ni la nature ni le génie des capitaines ne peuvent opposer de barrières ¹.

La confiance revint au cœur des croisés, mais avec elle l'imprudence. Après une courte halte, ils se dirigèrent de Laodicée vers la Pamphylie sans rencontrer sur leur route les Turcs, devenus plus circonspects, et qui, n'osant tenter une nouvelle bataille rangée, se bornaient à épier à distance les mouvements des Francs, pour les surprendre à l'occasion, et les épuiser par des escarmouches et des attaques partielles. Un jour un des chefs qui exerçaient à tour de rôle le commandement de l'avant-garde des chrétiens, Geoffroy de Rancogne, avait reçu du roi l'ordre d'aller camper, avec le premier corps d'armée, sur des hauteurs arides couronnées de

¹ Voir Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 197.

bois, entourées de sombres ravins. Le gros des troupes devait s'y réunir à la nuit. Mais l'imprudent capitaine à qui était confié l'oriflamme, séduit par l'aspect riant et l'heureuse disposition des vallées qui s'étendaient au pied de la montagne, y fit descendre ses troupes, pour qu'elles pussent s'y développer et s'y reposer plus à l'aise. À peine avait-il opéré cette manœuvre, que les Turcs s'établirent dans le poste inexpugnable qu'il venait d'abandonner. Louis et les siens cependant s'avançaient sans crainte et sans précaution vers le plateau marqué pour le lieu du campement général. Les Turcs, rangés en bataille, les attendaient dans le plus profond silence : quand ils les virent à portée, débandés, la plupart sans armes, et leurs lignes rompues par l'encombrement des chariots, ils s'élançèrent avec des hurlements sinistres sur ces soldats en désordre, qui, grâce à l'obscurité, les avaient pris pour des frères. Ce fut moins un combat qu'un massacre : refoulés aux extrémités des roches escarpées, les chrétiens roulaient dans les ravins, égorgés par l'ennemi ou brisés par leur chute. Le roi, adossé contre un arbre, se défendit héroïquement, et survécut presque seul aux quelques chevaliers qu'il avait ralliés. Les musulmans, à qui rien ne révélait son rang, abandonnèrent cet obscur soldat pour courir au pillage, et il put, dans les ténèbres, regagner son avant-garde, qui pleurait déjà sa mort¹.

Cette catastrophe inaugurerait une longue série de revers, dont la cause fut moins dans le nombre et dans la valeur des Turcs que dans la composition et le

¹ Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 198.

manque de discipline de l'armée française. Louis VII faisait l'expédition plutôt en pèlerin qu'en chef de guerre : il était inhabile ou mal préparé à diriger cette masse d'hommes, où se mêlaient des éléments les plus étranges. Beaucoup de *bourdonniers*¹ sans armes suivaient et embarrassaient les soldats; et, de plus, des femmes, princesses, châtelaines ou autres, compromettaient par leur présence la promptitude des manœuvres, la tenue sévère indispensable surtout à des troupes en campagne, sur une terre inconnue et ennemie. Une faute immense, irréparable, ce fut de laisser sans châtement la désobéissance de Geoffroy de Rancogne, qui avait failli causer la perte totale de l'armée. Louis, en pardonnant à son repentir, affaiblit parmi ses compagnons le sentiment de la responsabilité et de la subordination. Il ne remédia que d'une manière imparfaite aux conséquences de cette faiblesse en donnant pour chefs à l'armée deux hommes d'une sagesse et d'une fermeté éprouvées, dont il reconnut et subit lui-même l'autorité : un vieux guerrier du nom de Gilbert, et Évrard des Barres, grand maître des templiers.

C'est ainsi que l'on traversa, en douze journées, la Pamphylie, sans trop de pertes, mais au milieu d'incroyables fatigues, sous des pluies torrentielles, avec des vêtements usés, tombant en lambeaux, des chevaux exténués et privés de fourrage, enfin dans l'attirail navrant d'une déroute. Pour comble, la ville grecque de Satalie, que l'on rencontra au terme de cette course misérable, à l'embouchure du fleuve Cestius, refusa

¹ Pèlerins, ainsi nommés de leur *bourdon* ou bâton de voyage.

d'ouvrir ses portes aux chrétiens. Il fallut camper dans la boue, entre ces remparts inhospitaliers et les forteresses du voisinage occupées par les Turcs. Tous les courages étaient abattus, et dans le conseil les barons demandaient instamment à retourner en Europe. Mais Louis VII persistait dans son entreprise : la mort seule pouvait l'empêcher de se rendre à Jérusalem. Tant de constance soutenait encore quelques vaillants champions de la croix, qui, désespérant de vaincre, se décidèrent au moins à vendre chèrement leur vie, et à consacrer ce qui leur restait de force à l'extermination de la nation infidèle qu'ils étaient venus combattre. Cette résignation, qui fut partagée par tous les croisés comme leur dernière ressource, pouvait faire des martyrs et prolonger la douloureuse agonie de cette multitude affamée ; mais il semblait qu'ils fussent condamnés à périr sur place jusqu'au dernier : presque tous les chevaux étaient morts de fatigue ou avaient été tués pour la nourriture des troupes, et l'on n'avait point de vaisseaux pour continuer la route vers la Palestine ou pour retourner en terre chrétienne. Heureusement les Grecs de Satalie, aussi lâches que cruels, redoutant chez ces vaillants soldats d'Occident les inspirations de la colère et du désespoir, mirent des vaisseaux à leur disposition, à des prix exorbitants, et en firent passer la plus grande partie dans la principauté d'Antioche. Ceux qui, faute d'argent, ne purent être embarqués furent exterminés en peu de temps par la faim ou par le cimetière des Turcs. Ce n'était, hélas ! qu'un bien faible reste, à peine le quart, de la grande armée réunie à Metz, au printemps de 1147, qui suivait alors Louis VII et Éléonore sur les vaisseaux

grecs vers la première contrée amie qu'ils eussent trouvée depuis leur sortie de Hongrie.

Ils abordèrent au nombre de vingt-cinq mille environ, le 19 mars 1148, au port de Saint-Siméon (l'antique Séleucie), à cinq lieues d'Antioche. Cette principauté chrétienne, fondée à la première croisade, était alors gouvernée par Raymond de Poitiers, successeur de Bohémond, dont il avait épousé la petite-fille, et oncle paternel de la reine de France. Outre ces liens de parenté, il avait d'autres motifs pour faire bon accueil aux barons de France, même dans le triste état où ils arrivaient. Il comptait sur leur concours pour agrandir ses États, et pour se venger des perpétuelles attaques des Turcs de Syrie, commandés par le célèbre Nouredin. Tout fut employé par lui pour se concilier les sympathies des chefs de l'expédition, et la noblesse oublia vite ses misères au milieu de la bonne chère et des fêtes qui lui furent prodiguées par cette colonie fraternelle, sous le ciel resplendissant de l'Asie. Cette brusque transition ne fut pas moins funeste peut-être à l'armée chrétienne que les désastres qu'elle avait précédemment essuyés. L'influence d'une vie facile et d'un climat enchanteur fut aussi puissante que Raymond pouvait le souhaiter sur la chevalerie, depuis longtemps privée du nécessaire, et sur le cortège de femmes légères et voluptueuses¹ qui avaient involontairement partagé leur misère. La reine

¹ « Antioche avait alors dans ses murs la comtesse de Toulouse, la comtesse de Blois, Sibylle de Flandre; Maurille, comtesse de Roussy; Talquery, duchesse de Bouillon, et plusieurs autres dames célèbres par leur naissance ou par leur beauté. » (Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 208.)

surtout se jeta dans le plaisir avec une ardeur qui scandalisa les personnes sages de l'armée. Elle faisait tous ses efforts pour attacher à ce séjour agréable son époux, qui ne souffrait pas volontiers d'être si longtemps retardé dans sa marche vers Jérusalem. Louis VII, inquiet, offensé, brûlant du désir de visiter les lieux saints, dut l'enlever d'autorité pendant la nuit. Son départ d'Antioche eut l'air d'une fuite, et lui aliéna pour jamais l'esprit de la reine, qui manifesta dès lors hautement l'intention de faire annuler son mariage pour cause de parenté¹.

Les croisés ne s'arrêtèrent pas à Tripoli, dont le comte aurait aussi souhaité d'employer leurs forces au profit de son ambition personnelle, et ils marchèrent droit sur la ville sainte.

On y reçut le roi de France comme autrefois le Sauveur du monde. Le chemin était jonché de feuillage, et le peuple criait : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!* Les habitants de la ville sainte pouvaient se faire quelque illusion sur les services qu'allait leur rendre cette armée d'Occident, encore imposante malgré ses pertes. Baudouin III, roi de Jérusalem, jeune homme plein de courage et d'audace, avait conçu de grands

¹ Le mariage fut, en effet, rompu en 1152 pour cause de consanguinité, Éléonore ayant pour bisaïeule Aldéarde, grand'tante de Louis VII. Dès 1143, saint Bernard avait signalé à la cour de Rome cette situation irrégulière. « De quel front, écrivait-il en parlant de Louis le Jeune, de quel front cherche-t-il à imposer aux autres un respect si rigoureux des empêchements de consanguinité, cet homme qui notoirement a pour femme sa parente au troisième degré ou environ? » (S. Bernard, *Lettre ccxxiv*, à Étienne, évêque de Préneste; *Œuvr. compl.*, t. II, col. 456 : à propos des empêchements canoniques que le roi de France prétendait exister dans les mariages projetés par Thibault de Champagne pour deux de ses enfants.)

projets. Par ses soins une assemblée eut lieu à Saint-Jean-d'Acre pour régler les opérations militaires. Ces conférences furent pleines de solennité, mais offrirent un pénible contraste. Pour vingt mille hommes de troupes, il se trouvait trois princes dont les États auraient fourni des forces suffisantes pour subjuguier le monde : Baudouin de Jérusalem, Louis de France, et Conrad d'Allemagne, arrivé récemment de Constantinople. Une tentative fut dirigée contre Damas, dont la garnison répandait la désolation dans le nord de la Palestine. Mais la défense fut habile et opiniâtre. D'un autre côté, la discorde était dans le camp des chrétiens : le découragement engendra la défiance ; les chefs se soupçonnèrent mutuellement de trahison. Tous les efforts furent paralysés par ces dispositions inquiètes et par les chaleurs accablantes de l'été. Après des attaques réitérées et infructueuses sur plusieurs points de cette place puissante, il fallut rétrograder sur Jérusalem avec la honte d'un nouvel échec. C'en était fait de la croisade.

Dès lors la dispersion fut générale. Tous les seigneurs, à commencer par l'Empereur, s'embarquèrent successivement. Le roi de France seul s'obstinait douloureusement à demeurer sur cette terre de ses rêves, où ne le retenait plus maintenant aucune espérance, plus rien que la honte de revenir dans ses États humilié, vaincu, ruiné.

Le régent cependant le pressait vivement de calmer, par un prompt retour, l'agitation que les nouvelles sinistres de la croisade avaient répandue dans le royaume. Depuis longtemps les désastres de l'armée d'Orient étaient connus. Suger n'avait pu en atténuer assez les terribles

effets : la France, épuisée de sacrifices, reconnaissait avec stupeur qu'elle n'y avait gagné que de verser le meilleur de son sang dans des contrées lointaines. Ce fut d'Antioche que furent adressés pour la première fois à l'abbé de Saint-Denis des rapports circonstanciés, précis, qui ne lui laissèrent plus d'illusions sur l'issue de cette lamentable expédition. Le religieux qu'il avait donné pour chapelain au roi lui envoya de cette ville le journal, qu'il avait dressé presque jour par jour, de la marche des croisés et des péripéties de la guerre. L'ouvrage était précédé d'une sorte de dédicace ainsi conçue :

« Au vénérable Suger, abbé de Saint-Denis, Eudes de Deuil, le moindre d'entre ses moines, salut.

« J'ai la volonté, mais non toutefois la complète faculté, de vous faire connaître, sur le voyage du saint sépulcre, quelques détails véritables, que vous puissiez ensuite transmettre par votre plume à la mémoire éternelle des siècles... Vous avez écrit les actions du père de notre monarque; ce serait une grande faute que de priver la postérité de l'histoire de son fils, dont toutes les années ont été embellies par la vertu...¹ »

En même temps que ce récit officiel, il reçut des communications plus intimes et encore moins rassurantes de Louis VII lui-même sur l'état de ses affaires. C'était toujours le même dénûment, les mêmes appels, plus pressants encore, à des expédients financiers. Le malheureux prince, ouvrant son cœur au fidèle conseiller, lui faisait également connaître la conduite au moins frivole de la

¹ Eudes de Deuil, *Voyage de Louis VII, roi de France, en Orient*, dans la *Collection des historiens de France* de dom Bouquet, t. XV.

reine, et les embarras et la honte qu'il en éprouvait; enfin il le consultait sur l'opportunité de la dissolution de son mariage, dissolution qui lui semblait inévitable.

Le régent, craignant d'augmenter l'alarme des populations par des impositions nouvelles, eut encore recours au trésor de son abbaye pour faire face aux exigences toujours croissantes de la situation. Mais toute sa prudence ne parvint pas à maintenir la confiance dans l'État. Les lettres des pèlerins avaient appris aux familles la fatale vérité sur les événements de Syrie. Un grand cri de douleur et d'épouvante s'élevait, accusant de tant de deuil le promoteur de la croisade, saint Bernard. Son prestige était tout à coup tombé : il était en butte à la haine de ces masses populaires, impressionnables et mobiles, qu'il avait enthousiasmées un an plus tôt pour cette aventureuse entreprise. Il fut lui-même frappé de stupeur. « Vous savez, écrivit-il au pape, que nous avons vu des jours d'épreuve qui semblaient devoir mettre un terme à notre vie; à plus forte raison ne nous laissent-ils pas la force d'esprit nécessaire pour l'étude. Le Seigneur, irrité par nos péchés, a semblé vouloir avancer le jour où il jugera le monde avec justice et sévérité, sans se souvenir de sa miséricorde. Il n'a épargné ni son peuple ni son nom; toutes les nations demandent : *Où est leur Dieu?*... Les enfants de l'Église ont été livrés à la mort dans le désert, ou moissonnés par le glaive, ou dévorés par la faim... Quelle honte n'est-ce pas pour nous, qui sommes allés annoncer partout la paix et la félicité! Nous avons prédit la paix, et il n'y a point de paix; nous avons prédit le repos et la félicité, et le trouble et le malheur sont venus. Avons-nous été,

dans cette circonstance, prudent ou téméraire? Quand nous nous sommes mis en mouvement, est-ce à une fantaisie arbitraire de notre imagination que nous avons cédé? Ne sont-ce pas vos ordres que nous avons suivis, et n'est-ce pas Dieu qui commandait par votre bouche? Pourquoi donc n'a-t-il pas regardé avec plus de faveur nos peines, et a-t-il paru ignorer nos humiliations? Tant de châtimens n'ont pas encore apaisé sa colère, et sa droite est toujours levée... Heureux celui dans l'esprit de qui le scandale n'est pas entré ! »

Cependant le saint abbé n'accepta point la responsabilité des maux qu'on lui reprochait. Il écrivit son apologie, pour démontrer qu'il ne fallait imputer l'échec de la croisade qu'aux péchés de ceux qui y avaient pris part. Sa vive satire n'était, hélas! qu'un tableau trop fidèle des mœurs scandaleuses où s'étaient plongés un grand nombre de chevaliers de la suite de Louis VII.

Bientôt, ce ne fut plus seulement les larmes et les imprécations des familles en deuil, qui troublèrent le royaume. Sur cette terre affaiblie, désolée, préparée par son inertie à subir toutes les vicissitudes des discordes civiles, les grands artisans de misère publique reparurent. A la suite du siège de Damas, vers la fin de 1148 et au commencement de 1149, tous les féodaux qui avaient échappé à la mort reprirent le chemin de leurs manoirs, aigris de leurs désastres, et disposés à y chercher une compensation par quelques coups de main contre l'autorité du roi absent. Suger avait gouverné

¹ S. Bernard, *De la Considération* (ouvrage dédié au pape Eugène III), livre II, ch. 1; *Euvr. compl.*, t. II, col. 1021.

avec habileté, et conduit avec bonheur les affaires de l'Église et celles de la bourgeoisie, l'ordre florissait, les finances mêmes étaient prospères, malgré les dépenses énormes de la croisade; son influence jusqu'alors s'était fait sentir partout, et partout elle avait été aussi triomphante que salutaire; mais cette tâche laborieuse, si merveilleusement accomplie, n'était qu'un jeu au prix de ce qui lui restait à faire. Il lui fallait maintenant affronter la noblesse.

Il trembla de n'y pouvoir suffire, et il ne pensait pas que, contre ce nouveau danger, aucune ressource de l'intelligence pût suppléer à la force matérielle dont disposait le roi. Louis, toutefois, retardait toujours son départ de Jérusalem. Il ne se décidait pas à abandonner l'Église d'Orient dans la situation précaire où il la voyait. Ne pouvant la défendre, la relever de son abaissement, il voulait au moins lui prouver son attachement par un séjour plus long. Lors du départ des barons, prévoyant les embarras qu'ils allaient occasionner dans le royaume, il avait envoyé à Suger, pour l'aider, son chancelier Bandouin, porteur d'une lettre ainsi conçue : « Nous savons qu'il n'est pas nécessaire d'exciter par des prières l'ardeur de votre zèle pour les choses qui nous concernent, nous et notre royaume. Nous savons et nous sommes bien assuré que vous y veillez attentivement, et que votre vigilance n'a nullement besoin d'exhortation de notre part ni d'aucune autre. Cependant, comme nous avons différé notre retour après celui de nos barons, jusqu'à la fête de Pâques, et que nous redoutons les trames de quelques hommes pervers, nous avons jugé utile de vous écrire, en attendant notre arrivée;

afin que vous fassiez encore plus d'efforts pour garder notre royaume, dont le soin vous appartient d'une manière spéciale, et que, par votre habileté accoutumée, vous déconcertiez tous les complots des méchants, s'ils tentaient quelque chose contre notre couronne.

« Pour nous, avec l'aide du Seigneur, nous nous hâterons de nous mettre en mer après Pâques, et de retourner au gouvernement de notre royaume. Nous avons donné gracieusement congé à notre cher et fidèle chancelier Baudouin, que nous avons jugé capable de nous servir utilement en France. Son dévouement éprouvé est d'autant plus digne de notre reconnaissance, et mérite d'autant plus l'estime et la considération de tous nos amis, qu'au milieu de nos fatigues et de nos périls sur la terre étrangère, il ne nous a jamais fait défaut. C'est pourquoi nous voulons que le chancelier Baudouin, notre très-cher ami, soit appelé par vous dans le règlement des affaires du royaume; nous voulons que toutes les affaires soient décidées comme elles doivent l'être avec le secours de ses conseils. Vous connaîtrez par son récit tout ce qui a rapport à notre situation ¹. »

Non-seulement le roi confiait à son ministre le soin de conjurer une guerre civile; il le chargeait encore, par d'autres lettres envoyées de Jérusalem, d'acquitter des dettes énormes qu'il avait contractées envers les chevaliers du Temple et ceux de Saint-Jean. Les créances étaient à courte échéance: il y allait de l'hon-

¹ Lettre de Louis VII à Suger. (Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 516.)

neur du pays de remplir ces engagements, et la nation était épuisée. Toutefois Suger pourvut à tout. Mais il se sentait écrasé par tant de fatigues et une si lourde responsabilité : « Avec quels soupirs mêlés de larmes nous déplorons votre cruelle absence, écrivit-il à Louis, c'est ce que nous ne pouvons suffisamment vous exprimer... Pourquoi, très-cher roi et seigneur, nous fuyez-vous ainsi?... Les perturbateurs de votre royaume sont déjà de retour, et vous qui devez le défendre, vous demeurez en exil comme un captif; vous livrez la brebis au loup, vous exposez votre couronne aux ravisseurs. Nous prions donc Votre Altesse, nous demandons à votre piété, nous conjurons la bonté de votre cœur, nous vous supplions enfin, par cette fidélité qui lie mutuellement le roi et les sujets, de ne pas différer votre retour d'un seul instant après la fête de Pâques, afin que vous ne paraissiez pas, aux yeux du Seigneur, manquer au serment que vous avez fait en recevant la couronne.

« Nous avons remis, suivant vos ordres, aux frères du Temple l'argent que nous nous disposions à vous envoyer. Le comte Raoul de Vermandois a été remboursé lui-même de tout ce qu'il vous avait prêté, c'est-à-dire de trois mille livres, moins deux cents. Votre terre et ceux qui l'habitent se félicitent, avec le secours de Dieu, de jouir d'une bonne paix. Dans l'espérance de votre retour, nous mettons en réserve vos droits de justice et de plaids, les tailles et les reliefs de vos seigneuries, ainsi que les provisions de bouche levées sur vos domaines. Nous avons soin de conserver en bon état vos maisons et vos palais, et nous faisons

réparer ceux qui sont en ruines; le maître seul leur manque présentement. Je suis déjà sur le déclin de l'âge; mais tous ces soins ont avancé ma vieillesse, et cependant j'y aurais volontiers consumé toutes mes forces, non par ambition, mais sans aucun autre motif que l'amour de Dieu et l'amour de vous. Pour ce qui regarde la reine Éléonore, je suis d'avis que vous dissimuliez votre mécontentement, si réellement elle vous en cause, jusqu'à ce que, rendu à vos États, vous puissiez tranquillement réfléchir sur ce sujet et sur d'autres encore¹. »

A la tête des factieux dont les secrètes manœuvres inquiétaient le régent se trouvait le propre frère du roi, Robert, comte de Dreux. C'était un jeune homme plein d'une audace folle et d'une insatiable ambition. Il s'imaginait, ou du moins il s'efforçait de faire croire, que Louis VII, sous l'inspiration d'une piété ardente, s'était tout à fait détaché des affaires de ce monde, et voulait demeurer en Terre-Sainte. Dans cette hypothèse, la couronne de France revenait à Robert, dont les deux autres frères avaient embrassé l'état ecclésiastique. Une foule de féodaux, avides de s'élever et de s'enrichir dans les troubles publics, étaient prêts à seconder les entreprises du prétendant. Toutes les provinces du midi de la Loire étaient travaillées par une sourde agitation. Heureusement, la couronne comptait parmi les barons du Nord des auxiliaires puissants et dévoués, deux surtout : Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et le jeune Henri, fils de Thibault de Champagne, qui avaient été l'un et l'autre les compagnons du roi dans

¹ Lettre à Louis, roi de France. Suger, *(Œuvr. compl.)*, p. 258.

la croisade. Thierry dénonça le premier au régent les complots du comte de Dreux. « ... Je vous avertis que le seigneur Robert, avant de quitter la Palestine, ayant été invité par le roi à se rendre à Nazareth pour conférer des intérêts du roi, s'y est refusé, et il m'a semblé, ainsi qu'aux autres princes, qu'il ne se séparait point de Monseigneur avec des sentiments fraternels et bienveillants. Donc, selon l'inspiration de votre sagesse et de votre conscience, surveillez les places et les garnisons que le roi vous a confiées. S'il vous survient des dangers, comptez sur mon aide, et, avec la grâce de Dieu, sur mon concours ferme et efficace. Ainsi, quand il vous plaira que je vienne pour m'en concerter avec vous sur les intérêts de l'État, appelez-moi en toute assurance, et faites-moi savoir si je dois amener une escorte petite ou nombreuse; car je suis prêt, pour l'honneur du roi mon seigneur, à défendre sa terre, et ni périls ni fatigues ne m'empêcheront de lui rendre un fidèle service. Portez-vous bien ¹. »

Par malheur, la valeur de Henri de Champagne et son dévouement se manifestèrent d'une façon moins prudente, et au lieu d'être un appui pour Suger, lui suscitèrent de plus grandes difficultés. Ce jeune homme, plein d'une fougue inconsidérée, accepta de Robert un défi en champ clos. Les partisans, très-nombreux, des deux causes rivales devaient assister au tournoi. Ce rendez-vous pouvait être le signal de la guerre civile. Dans tous les cas, c'était une œuvre criminelle et impie².

¹ Lettre de Thierry, comte d'Alsace, à Suger. (Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 515.)

² Les tournois avaient été solennellement condamnés par les conciles

Saint Bernard, pour en prévenir le scandale et les conséquences fâcheuses, écrivit au régent : « Il est à propos, il est même nécessaire que vous saisissiez le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et que vous vous en armiez contre les fictions diaboliques qui de nouveau s'efforcent de jeter leur germe au milieu de nous. Car ces hommes qui sont revenus ont fixé leur réunion maudite après la fête de Pâques. Le seigneur Henri, fils du comte, et le seigneur Robert, frère du roi, ont décidé que, laissant flotter les rênes sur le cou de leurs chevaux, ils se précipiteront l'un contre l'autre et se tueront. Voyez dans quelles dispositions ont entrepris le voyage de Jérusalem des gens qui en rapportent ces belles intentions ! Comme on peut bien dire, en parlant d'eux : *Nos soins donnés à Babylone ne l'ont pas guérie ; ils ont été frappés, mais ils ne se sont pas repentis ; ils ont été meurtris, et ils ont refusé de se soumettre* : et cela après tant de travaux, après tant de dangers où ils ont été tourmentés par le fléau de méchants et par la douleur !

« Le royaume est en paix ; mais le seigneur roi est absent, et ces deux hommes peuvent agiter considérablement et même troubler le pays. Puisque vous êtes le premier des princes du royaume, je vous supplie et

de Reims (1131) et de Latran (1130) dans le canon suivant : « Ces détestables fêtes, où les chevaliers ont coutume de se donner rendez-vous et livrent des batailles pour faire montre de leur force et de leur audace téméraire, d'où il résulte souvent mort des hommes et péril des âmes, sont par nous formellement interdites. Si quelqu'un y est frappé à mort, on pourra, sur sa demande, l'admettre à la pénitence et lui donner le viatique ; mais la sépulture ecclésiastique lui sera refusée. » (Labbe, *Conciles*, t. X, p. 985, 986 et 1006.)

je conseille à votre sublimité de vous opposer de toute votre puissance, soit par vos avis, soit par la force, à l'exécution de ce projet. C'est ce que demandent l'honneur de votre personne, de notre pays, et l'intérêt de l'Église de Dieu. Ce que j'appelle force, c'est l'action de la discipline ecclésiastique.

« J'écris dans le même sens au seigneur de Reims, au seigneur de Sens, au seigneur de Soissons, au seigneur d'Auxerre, au comte Thibault, au comte Raoul. Opposez-vous à de si grands maux, et à cause du seigneur roi et à cause du seigneur pape, à qui appartient la garde du royaume¹. »

Ces précautions furent inutiles. Les inspirations « diaboliques » dont gémissait l'abbé de Clairvaux étaient l'esprit même de la société féodale. Il lui fallait, jusque dans ses passe-temps, les brutales images de la guerre, et les débats de toute nature ne se vidaient que les armes à la main. Le combat eut lieu ; mais personne n'y fut tué.

Suger, toutefois, organisait en grand, et avec autant d'activité que de prudence, la résistance contre les fauteurs de désordres. A l'exemple du comte de Dreux, et peut-être à son instigation secrète, des ambitions subalternes s'agitaient de toutes parts et tenaient tête au régent.

Cabour, prêtre, chancelier de France, créancier de Louis VII, prétendait se payer en percevant à son profit et sans contrôle les revenus du Poitou. En même temps

¹ S. Bernard, *Lettre ccclxxvi, à l'abbé Suger* ; *Œuvr. compl.*, t. I, col. 630.

il retenait le gouvernement de la tour de Bourges, que le régent avait confié à un certain Gui Rebrechien, et du château de Saint-Palais, dont l'archevêque de Bourges avait été investi par le roi avant la croisade. Raoul de Vermandois, circonvenu par les menées de cet intrigant, inclinait à appuyer ses prétentions. Mais Suger lui signifia ses ordres irrévocables à ce sujet, en termes qui n'admettaient point de discussion, et qui affirmaient hautement sa supériorité absolue sur l'homme d'épée qu'on lui avait adjoint dans le gouvernement : « On va vous demander, écrivit l'abbé de Saint-Denis à son collègue, une injustice contre l'archevêque de Bourges, à qui doit appartenir la tour de Saint-Palais... Mais nous, conformément à la justice, nous avons ordonné que l'évêque en fût de nouveau investi. C'est une résolution que nous ne changerons pour aucun motif, quel qu'il soit, et nous voulons que, de votre côté, vous donniez les mêmes ordres. Nous avons envoyé Gui de Rebrechien pour fortifier et garder la tour de Bourges; mais nous faisons savoir à votre amitié que les prévôts de cette ville et Cabour ont refusé de la lui remettre, bien qu'après notre entrevue avec vous nous ayons réitéré nos commandements à ce sujet. C'est pourquoi nous voulons que vous donniez le même ordre que nous, et que cet ordre soit transmis à l'heure même par le présent messenger¹.

Une volonté aussi nettement exprimée ne laissait place à aucun subterfuge. Le comte de Vermandois dut bien reconnaître l'infériorité de ses pouvoirs et s'y ré-

¹ Lettre à Raoul, comte de Vermandois. (Suger, *Œuvr. compl.*, p. 262.)

signer. Cahour, à lui seul, ne put soutenir la lutte; il céda, et bientôt après l'archevêque de Bourges annonçait à Suger que la rébellion était calmée dans sa ville, et que tous les prélats de Guyenne demeuraient soumis à l'autorité royale, malgré les suggestions d'un grand nombre d'agitateurs¹.

Les mesures prises contre les complots de Robert de Dreux n'eurent pas un succès moins complet. De prime abord, le régent avait signalé le danger et fait un pressant appel à toutes les forces vives de la nation. Prélats et barons furent convoqués par lui à une assemblée générale, moitié concile et moitié parlement, qui devait se tenir à Soissons². Le pape, s'associant à cette grande pensée, lança d'avance l'anathème contre quiconque ne respecterait pas l'autorité du monarque, absent pour la cause du Christ³. Saint Bernard, de son côté, s'empressa de féliciter Suger d'une inspiration qui lui semblait devoir assurer le salut du royaume. « ... C'est par un dessein de Dieu que vous avez appelé à un conseil les princes de la cour et ceux de l'Église, afin que tous ceux qui habitent cette terre sachent bien qu'il reste à l'État et au roi un ami sûr, un prudent conseiller, un auxiliaire puissant... L'Église entière sera avec vous pour empêcher que personne ne se soulève... Oui, voici le moment d'agir, suivant le pouvoir qui vous a été donné. Ainsi, votre mémoire sera non-seulement bénie,

¹ Voir cette lettre dans A. Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 521.

² Lettre à Samson, archevêque de Reims. (Suger, *Œuvr. compl.*, p. 260.)

³ Lettre du pape Eugène à l'abbé Suger. (A. Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 523.)

mais encore admirée de la génération présente et des générations à venir¹. »

L'assemblée de Soissons eut lieu le 4 août 1149. Robert y comparut. Mais ses plans étaient déjoués par l'empressement avec lequel les seigneurs et les prélats avaient suivi l'impulsion du régent. Il se soumit à la nécessité et abjura ses coupables projets².

Ainsi, d'un bout à l'autre du royaume, les factions étaient vaincues; des idées d'ordre, de centralisation, de responsabilité, des habitudes de discussion sur les intérêts généraux, tout un système enfin de politique intérieure, l'emportait, par les soins de Suger, sur les conceptions étroites et les moyens d'action capricieux et violents de l'aristocratie militaire. Mais des vanités trop hautes, des ambitions trop ardentes s'étaient trouvées aux prises avec l'autorité du régent dans cette dernière lutte pour qu'il ne restât pas, chez les chefs de la sédition, un secret et impérieux besoin de vengeance. Ils complotèrent donc de faire tourner contre leur loyal mais ferme adversaire les preuves même les plus désintéressées de son dévouement au roi, et de représenter à Louis VII la conduite courageuse du ministre, dans les derniers événements, comme un excès de pouvoirs, que rien n'aurait motivé dans les dispositions des féodaux, et destiné seulement à satisfaire des tendances dictatoriales³.

A peine avait-il débarqué sur les côtes de Calabre

¹ S. Bernard, *Lettre cccclxxvii, à l'abbé Suger*; *Œuvr. compl.*, col. 631.

² *Vie de Suger*, livre III, par le moine Guillaume, dans les *Œuvr. compl.* de Suger, p. 397.

³ *Ibid.*

(2 août 1149), que le monarque se vit assailli par ces dénonciateurs perfides. Son âme n'était que trop portée au chagrin et à la défiance, depuis si longtemps qu'il ne vivait qu'au milieu de la trahison. Il reutrait seul en Europe. Éléonore, sa femme, l'avait suivi sur un autre vaisseau ; car la séparation était déjà complète et définitive entre ces deux caractères incompatibles. La traversée avait été pleine de périls pour l'un et pour l'autre. Une tempête jeta le vaisseau de la reine sur les côtes d'Afrique, pendant que le roi, capturé par des pirates grecs, ne devait son salut qu'à l'habileté de l'amiral sicilien Georges, qui le délivra des mains des vainqueurs. Après l'empereur Manuel, après Éléonore, après Robert, son frère, c'était maintenant Suger, dont il lui fallait douter ! Ce dernier coup de la fortune l'accabla.

Louis attendit la reine dans les États de Roger II, roi de Sicile, qui lui accorda une hospitalité pleine de respect et de sympathie. Puis il se rendit, à la fin d'août, à Frascati, où l'attendait le Saint-Père. Eugène III, qui avait été associé à tous les actes de l'administration du régent, « s'étudia tellement à faire valoir auprès du roi les services de Suger, qu'il perça de ses paroles, comme d'un fer chaud, la langue des calomniateurs, et mit dans tout leur jour les mensonges de ceux qui s'efforçaient de souiller la réputation et d'obscurcir l'éclat de cet homme illustre. Il en arriva que l'envie non-seulement ne put lui nuire, mais rehaussa même sa gloire : le roi, qui déjà lui avait voué une tendre affection avant de quitter la France, une fois qu'il eut découvert la vérité et reconnu la fidélité de Suger, tant par ses œuvres que par le témoignage du pape, le chérit et l'honora davan-

tage encore, comme il le méritait, après son retour¹. »

Connaissant désormais ses véritables ennemis, Louis voulut, avant de rentrer dans ses États, se renseigner sur la situation des affaires, l'attitude et la force des partis hostiles à la couronne, les ressources du trésor, et la disposition générale des esprits à l'égard du chef d'une croisade désastreuse. A cet effet, il écrivit confidentiellement à Suger pour lui demander une entrevue secrète. Après lui avoir expliqué les embarras qui l'avaient retenu si longtemps en Italie (car il n'en partit qu'à la fin d'octobre), il terminait ainsi : « Nous nous hâtons de retourner sain et sauf vers vous, et nous vous invitons à venir sans retard à notre rencontre, un jour avant nos autres amis, et en secret. Car, ayant reçu, sur l'état de notre royaume, une foule de bruits différents, et ne sachant pas ce qu'il y a de certain à cet égard, nous voulons apprendre de vous-même comment nous devons agir envers chacun, et contre qui nous devons nous tenir en garde. Et que ceci se fasse avec tant de secret, que nul autre que vous-même ne soit instruit de ce que renferme la présente lettre². »

Cette entrevue eut lieu au monastère de Cluny, au commencement de novembre. L'issue en fut tout à l'honneur du régent, à qui le roi décerna le titre de *Père de la patrie*³.

¹ *Vie de Suger*, par le moine Guillaume, livre III, dans les *Œuvr. compl. de Suger*, p. 398.

² Lettre de Louis VII à l'abbé Suger. (A. Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 525.)

³ *Vie de Suger*, par le moine Guillaume, livre III, dans les *Œuvr. compl. de Suger*, p. 398.

CONCLUSION

Suger conserve son autorité en déposant son titre de régent. — Affaires d'Angleterre et de Normandie. — Rivalité d'Étienne de Blois et de la maison d'Anjou. — Médiation de Suger entre les deux rivaux et le roi de France. — Suger cherche à associer les grands et les prélats à l'exercice du pouvoir souverain. — Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, fait hommage au roi de France pour le duché de Normandie. — Suger réforme le couvent de Saint-Corneille de Compiègne en y introduisant des moines de Saint-Denis. — Dangers de l'Église d'Orient. — Lettres adressées à Suger pour implorer le secours de la France. — Suger songe à organiser une croisade sur un plan nouveau. — Il demande des subsides au clergé de France. — Tiédeur des prélats. — Suger entreprend à ses frais les préparatifs de la croisade. — Son pèlerinage à Saint-Martin de Tours. — Il tombe malade. — Il confie à un chef de son choix la conduite de sa croisade. — Il se prépare à la mort. — Ses exhortations aux moines de Saint-Denis. — Conseils suprêmes à Louis VII. — Lettre de saint Bernard à Suger. — Mort de Suger. — Deuil de l'Église et du royaume.

Le « père de la patrie » continua, après avoir déposé le titre et les fonctions de régent, d'exercer sur ses destinées une influence souveraine; et c'est lui qui régna, sous le nom de Louis VII, pendant le peu de temps qu'il vécut encore. Les traces de son esprit se trouvent dans tous les actes, dans toutes les déterminations qui émanèrent à cette époque du pouvoir royal; et c'est à lui, à coup sûr, que l'on doit attribuer la réconciliation, du

moins momentanée, du roi avec Éléonore de Guyenne¹. D'autres entreprises, également importantes pour l'État et pour l'Église, dont il ne séparait jamais les intérêts, furent conduites par lui avec sa prudence et son bonheur ordinaires.

Nous le voyons d'abord engagé dans des négociations diplomatiques au sujet des affaires d'Angleterre et de Normandie.

Mathilde, fille et héritière de Henri Beau-Clerc, n'avait pas tardé d'être renversée du trône paternel par Étienne de Blois, petit-fils de Guillaume le Conquérant. Mais la reine dépossédée avait conservé et laissé dans la maison d'Anjou le duché de Normandie : Étienne redoutait ses compétitions, faciles à prévoir, et s'efforçait de l'affaiblir et de réformer à son profit l'ancien domaine des rois anglo-normands, en rentrant en possession du duché patrimonial. L'un et l'autre parti comprenait que son unique chance de triomphe était dans l'appui de la royauté française, et sollicitait par conséquent les bonnes grâces de Suger. Cependant les rivaux étaient aux prises en Normandie. Louis VII, de son côté, leva une armée, et s'apprêta à se rendre sur le théâtre de la guerre. Ses dispositions alors étaient hostiles à son vassal Geoffroy, comte d'Anjou. Celui-ci se hâta d'intercéder auprès du ministre. Suger lui exprima dans une lettre combien ce désaccord lui était pénible, tant à cause de son amour pour la paix que du souvenir qu'il conservait de ses relations affectueuses avec le roi Henri. Il lui rappela que ses conseils étaient goûtés par ce monarque, et qu'ils

¹ L'annulation du mariage n'eut lieu qu'en 1152.

avaient prévenu bien des conflits entre les deux couronnes, auprès desquelles le crédit de l'abbé de Saint-Denis était égal. Au nom de ces souvenirs, il conseillait à l'imprudent vassal de tenter une réconciliation avec Louis avant qu'il se fût allié avec les Anglais. Lui, Suger, voulait bien servir d'intermédiaire dans ces négociations; mais il réclamait de son obligé protection pour le domaine de Saint-Denis. Les terres de Berneval et de Bocage avaient eu à souffrir de la part des soldats de Geoffroy; et c'était un exemple inouï dans les guerres entre Français et Anglais que cette violation du patrimoine des églises¹.

Malgré ces griefs, exposés d'ailleurs en termes bienveillants et paternels, l'intervention de l'abbé fut prompte et efficace. Il écrivit immédiatement au roi de ne point se lancer inconsidérément dans cette campagne contre un homme qu'il avait fait lui-même duc de Normandie : il était bon de ne pas courir les chances d'une pareille entreprise sans prendre l'avis des prélats et des grands du royaume, dont le concours serait d'autant plus assuré pour une œuvre qu'ils auraient conseillée ou approuvée².

On voit ici s'accuser de plus en plus cette tendance de l'abbé Suger à associer une espèce de représentation nationale à l'initiative et à la responsabilité du pouvoir souverain. Cette méthode sage et prudente avait été de tout temps pratiquée par l'Église, à qui les conciles fournissaient des moyens d'information et de contrôle au profit de son chef visible, et en même temps une

¹ Voir cette lettre dans les *Œuvr. compl.* de Suger, p. 265.

² *Œuvr. compl.* de Suger, p. 266.

cohésion, une unité de vues entre ses membres, qui étaient à la fois la source et la garantie de son influence universelle. C'était en s'assimilant les formes de cette organisation éprouvée que la royauté capétienne devait devenir la monarchie française, et asseoir son inébranlable suprématie au-dessus des divisions féodales. Suger préludait aux états généraux : il substituait systématiquement, on l'a déjà dit, la discussion calme et réfléchie à la fougue spontanée et brutale avec laquelle tous les gouvernements séculiers de cette époque tranchaient les questions de leur politique intérieure ou de leurs relations étrangères. Cette fois encore il rendit à la France l'éminent service de lui épargner une guerre sanglante et stérile. L'entente se rétablit. Le comte d'Anjou fit hommage, pour son duché, au roi de France. Celui-ci, pour prix de l'investiture qu'il lui octroya, se fit céder le Vexin normand. Cette conquête pacifique, qui ne fut atténuée par aucun sacrifice, était immense : la Normandie commençait à se démembler au profit de la France.

Dans ce même temps, l'abbé de Saint-Denis dirigeait souverainement, par délégation de l'autorité apostolique, les plus graves affaires de l'Église de France. Le roi s'en remettait à lui de la vérification des élections épiscopales, et le souverain pontife le choisissait de préférence pour opérer cette œuvre si difficile de la réforme monastique. On a vu, par le récit de ce qui se passa en 1148 à Sainte-Geneviève de Paris, que le relâchement s'était introduit dans certains couvents, et quels obstacles le rétablissement de la discipline religieuse y rencontrait. Le réformateur de Sainte-Gene-

viève se vit de nouveau chargé, en 1150, par la confiance du pape Eugène, de substituer des moines aux chanoines séculiers de l'église Saint - Corneille de Compiègne, dont la vie passait pour scandaleuse. Pour comble d'embarras, l'abbé de Saint-Corneille, à qui pouvaient s'adresser les mêmes blâmes qu'à sa communauté, était Philippe de France, un des frères du roi. Cette abbaye, « une des plus nobles des Gaules si le dérèglement de ses chanoines ne l'avait déshonorée ¹, » jouissait d'immenses privilèges : elle était notamment affranchie de toute suprématie épiscopale, et ne relevait que du saint-siège. A raison même de cette situation exceptionnelle, le pape en prescrivit la réforme urgente et radicale, que Suger s'empessa d'accomplir. S'étant rendu au chapitre de la maison, il convoqua, mais vainement, la communauté pour entendre la lecture du bref pontifical qui en ordonnait la dissolution. Ce fut aux clercs et aux bourgeois de la ville, rassemblés par milliers, qu'il dut s'adresser alors pour publier cette sentence agréable à tous. Le roi était accouru pour la sanctionner par sa présence, et malheureusement cette précaution n'était pas inopportune ; car, bien que par cet acte plein de modération les anciens chanoines fussent maintenus en possession de leurs prébendes, ils ne s'en livrèrent pas moins aux plus coupables excès contre leurs successeurs, des moines de Saint-Denis, au nombre de douze, à qui on avait donné pour abbé Eudes de Deuil ². Ils les troublèrent au chœur, et allèrent jusqu'à

¹ Lettre au pape Eugène III. Suger, *Œuvr. compl.*, p. 272.)

² Dom Bouquet, *Collection des historiens de France*, t. XV, p. 459.

dépouiller l'église de ses vases sacrés et de ses reliques. Il fallut l'intervention du roi et du peuple pour mettre un terme à ces désordres scandaleux. Là comme à Sainte-Geneviève, la rébellion provoqua des mesures plus sévères contre les chanoines réformés. Suger, avec l'approbation du pape et du roi, leur infligea le châti-ment qui devait leur être le plus sensible : il confisqua leurs prébendes au profit des nouveaux habitants de Saint-Corneille, qu'il investit de tout le temporel de cette riche église. La paix et la considération furent ainsi rendues à un des sanctuaires les plus justement vénérés de la France du Nord ¹.

Le zèle de l'abbé Suger ne se bornait pas à la France, dont tous ses actes contribuaient à augmenter la prospérité matérielle ou à assurer le progrès moral. L'Église d'Orient, dans ses dernières années, occupait surtout son attention, et son plus cher désir était de la sauver de sa ruine imminente. Il ne faudrait pas s'illusionner, en effet, sur les motifs qui avaient inspiré Suger lorsque, trois ans plus tôt, il avait employé tout son crédit auprès du jeune monarque pour le détourner de diriger en personne une expédition en terre sainte. L'opportunité de la guerre contre les musulmans ne pouvait manquer de frapper un esprit aussi religieux et aussi politique que le sien. Il avait seulement pensé que la présence de Louis VII serait plus avantageuse, même pour les intérêts de la chrétienté, au sein de ses États qu'à la tête des soldats de la croix. L'expérience n'avait que trop justifié, en deçà et au delà des mers, ses appréhensions.

¹ Lettre au pape Eugène III. (Suger, *Œuvr. compl.* ; p. 271.)

Maintenant, depuis les échecs et la retraite misérable des troupes d'Occident, les chrétiens de la Palestine avaient plus que jamais besoin de secours ; car les Turcs, enhardis par la dernière campagne, avaient perdu la terreur que leur inspirait d'abord le nom des Francs, et attaquaient désormais leurs établissements avec un courage et un succès chaque jour croissants. Par malheur ils étaient secondés par l'esprit même des colonies militaires qu'ils combattaient. La féodalité européenne avait transporté en Asie ses vices de constitution et ses défauts de race. Raymond d'Antioche fut vaincu et tué dans une expédition mal combinée. Toutes les autres principautés se trouvaient alors dans le plus complet désarroi, et la place capitale, Jérusalem, était livrée à des discordes intestines, par suite de la rivalité du roi Baudouin III avec sa mère Hélissende.

Le salut ne pouvait donc venir que de l'Occident. Louis VII avait promis, en quittant les saints lieux, d'y reparaitre bientôt, à la tête d'une nouvelle armée ; mais il avait trouvé ses sujets trop opposés à un tel projet pour essayer de le réaliser. Cependant le patriarche d'Antioche et le roi de Jérusalem adressaient au tout-puissant ministre de France les plus instantes prières¹. Il ne put résister à ce pressant appel. La chevalerie de France, décimée et appauvrie par la dernière croisade, ne pouvait fournir les forces nécessaires : Suger songea donc à demander au clergé de quoi faire les frais de cette entreprise. Avec les subsides qu'il espérait obtenir des

¹ *Vie de Suger*, par le moine Guillaume, dans les *Œuvr. compl. de Suger*, p. 399.

évêques et des abbayes, il se proposait de lever et de solder une armée peu nombreuse, mais parfaitement disciplinée. Le roi, en approuvant le projet du ministre, se montra dès le premier moment disposé à prendre dans l'exécution une part plus active que celui-ci ne l'eût souhaité. Il fallait changer les conditions des guerres orientales : le baronage, ambitieux et insoumis, était un élément de désordre qu'il était urgent d'en écarter, et il convenait que le monarque restât dans son royaume pour consolider de plus en plus sa suprématie sur le vasselage. Tel était aussi le sentiment du souverain pontife, qui écrivit, le 25 avril, à Suger pour l'entretenir des nouveaux préparatifs faits par Louis VII. Le pape, en louant les intentions du prince, manifestait de vives alarmes sur l'issue d'une croisade féodale : il engageait l'abbé de Saint-Denis à bien sonder au préalable les dispositions de la noblesse et de la nation, et à ne rien décider qu'avec une extrême précaution¹.

La généreuse initiative du vieux moine et du jeune roi ne devait, hélas ! rencontrer d'appui efficace nulle part. Le clergé lui-même, convoqué dans une assemblée générale à Chartres, craignit d'avoir à supporter de trop lourdes charges pécuniaires. Un grand nombre de prélats s'excusèrent de ne pouvoir s'y rendre, sous des prétextes plus ou moins spécieux : les autres n'y apportèrent que de l'indifférence ou le témoignage d'une profonde pénurie².

Alors Suger proclama une résolution étrange, qui

¹ A. Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 538.

² *Vie de Suger*, par le moine Guillaume, dans les *Œuvr. compl.* de Suger, p. 399.

prouve jusqu'où allait la ténacité de son caractère. Il avait constaté la nécessité d'une croisade ; mais la France ne pouvait lui fournir ni argent ni soldats. Il prit le parti de se faire lui-même capitaine, et d'enrôler une armée aux frais de l'abbaye de Saint-Denis, dont son habile administration avait au moins triplé les revenus. Aussitôt ce religieux presque septuagénaire, dont la santé avait toujours été débile et le corps grêle, fit réunir de grandes sommes, qu'il fit passer à Jérusalem entre les mains des chevaliers du Temple. En même temps il prenait ses dispositions pour que son absence ne fût préjudiciable ni à son monastère ni au royaume. Le pape, instruit de son dévouement sublime, l'en félicita dans une lettre pleine de marques de sollicitude et de recommandations touchantes ¹.

Quand tout fut prêt, avant de quitter pour jamais sa patrie, le noble vieillard se rendit en pèlerinage au tombeau de Saint-Martin, à Tours. C'était dans les derniers mois de l'année 1151. Il allait en quelque sorte prendre congé de la France, dans le sanctuaire de son glorieux patron.

Mais Dieu avait résolu de couronner son champion avant même cette dernière épreuve. Au retour de son pèlerinage, il fut pris d'une fièvre dont la persistance lui fit comprendre que sa fin était proche. Après avoir, pendant quelque temps, lutté avec un courage héroïque contre la maladie, il fut obligé de garder le lit. Il ne se décida pas, cependant, à abandonner tout à fait son

¹ Lettre du pape Eugène III à Suger. (A. Duchesne, *Historiens de France*, t. IV, p. 542.)

projet de croisade. Il choisit un chef pour commander à sa place l'expédition, et lui fit jurer sur la croix « d'accomplir son plan et son vœu¹ ».

Dès lors Suger n'avait plus rien qui l'attachât à ce monde, et il tourna vers l'autre toutes ses pensées et toutes ses espérances. La mort n'était pour lui ni un chagrin ni une surprise, « puisqu'il avait épuisé la vie. » Il se fit porter au chapitre en présence de tous ses religieux, leur adressa une exhortation paternelle, et se prosterna à leurs genoux, leur demandant grâce pour toutes les offenses qu'il avait pu commettre envers eux. Ensuite il fit remise des peines qu'il avait infligées à quelques moines. Il aurait souhaité que cet acte de clémence fût le dernier emploi de son autorité abbatiale; mais les religieux ne souffrirent pas qu'il renonçât à ses fonctions avant sa mort.

L'avenir du royaume le tourmentait aussi à cet instant suprême, et il trouva la force d'écrire à Louis VII, pour lui donner des conseils sages et affectueux. Il l'invitait à ne point laisser perdre les mérites de la croisade par laquelle il avait illustré sa jeunesse. « Aimez l'Église de Dieu, ajoute-t-il, protégez les orphelins et les veuves, et ainsi Dieu vous accordera de triompher de toute puissance ennemie. Puisque vous ne pouvez me conserver auprès de vous, du moins ne vous séparez jamais de cette lettre, et efforcez-vous d'en remplir les recommandations. C'est votre intérêt seul qui me la dicte. Salut à Votre Altesse². »

¹ *Vie de Suger*, dans ses *Œuvr. compl.*, p. 401.

² Lettre à Louis, roi de France. Suger, *Œuvr. compl.*, p. 281.)

Il avait convoqué auprès de son lit de mort les personnages ecclésiastiques avec lesquels il avait été le plus intimement lié. Les évêques de Soissons, de Noyon et de Senlis accoururent à son appel. Saint Bernard, retenu dans son abbaye par d'impérieux devoirs, y répondit par cette *Épître consolatoire, adressée à Suger, abbé de Saint-Denis, à l'approche de sa mort* : « Ne craignez point, homme de Dieu, de dépouiller l'homme terrestre, dont le poids vous appesantit vers la terre et vous entraîne presque dans l'abîme ; cet homme de péché qui vous tourmente, vous accable, vous persécute. Qu'avez-vous de commun avec ces restes d'une mortalité malheureuse, vous qui allez être revêtu de gloire ? Cette gloire vous attend ; mais il est nécessaire que vous vous dépouilliez pour en être revêtu : c'est une espèce de vêtement qu'on ne met point sur un autre. Souffrez donc, ou plutôt réjouissez-vous d'être dépouillé. Jésus-Christ même l'a été avant de rentrer dans sa gloire ; oui, l'homme de Dieu doit être détaché du limon dont il est pétri ; il doit quitter tout ce qu'il tient de l'homme terrestre. Ces deux hommes sont opposés, ils seront toujours en guerre jusqu'à ce qu'on les sépare. S'il y a quelque paix entre eux, elle n'est ni de Dieu ni en Dieu ; vous n'êtes point du nombre de ceux qui *annoncent la paix, lorsqu'il n'est point de paix*. Vous allez goûter une paix au-dessus de tout sentiment : être admis dans la société des justes qui s'attendent à voir couronner vos travaux. Vous allez entrer dans la gloire de Notre-Seigneur.

« Je souhaite de toute la ferveur de mon âme, mon très-cher ami, vous voir avant ce moment, afin que

votre dernière bénédiction descende sur moi. Mais comme nul de nous ne dispose de soi, peut-être viendrai-je, peut-être ne pourrai-je pas venir; tout ce que je puis faire est de tâcher de rendre possible ce qui ne l'est point présentement. Du moins, je puis assurer, quoi qu'il arrive, que je vous ai toujours aimé et que je vous aimerai toujours. Je le dis avec confiance, je ne puis perdre celui que j'aime d'un amour éternel. Vous ne périssez pas pour moi, vous ne faites que me devancer, vous dont l'âme est attachée à la mienne par un lien qui ne sera pas rompu. Souvenez-vous de moi comme je me souviendrai sans cesse de vous, afin qu'il me soit donné de vous suivre bientôt là où vous allez avant moi. Quand il me serait interdit de vous voir, ne croyez pas que votre douce mémoire s'efface jamais de ma pensée¹. »

Suger mourut, sans avoir revu saint Bernard, le 13 janvier 1152, en récitant l'Oraison dominicale et le Symbole. Il était dans la soixante-dixième année de son âge, et presque dans la soixantième de sa profession monastique.

Ses obsèques furent entourées d'une pompe royale pleine des plus hauts enseignements. Six évêques, un grand nombre d'abbés et de moines y représentaient l'Église de France. Louis VII versa d'abondantes larmes sur ce cercueil qui renfermait le plus grand politique que la chrétienté eût connu depuis plusieurs siècles; et le grand maître du Temple, avec une foule de chevaliers

¹ S. Bernard, *Lettre CCLXXVI, à Suger, abbé de Saint-Denis; Œuvr. compl.*, t. I, col. 548.

de son ordre, y vint également témoigner par sa présence la douleur et le deuil de l'Église d'Orient.

Pendant ses quarante ans environ de vie publique, nous avons vu Suger mêlé avec une part de plus en plus prépondérante à la conduite de toutes les affaires du royaume, dans une sphère d'activité où il nous semble aisément, avec nos idées modernes, que l'homme le mieux doué dût être entièrement absorbé par les soins de l'administration et de la politique. Avoir exercé une influence à peu près souveraine dans l'État sous trois rois de caractères et d'aptitudes aussi dissemblables que Philippe I^{er}, Louis VI et Louis VII; avoir en même temps représenté la France avec une autorité sans rivale dans les relations extérieures les plus différentes et les plus délicates, auprès de la haute sagesse du saint-siège apostolique et vis-à-vis des instincts d'astuce et de cupidité effrontée qui dominaient dès lors la politique de la jeune monarchie anglo-normande, voilà les titres qui lui ont conquis l'admiration de la plupart des historiens. Ils l'ont imaginé et l'ont représenté comme un homme d'État supérieur à son siècle, tout occupé d'établir sur ses bases rationnelles la royauté des temps nouveaux, et à fonder ainsi notre unité et notre grandeur nationales. Certes, une semblable appréciation n'aurait rien que de juste si elle était moins étroite. Mais les contemporains avaient des mérites de Suger une tout autre idée, plus vraie, selon nous, et plus digne de son caractère sacerdotal. La communauté de Saint-Denis, dans une lettre circulaire par laquelle elle annonça « à tous les fidèles

du Christ » la perte de son vénérable chef, le loue surtout de son zèle pour le culte divin et pour la décoration de son église ; des rares qualités dont l'étude avait orné son esprit, et de sa soumission à la discipline claustrale. Quant au ministre accueilli avec faveur et respect dans les cours princières, voici comment il est jugé dans ce document par les témoins intimes de sa vie, intéressés tout spécialement à sa puissance et à sa renommée : « C'était malgré lui et à contre-cœur qu'il assistait aux conseils des rois, et sa répugnance était si grande, qu'il n'y aurait jamais paru, sans le désir de soutenir la cause des orphelins, des veuves, des pauvres et des opprimés, et surtout de défendre les intérêts des Églises du royaume¹. »

Telle était, en effet, la mission naturelle d'un prêtre en crédit auprès des grands de la terre, à une époque aussi grossière et aussi troublée. Tel nous apparaît le rôle de Suger à la cour des premiers capétiens, et c'est le jour sous lequel nous nous sommes appliqué à le montrer dans le cours de notre récit, simple exposé des faits d'après les témoignages contemporains.

¹ *Lettre circulaire de la communauté de Saint-Denis touchant la mort de l'abbé Suger*, dans les *Œuvr. compl.*, p. 406.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. V

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉDUCATION

CHAPITRE I. — Origine de Suger. — L'abbaye de Saint-Denis. — Suger et le prince Louis.	1
CHAP. II. — Premiers exploits de Louis le Batailleur. — Haine de Bertrade contre lui. — Projets de Henri Ier, roi d'Angleterre. . . .	17
CHAP. III. — La royauté française. — Attitude des vassaux. — Les grandes charges du palais.	31
CHAP. IV. — Philippe Ier et Bertrade. — Suger au concile de Poitiers. — La querelle des investitures. — Avènement de Louis VI. . . .	45

DEUXIÈME PARTIE

L'INITIATION

CHAP. I. — Suger prévôt de Berneval. — Perfidie de Hugues de Crécy. — Prise de Monthéry. — Guerre avec l'Angleterre.	69
CHAP. II. — Suger prévôt de Toury. — Sa lutte contre le sire du Puiset.	81
CHAP. III. — La commune de Laon. — Assassinat de Gaudry. — Défaite des bourgeois de Laon.	97
CHAP. IV. — Le pape Pascal II prisonnier de l'empereur Henri V. — Suger au concile de Latran. — Concile de Reims.	115
CHAP. V. — Guillaume Cliton. — Guerre avec l'Angleterre. — Nouvelle lutte de Suger contre le sire du Puiset. — Suger abbé de Saint-Denis.	131

TROISIÈME PARTIE

SUGER INVESTI D'AUTORITÉ DANS L'ÉGLISE ET DANS L'ÉTAT

CHAP. I. — Suger à Rome. — Relâchement de la discipline à Saint-Denis. — Saint Bernard. — Levée en masse contre l'Empereur. . .	157
CHAP. II. — Les grandes abbayes. — Réforme de Saint-Denis. — Abélard. — Conflit entre l'évêque de Paris et Louis le Gros. — Concile de Saint-Germain-des-Prés.	181
CHAP. III. — Suger ministre de Louis VI. — Guillaume Cliton, comte de Flandre. — Schisme de Pierre de Léon. — Le pape Innocent II en France. — Avènement de Louis VII.	203
CHAP. IV. — Construction de l'église de Saint-Denis. — Suger fonde la <i>Ville-Neuve</i> de Vaucresson.	231
CHAP. V. — Politique de Suger. — Raoul de Vermandois et Thibault de Champagne. — Incendie de Vitry. — Projet de croisade. . .	253

QUATRIÈME PARTIE

LA RÉGENCE

CHAP. I. — Suger régent de France. — Départ des croisés. — Défaite de Conrad. — Séditions en France. — Réforme de Sainte-Geneviève. — Gilbert de la Porrée.	285
CHAP. II. — Louis VII en Phrygie. — Défaite des croisés due à l'imprudence de Rancogne. — Entrée du roi à Jérusalem. — Discorde dans le camp des chrétiens. — Conspiration de Robert de Dreux. — Retour de Louis VII.	313
CONCLUSION. — Rivalité d'Étienne de Blois et de la maison d'Anjou. — Suger prépare une nouvelle croisade. — Mort de Suger. . . .	337

DUE DATE

GLX MAR 22 1996

GLX APR 16 1996

GL/Res APR 19 1996

NOV 17 2006

NOV 16 2006

Printed
in USA

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES



0045463158

DC
89.7
.S8
V4
al

07285400
DC 89.7
.S8 V4 C1
SUGER

OCT 30 1968

